

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 29 octobre 2018 pour le lundi 5 novembre 2018 à 14 heures 30.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- |                    |      |  |
|--------------------|------|--|
| <b>M. le Maire</b> | n° 1 | Désignation du Secrétaire. (page 1858).  |
| <b>M. le Maire</b> | n° 2 | Pouvoirs. (page 1858).   |
| <b>M. le Maire</b> | n° 3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018. (page 1858).   |
| <b>M. le Maire</b> | n° 4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 1858). |
| <b>M. le Maire</b> | n° 5 | Communications diverses. (page 1864).  |
| <b>M. le Maire</b> | n° 6 | Soutien aux habitants du département de l'Aude suite aux inondations. Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 1864).  |

**RESSOURCES**

- |                  |       |  |
|------------------|-------|--|
| <b>M. MARTIN</b> | n° 7  | Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2017 du groupe communal. Présentation. (page 1865).   |
| <b>M. MARTIN</b> | n° 8  | Finances. Orientations budgétaires 2019. Débat. (page 1922).   |
| <b>M. MARTIN</b> | n° 9  | Finances. Ligne de trésorerie 2019. Approbation d'un contrat à passer avec LA BANQUE POSTALE. (page 1982). |
| <b>M. MARTIN</b> | n° 10 | Finances. Fixation des durées d'amortissement pour les budgets M57. Approbation. (page 1982).              |
| <b>M. MARTIN</b> | n° 11 | Finances. Budget 2018. Approbation d'une décision modificative n° 1. (page 1985).                          |

- M. MARTIN** n° 12 Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Réaménagement de 3 lignes de prêts. Garantie d'un emprunt de 1 599 631,82 € à hauteur de 50 %. Avenant de réaménagement. Approbation d'une convention. (page 1988).
- M. MARTIN** n° 13 Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Acquisition en V.E.F.A. de 2 logements situés à Orléans. Garantie d'un emprunt de 304 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 2012).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 14 Relations humaines. Mise à disposition de 3 conservateurs des corps d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Approbation d'une convention à passer avec l'État. (page 2040).

**VIE SOCIALE ET CITOYENNETE**

- M. NOUMI KOMGUEM** n° 15 Santé. Dénomination de la Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau. (page 2041).
- M. NOUMI KOMGUEM** n° 16 Santé. Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Maison Médicale Saint-Marceau (A.M.M.S.M.). (page 2048).
- M. NOUMI KOMGUEM** n° 17 Santé. Maison d'accueil des parents au cours de la maladie de l'enfant. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association M.O.M.E. (page 2049).
- M. MONTILLOT** n° 18 Restauration collective. SOGERES. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2017. (page 2050).
- M. MONTILLOT** n° 19 Éducation. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2018-2019. Approbation d'une convention type. (page 2060).
- M. MONTILLOT** n° 20 Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2018-2019. Participation financière de la Mairie. (page 2070).
- M. MONTILLOT** n° 21 Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2018-2019. Participation financière de la Mairie. (page 2072).
- M. SANKHON** n° 22 Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses. (page 2089).
- M. SANKHON** n° 23 Sport. E.C.O. C.J.F. Accompagnement des sportifs de haut niveau. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention. (page 2092).

- M. SANKHON** n° 24 Sport. Soutien aux pôles sportifs et aux centres de formation. Attribution d'une subvention. (page 2093).
- M. SANKHON** n° 25 Sport - jeunesse. Événements sportifs et de jeunesse. Approbation d'une convention de partenariat 2018-2019 à passer avec TIROLI - MC DONALD'S. (page 2094).
- M. SANKHON** n° 26 Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes 2018. (page 2095).
- Mme LOEILLET** n° 27 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2075).

#### **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Mme ANTON** n° 28 Stratégie biodiversité. Appel à Projets « Cultivons notre ville » 2ème édition. Délibération du jury. Projets financés. Approbation de conventions à passer avec les lauréats (page 2080).
- Mme CHERADAME** n° 29 Aménagement. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Approbation d'un avenant n°5 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. (page 2096).
- Mme CHERADAME** n° 30 Urbanisme. Opération de requalification du centre-ville. Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain du quartier Carmes à Orléans. Approbation d'une convention à passer avec l'Anah et Orléans Métropole. (page 2100).
- Mme CHERADAME** n° 31 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2103).
- Mme CHERADAME** n° 32 Urbanisme Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Modification du périmètre éligible. Approbation des nouvelles notifications d'obligation de ravalement (page 2104).
- Mme CHERADAME** n° 33 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation du Patrimoine. (page 2112).
- Mme CHERADAME** n° 34 Politique de la ville. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Approbation d'avenants aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. (page 2113).

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

- Mme KERRIEN** n° 35 Art et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Scène Nationale d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 2114).

- Mme GRIVOT** n° 36 Événementiel. Animation des quais. Actions liées au bateau "Yangzhou". Fixation de tarifs et des modalités d'encaissement des recettes. Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. (page 2114).
- M. FOUSSIER** n° 37 Événementiel. Marché de Noël 2018. Approbation de conventions de partenariat. (page 2115).
- M. FOUSSIER** n° 38 Développement commercial. Interruption de la circulation avenue de la Bolière pendant les travaux de démolition de la passerelle. Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la S.A.R.L. ABS. Attribution d'une indemnité. (page 2117).

**TERRITOIRES ET PROXIMITE**

- M. POISSON** n° 39 Stationnement sur voirie. Tarification. Réduction des durées des plages horaires payantes. Approbation. (page 2118).
- M. POISSON** n° 40 Stationnement sur voirie. Tarification spéciale fêtes de fin d'année. Approbation. (page 2123).

Le Maire : M. Olivier CARRE

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 12 novembre 2018.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Olivier CARRE

## PROCES - VERBAL

Le lundi cinq novembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

### ***Etaient présents :***

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 15), M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 15), Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (jusqu'à 18 h), M. GEFFROY, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 15 et à partir de 18 h 15) ;

Mme ANTON (jusqu'à 17 h 40), M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC (jusqu'à 17 h 30), MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD, LANGLOIS (Secrétaire à partir de 17 h 20), Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, M. HOEL (jusqu'à 17 h 20), Adjoint ;

M. MOITTIE, Mmes ARSAC, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN (à partir de 15 h), LELOUP, POISSON, Mmes DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE, MM. PEZET, BARBIER, Mme LOEILLET (Secrétaire, absente à partir de 17 h 20), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, FOURCADE (jusqu'à 17 h 15), MM. de BELLABRE (jusqu'à 17 h 15), RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT.

### ***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

Mme SAUVEGRAIN	à	M. LELOUP (à partir de 17 h 15)
M. MARTIN	à	M. le Maire (à partir de 17 h 15)
M. MONTILLOT	à	Mme DIABIRA (à partir de 18 h)
Mme KERRIEN	à	M. MOITTIE
M. GEFFROY	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 17 h 15 et jusqu'à 18 h 15)
Mme ANTON	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 17 h 40)
Mme LECLERC	à	Mme CARRE (à partir de 17 h 30)
M. HOEL	à	Mme RICARD (à partir de 17 h 20)
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME
M. LEMAIGNEN	à	M. GABELLE (jusqu'à 15 h)
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. LAGARDE	à	M. POISSON
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	M. PEZET
Mme LOEILLET	à	M. LANGLOIS (à partir de 17 h 20)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. VINCOT

### ***Absent et excusé :***

M. LECOQ

La séance est ouverte à 14 h 30.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme SAUVEGRAIN	à	M. LELOUP (à partir de 17 h 15)
M. MARTIN	à	M. le Maire (à partir de 17 h 15)
M. MONTILLOT	à	Mme DIABIRA (à partir de 18 h)
Mme KERRIEN	à	M. MOITTIE
M. GEFFROY	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 17 h 15 et jusqu'à 18 h 15)
Mme ANTON	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 17 h 40)
Mme LECLERC	à	Mme CARRE (à partir de 17 h 30)
M. HOEL	à	Mme RICARD (à partir de 17 h 20)
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME
M. LEMAIGNEN	à	M. GABELLE (jusqu'à 15 h)
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. LAGARDE	à	M. POISSON
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	M. PEZET
Mme LOEILLET	à	M. LANGLOIS (à partir de 17 h 20)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. VINCOT

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de d'octobre 2018 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

---

**ALIENATIONS**

18-275	8/10/18	Police municipale. Cession du chien "Darcos dit Dexter" de la brigade cynophile.
--------	---------	--

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-276	8/10/18	Police municipale. Cession du chien "Dark Vador du Foyer Ardent dit Dax" de la brigade cynophile.

---

#### ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

18-230	7/09/18	Développement commercial. Local commercial 40/42 rue Porte Saint-Jean. Approbation d'une nouvelle convention d'occupation précaire de droit privé à passer avec M. X.
18-235	7/09/18	Développement commercial. Local commercial 5 rue des Carmes. Nouvelle convention de mise à disposition. Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec l'association ARTISANS DU MONDE.
18-270	28/09/18	Salle Paul Gauguin. Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
18-271	28/09/18	Salle de la Cigogne (grande et petite salle). Association APPUI SANTE LOIRET. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
18-272	8/10/18	Événementiel. Capitainerie. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire du bungalow n° 5 et d'un sanitaire du bungalow n° 3 par Orléans Métropole.
18-277	15/10/18	Événementiel. Capitainerie. Guinguette des bords de Loire. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition à passer avec la S.A.R.L. LE BOUI-BOUI.

#### CONTENTIEUX

18-279	15/10/18	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion des occupants installés sans droit ni titre sur l'îlot Saint-Paul à Orléans.
18-282	18/10/18	Constitution de partie civile. Violences volontaires à l'encontre d'un policier municipal, le 7 juillet 2017. Mairie d'Orléans contre M. Y et ses parents.

#### CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

18-256	17/09/18	Arts et économie créative. Programmation « Hors les murs » 2018. Approbation de contrats de cession de spectacles à passer avec : - Fabrika Pulsion. Montant global maximum.....1 200 € nets de T.V.A. - Matulu. Montant global maximum..... 800 € nets de T.V.A. - La Rêveuse. Montant global maximum.....1 160,50 € T.T.C.
--------	----------	---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-280	18/10/18	Arts et économie créative. Programmation de plein air dans les quartiers. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association Double jeu pour un montant global maximum de 650 € nets de T.V.A.

DEMANDES DE SUBVENTION

18-266	2/10/18	Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E). Programme d'expertise, d'étude et de valorisation scientifique des collections de sciences naturelles. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
--------	---------	--

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 3 octobre et le 19 octobre 2018 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 18 0053	4 BIS	route	d'Olivet 1 Rue Georges Pompidou	Non préemption
FC 45234 18 0054	71	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 18 0056	16	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
FC 45234 18 0057	52	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
FC 45234 18 0058	41	quai	de Prague	Non préemption
FC 45234 18 0059	21	rue	d'Angleterre	Non préemption
FC 45234 18 0060	8	rue	du Cheval Rouge	Non préemption
FC 45234 18 0061	4 ter	avenue	de la Bolière	Non préemption
FC 45234 18 0062	17	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption



MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ <sup>1</sup>	NATURE <sup>2</sup>	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/10/18	T	Travaux d'économies d'énergie sur les installations thermiques des bâtiments de la ville d'Orléans.	ENGIE AXIMA	191 764,50	230 117,40
05/10/18	T	Marché subséquent n° 51 - Travaux de remplacement des menuiseries du château du domaine de Soulaire à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - lot 8 : menuiserie bois extérieure - intérieure (AC 16C0010).	MGDS	86 017,33	103 220,80
08/10/18	T	Entretien des terrains de sports ville d'Orléans.	BOTANICA JARDINS SERVICES	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum
11/10/18	T	Création d'un terrain de football en gazon synthétique, de dimensions 105m x 68m pour un classement FFF de niveau 3 au stade Omnisports d'Orléans La Source (2 lots) Lot 1 : gazon synthétique, équipement sportif, VRD.	SPORTINGSOLS	596 628,82	715 954,58
11/10/18	T	Création d'un terrain de football en gazon synthétique, de dimensions 105m x 68m pour un classement FFF de niveau 3 au stade Omnisports d'Orléans La Source (2 lots) Lot 2 : éclairage extérieur des terrains E3.	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	299 893,00	359 871,60
15/10/18	S	Mise en place d'un stationnement connecté et intelligent sur voirie dans la zone de l'hyper centre sur le territoire de la commune d'Orléans.	Groupement PARKINGMAP / SPIE CITYNETWORKS	Prix mixtes : Prix global et forfaitaire : 39 500,00 Prix unitaires : sans minimum, ni maximum	Prix mixtes : Prix global et forfaitaire : 47 400,00 Prix unitaires : sans minimum, ni maximum
22/10/18	F	Fourniture d'ouvrages, jeunesse et adultes, du réseau des médiathèques de la mairie d'Orléans (lot 1 : livres jeunesse).	CHANTELIVRE	Par période : minimum : 15 000 maximum : 50 000	Par période : minimum : 18 000 maximum : 60 000
22/10/18	F	Fourniture d'ouvrages, jeunesse et adultes, du réseau des médiathèques de la mairie d'Orléans (lot 2 : bandes dessinées jeunesse et adultes).	MATHO LEGEND BD	Par période : minimum : 10 000 maximum : 50 000	Par période : minimum : 12 000 maximum : 60 000
22/10/18	F	Fourniture d'ouvrages, jeunesse et adultes, du réseau des médiathèques de la mairie d'Orléans (lot 3 : romans littérature et sciences).	LIBRAIRIE DES TEMPS MODERNES	Par période : minimum : 15 000 maximum : 80 000	Par période : minimum : 18 000 maximum : 96 000

DATE DU MARCHÉ <sup>1</sup>	NATURE <sup>2</sup>	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
22/10/18	F	Fourniture d'ouvrages, jeunesse et adultes, du réseau des médiathèques de la mairie d'Orléans (lot 4 : documentaires et livres régionalistes adultes).	CHANTELIVRE	Par période : minimum : 15 000 maximum : 80 000	Par période : minimum : 18 000 maximum : 96 000
22/10/18	F	Fourniture d'ouvrages, jeunesse et adultes, du réseau des médiathèques de la mairie d'Orléans (lot 5 : livres numériques, jeunesse et adultes).	LIBRAIRIE DES TEMPS MODERNES	Par période : minimum : 500 maximum : 1 500	Par période : minimum : 600 maximum : 1 800
22/10/18	S	Maintenance, acquisition et prestations relatives au logiciel GEODP.	ILTR	Sans minimum maximum : 80 000	Sans minimum maximum : 96 000

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

#### AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
01/10/18	Aménagement intérieur de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau (lot 1 : isolation, doublage, cloisonnement, menuiseries) - avenant 1.	GAUTHIER	Sans incidence financière	Sans incidence financière
01/10/18	Aménagement intérieur de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau (lot 4 : peinture, revêtement des sols) – avenant 1.	GAUTHIER	Sans incidence financière	Sans incidence financière
05/10/18	Travaux d'éclairage public et de mise en lumière sur la ville d'Orléans et sur le patrimoine communautaire ou d'intérêt communautaire - attributaire 2 - avenant 4.	SPIE CITYNETWORK	Sans incidence financière	Sans incidence financière
12/10/18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) - (lot 18 : bardage composite) - avenant 1.	GIMONET	8 087,16	9 704,59
15/10/18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) - (lot 2 : gros œuvre) - avenant 2.	ROC	7 247,84	8 697,41

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
15/10/18	Aménagement intérieur de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Marceau (lot 2 : courants forts courants faibles) - avenant 1.	INEO CENTRE	22 178,56	26 614,27
15/10/18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) - (lot 6 : menuiseries intérieures bois) - avenant 1.	CROIXMARIE	13 901,80	16 682,16
15-oct.-18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) lot n° 6 : menuiseries intérieures bois - avenant 1.	CROIXMARIE	13 901,80	16 682,16
22-oct.-18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) - (lot 9 : chauffage, ventilation, climatisation) - avenant 1.	ERCC	2 018,34	2 422,01
22-oct.-18	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2, 4, 6, 9, 10, 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16, 17, 18) - (lot 12 : revêtement de sols souples / carrelages / faïences) - avenant 1.	NEYRAT	12 588,09	15 105,71

**M. RICOUD** – *M. le Maire, j'ai regardé avec attention les décisions que vous avez prises et concernant la situation des occupants installés à l'îlot Saint-Paul, si je peux comprendre l'action en référé qui est engagée, la question que je me pose et pour laquelle on a déjà beaucoup échangé, est la suivante : Y aura-t-il des solutions alternatives proposées à ces personnes ?*

**M. le Maire** – *Tout d'abord, cela ne fait pas partie des décisions ...*

**M. RICOUD** – *Si dans les contentieux.*

**M. le Maire** – *Si vous voulez, quand vous discutez avec eux – ce que j'ai fait – certaines personnes viennent de foyers, d'autres ont déjà eu des prises en charge et d'autres pas. C'est donc une situation très hétérogène. Et comme d'habitude, la difficulté sur ces sujets-là est que vous avez le sentiment humain de devoir porter assistance - et c'est notre rôle, parfois même en allant plus loin que la simple subsistance - on le fait et beaucoup de travailleurs sociaux le font. Vous avez des associations caritatives – je pense à la Croix Rouge qui est à moitié Etat, à moitié caritatif – qui interviennent et qui essayent d'apporter un certain nombre de solutions. La seule chose est qu'il faut quand même qu'elles soient toutes acceptées. Et à un moment donné, vous avez une notion d'ordre public qui peut se terminer de façon dramatique, même si les personnes désignées-là ne sont pas incriminées, mais il n'empêche que cela s'est passé aussi à cet endroit. Et donc notre responsabilité est de faire en sorte que dans cette ville, certes tout le monde trouve une solution, mais être dans la rue n'en est une pour personne, ni celles qui y sont, ni l'environnement dans lequel elles se trouvent. A partir de là, on a engagé un référé sur la possibilité d'évacuer les différentes personnes qui sont sous ces porches, sachant que par ailleurs on travaille notamment avec l'Etat pour qu'il y ait des places mises à disposition de ces personnes.*

*Maintenant, je ne peux pas faire contre la volonté des personnes elles-mêmes.*

*J'insiste sur ce point et vous le connaissez aussi bien que moi étant vous aussi particulièrement proche d'un certain nombre de personnes dans la même situation. Vous savez également que parfois les solutions que nous avons à notre disposition ne correspondent pas à leurs souhaits et que l'on ne peut pas faire autrement. Merci.*

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - *J'ai reçu les remerciements suivants :*

*- de la base aérienne 123 Orléans-Bricy, pour le soutien de la Mairie à l'occasion d'une présentation des missions et des moyens de l'Armée de l'Air ;*

*- de l'association ART & COM, pour le soutien de la Mairie à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de l'exposition Art&Co.M en rose.*

N° 6 – **Soutien aux habitants du département de l'Aude suite aux inondations. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

**M. le Maire** – *Certains d'entre vous m'ont interpellé sur les suites que nous pourrions donner face aux inondations meurtrières survenues dans l'Aude. Ces inondations ont créé des drames humains et ont laissé dans le dénuement un certain nombre de personnes. Une solidarité nationale s'est évidemment constituée autour de ces événements pour porter assistance aux familles en grande difficulté et c'est le département de l'Aude qui a coordonné l'essentiel des secours à apporter aux personnes via notamment un fonds d'urgence qui a été créé et dédié à cela.*

*Un certain nombre de collectivités ont proposé d'abonder ce fonds par solidarité et c'est aujourd'hui ce que je vous propose de faire suite à la sollicitation d'un certain nombre d'entre vous.*

*Y a-t-il des prises de parole ? Non. Nous allons donc passer au vote.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Dans la nuit du 15 au 16 octobre 2018, un « épisode méditerranéen de type cévenol » s'est produit dans le département de l'Aude : 3 à 4 mois de pluie sont tombés en seulement quelques heures, provoquant notamment une crue de l'Aude.

Plusieurs communes du département ont été particulièrement touchées par ces inondations qui figurent parmi les intempéries les plus meurtrières depuis une dizaine d'années en France. En plus des dégâts matériels importants, 14 personnes ont perdu la vie au cours de cette inondation, et 74 personnes ont été blessées.

Une forte mobilisation nationale s'est mise en place et, à son tour, la Mairie d'Orléans souhaite contribuer à l'élan de solidarité en apportant son soutien aux sinistrés par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une subvention d'un montant à 10 000 € à l'association AUDE SOLIDARITE pour accompagner les sinistrés suite aux récentes inondations survenues dans le département de l'Aude.**

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## RESSOURCES

N° 7 – Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2017 du groupe communal. Présentation.

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un powerpoint par M. MARTIN.*

\*  
\* \*  
\*



**M. MARTIN** – *M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez nous avons l'habitude de présenter en introduction du débat d'orientations budgétaires, une analyse consolidée de la situation financière et de l'état des risques de la Ville d'Orléans. En quoi, nous examinons les organismes qui travaillent en symbiose avec notre commune.*

## Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans

- **L'analyse des comptes et des risques a pour objectif :**
  - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
  - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
  - **d'informer** sur la situation financière des organismes partenaires de la Mairie
  
- Une volonté **de lisibilité, de contrôle et de transparence financière : rendre des comptes aux Orléanais**
  
- Une démarche poursuivie dans la durée

2

Conseil municipal du 5 novembre 2018

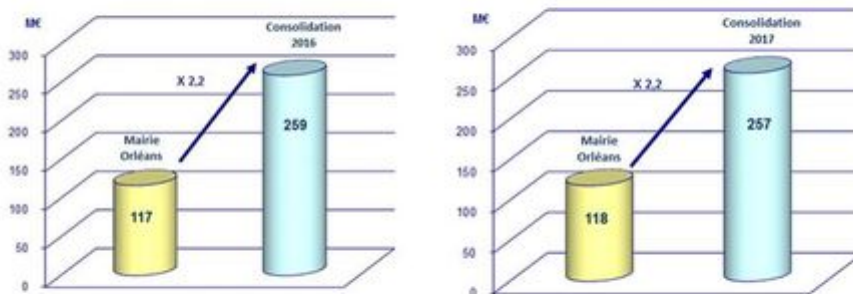


**M. MARTIN** – *L'analyse de ces comptes et des risques a pour objectif de donner une image complète, d'identifier les enjeux et d'informer sur la situation financière de ces organismes.*

*C'est une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence et donc la démarche poursuivie s'inscrit bien sûr dans la durée puisque c'est un exercice que nous faisons depuis de nombreuses années.*

## Dépenses d'exploitation : un effet de levier de 2,2 en 2017

### Périmètre de consolidation de 49 entités



→ Pour 1 € de dépense d'exploitation dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2017 de 2,2 € de services publics

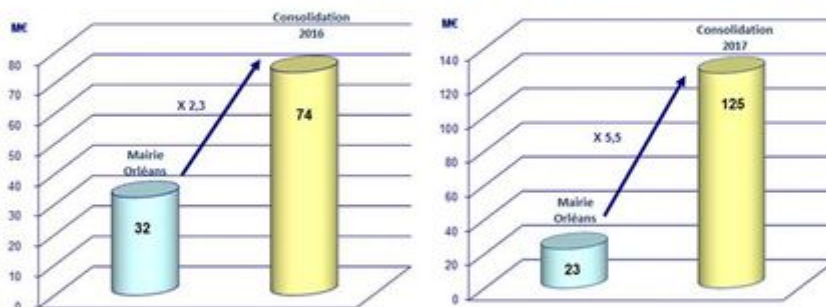
3

Conseil municipal du 5 novembre 2018



## Dépenses d'équipement : un effet de levier de 5,5 en 2017

### Périmètre de consolidation de 49 entités



→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2017 de 5,5 € d'équipements publics

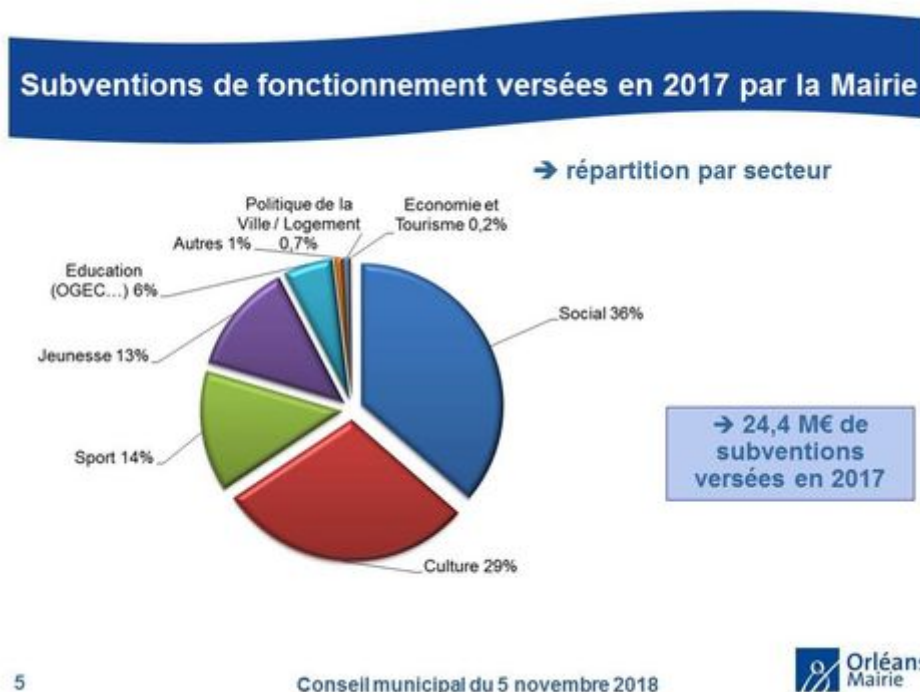
4

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – Pour bien expliquer l'effet de levier, c'est vrai que ce périmètre de consolidation intègre 49 entités et celles-ci viennent avec la Ville engager des dépenses et des recettes. Et vous voyez qu'entre les dépenses directement affectées à des politiques publiques de la Mairie et ce que nous obtenons en consolidation, l'effet est de 2,2. C'est un effet qui est relativement constant depuis des années, que ce soit en fonctionnement - le premier tableau qui vous est présenté - ou en équipements pour lesquels nous avons maintenant un effet de levier beaucoup plus important. Pourquoi ? Parce que la Mairie d'Orléans s'est délestée de certaines compétences qui ont été transférées à la

*Métropole. C'est donc maintenant la Métropole qui exerce ces politiques et nous allons présenter la semaine prochaine à la Métropole, pour la première fois également, un exercice consolidé.*



**M. MARTIN** – Je rappelle que les subventions de fonctionnement versées en 2017 par la Mairie d'Orléans représentent 24,4 millions d'euros, avec la répartition suivante :

36 % pour le social,  
29 % pour la culture,  
14 % pour le sport,  
13 % pour la jeunesse,  
6 % pour l'éducation.

Ensuite, il y a différentes politiques comme l'économie et le tourisme qui sont désormais transférées à la Métropole.



## Analyse consolidée des risques du secteur social

→ En 2017, 97% des subventions au secteur social sont versés à 6 entités

- ☺ Centre Communal d'Action Sociale (subvention Mairie : 8 241 K€)
- ☺ La Vie devant Soi (subvention Mairie : 107 K€)
- ☹ Le Relais Orléanais (subvention Mairie : 93 K€)
- ☺ Comité des Œuvres Sociales (subvention Mairie : 61 K€)
- ☺ Accompagnement et hébergement urbain (subvention Mairie : 43 K€)
- ☺ Le P'tit Mouflet (subvention Mairie : 37 K€)

6

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – *Pour l'analyse consolidée des risques du secteur social, nous allons examiner assez rapidement, mais progressivement, les différents organismes.*

*6 organismes bénéficient de 97 % des subventions :*

- *l'organisme majeur : le centre communal d'action sociale pour 8 millions de subventions ;*
- *la vie devant soi : 107 000 € ;*
- *le relais orléanais : 93 000 € ;*
- *le comité des œuvres sociales de la Ville : 61 000 € ;*
- *l'hébergement urbain et l'accompagnement : 43 000 € ;*
- *le p'tit mouflet : 37 000 €.*

*Sur la gauche, vous voyez le petit smiley qui vous donne la vision de la situation financière. Dans l'ensemble des organismes, celle-ci est soit bonne, soit au moins égale et donc, il n'y a pas de difficultés à ce sujet.*

## Analyse consolidée des risques du secteur culturel

😊 Scène Nationale (1 867 K€)	😊 CDN (238 K€)
😊 CADO (416 K€)	😊 CCNO (230 K€)
➔ Total subventions apportées aux structures du Théâtre d'Orléans : 2 751 K€	
😊 ESAD (subvention Mairie : 2 718 K€)	
😊 Orléans Concert (subvention Mairie : 217 K€)	
😊 Orléans Concours International de Piano (subvention Mairie : 118 K€)	
😊 Le 108 (subvention Mairie : 85 K€)	➔ En 2017, 87% des subventions au secteur culturel sont versés à 14 entités
😊 Polysonik (subvention Mairie : 81 K€)	
😊 Musique et Equilibre (subvention Mairie : 58 k€)	
😊 Musique Municipale Orléans (subvention Mairie : 53 k€)	
😊 Théâtre Chardon (subvention Mairie : 51 k€)	
😊 CERCIL (subvention Mairie : 50 K€)	
😊 La Tortue Magique (subvention Mairie : 35 K€)	

7

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – *Ensuite, vous avez les analyses consolidées des risques du secteur culturel. Il est rappelé tout d'abord que la première subvention est apportée aux structures du Théâtre d'Orléans pour 2,751 millions d'euros, qui se répartissent entre la scène nationale, le CADO, le centre dramatique national et le centre chorégraphique national d'Orléans. La scène nationale ayant bien sûr la première des subventions puisque c'est elle qui gère l'outil du Théâtre. Tous ces organismes sont en situation financière tout à fait correcte.*

*Ensuite viennent les subventions :*

- à l'E.S.A.D. pour la dernière fois puisque cette structure est transférée, je vous le rappelle, à la Métropole, pour 2,718 millions d'euros ;
- Orléans concert : 217 000 € ;
- le concours international de piano : 118 000 € ;
- le 108 de la rue de Bourgogne : 85 000 € ;
- Polysonik : 81 000 € ;
- Musique et équilibre : 58 000 € ;
- la musique municipale d'Orléans : 53 000 € ;
- le théâtre Chardon : 51 000 € ;
- le CERCIL : 50 000 € ;
- la Tortue magique : 35 000 €.

*Tous ces organismes ont une situation financière de bon équilibre.*

## Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2017, 97% des subventions au secteur jeunesse sont versés à 6 entités

- 😊 ASELQO (subvention Mairie : 2 588 K€)
- 😊 ESCALE (subvention Mairie : 168 K€)
- 😊 DEFI (subvention Mairie : 105 K€)
- 😊 JAM (subvention Mairie : 99 K€)
- 😊 AJLA (subvention Mairie : 41 K€)
- 😊 AESCO (subvention Mairie : 21 K€)

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne l'analyse consolidée des risques du secteur de la jeunesse, le premier organisme subventionné et qui présente une situation financière excellente, c'est l'A.S.E.L.Q.O. pour 2,588 millions d'euros ; et puis ESCALE : 168 000 €, DEFI : 105 000 €.*

*JAM, qui est toujours un petit peu limite au point de vue des finances, est subventionnée pour 99 000 € et l'AESCO pour 21 000 €. Pour ces petites associations, cela fait des années que l'on dit que c'est un peu juste, mais finalement elles arrivent malgré tout à passer les étapes aidées par la Ville d'Orléans.*

## Analyse consolidée des risques du secteur sportif

- ☺ Orléans Loiret Basket (subvention Mairie : 1 112 K€)
- ☹ SASP Orléans Loiret Football (subvention Mairie : 420 K€)
- ☺ USO JUDO (subvention Mairie : 312 K€)
- ☺ SMO Gym (subvention Mairie : 225 K€)
- ☺ RCO (subvention Mairie : 170 K€)
- ☹ ASPTT (subvention Mairie : 135 K€)
- ☺ Cercle d'escrime (subvention Mairie : 111 K€)
- ☺ Orléans Loiret Basket Association (subvention Mairie : 81 K€)
- ☺ Eco CJF Athlétisme (subvention Mairie : 72 K€)
- ☺ USO Foot (subvention Mairie : 69 K€)
- ☹ Union de pétanque argonnaise (subvention Mairie : 39 k€)
- ☺ Union sportive Orléans Handball (subvention Mairie : 37 k€)

→ En 2017, 82% des subventions au secteur sportif sont versés à 12 entités

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne l'analyse consolidée des risques du secteur sportif, le premier organisme subventionné est Orléans Loiret Basket pour 1,112 million d'euros, puis la S.A.S.P. Orléans Loiret Football pour 420 000 €. A ce sujet, la situation est quelque peu troublée par différents articles dans la presse. Cependant, tout cela a l'air d'évoluer favorablement et de plus les résultats sportifs sont aussi excellents. Donc, je pense que c'est meilleur que cela ne l'a été au moment où le document a été rédigé.*

- l'U.S.O. Judo : 312 000 € ;
- la S.M.O. Gym : 225 000 € ;
- le R.C.O. : 170 000 € ;
- l'A.S.P.T.T. : 135 000 € ;
- le cercle d'escrime : 111 000 € ;
- l'association Orléans Loiret Basket : 81 000 € ;
- le C.J.F. Athlétisme : 72 000 € ;
- l'U.S.O. Football : 69 000 € ;
- l'union de pétanque argonnaise : 39 000 € ;
- l'union sportive Orléans Handball : 37 000 €.

*Vous voyez que dans l'ensemble, tous les organismes ont produit des résultats corrects et sont dans des situations financières bonnes.*

## Analyse consolidée des risques du secteur logement

→ En 2017, 7% des subventions au secteur logement sont versés à 1 entité

☺ Orléans Insertion Emploi (subvention Mairie : 12 K€)

☺ OPH Les résidences de l'Orléanais (encours garanti 89 M€)

**M. MARTIN** – *Pour le secteur du logement, il y a deux organismes subventionnés mais principalement au niveau des Résidences de l'Orléanais, il y a un encours garanti de 89 millions d'euros. C'est donc un encours très important et c'est là où l'aide de la Ville d'Orléans se fait à titre principal.*

## Analyse consolidée des risques du secteur économie - tourisme

→ En 2017, 97% des subventions au secteur économie - tourisme sont versés à 1 entité

☺ Les Vitrines d'Orléans (subvention Mairie : 44 K€)

☺ **SPL Orléans Val de Loire Tourisme** est chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises. Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « promotion du tourisme » a été transférée à la Métropole, ce qui s'est traduit par la cession d'une partie de ses actions : Orléans détient aujourd'hui 20% du capital et la Métropole 80%.

**M. MARTIN** – *Sur le secteur économie et tourisme qui est un petit peu sorti du giron de la Mairie, il y a les Vitrines d'Orléans subventionnées à hauteur de 44 000 € et puis aussi la S.P.L. Orléans Val de Loire tourisme qui a été aidée à son démarrage, mais qui a également été transférée à la*

Métropole. De ce fait, la Mairie d'Orléans ne détient plus que 20 % du capital et la Métropole 80 %.

## Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

☺ **LA SEMDO** réalise des opérations d'urbanisme pour le compte de la Mairie : Grand Projet de Ville de La Source, ZAC Bourgogne, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC des Carmes Madeleine, ZAC Val d'Ouest... Elle réalise également des travaux de construction d'équipements (l'Argonaute équipement sportif et culturel)

☺ **LA SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE** assure le portage et la gestion d'immeubles productifs de revenus, notamment par l'acquisition d'un ensemble immobilier à la Halle de la Charpenterie

☺ **LA SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS** reprend la gestion du parc des expositions et du centre de conférence auparavant gérée par Orléans Gestion. La transformation de l'Agglo en communauté urbaine emporte le transfert de compétence « Développement économique ». Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé une partie de ses actions à Orléans Métropole : Orléans tient aujourd'hui 10% du capital et la Métropole 90%.

12

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – Pour les risques du secteur du développement urbain, la S.E.M.D.O. réalise énormément d'opérations importantes pour le compte de la Mairie : le Grand Projet de Ville de La Source, la Z.A.C. Bourgogne, la Z.A.C. des Halles 1 et 2, la Z.A.C. Sonis, la Z.A.C. des Carmes Madeleine, la Z.A.C. Val d'Ouest. Elle réalise également des travaux de construction d'équipements.

La S.E.M.PAT. qui est notre société patrimoniale, porte des actifs immobiliers de long terme et qui produisent des revenus. C'est donc elle qui a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier de la Halle de la Charpenterie.

Enfin pour la S.P.L. Orléans Val de Loire Evénements, et suite à la restructuration des organismes, elle reprend la gestion du parc des expositions et du centre de conférences qui étaient auparavant gérée par Orléans Gestion. Maintenant, 90 % du capital de la S.P.L. sont détenus par la Métropole et là aussi, il y a un transfert de compétences qui s'opère puisque le parc des expositions est repris également par la Métropole, ainsi que CO'Met.

## Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

☺ **LA SEM ORLEANS GESTION** gère les équipements de stationnement en ouvrage et sur voirie. La création de la Communauté urbaine devenue Métropole s'est accompagnée de plusieurs transferts de compétence, parmi lesquels la création des parcs et aires de stationnement. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé une partie de ses actions à Orléans Métropole. Le capital est détenu à 15% par la Mairie et à 52,16% par la Métropole.

☺ **Le SIVU de l'Eco-quartier des Groues** a été créé par les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle, afin d'assurer l'aménagement de ce site de 39 ha situé au nord-ouest de l'agglomération. Ce SIVU est aujourd'hui dissous.

**M. MARTIN** – *La S.E.M. Orléans Gestion gère les équipements de stationnement et du fait du transfert de la politique de mobilité, elle a également été reprise en majorité par Orléans Métropole. Vous voyez donc qu'il y a énormément d'organisations nouvelles dans la répartition des fonctions entre notre Mairie et Orléans Métropole.*

*Ces organismes sont en bonne situation financière.*

*Quant au S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues, on le cite un peu pour mémoire puisque qu'aujourd'hui cet organisme a été dissous.*

## Analyse consolidée des risques : les délégations de service public

Depuis le 1er janvier 2017, certaines compétences sont exercées par Orléans Métropole en lieu et place de la Mairie d'Orléans. Ce transfert concerne l'eau potable (Orléanaise des Eaux), les réseaux de chaleur (SODC et SOCOS), la distribution d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF), ainsi que les parcs de stationnement (INDIGO – ORLEANS GESTION). De ce fait, ces structures n'apparaissent plus dans le rapport Mairie d'Orléans.

☺ L'association **ANTIROUILLE** exploite la **salle de l'ASTROLABE**, labellisée « scène de musiques actuelles »

☺ La **SA ORLEANS SPECTACLES** exploite le **ZENITH d'Orléans**

☺ La **SOGERES** exploite le **service de restauration collective de la Mairie et du CCAS**

☺ Le **Garage LEBRUN** exploite la **fourrière municipale**

**M. MARTIN** – *En ce qui concerne les délégations de service public (D.S.P.), de nombreuses compétences sont désormais exercées par Orléans Métropole en lieu et place de la Mairie. Ces transferts concernent l'eau avec une délégation à l'Orléanaise des Eaux, les réseaux de chaleur avec la S.O.D.C. et la S.O.C.O.S, la distribution d'électricité et de gaz, ainsi que les parcs de stationnement. De ce fait, ces structures n'apparaissent plus dans le rapport de la Mairie d'Orléans.*

*Apparaissent toujours :*

- *l'association Antirouille qui exploite la salle de l'Astrolabe comme vous le savez,*
- *Orléans Spectacles qui exploite le Zénith d'Orléans, mais c'est temporaire puisqu'il a été décidé que le Zénith serait transféré à la Métropole avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019,*
- *la Sogeres qui exploite les services de restauration collective,*
- *la fourrière municipale.*



## Les engagements hors bilan

- La Convention Territoriale de l'Argonne est réalisée à près de 90%
  - La participation nette de la Mairie est de 14,7 M€ HT
  - La SEMDO est chargée de réaliser les futurs aménagements et équipements
- Le contrat de partenariat public privé Georges Chardon :
  - Reconstruction du groupe scolaire et du gymnase, entretien et maintenance des deux bâtiments pendant 20 ans pour un engagement financier de 37 M€ (dépenses d'entretien-maintenance, frais financiers, investissement des 2 équipements). Fin 2017, l'encours de dette s'établit à 16,9 M€ avec une annuité de 1,169 M€ (capital + intérêts).
- 8 ZAC en concession d'aménagement (ZAC Bourgogne, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine, ZAC des Carmes Madeleine, ZAC Val d'Ouest) : à fin 2017, l'engagement financier résiduel de la Mairie est de 17 M€.

Echéancier des participations de la Mairie d'Orléans - en M€	2018	2019	Au-delà
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	0,150		
ZAC BOURGOGNE	0,600	1,200	0,114
ZAC CARMES MADELEINE	2,650	4,054	7,367
ZAC VAL D'OUEST	0,100	0,200	0,600
Total	3,500	5,454	8,080

15

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – *Pour les engagements hors bilan, nous avons des engagements de long terme concernant la Convention Territoriale de l'Argonne. Celle-ci est aujourd'hui réalisée à près de 90 % et donc la participation nette de la Mairie est de 14,7 millions et la S.E.M.D.O. était chargée de la réalisation des futurs aménagements.*

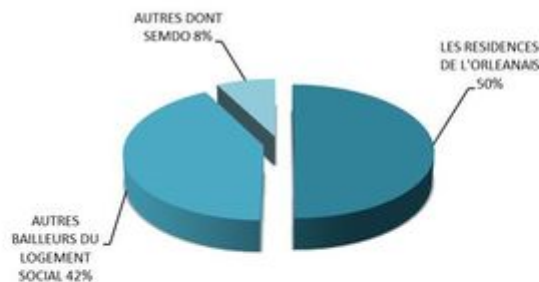
*Et puis, il y a bien sûr toujours notre contrat de partenariat public privé Georges Chardon qui concerne à la fois un bâtiment scolaire mais aussi les équipements sportifs qui sont à côté.*

*Enfin, nous avons huit Z.A.C. en concession d'aménagement dont nous garantissons la bonne fin et les engagements financiers intermédiaires. Vous avez le tableau qui rappelle les différents engagements que nous avons sur ces zones.*

## Engagements hors bilan

A fin 2017, la dette garantie par la Mairie s'élève à 188 M€ (-1,94% par rapport à 2016)

→ 92% de l'encours garanti concerne le logement social



16

Conseil municipal du 5 novembre 2018



## Les enseignements de la démarche d'analyse consolidée

- Les Orléanais bénéficient chaque année de 2 à 3 fois plus de services et projets que ceux portés directement par la Mairie
- L'analyse annuelle des comptes des principaux satellites permet de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions et anticiper les éventuelles situations de risque
- Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité / prix optimisé pour les Orléanais
- La démarche d'analyse consolidée permet de mesurer l'éventuel désengagement financier de partenaires

17

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – Voilà en synthèse ce que l'on pouvait dire concernant la consolidation : une situation financière qui nous apparaît, sur le plan consolidé, tout à fait satisfaisante et qui permet d'envisager l'avenir dans de bonnes conditions.

Voilà pour la présentation consolidée qui était faite à titre d'introduction. Puis-je enchaîner directement sur le contexte économique et financier ?

**M. le Maire** – *Y a-t-il des questions techniques sur cette présentation ? Je ne parle pas de discussions de politique générale sur l'appréciation budgétaire, mais des éléments techniques sur la consolidation. C'est toujours un document très intéressant pour avoir l'ensemble des éléments. C'est rare, peu de villes font cet exercice et pourtant c'est quelque chose de très utile. Pas de remarques ? Donc on passe aux orientations budgétaires.*

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais ;
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-annexé présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2017.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.



**ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2017  
DU GROUPE COMMUNAL**

Conseil municipal du 5 novembre 2018

1

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes .....	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2017 .....	3
<b>Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale.....</b>	<b>4</b>
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau.....	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2017 sur le périmètre de l'action municipale.....	7
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2017 sur le périmètre de l'action municipale.....	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2017 .....	9
V. Fiscalité consolidée.....	13
<b>Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2017 .....</b>	<b>14</b>
I. Le périmètre d'analyse des risques.....	14
II. Partenaires et associations aidés par la Mairie .....	14
• LE SECTEUR SOCIAL.....	15
• LE SECTEUR CULTUREL.....	22
• LE SECTEUR JEUNESSE .....	37
• LE SECTEUR SPORTIF.....	44
• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT .....	57
• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME => traité sur le rapport Métropole .....	70
• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN .....	73
III. Les délégations de service public.....	78
IV. Les engagements hors bilan.....	81

2

## INTRODUCTION

### I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités locales, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation annuelle de rapports d'activité de leurs services publics délégués.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action municipale dans son ensemble et d'évaluer les risques potentiels pour la Mairie, du fait des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans rend publique chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur action. Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés intervenant sur chacune des politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance de la contribution de chacun au développement du territoire ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

### II. Les faits marquants de l'exercice 2017

L'exercice 2017 a été marqué par des événements majeurs :

- o La transformation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine puis en métropole impliquant le transfert de compétences jusque-là exercées par la Mairie d'Orléans et notamment : la gestion des espaces publics, le plan local d'urbanisme, la gestion et l'entretien des zones activées, le commerce de proximité, la promotion touristique du territoire, les réseaux de chaleur et de froid urbain, le stationnement en ouvrage,
- o La cession d'une partie des actions Orléans Gestion au profit d'Orléans Métropole devenant ainsi l'actionnaire majoritaire – celle-ci est liée au transfert de la compétence « création et gestion de parcs et aires de stationnement »,
- o La cession d'une partie des actions Orléans Val de Loire Evénements au profit d'Orléans Métropole devenant ainsi l'actionnaire majoritaire – celle-ci est liée au transfert de la compétence « développement économique »,
- o La cession d'une partie des actions Orléans Val de Loire Tourisme au profit d'Orléans Métropole devenant ainsi l'actionnaire majoritaire – celle-ci est liée à la loi NOTRe et au transfert de la compétence « promotion du tourisme ».

3

## Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

### I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation financière a pour objectif d'agrèger les budgets de la Mairie et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation exhaustive de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux seuls satellites ayant des liens étroits avec la Mairie, notamment :

- Des liens de nature financière :
  - subventions de fonctionnement,
  - dotations en capital,
  - d'investissement
  - avances de trésorerie,
  - participations au capital social de sociétés
  - garanties d'emprunts,
  - d'économie mixte,
  - prestations en nature,
- Des liens de nature juridique :
  - représentation de la Mairie au sein des organes de direction : conseil d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
  - signature de contrats d'objectifs et de conventions financières liant contractuellement les parties.
- Des liens de nature opérationnelle :
  - importance du satellite dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans.

En 2017, le périmètre de consolidation comprend 49 entités autour de la Mairie d'Orléans et de ses 3 budgets annexes : 1 établissement public à caractère administratif et ses 3 budgets annexes (CCAS), 1 établissement public à caractère industriel et commercial (OPH Les résidences de l'Orléanais), 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 11 budgets annexes (Orléans Métropole), 1 établissement public de coopération culturelle (ESAD), 1 syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU des Groues), 10 sociétés de droit privé et 33 associations.

4

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

L'importance et la nature des liens développés par la Mairie sont variables selon les satellites. La méthode d'intégration retenue au sein du périmètre de consolidation identifie trois noyaux, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ **Le contrôle exclusif : Noyau 1**

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Mairie) et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Mairie des organes de direction).

Exemple : - CCAS : présidence assurée par le Maire d'Orléans

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ **Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2**

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Mairie détient une participation et exerce une influence, soit majoritaire, soit significative.

Exemples : les sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Orléans Loiret Basket, Orléans Gestion, SEMPAT), l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les sociétés publiques locales (Orléans Val de Loire Tourisme et Orléans Val de Loire événements)

- L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu, s'il s'agit de sociétés.

- Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :

Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la Mairie/subventions totales) + (subvention de la Mairie/produits d'exploitation)].

- Pour Orléans Métropole, les comptes sont intégrés proportionnellement à la part représentée par la population de la Mairie d'Orléans dans la population totale de la Métropole.

- Pour l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les comptes sont intégrés à la part représentée par le nombre de logements sur le territoire d'Orléans sur le nombre total de logements de l'OPH.

- Pour le SIVU des Groues, les comptes sont intégrés proportionnellement aux contributions communales (2/3 pour la Mairie d'Orléans).

➤ **Le contrôle minoritaire : Noyau 3**

Il s'exerce sur les entités dont les liens financiers avec la Mairie et/ou la représentation de la Mairie dans les instances décisionnelles sont faibles.

L'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :

Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la Mairie/subventions totales) + (subvention de la Mairie/produits d'exploitation)].

5

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget principal de la Mairie d'Orléans et ses 3 budgets annexes : Opérations funéraires, Opérations spécifiques, Parc Floral</li> <li>- ASELQO</li> <li>- CCAS et ses 3 budgets annexes</li> <li>- ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orléans Métropole et ses 11 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Inexplosible, Marché de gros, ZAC en régie, Eau</li> <li>- JAM</li> <li>- Le 108</li> <li>- Orléans Gestion</li> <li>- Orléans Loiret Basket</li> <li>- SEMDO</li> <li>- SEMPAT</li> <li>- SIVU des Groues</li> <li>- SPL Evénements</li> <li>- SPL Tourisme</li> <li>- SEM Orléans Spectacles</li> <li>- Les résidences de l'Orléanais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AESCO</li> <li>- AHU</li> <li>- AJLA</li> <li>- Antrouille (Astrolabe)</li> <li>- ASPTT</li> <li>- CADO</li> <li>- Centre Chorégraphique National d'Orléans</li> <li>- Centre Dramatique National d'Orléans</li> <li>- CERCIL</li> <li>- Cercle d'escrime</li> <li>- Comité des Œuvres Sociales</li> <li>- Concours international de piano</li> <li>- DEF1</li> <li>- ECO C.J.F. Athlétisme</li> <li>- ESCALE</li> <li>- La vie devant soi</li> <li>- La Tortue Magique</li> <li>- Le p'tit mouflet</li> <li>- Les vitrines d'Orléans</li> <li>- Musique et Equilibre</li> <li>- Musique Municipale Orléans</li> <li>- Orléans Loiret Basket Association</li> <li>- Orléans Concerts</li> <li>- Orléans Insertion Emploi (OIE)</li> <li>- Polysonik</li> <li>- Rugby Club Orléanais</li> <li>- Relais Orléanais</li> <li>- SASP Orléans Loiret Football</li> <li>- Scène nationale</li> <li>- Théâtre Chardon</li> <li>- SMO Gym</li> <li>- Union de pétanque argonnaise</li> <li>- Union sportive orléanaise de Handball</li> <li>- USO Football</li> <li>- USO Judo</li> </ul>

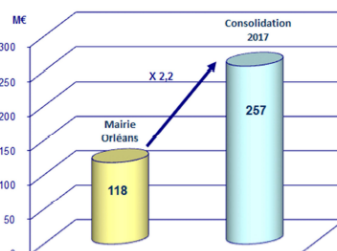
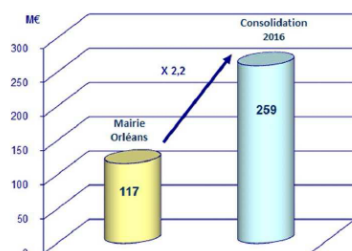
6

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2017 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1			NOYAU 2			NOYAU 3	Consolidation 2017	Consolidation 2016
	Mairie d'Orléans	CCAS	ASELOO /ESAD	Métropole	Les résidences de l'Orléanais	Autres			
SERVICES GENERAUX	30,5			3,9		0,0	-	34,5	33,1
CULTURE	22,5		3,4	0,4		1,3	2,1	29,8	28,7
EDUCATION	23,9			1,3		-	-	25,2	23,7
TRANSPORTS	-			23,4		1,4	-	24,8	29,0
GESTION URBAINE	12,4			6,3		1,0	-	19,8	21,8
SOCIAL	2,2	15,1		1,0		-	0,5	18,8	18,2
LOGEMENT	-			0,3	17,6	-	0,0	18,0	40,2
SPORT	8,3			-		2,1	4,0	14,3	13,4
SECURITE	6,6			5,7		-	-	12,4	12,0
DECHETS	-			11,6		-	-	11,6	11,9
JEUNESSE	5,0		5,2	-		0,1	0,4	10,8	10,2
ASSAINISSEMENT	0,2			8,8		-	-	9,0	6,0
ENVIRONNEMENT	5,7			1,1		-	-	6,7	6,5
ECONOMIE	0,4			2,3		0,1	0,1	2,9	2,7
TOURISME	0,3			0,6		0,3	-	1,3	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>67</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>240</b>	<b>259</b>

(\*) Métropole - sécurité : Contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours



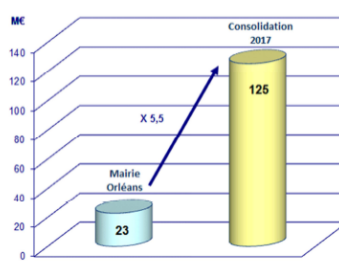
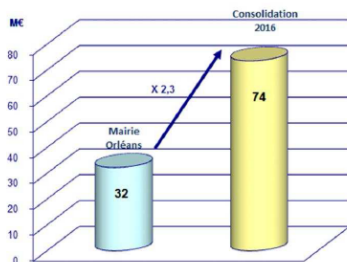
Sur l'exercice 2017, la consolidation fait apparaître un effet de levier de 2,2 identique à celui de 2016.

7

III. Consolidation des dépenses d'investissement 2017 sur le périmètre de l'action municipale

En dehors du budget municipal, les projets majeurs d'investissement du territoire Orléanais peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de la Métropole, de l'Office d'HLM Les résidences de l'Orléanais, de la SEMDO ou de la SEMPAT.

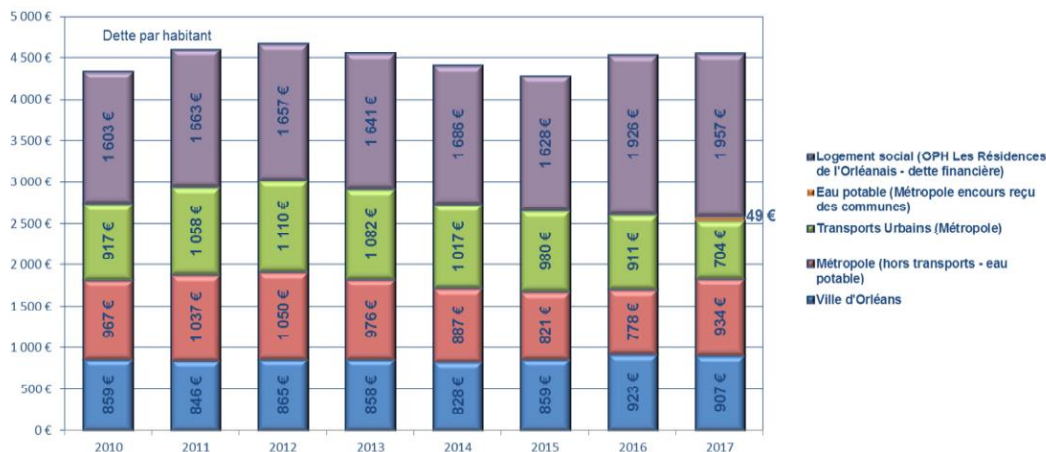
POLITIQUE PUBLIQUE en M€	Mairie d'Orléans	Métropole	Les résidences de l'Orléanais	SEMDO/SEMPAT	Consolidation 2017	Consolidation 2016
GESTION URBAINE	5,8	15,0		34,8	55,7	42,6
LOGEMENT	-	0,4	33,3		33,7	2,9
TRANSPORTS	-	5,6			5,6	3,0
ECONOMIE	0,3	5,0			5,3	6,6
ASSAINISSEMENT	0,0	5,2			5,3	2,3
EDUCATION	3,7	0,4			4,2	3,8
CULTURE	3,9	0,0			3,9	2,9
SPORT	3,0	-			3,0	2,6
SERVICES GENERAUX	2,4	0,5			2,9	2,6
ENVIRONNEMENT	2,1	0,8			2,9	1,6
DECHETS	-	1,4			1,4	1,2
SOCIAL	0,9	0,1			1,0	0,3
SECURITE	0,3	0,1			0,4	0,4
JEUNESSE	0,2	-			0,2	0,3
TOURISME	0,0	0,2			0,2	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>22,8</b>	<b>34,6</b>	<b>33,3</b>	<b>34,8</b>	<b>125,5</b>	<b>73,6</b>



Sur l'exercice 2017, la consolidation affiche un effet de levier à 5,5. Cela traduit l'importance de l'effort d'investissement réalisé directement ou indirectement sur le territoire.

8

IV. Endettement consolidé au 31/12/2017



L'endettement consolidé (Mairie d'Orléans + Métropole + OPHLM) évolue comme suit :

- la dette de la Métropole est stable avec une nouvelle composante, la dette eau potable reçue des communes pour 15,25 M€,
- la dette de la Mairie d'Orléans (bancaire et PPP) présente une inflexion,
- la dette des Résidences de l'Orléanais, office d'HLM de la Métropole, est en hausse, due à la souscription de nouveaux emprunts de 16 M€ dont 51,89 % pour le financement de Remplacement de composants et Réhabilitation et 48,11 % pour les constructions.

9

A- La dette de la Mairie d'Orléans

Au 31/12/2017, la dette consolidée de la Mairie s'élève à 107,6 M€ (-1,4 M€) et représente 45 emprunts souscrits auprès de 10 établissements.

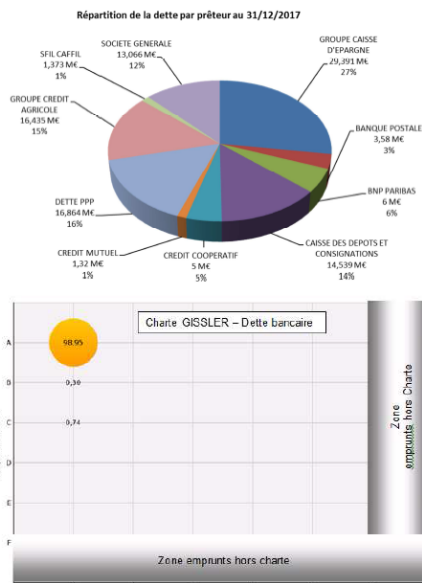
La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et souscrit ses emprunts après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers présents en France.

Chaque opération de dette est par ailleurs soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans (hors dette PPP) et se répartissent entre taux fixes et taux révisibles selon les opportunités de marché. Fin 2017, la dette bancaire est constituée de 46% de prêts à taux fixe et de 54% de prêts à taux variable (répartition dette totale yc PPP : 55 % de prêts à taux fixe et 45 % de prêts à taux variable). Cette répartition permet à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2017, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,59% et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans 1 mois.

La matrice des risques (charte GISSLER), définie au plan national, qualifie le niveau de risque des emprunts souscrits par les collectivités locales.

Cette classification retient deux dimensions : le « risque de sous-jacent » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits les plus risqués sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Selon cette classification, 98,95 % de la dette de la Mairie est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible et aucun emprunt ne figure en zone hors charte.



10



Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

**B- La dette de la Métropole**

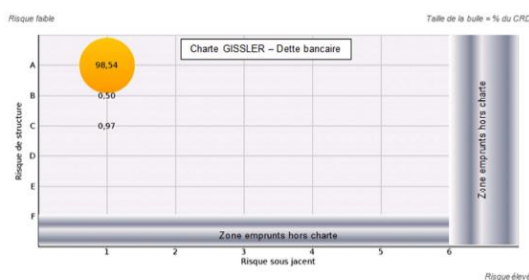
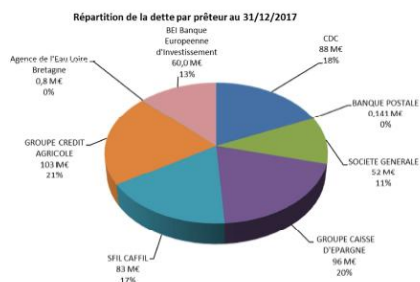
Au 31/12/2017, la dette de la Métropole s'élève à 484 M€ (incluant 15 M€ héritée des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau potable) et correspond à 137 emprunts souscrits auprès de 7 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France.

La Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources et ses modes de financement. Chaque opération de dette est soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

A fin 2017, la dette est répartie entre taux fixes (47%) et taux variables ou révisables (53%) et le taux d'intérêt moyen payé sur l'exercice s'établit à 1,90 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 7 ans et 7 mois.

Enfin, à fin 2017, 98,54 % de l'encours de dette est classé en 1A (niveau de risque le plus faible) selon les critères de la charte GISSLER.



**C- La dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais**

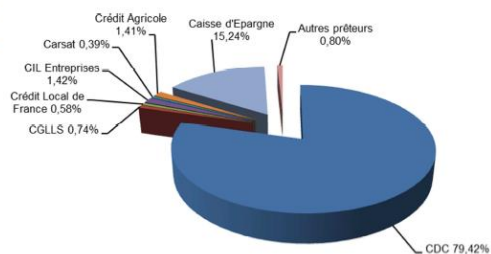
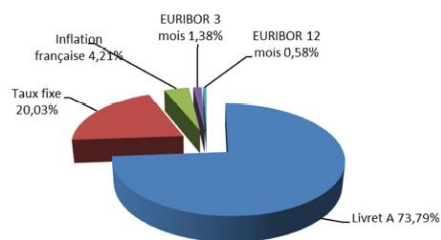
Au 31/12/2017, la dette bancaire de l'OPH s'élève à 232 M€ (+5 M€) et correspond à 579 emprunts très majoritairement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (79,42%).

L'encours de dette de l'OPH bénéficie quasi intégralement de la garantie de collectivités locales, la Mairie d'Orléans garantissant environ 41% de l'encours total de l'office.

A fin 2017, la dette de l'OPH est majoritairement souscrite à taux révisables (73,79% sur le livret A, 4,21% sur l'inflation française et 1,96% sur Euribor), les taux fixes ne représentant que 20,03% de l'encours.

En 2017, le taux moyen de la dette est de 1,61% pour une durée de vie moyenne de l'ordre de 13 ans et 6 mois.

Réglementairement, la charte GISSLER ne s'applique pas aux organismes de logement social. Toutefois, en appliquant la matrice des risques à la dette de l'OPH, il apparaît que la totalité de l'encours de l'OPH serait classé en 1A et 2A, ce qui est représentatif d'une dette classique et saine.



Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

**V. Fiscalité consolidée**

**La fiscalité décidée par la Mairie d'Orléans est stable depuis 1996.**

La stabilité des taux des impôts locaux est un engagement politique fort de la Mairie d'Orléans et de la Métropole.

La Mairie d'Orléans pratique, par ailleurs, une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, très favorable aux Orléanais. Cette politique s'applique également sur les parts de taxe d'habitation de la Métropole, pour les Orléanais.

Taux taxe habitation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mairie d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Métropole	0,813	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52
Département	5,83								
<b>TOTAL</b>	<b>27,63</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>	<b>28,51</b>

Taux Foncier Bâti	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mairie d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Métropole	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	9,17								
Région	3,47	*14,52	*15,54	*17,06	*17,06	*17,06	*18,56	*18,56	*18,56
<b>TOTAL</b>	<b>43,73</b>	<b>45,61</b>	<b>46,63</b>	<b>48,15</b>	<b>48,15</b>	<b>48,15</b>	<b>49,65</b>	<b>49,65</b>	<b>49,65</b>

Taux Foncier Non Bâti	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mairie d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
Métropole	2,8	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12
Taxe additionnelle FNB (Métropole)		33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47
Département	23,3								
Région	8,62								
<b>TOTAL</b>	<b>74,32</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>	<b>79,19</b>

Taux Taxe Prof. / CF Entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mairie d'Orléans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Métropole	19,6	25,23	25,06	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88
Département	5,87								
Région	2,83								
<b>TOTAL</b>	<b>28,3</b>	<b>25,23</b>	<b>25,06</b>	<b>24,88</b>	<b>24,88</b>	<b>24,88</b>	<b>24,88</b>	<b>24,88</b>	<b>24,88</b>

\* Y compris frais d'assiette et de recouvrement, antérieurement perçus par l'Etat et transférés au niveau local à partir de 2011

13

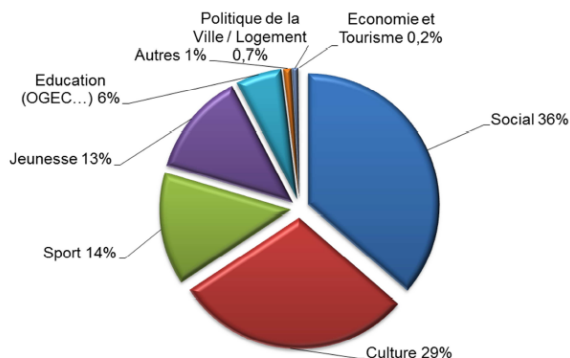
**Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2017**

**I. Le périmètre d'analyse des risques**

Les comptes et rapports d'activités des partenaires, publics ou privés, de la Mairie, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans font l'objet d'une analyse annuelle, dans le cadre de l'analyse des risques du groupe communal.

**II. Partenaires et associations aidés par la Mairie**

Subventions de fonctionnement versées par la Mairie à ses partenaires  
Répartition par secteur bénéficiaire



Avec **36 %** des subventions versées par la Mairie, le secteur social reste le principal bénéficiaire des financements attribués à ses partenaires.

14

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• LE SECTEUR SOCIAL

En 2017, les partenaires du secteur social reçoivent 36% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur social comprend 6 entités qui représentent 97% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	47	8,88	7,86	13,03%
Périmètre	6	8,58	7,50	14,45%
% analysé	13%	97%	95%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8 241 K€	14 575 K€	57%	pas de risque identifié	😊	NEANT
LA VIE DEVANT SOI	Association	107 K€	230 K€	47%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
RELAIS ORLEANAIS	Association	93 K€	1 225 K€	8%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	Association	61 K€	142 K€	43%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT URBAIN (AHU)	Association	43 K€	676 K€	6%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
LE P'TIT MOURLET	Association	37 K€	213 K€	17%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEANT
<b>TOTAL</b>		<b>8 582 K€</b>					

15

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Situation financière saine

Les comptes 2017 présentent un excédent d'exploitation de 220 k€, en amélioration par rapport à 2016 (+ 434 k€).

La subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€) revient à son niveau annuel (+1 M€), après une diminution de 1 M€ en 2015 et 2016 pour permettre au CCAS de consommer son fonds de roulement.

Le budget 2017 du CCAS a permis de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles orléanaises (Petite Enfance : 9,412 M€ - Solidarité et Action Sociale : 1,373 M€ - Aînés : 1,010 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 5%, en raison notamment de l'évolution des achats et charges externes (achats de berceaux) et des charges de personnel (+4%). Le secteur de la Petite Enfance a été impacté à hauteur de 263 k€, somme liée aux remplacements et congés maternité.

A noter, la prise en charge par le CCAS du Service éducatif de prévention depuis 2014, à la suite de la décision de retrait du département du Loiret.

Le résultat d'exploitation s'établit à 220 k€ et le résultat net à 313 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 264K€</b>	<b>14 570K€</b>	<b>14 755K€</b>	<b>13 250K€</b>	<b>13 449K€</b>	<b>14 575K€</b>	<b>1 125K€</b>	<b>8%</b>
Prestations de services et ventes	1 662K€	1 633K€	1 624K€	1 417K€	1 582K€	1 587K€	6K€	0%
Subventions d'exploitation	12 602K€	12 937K€	13 131K€	11 834K€	11 868K€	12 987K€	1 120K€	9%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>13 088K€</b>	<b>13 837K€</b>	<b>14 401K€</b>	<b>14 512K€</b>	<b>13 663K€</b>	<b>14 354K€</b>	<b>691K€</b>	<b>5%</b>
Achats et charges externes	2 146K€	2 214K€	2 251K€	2 396K€	2 596K€	2 975K€	377K€	14%
Charges de personnel	10 501K€	11 034K€	11 678K€	11 405K€	10 387K€	10 772K€	385K€	4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 176K€</b>	<b>733K€</b>	<b>354K€</b>	<b>-1 262K€</b>	<b>-214K€</b>	<b>220K€</b>	<b>434K€</b>	<b>-203%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 204K€</b>	<b>776K€</b>	<b>364K€</b>	<b>-21K€</b>	<b>-87K€</b>	<b>313K€</b>	<b>400K€</b>	<b>-461%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8 478K€	8 448K€	8 438K€	7 429K€	7 241K€	8 241K€	1K€	14%
Dépendance Mairie	59%	58%	57%	56%	54%	57%		

Sur l'exercice, le CCAS a réalisé 283 k€ de dépenses d'investissement, autofinancées en totalité.

16

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI**

**Résultats d'exploitation et fonds propres positifs**

Depuis plus de 30 ans, l'association La Vie devant Soi propose des actions d'animation de proximité et d'entraide aux personnes âgées et aux retraités Orléanais. Cette association contribue ainsi directement à la mise en œuvre de la politique développée par la Mairie d'Orléans en faveur des Aînés.

Depuis novembre 2017, l'association a pris possession des locaux au 37bis quai de Prague, qui favorise une meilleure accessibilité. Ce déménagement a permis d'attirer de nouveaux adhérents. Cette année a été l'occasion d'ouvrir des séances supplémentaires en anglais et yoga.

La situation financière de l'association pour 2017 est stable +3 k€ par rapport à 2016 (+6 k€). Les recettes d'exploitation sont en augmentation de +24 k€, liées à la progression des subventions, atténuée par des sorties adhérents. Cet effet est neutralisé car il trouve son pendant en dépenses. Les charges d'exploitation suivent l'augmentation des recettes à +27 k€.

Le résultat net s'élève à 3 k€.

Les capitaux propres sont positifs et s'établissent à 42 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>252K€</b>	<b>240K€</b>	<b>212K€</b>	<b>247K€</b>	<b>206K€</b>	<b>230K€</b>	<b>24K€</b>	<b>12%</b>
Prestations de services et ventes	107K€	96K€	73K€	98K€	91K€	104K€	13K€	15%
Subventions d'exploitation	124K€	130K€	126K€	135K€	102K€	107K€	5K€	5%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>237K€</b>	<b>252K€</b>	<b>212K€</b>	<b>237K€</b>	<b>200K€</b>	<b>227K€</b>	<b>27K€</b>	<b>13%</b>
Achats et charges externes	136K€	143K€	107K€	129K€	112K€	130K€	18K€	16%
Charges de personnel	99K€	101K€	100K€	108K€	88K€	96K€	9K€	10%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>0K€</b>	<b>10K€</b>	<b>6K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-45%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>15K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>5K€</b>	<b>10K€</b>	<b>7K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-55%</b>
Capitaux propres	35K€	25K€	26K€	33K€	39K€	42K€	3K€	8%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	122K€	122K€	122K€	102K€	102K€	107K€	5K€	5%
Dépendance Mairie	49%	51%	56%	41%	50%	46%		

17

• **ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Depuis 1984, le Relais Orléanais assure une mission d'accueil et de restauration au bénéfice de personnes en situation de précarité. Une convention d'objectifs 2015 – 2018 définit le cadre du partenariat établi entre la Mairie d'Orléans et l'association : prestations de restauration le matin et le midi, accueil des personnes en situation de précarité, transport des denrées de l'Espace Solidarité et service de douches.

2016 est l'année du lancement du projet de restructuration du Relais Orléanais, avec la participation de la Mairie dans le cadre d'un financement partagé entre les partenaires historiques de l'association.

Les comptes 2017 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif à -12 k€ équivalent à celui de 2016 (-11 k€). Le résultat exceptionnel permet d'aboutir à un résultat net à l'équilibre.

Ces résultats sont issus d'une progression des subventions d'exploitation (+42 k€ soit +4%) couplée à une maîtrise des charges de personnel (-2 k€) malgré l'augmentation de la fréquentation.

Pour 2017, les capitaux propres restent positifs et s'élèvent à +256 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>822K€</b>	<b>985K€</b>	<b>1 101K€</b>	<b>1 073K€</b>	<b>1 178K€</b>	<b>1 225K€</b>	<b>47K€</b>	<b>4%</b>
Prestations de services et ventes	10K€	10K€	9K€	10K€	9K€	10K€	0K€	5%
Subventions d'exploitation	775K€	928K€	1 028K€	1 032K€	1 144K€	1 185K€	42K€	4%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>828K€</b>	<b>996K€</b>	<b>1 108K€</b>	<b>1 125K€</b>	<b>1 189K€</b>	<b>1 236K€</b>	<b>48K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	419K€	508K€	589K€	607K€	696K€	744K€	47K€	7%
Charges de personnel	351K€	427K€	455K€	479K€	442K€	440K€	-2K€	0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>-52K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>9%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>166%</b>
Capitaux propres	187K€	245K€	240K€	249K€	235K€	256K€	21K€	9%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	108K€	108K€	111K€	88K€	88K€	93K€	5K€	6%
Dépendance Mairie	13%	11%	10%	8%	7%	8%		

18

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

**Résultats d'exploitation et fonds propres positifs**

Le Comité des Œuvres Sociales réalise des actions locales en complément des prestations offertes par le Centre National d'Action Sociale. Il s'agit :

- de l'organisation de l'arbre de Noël,
- du maintien des sections loisirs existantes (section retraités, pêche),
- du versement sur proposition du service social du personnel des aides exceptionnelles ou maladie.

L'ensemble des relations a été défini dans le cadre d'une convention de partenariat. L'avenant n°4 prolonge la convention pour une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

En 2017, les comptes du COS font apparaître un résultat à l'équilibre, en recul par rapport à 2016 (+9k€), avec une baisse plus importante des produits d'exploitation (-13 k€) que des charges d'exploitation (-4 k€).

Le résultat net s'établit à 1 k€ et les capitaux propres s'élèvent à 44 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>167K€</b>	<b>155K€</b>	<b>159K€</b>	<b>140K€</b>	<b>155K€</b>	<b>142K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-8%</b>
Prestations de services et ventes	9K€	8K€	10K€	13K€	25K€	26K€	1K€	5%
Subventions d'exploitation	85K€	85K€	85K€	85K€	88K€	78K€	-10K€	-11%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>160K€</b>	<b>146K€</b>	<b>161K€</b>	<b>154K€</b>	<b>145K€</b>	<b>142K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-3%</b>
Achats et charges externes	60K€	51K€	46K€	49K€	51K€	27K€	-24K€	-47%
Charges de personnel	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	4K€	4K€	1364%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>9K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-94%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5K€</b>	<b>8K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>12K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-95%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>37K€</b>	<b>45K€</b>	<b>44K€</b>	<b>31K€</b>	<b>43K€</b>	<b>44K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	71K€	71K€	70K€	70K€	68K€	61K€	-7K€	-10%
Dépendance Mairie	42%	46%	44%	50%	44%	43%		
Pour information								
Versement au titre du CNAS	543K€	578K€	561K€	561K€	531K€	511K€	-20K€	-4%

19

• **ASSOCIATION AHU – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation**

**Résultat d'exploitation positif et fonds propres positifs**

Créée en 1991 à l'initiative de la mairie d'Orléans et de son office public d'HLM, l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain a pour objet d'aider des personnes fragilisées et éprouvant des difficultés sociales à accéder ou se maintenir dans un logement.

L'AHU intervient dans différents domaines :

- l'accompagnement social des ménages afin de favoriser une meilleure gestion budgétaire, une meilleure intégration de la famille dans son environnement et une meilleure utilisation du logement et de ses équipements,
- la médiation locative par la pratique de la sous-location de logements auprès de propriétaires publics ou privés,
- l'hébergement temporaire des ménages par la gestion d'un parc de 25 logements d'urgence dont une résidence de 5 logements réservés à l'accueil de femmes en difficulté.

Les comptes 2017 de l'association présentent un résultat d'exploitation positif à hauteur de 31 k€ en évolution de +26 k€ par rapport à 2016. Ce résultat est lié à l'augmentation des produits des activités à 31 k€ contre 0,6 k€ en 2016 associée à une maîtrise des charges d'exploitation.

Pour 2017, les capitaux propres progressent et s'élèvent à +147 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>637K€</b>	<b>625K€</b>	<b>635K€</b>	<b>676K€</b>	<b>41K€</b>	<b>6%</b>
Prestations de services et ventes	357K€	360K€	364K€	399K€	35K€	10%
Subventions d'exploitation	232K€	216K€	238K€	239K€	1K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>665K€</b>	<b>608K€</b>	<b>630K€</b>	<b>645K€</b>	<b>15K€</b>	<b>2%</b>
Achats et charges externes	297K€	272K€	280K€	285K€	4K€	2%
Charges de personnel	351K€	331K€	345K€	353K€	8K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-27K€</b>	<b>17K€</b>	<b>5K€</b>	<b>31K€</b>	<b>26K€</b>	<b>510%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-27K€</b>	<b>18K€</b>	<b>5K€</b>	<b>19K€</b>	<b>14K€</b>	<b>255%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>105K€</b>	<b>122K€</b>	<b>128K€</b>	<b>147K€</b>	<b>19K€</b>	<b>15%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42K€	42K€	42K€	43K€	1K€	1%
Dépendance Mairie	7%	7%	7%	6%		

20

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION LE P'TIT MOUFLET – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

La crèche parentale Le P'tit Mouflet est une association créée à l'initiative de 2 professionnelles et de 8 familles en 1982. Elle accueille de façon régulière des enfants dès l'âge de 10 semaines à 4 ans à temps plein ou à temps partiel, par un collectif de parents et de professionnels de la petite enfance.

L'implication des familles dans l'association a une forte vocation sociale, comme l'insertion professionnelle, la formation des personnes parfois éloignées des études et du monde de la petite enfance, le soutien à des producteurs locaux via l'adhésion à une association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Les comptes 2017 de l'association affichent un résultat d'exploitation de 9 k€ en progression par rapport à 2016 (-1 k€). Ce résultat est dû à une diminution plus importante des dépenses d'exploitation de -26 k€ contre -16 k€ pour les recettes d'exploitation. La baisse de la masse salariale est due à une absence dans la structure et à l'utilisation de congés payés. Les recettes liées aux prestations sont en diminution en raison des contrats à mi-temps et à temps plein à horaires réduits, plus importants.

Après report des ressources non utilisées, le résultat net s'établit à 17 k€.

Pour 2017, les capitaux propres progressent et s'élevaient à +80 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>199K€</b>	<b>212K€</b>	<b>229K€</b>	<b>213K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>-7%</b>
Prestations de services et ventes	156K€	160K€	168K€	160K€	-8K€	-5%
Subventions d'exploitation	37K€	37K€	47K€	37K€	-10K€	-20%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>204K€</b>	<b>217K€</b>	<b>230K€</b>	<b>205K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>-11%</b>
Achats et charges externes	48K€	48K€	55K€	51K€	-4K€	-8%
Charges de personnel	152K€	162K€	164K€	146K€	-18K€	-11%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>9K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-1435%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>3K€</b>	<b>0K€</b>	<b>17K€</b>	<b>17K€</b>	<b>4088%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>63K€</b>	<b>66K€</b>	<b>64K€</b>	<b>80K€</b>	<b>16K€</b>	<b>25%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	37K€	37K€	37K€	37K€	0K€	0%
Dependance Mairie	19%	17%	16%	17%		

21

• LE SECTEUR CULTUREL

En 2017, les partenaires du secteur culturel reçoivent 29% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur culturel comprend 14 entités, représentant 87% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	104	7,17	6,90	3,86%
Périmètre	14	6,22	5,98	3,91%
% analysé	13%	87%	87%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ESAD ORLEANS	Etablissement public administratif	2 718 K€	3 447 K€	79%	Situation financière saine	😊	NEANT
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1 867 K€	3 864 K€	48%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	416 K€	2 381 K€	17%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres faibles	😐	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	238 K€	1 494 K€	16%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	Association	230 K€	1 440 K€	16%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	217 K€	492 K€	44%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	118 K€	296 K€	40%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres faibles	😐	SURVEILLANCE
ASSOCIATION LE 108	Association	85 K€	218 K€	39%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
POLYSONIK	Association	81 K€	176 K€	46%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
MUSIQUE ET EQUILIBRE	Association	58 K€	420 K€	14%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS	Association	53 K€	77 K€	69%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
THEATRE CHARDON	Association	51 K€	109 K€	47%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
CERCIL	Association	50 K€	561 K€	9%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
LA TORTUE MAGIQUE	Association	35 K€	132 K€	27%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	NEANT
		<b>6 216 K€</b>					

22

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN (ESAD)

Résultat d'exploitation et résultat net positif

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD) est un établissement public de coopération culturelle qui a comme mission principale l'enseignement supérieur artistique et la délivrance de diplômes nationaux homologués par le ministère chargé de la Culture. L'ESAD forme près de 300 étudiants pour des Licences et Masters, évalués par le MCC, l'HCERES, le RNCP, et 260 amateurs. Elle mène de nombreuses actions en lien avec d'autres partenaires du territoire académique (avec l'Université, Polytech), culturels (Musées, CDN, CCN, Conservatoire, FRAC, Centres d'art), économiques (Pôles de compétitivité, LVMH Recherche, Shiseido, LAB'O, OVL) et scientifiques (Labos de l'Université, Le Studium).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre du transfert de compétences facultatives, l'ESAD devient un établissement à vocation métropolitaine.

Pour 2017, les comptes de l'ESAD présentent un résultat d'exploitation excédentaire (+26 k€). L'augmentation des charges d'exploitation est plus importante que celle des recettes d'exploitation. La hausse des charges de personnel est de +89 k€, due notamment à des créations de postes pour l'ouverture de la classe prépa et à des partenariats à temps plein.

Le résultat exceptionnel déficitaire est moins conséquent que celui de 2016, -13 k€ au lieu de -27 k€. Le montant des bourses versées aux étudiants dans le cadre de la mobilité internationale (ERASMUS ou Mobicentre) se sont élevées à 26 k€ contre 42 k€ en 2016.

Après financement des investissements de l'exercice, le résultat global de l'exercice 2017 s'établit à +351 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	EvoF <sup>1</sup> NN-1 €	EvoF <sup>1</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 441 K€</b>	<b>3 441 K€</b>	<b>3 441 K€</b>	<b>3 486 K€</b>	<b>3 414 K€</b>	<b>3 447 K€</b>	<b>33 K€</b>	<b>1,0%</b>
Prestations de services et ventes	198 K€	198 K€	198 K€	225 K€	222 K€	237 K€	15 K€	6,7%
Subventions d'exploitation	3 219 K€	3 219 K€	3 219 K€	3 229 K€	3 180 K€	3 190 K€	10 K€	0,3%
dont subvention municipale	2 739 K€	2 739 K€	2 739 K€	2 724 K€	2 724 K€	2 718 K€	-6 K€	-0,2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 322 K€</b>	<b>3 322 K€</b>	<b>3 322 K€</b>	<b>3 311 K€</b>	<b>3 300 K€</b>	<b>3 422 K€</b>	<b>121 K€</b>	<b>3,7%</b>
Achats et charges externes	824 K€	824 K€	824 K€	766 K€	767 K€	799 K€	33 K€	4,3%
Charges de personnel	2 498 K€	2 498 K€	2 498 K€	2 545 K€	2 533 K€	2 622 K€	89 K€	3,5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>119 K€</b>	<b>119 K€</b>	<b>119 K€</b>	<b>155 K€</b>	<b>114 K€</b>	<b>26 K€</b>	<b>-88 K€</b>	<b>-77,5%</b>
<b>RESULTAT NET (épargne brute)</b>	<b>75 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>128 K€</b>	<b>87 K€</b>	<b>13 K€</b>	<b>-74 K€</b>	<b>-85,1%</b>
<b>RESULTAT (épargne disponible)</b>	<b>75 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>128 K€</b>	<b>87 K€</b>	<b>13 K€</b>	<b>-74 K€</b>	<b>-85,1%</b>
<b>RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>146 K€</b>	<b>215 K€</b>	<b>284 K€</b>	<b>331 K€</b>	<b>367 K€</b>	<b>351 K€</b>	<b>-17 K€</b>	<b>-4,6%</b>
dont subvention Mairie d'Orléans	2 739 K€	2 739 K€	2 739 K€	2 724 K€	2 724 K€	2 718 K€	-6 K€	
Dépendance Mairie	80%	80%	80%	79%	80%	79%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, l'ESAD a en outre bénéficié d'une subvention d'équipement de 45 k€ versée par la Mairie d'Orléans.

23

• SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Le Théâtre d'Orléans constitue, au plan national, un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant. Il accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion : la Scène nationale, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, le Centre Dramatique National d'Orléans et le Centre Chorégraphique. Une convention signée entre la Mairie d'Orléans, le Département du Loiret, la Région Centre et l'Etat, définit les principes de gouvernance, les modalités de coordination et de gestion du théâtre d'Orléans, ainsi que la répartition des financements apportés aux quatre structures de création artistiques orléanaises. Cette convention confie la gestion du théâtre à l'association Théâtre d'Orléans – Scène nationale d'Orléans et a été conclue pour une année (2015), et renouvelée par avenant pour l'année 2016. Dans l'attente d'une nouvelle convention cadre, la Mairie d'Orléans a signé une convention de financement 2017 rappelant les objectifs et définissant les modalités de subventionnement de l'association pour un montant total de 2 751k€.

En 2017, le résultat d'exploitation s'établit à -63 k€ contre +41 k€ en 2016. Cette évolution est due à une progression significative des dépenses d'exploitation (+324 k€ soit +9%), les recettes d'exploitation ayant progressé moins vite (+219 k€ soit +6 %). Les achats et charges externes affichent une augmentation de 365 k€ atténuée par la diminution des charges de personnel (-78 k€).

Le résultat net s'élève à 25 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	EvoF <sup>1</sup> NN-1 €	EvoF <sup>1</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 729K€</b>	<b>3 732K€</b>	<b>3 752K€</b>	<b>3 432K€</b>	<b>3 645K€</b>	<b>3 864K€</b>	<b>219K€</b>	<b>6%</b>
Prestations de services et ventes	611K€	601K€	558K€	567K€	651K€	809K€	159K€	24%
Subventions d'exploitation	3 099K€	3 090K€	3 123K€	2 862K€	2 940K€	2 991K€	51K€	2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 813K€</b>	<b>3 787K€</b>	<b>3 902K€</b>	<b>3 509K€</b>	<b>3 603K€</b>	<b>3 927K€</b>	<b>324K€</b>	<b>9%</b>
Achats et charges externes	1 585K€	1 567K€	1 657K€	1 496K€	1 527K€	1 891K€	365K€	24%
Charges de personnel	2 026K€	2 003K€	2 070K€	1 857K€	1 914K€	1 836K€	-78K€	-4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-84K€</b>	<b>-55K€</b>	<b>-149K€</b>	<b>-77K€</b>	<b>41K€</b>	<b>-63K€</b>	<b>-104K€</b>	<b>-252%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-69K€</b>	<b>2K€</b>	<b>64K€</b>	<b>25K€</b>	<b>-39K€</b>	<b>-61%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>415K€</b>	<b>406K€</b>	<b>370K€</b>	<b>387K€</b>	<b>455K€</b>	<b>524K€</b>	<b>69K€</b>	<b>15%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	1 962K€	1 899K€	1 886K€	1 723K€	1 808K€	1 867K€	58K€	3%
Dépendance Mairie	53%	51%	50%	50%	50%	48%		

Au cours de l'exercice 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 43 k€ versée par la Mairie d'Orléans.

24

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS - CADO

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres faibles**

Fondé en 1988, le CADO (SARL) est un centre national de création théâtrale, dont le répertoire allie auteurs classiques et contemporains. Il permet aux artistes (comédiens, metteurs en scène, auteurs) de créer et présenter chaque saison six spectacles reflétant la diversité créative du Théâtre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Christophe Lidon est directeur du CADO.

Pour 2017, les comptes présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre (+0 k€) et un résultat net positif (+2 k€). Les recettes d'exploitation sont en augmentation : +188 k€ au titre des prestations (dont +120 k€ de billetterie et +68 k€ de tournées). Cette évolution est atténuée par la baisse des subventions versées par le Département (-34 k€). Les charges d'exploitation suivent l'évolution des recettes.

Ce résultat permet une légère progression des capitaux propres qui s'établissent à 13 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2011-2012 (18 mois)	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>P</sup> NN-1 €	Evol <sup>P</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 835K€</b>	<b>3 763K€</b>	<b>2 259K€</b>	<b>2 332K€</b>	<b>2 218K€</b>	<b>2 381K€</b>	<b>163K€</b>	<b>7%</b>
Prestations de services et ventes	2 151K€	2 680K€	1 177K€	1 233K€	1 128K€	1 316K€	188K€	17%
Subventions d'exploitation	1 671K€	1 082K€	1 082K€	1 099K€	1 089K€	1 055K€	-34K€	-3%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 844K€</b>	<b>3 754K€</b>	<b>2 204K€</b>	<b>2 352K€</b>	<b>2 216K€</b>	<b>2 382K€</b>	<b>165K€</b>	<b>7%</b>
Achats et charges externes	2 479K€	2 218K€	1 541K€	1 382K€	1 531K€	1 593K€	62K€	4%
Charges de personnel	1 074K€	1 319K€	446K€	766K€	513K€	580K€	67K€	13%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-10K€</b>	<b>10K€</b>	<b>55K€</b>	<b>-19K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-136%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>10K€</b>	<b>44K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>3K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-27%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>15K€</b>	<b>25K€</b>	<b>70K€</b>	<b>8K€</b>	<b>11K€</b>	<b>13K€</b>	<b>2K€</b>	<b>17%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	416K€	416K€	416K€	416K€	416K€	416K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	11%	11%	18%	18%	19%	17%		

25

• CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Créé en 1992 le Centre Dramatique National Orléans, dirigé par Séverine Chavrier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, propose dix spectacles par an, qui accordent une large place au théâtre de texte et à la création. Le CDN propose également des lectures ainsi que de nombreux rendez-vous autour du spectacle (projections, rencontres, conférences).

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre à 2 k€, contre -49 k€ pour 2016, lié à un recul plus significatif des charges d'exploitation (-354 k€ soit -19 %) que des recettes d'exploitation (-304 k€ soit -17 %).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est bénéficiaire (+14 k€).

Les capitaux propres s'établissent à 264 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>P</sup> NN-1 €	Evol <sup>P</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 393K€</b>	<b>1 882K€</b>	<b>1 732K€</b>	<b>2 281K€</b>	<b>1 797K€</b>	<b>1 494K€</b>	<b>-304K€</b>	<b>-17%</b>
Prestations de services et ventes	887K€	441K€	333K€	573K€	323K€	85K€	-238K€	-74%
Subventions d'exploitation	1 486K€	1 423K€	1 381K€	1 507K€	1 422K€	1 397K€	-25K€	-2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 439K€</b>	<b>1 887K€</b>	<b>1 771K€</b>	<b>2 252K€</b>	<b>1 846K€</b>	<b>1 492K€</b>	<b>-354K€</b>	<b>-19%</b>
Achats et charges externes	1 168K€	938K€	735K€	1 155K€	983K€	672K€	-311K€	-32%
Charges de personnel	1 164K€	858K€	789K€	988K€	784K€	618K€	-166K€	-21%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-45K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>-39K€</b>	<b>30K€</b>	<b>-49K€</b>	<b>2K€</b>	<b>50K€</b>	<b>-103%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-41K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-36K€</b>	<b>27K€</b>	<b>-37K€</b>	<b>14K€</b>	<b>50K€</b>	<b>-137%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>283K€</b>	<b>279K€</b>	<b>243K€</b>	<b>270K€</b>	<b>233K€</b>	<b>264K€</b>	<b>30K€</b>	<b>13%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	234K€	234K€	224K€	238K€	238K€	238K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	10%	12%	13%	10%	13%	16%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€.

26



Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Les missions du Centre Chorégraphique National d'Orléans intègrent la création et la diffusion, la formation et la sensibilisation à l'art chorégraphique. Pôle de grande qualité artistique, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a une renommée internationale. Son rayonnement dépasse largement le territoire d'Orléans, puisque nombre de ses spectacles sont joués en France et à l'étranger.

Depuis janvier 2017, Maud Le Pladec en est la nouvelle directrice. Elle s'illustre par la création d'un solo, d'un duo, d'une pièce de théâtre et de danse avec Guy Cassiers – directeur du Tonneelhuis à Anvers – et d'un opéra en collaboration avec le metteur en scène Thomas Jolly. 2017 est une année de changement et de transition en terme de fonctionnement et d'organisation avec une restructuration de l'équipe et de ses missions.

Les comptes 2017 de l'association font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -17 k€, en lien avec une progression des recettes d'exploitation moins significative que celle des dépenses d'exploitation. Le poste charges de personnel est plus conséquent (+87 k€ soit +12 %), lié avec une activité plus importante et une indemnité de départ.

Le résultat net s'établit à 5 k€.

Les fonds propres s'élèvent à 214 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>F</sup> NN-1 €	Evol <sup>F</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 594K€</b>	<b>1 677K€</b>	<b>1 577K€</b>	<b>1 321K€</b>	<b>1 402K€</b>	<b>1 440K€</b>	<b>38K€</b>	<b>9%</b>
Prestations de services et ventes	418K€	468K€	398K€	112K€	181K€	244K€	132K€	118%
Subventions d'exploitation	1 172K€	1 201K€	1 134K€	1 135K€	1 152K€	1 143K€	8K€	1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 600K€</b>	<b>1 677K€</b>	<b>1 601K€</b>	<b>1 358K€</b>	<b>1 393K€</b>	<b>1 457K€</b>	<b>99K€</b>	<b>7%</b>
Achats et charges externes	546K€	614K€	596K€	565K€	618K€	575K€	11K€	2%
Charges de personnel	943K€	936K€	880K€	701K€	659K€	768K€	87K€	12%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-24K€</b>	<b>-36K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>20K€</b>	<b>-54%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>1K€</b>	<b>4K€</b>	<b>25K€</b>	<b>29K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-80%</b>
Capitaux propres	91K€	77K€	85K€	170K€	209K€	214K€	44K€	26%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	200K€	220K€	210K€	230K€	230K€	230K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	13%	13%	13%	17%	16%	16%		

27

• **ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association Orléans Concerts participe à la vie musicale du conservatoire d'Orléans, en organisant chaque année une quinzaine de concerts donnés par l'Orchestre Symphonique d'Orléans, composé de 80 à 100 musiciens (professionnels, anciens élèves et élèves du Conservatoire municipal).

Les comptes 2017 de l'association présentent un excédent d'exploitation (+34 k€), en diminution par rapport à 2016 (+61 k€). Les recettes d'exploitation diminuent : les recettes en billetterie ont compensé un tassement des abonnements. Les charges d'exploitation augmentent, notamment au niveau des charges de personnel.

Le résultat net s'établit à 35 k€.

Les fonds propres sont reconstitués et s'élèvent à 17 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>F</sup> NN-1 €	Evol <sup>F</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>527K€</b>	<b>519K€</b>	<b>516K€</b>	<b>498K€</b>	<b>512K€</b>	<b>492K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-4%</b>
Prestations de services et ventes	176K€	163K€	161K€	163K€	182K€	167K€	-15K€	-8%
Subventions d'exploitation	348K€	353K€	352K€	332K€	325K€	321K€	-4K€	-1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>573K€</b>	<b>555K€</b>	<b>566K€</b>	<b>480K€</b>	<b>451K€</b>	<b>458K€</b>	<b>7K€</b>	<b>2%</b>
Achats et charges externes	105K€	108K€	110K€	106K€	118K€	116K€	-3K€	-2%
Charges de personnel	446K€	423K€	431K€	348K€	320K€	328K€	8K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-46K€</b>	<b>-36K€</b>	<b>-50K€</b>	<b>18K€</b>	<b>61K€</b>	<b>34K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-44%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-44K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>-51K€</b>	<b>-34K€</b>	<b>58K€</b>	<b>35K€</b>	<b>-23K€</b>	<b>-40%</b>
Capitaux propres	51K€	16K€	-36K€	-69K€	-11K€	17K€	28K€	-250%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	221K€	220K€	218K€	237K€	197K€	217K€	20K€	10%
Dépendance Mairie	42%	42%	42%	47%	38%	44%		

28

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL (O.C.I.)

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres faibles**

L'association Orléans Concours International organise le concours international de piano d'Orléans (années paires), en alternance avec le concours international de piano junior "Brin d'Herbe", réservé aux jeunes pianistes de 8 à 18 ans (années impaires).

L'association organise également, et en alternance, des concerts de prestige et le concert de promotion des prix André Chevillon – Yvonne Bonnaud, ainsi que des tournées en région Centre, voire à l'international.

En 2017, les comptes de l'association présentent un déficit d'exploitation de -1 k€. La diminution des charges d'exploitation plus importante que celle des recettes permet de dégager un résultat quasiment à l'équilibre.

Le résultat net est négatif à -2 k€. Il impacte les capitaux propres, qui deviennent négatif à -1 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>217K€</b>	<b>188K€</b>	<b>283K€</b>	<b>200K€</b>	<b>336K€</b>	<b>296K€</b>	<b>-40K€</b>	<b>-12%</b>
Prestations de services et ventes	17K€	14K€	17K€	13K€	22K€	20K€	-2K€	-11%
Subventions d'exploitation	195K€	150K€	247K€	171K€	294K€	245K€	-48K€	-16%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>248K€</b>	<b>199K€</b>	<b>297K€</b>	<b>192K€</b>	<b>362K€</b>	<b>297K€</b>	<b>-65K€</b>	<b>-18%</b>
Achats et charges externes	101K€	103K€	126K€	83K€	146K€	122K€	-24K€	-16%
Charges de personnel	112K€	86K€	128K€	100K€	178K€	166K€	-11K€	-6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-31K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>8K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>26K€</b>	<b>-96%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-28K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>16K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>25K€</b>	<b>-94%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>35K€</b>	<b>25K€</b>	<b>11K€</b>	<b>27K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1026%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	76K€	76K€	90K€	91K€	110K€	118K€	8K€	7%
Dépendance Mairie	35%	40%	32%	45%	33%	40%		

29

• ASSOCIATION LE 108 – MAISON BOURGOGNE

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Depuis 2007, l'association Le 108 assure la gestion de la Maison Bourgogne, ancienne chocolaterie du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un lieu de recherche, d'expérimentation artistique et un collectif de structures artistiques et culturelles professionnelles (plus de 40 associations), participant au développement et à la promotion de la création artistique dans toute l'agglomération orléanaise et rayonnant plus largement en région Centre.

Les comptes 2017 de l'association présentent un excédent d'exploitation de 11 k€, marqué par l'évolution des recettes d'exploitation (+41 k€ dont 8 k€ de subventions d'exploitation, 16 k€ de prestations – recettes Le Chafouin et participation externe) et par une hausse contenue des charges d'exploitation (+34 k€).

Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel, le résultat net s'établit à +14 k€.

Les capitaux propres s'élèvent à 184 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>92K€</b>	<b>103K€</b>	<b>102K€</b>	<b>118K€</b>	<b>177K€</b>	<b>218K€</b>	<b>41K€</b>	<b>23%</b>
Prestations de services et ventes	12K€	18K€	17K€	16K€	28K€	43K€	15K€	54%
Subventions d'exploitation	79K€	84K€	81K€	96K€	143K€	152K€	8K€	6%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>97K€</b>	<b>116K€</b>	<b>102K€</b>	<b>123K€</b>	<b>173K€</b>	<b>207K€</b>	<b>34K€</b>	<b>20%</b>
Achats et charges externes	17K€	22K€	19K€	21K€	25K€	42K€	17K€	69%
Charges de personnel	76K€	91K€	79K€	97K€	140K€	152K€	12K€	8%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>4K€</b>	<b>11K€</b>	<b>7K€</b>	<b>155%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>11K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>7K€</b>	<b>14K€</b>	<b>7K€</b>	<b>108%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>73K€</b>	<b>65K€</b>	<b>86K€</b>	<b>81K€</b>	<b>84K€</b>	<b>184K€</b>	<b>100K€</b>	<b>118%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	67K€	67K€	78K€	78K€	85K€	85K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	72%	64%	77%	66%	48%	39%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 89 k€, pour l'aménagement du Médiaplatéau à hauteur de 70 k€ et pour le Garage à hauteur de 19 k€.

30

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION POLYSONIK

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association Polysonik est un lieu de ressources technico-artistique, dédié à la pratique et à l'accompagnement des musiques actuelles. Son activité principale consiste à accompagner les artistes dans leur préparation et répétitions (maquette, formations...) en phase de pré-production. L'association gère les studios de répétition et d'enregistrement (4 studios de répétition et 2 studios de pré-production) situés au 108 rue de Bourgogne, dans le cadre d'une convention d'objectifs 2016-2018 signée avec la Mairie d'Orléans.

Les comptes de l'exercice 2017 présentent un déficit d'exploitation de -14 k€. Le résultat exceptionnel ramène le résultat net à hauteur de -3 k€.

Les capitaux propres progressent et s'établissent à 61 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>184K€</b>	<b>174K€</b>	<b>190K€</b>	<b>180K€</b>	<b>185K€</b>	<b>178K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-5%</b>
Prestations de services et ventes	41K€	45K€	47K€	45K€	50K€	48K€	-3K€	-5%
Subventions d'exploitation	129K€	124K€	138K€	130K€	131K€	124K€	-8K€	-6%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>176K€</b>	<b>171K€</b>	<b>191K€</b>	<b>187K€</b>	<b>193K€</b>	<b>190K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Achats et charges externes	12K€	14K€	21K€	17K€	20K€	18K€	-1K€	-6%
Charges de personnel	155K€	146K€	161K€	160K€	161K€	158K€	-2K€	-1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>80%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>8K€</b>	<b>6K€</b>	<b>0K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-284%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>30K€</b>	<b>43K€</b>	<b>53K€</b>	<b>57K€</b>	<b>59K€</b>	<b>61K€</b>	<b>2K€</b>	<b>3%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	95K€	86K€	88K€	81K€	84K€	81K€	-3K€	-4%
Dépendance Mairie	51%	49%	46%	45%	46%	46%		

En complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé en 2017 une subvention d'équipement de 10 k€ à l'association.

31

• ASSOCIATION MUSIQUE ET EQUILIBRE – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Depuis 1986, l'association Musique & Equilibre s'est développée à Orléans avec pour objectif l'accessibilité à la musique pour tous. Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : formation et création. La formation des amateurs et professionnels est l'un des piliers de Musique & Equilibre. L'association valorise également les artistes dans la branche création en programmant, diffusant ou produisant leur travail.

Elle occupe un espace au 108 rue de Bourgogne et complète ses activités depuis début 2018 au sein de l'Argonaute.

En 2017, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre en nette amélioration par rapport à 2016 (de -9 k€ à +1 k€). Cette évolution résulte de l'accroissement des subventions d'exploitation de +31 k€ (dont 14 k€ supplémentaires versés par la mairie d'Orléans).

Le résultat net s'établit à 5 k€ et les fonds propres sont stables à 22 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>342K€</b>	<b>420K€</b>	<b>408K€</b>	<b>420K€</b>	<b>12K€</b>	<b>3%</b>
Prestations de services et ventes	247K€	275K€	249K€	256K€	6K€	3%
Subventions d'exploitation	66K€	102K€	78K€	108K€	31K€	40%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>341K€</b>	<b>420K€</b>	<b>416K€</b>	<b>419K€</b>	<b>2K€</b>	<b>1%</b>
Achats et charges externes	37K€	67K€	45K€	61K€	15K€	34%
Charges de personnel	287K€	318K€	359K€	340K€	-20K€	-5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>1K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-114%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>6K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>5K€</b>	<b>11K€</b>	<b>-204%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>18K€</b>	<b>24K€</b>	<b>18K€</b>	<b>22K€</b>	<b>5K€</b>	<b>27%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	32K€	26K€	44K€	58K€	14K€	33%
Dépendance Mairie	9%	6%	11%	14%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 15 k€.

32

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Musique Municipale d'Orléans est composée de musiciens amateurs et constituée d'une harmonie et d'une batterie-fanfare. Elle a pour objet d'assurer la partie musicale des fêtes et cérémonies de la mairie d'Orléans, de donner ou participer à des concerts publics et manifestations diverses à Orléans ou dans tout autre ville, de promouvoir le développement de l'art musical.

Au cours de l'année, la MMO a réalisé 29 prestations (concert au Théâtre, concert au Parc Pasteur, concert du 11 novembre au Théâtre Gérard Philippe), 11 cérémonies, 1 stage en partenariat avec la Confédération Française des Batteries-fanfares et 1 concours d'harmonie à Maillé.

En 2017, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation de 6 k€ en nette amélioration par rapport à 2016 (-11 k€). La diminution des charges d'exploitation (-13 k€) et une évolution de +3 k€ pour les recettes d'exploitation permettent de dégager ce résultat.

Le résultat net s'établit à 3 k€ et les fonds propres sont stables à 44 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>59K€</b>	<b>83K€</b>	<b>93K€</b>	<b>73K€</b>	<b>77K€</b>	<b>3K€</b>	<b>5%</b>
Prestations de services et ventes	2K€	4K€	5K€	2K€	4K€	2K€	105%
Subventions d'exploitation	56K€	56K€	64K€	53K€	53K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>70K€</b>	<b>86K€</b>	<b>97K€</b>	<b>84K€</b>	<b>70K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-16%</b>
Achats et charges externes	44K€	53K€	56K€	33K€	40K€	7K€	20%
Charges de personnel	20K€	20K€	17K€	17K€	18K€	1K€	5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-12K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>6K€</b>	<b>17K€</b>	<b>-160%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>3K€</b>	<b>2K€</b>	<b>3K€</b>	<b>1K€</b>	<b>36%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>44K€</b>	<b>43K€</b>	<b>44K€</b>	<b>47K€</b>	<b>44K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-5%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	56K€	56K€	64K€	53K€	53K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	96%	67%	69%	72%	69%		

33

• ASSOCIATION THEATRE CHARDON – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 2011, l'association Théâtre Chardon a pour objet la création, la formation, l'enseignement dans le cadre de la promotion et de la production de spectacles vivants. La compagnie est en résidence au Théâtre Gérard Philippe et est conventionnée par la Mairie d'Orléans et la Région Centre Val de Loire avec le soutien du Département du Loiret et de la DRAC Centre.

En 2017, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de 12 k€ en nette amélioration par rapport à 2016 (à l'équilibre). La diminution des charges d'exploitation (-17 k€) est plus conséquente que celle des recettes d'exploitation.

Le résultat exceptionnel de -10 k€ fait diminuer le résultat net à 3 k€ et les fonds propres sont stables à 48 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>38K€</b>	<b>108K€</b>	<b>114K€</b>	<b>109K€</b>	<b>-5K€</b>	<b>-4%</b>
Prestations de services et ventes	23K€	40K€	36K€	32K€	-4K€	-11%
Subventions d'exploitation	15K€	57K€	78K€	61K€	-18K€	-23%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>28K€</b>	<b>85K€</b>	<b>114K€</b>	<b>97K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>-15%</b>
Achats et charges externes	5K€	26K€	45K€	34K€	-11K€	-24%
Charges de personnel	22K€	56K€	64K€	60K€	-4K€	-6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10K€</b>	<b>23K€</b>	<b>0K€</b>	<b>12K€</b>	<b>12K€</b>	<b>13017%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0K€</b>	<b>24K€</b>	<b>0K€</b>	<b>3K€</b>	<b>2K€</b>	<b>543%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>21K€</b>	<b>45K€</b>	<b>45K€</b>	<b>48K€</b>	<b>3K€</b>	<b>6%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8K€	15K€	43K€	51K€	8K€	19%
Dépendance Mairie	21%	14%	38%	47%		

34

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LES CAMPS D'INTERNEMENT DANS LE LOIRET - CERCIL**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Le CERCIL est une association dont l'objectif est de perpétuer le souvenir des camps du Loiret situés à Beune-La-Rolande, Pithiviers et Jargeau. Dans ce cadre, elle a pour mission de rassembler une documentation spécifique pour la mettre à disposition de chercheurs et du public, d'animer le musée – mémorial et son centre de documentation.

Le 4 décembre 2017, le CERCIL a tenu une AGE qui a voté à l'unanimité sa dissolution afin d'intégrer le Mémorial de la Shoah à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. A travers ce rapprochement, les deux structures témoignent de la volonté commune d'assurer la pérennité de l'activité du CERCIL.

Les comptes 2017 de l'association présentent un résultat déficitaire d'exploitation de -43 k€, lié à l'augmentation des charges d'exploitation (+189 k€) plus importante que celle des produits d'exploitation (+138 k€).

Le résultat net s'établit à -64 k€ et les fonds propres reculent pour s'établir à 185 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>342K€</b>	<b>361K€</b>	<b>374K€</b>	<b>394K€</b>	<b>423K€</b>	<b>561K€</b>	<b>138K€</b>	<b>33%</b>
Prestations de services et ventes	34K€	32K€	33K€	37K€	36K€	44K€	6K€	17%
Subventions d'exploitation	261K€	292K€	299K€	314K€	332K€	472K€	140K€	42%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>359K€</b>	<b>343K€</b>	<b>348K€</b>	<b>428K€</b>	<b>415K€</b>	<b>604K€</b>	<b>189K€</b>	<b>46%</b>
Achats et charges externes	124K€	106K€	115K€	128K€	137K€	252K€	115K€	84%
Charges de personnel	215K€	210K€	218K€	279K€	255K€	319K€	64K€	25%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-18K€</b>	<b>17K€</b>	<b>26K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>8K€</b>	<b>-43K€</b>	<b>-51K€</b>	<b>-623%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8K€</b>	<b>26K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>17K€</b>	<b>-64K€</b>	<b>-81K€</b>	<b>-483%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>246K€</b>	<b>261K€</b>	<b>251K€</b>	<b>221K€</b>	<b>258K€</b>	<b>185K€</b>	<b>-73K€</b>	<b>-28%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	40K€	40K€	44K€	42K€	50K€	50K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	12%	11%	12%	11%	12%	9%		

35

• **ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs**

L'association La Tortue Magique a pour vocation de créer et diffuser des spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques. Elle assure une programmation de spectacles dans le cadre du théâtre du Parc Pasteur et accueille des résidences de compagnies pour des projets de création.

L'association organise, chaque année, le Festival du Parc Pasteur au cours de la dernière semaine du mois d'août, en collaboration avec les associations DEFI et Allo Maman Bobo pour livrer au public « Un été au parc Pasteur » riche et varié.

Les actions menées par La Tortue Magique contribuent à l'action culturelle et artistique que la Mairie mène en faveur du jeune public.

En 2017, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre. La diminution des recettes d'exploitation (-43 k€) est compensée par une maîtrise des charges d'exploitation (-31 k€).

Le résultat net s'établit également à l'équilibre et les fonds propres sont stables à 118 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>184K€</b>	<b>235K€</b>	<b>169K€</b>	<b>153K€</b>	<b>175K€</b>	<b>132K€</b>	<b>-43K€</b>	<b>-24%</b>
Prestations de services et ventes	22K€	77K€	18K€	17K€	31K€	22K€	-9K€	-29%
Subventions d'exploitation	156K€	144K€	149K€	132K€	141K€	109K€	-32K€	-23%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>181K€</b>	<b>208K€</b>	<b>155K€</b>	<b>154K€</b>	<b>163K€</b>	<b>132K€</b>	<b>-31K€</b>	<b>-19%</b>
Achats et charges externes	80K€	88K€	57K€	63K€	65K€	61K€	-5K€	-7%
Charges de personnel	83K€	111K€	87K€	85K€	92K€	64K€	-28K€	-31%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3K€</b>	<b>26K€</b>	<b>13K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>12K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-102%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1K€</b>	<b>23K€</b>	<b>13K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>12K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-103%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>80K€</b>	<b>101K€</b>	<b>112K€</b>	<b>110K€</b>	<b>120K€</b>	<b>118K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	50K€	50K€	50K€	45K€	40K€	35K€	-5K€	-13%
Dépendance Mairie	27%	21%	30%	29%	23%	27%		

36

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• LE SECTEUR JEUNESSE

En 2017, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 13% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur jeunesse comprend 6 entités, qui représentent 99% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	12	3,13	3,07	1,74%
Périmètre	6	3,02	3,03	-0,22%
% analysé	50%	97%	99%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)	Association	2 588 K€	5 194 K€	50%	Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	168 K€	728 K€	23%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	105 K€	181 K€	58%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	99 K€	145 K€	68%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Association	41 K€	217 K€	19%	Résultat d'exploitation négatifs et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	21 K€	80 K€	26%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	😞	RISQUE
		3 021 K€					

37

• ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)

Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs

Créée en 1991, l'association ASELQO gère 12 structures consacrées à l'animation intergénérationnelle et propose des loisirs à la carte (plus de 70 propositions) et des espaces d'échanges et de rencontres dans les différents quartiers de la Mairie.

En 2017, les comptes affichent un résultat d'exploitation déficitaire de -30 k€ en diminution par rapport à 2016 (-28 k€). La hausse des produits d'exploitation (+186 k€) est quasiment équivalente à la hausse des charges d'exploitation et ne permet pas de dégager un résultat positif.

Le résultat net est à l'équilibre après prise en compte des résultats financier (1 k€) et exceptionnel (29 k€).

En fin d'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 108 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 995K€</b>	<b>5 029K€</b>	<b>5 060K€</b>	<b>4 781K€</b>	<b>5 008K€</b>	<b>5 194K€</b>	<b>186K€</b>	<b>4%</b>
Prestations de services et ventes	1 913K€	1 948K€	1 989K€	1 902K€	2 041K€	2 023K€	-18K€	-1%
Subventions d'exploitation	2 841K€	2 844K€	2 841K€	2 687K€	2 757K€	2 888K€	131K€	5%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 977K€</b>	<b>5 069K€</b>	<b>5 093K€</b>	<b>4 798K€</b>	<b>5 036K€</b>	<b>5 224K€</b>	<b>188K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	1 185K€	1 199K€	1 146K€	1 068K€	1 089K€	1 192K€	103K€	9%
Charges de personnel	3 461K€	3 471K€	3 586K€	3 383K€	3 596K€	3 722K€	126K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>18K€</b>	<b>-40K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>-30K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>7%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>19K€</b>	<b>4K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-37%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>103K€</b>	<b>151K€</b>	<b>140K€</b>	<b>129K€</b>	<b>118K€</b>	<b>108K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-9%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	2 705K€	2 705K€	2 705K€	2 570K€	2 570K€	2 588K€	18K€	1%
Dépendance Mairie	54%	54%	53%	54%	51%	50%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie a versé 50 k€ de subvention d'équipement à l'Aselqo.

38

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association E.S.C.A.L.E. propose des actions d'animation dans un objectif de réussite sociale et citoyenne des jeunes, notamment dans le quartier de La Source. La Mairie d'Orléans soutient cette association depuis 1992 au travers de contrats d'objectifs réussis.

En 2017, le résultat d'exploitation de l'association est à l'équilibre, mais en recul par rapport à 2016 (+14 k€). L'évolution des produits d'exploitation de +14 k€ ne permet pas de couvrir l'augmentation des charges d'exploitation (+29 k€). Les dépenses de formation continue sont en forte progression +20 k€ (+180 %).

Après comptabilisation du résultat financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à +6 k€.

Les capitaux propres restent stables +108 k€ contre +107 k€ en 2016.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>533K€</b>	<b>612K€</b>	<b>667K€</b>	<b>626K€</b>	<b>714K€</b>	<b>728K€</b>	<b>14K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	193K€	202K€	187K€	197K€	219K€	249K€	30K€	14%
Subventions d'exploitation	327K€	373K€	452K€	402K€	472K€	444K€	-27K€	-6%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>549K€</b>	<b>630K€</b>	<b>687K€</b>	<b>686K€</b>	<b>700K€</b>	<b>728K€</b>	<b>29K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	161K€	199K€	200K€	211K€	210K€	203K€	-8K€	-4%
Charges de personnel	360K€	394K€	446K€	429K€	455K€	467K€	12K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-61K€</b>	<b>14K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-103%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-12K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-54K€</b>	<b>19K€</b>	<b>6K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-70%</b>
Capitaux propres	167K€	150K€	153K€	91K€	107K€	108K€	2K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	180K€	174K€	181K€	169K€	185K€	168K€	-17K€	-9%
Dépendance Mairie	34%	28%	27%	27%	26%	23%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 7 k€.

39

• ASSOCIATION DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

La Mairie d'Orléans soutient l'association DEFI pour la mise en œuvre d'actions d'animation dédiées aux jeunes dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne. DEFI favorise l'accès à la culture pour tous à travers les pratiques artistiques et culturelles comme vecteur de socialisation.

Les comptes 2017 affichent un résultat d'exploitation déficitaire à -44 k€ en diminution par rapport à 2016 (+21 k€). La baisse des produits d'exploitation (-92 k€ dont -55 k€ de subventions d'exploitation : DRAC -33 k€ et la Région -20 k€) est plus importante que la baisse des charges d'exploitation (-27 k€).

Les résultats financiers et exceptionnels ne permettent pas de dégager d'excédent ; le résultat net s'établit à -26 k€.

A fin 2017, les capitaux propres sont en recul à 28 k€ contre 54 k€ en 2016.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>279K€</b>	<b>237K€</b>	<b>223K€</b>	<b>243K€</b>	<b>273K€</b>	<b>181K€</b>	<b>-92K€</b>	<b>-34%</b>
Prestations de services et ventes	66K€	48K€	42K€	45K€	69K€	36K€	-33K€	-48%
Subventions d'exploitation	205K€	187K€	179K€	196K€	198K€	143K€	-55K€	-28%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>290K€</b>	<b>251K€</b>	<b>241K€</b>	<b>253K€</b>	<b>252K€</b>	<b>225K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-11%</b>
Achats et charges externes	69K€	33K€	27K€	36K€	44K€	31K€	-14K€	-31%
Charges de personnel	209K€	208K€	210K€	212K€	203K€	192K€	-11K€	-6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11K€</b>	<b>-14K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>21K€</b>	<b>-44K€</b>	<b>-65K€</b>	<b>-309%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-9K€</b>	<b>-12K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>-31K€</b>	<b>-605%</b>
Capitaux propres	84K€	73K€	59K€	51K€	54K€	28K€	-26K€	-48%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	105K€	109K€	111K€	108K€	105K€	105K€	-1K€	0%
Dépendance Mairie	37%	46%	50%	44%	39%	58%		

40

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)**

**Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres négatifs**

L'association Jeunesse et Arts Martiaux contribue à la politique municipale de prévention de la délinquance, au travers de la promotion des arts martiaux et de la lutte contact.

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre. Cette situation est quasiment identique à celle de 2016 et n'apporte pas d'amélioration.

Les capitaux propres n'évoluent pas et se stabilisent à -4 k€.

La situation financière de cette association reste relativement fragile.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>138K€</b>	<b>132K€</b>	<b>152K€</b>	<b>126K€</b>	<b>144K€</b>	<b>145K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0%</b>
Prestations de services et ventes	4K€	4K€	5K€	4K€	0K€	8K€	8K€	#DV/0I
Subventions d'exploitation	116K€	115K€	129K€	122K€	136K€	134K€	-2K€	-1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>136K€</b>	<b>134K€</b>	<b>147K€</b>	<b>133K€</b>	<b>143K€</b>	<b>144K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1%</b>
Achats et charges externes	21K€	18K€	20K€	17K€	18K€	17K€	0K€	-2%
Charges de personnel	113K€	114K€	124K€	112K€	124K€	124K€	0K€	0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-84%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-124%</b>
Capitaux propres	-2K€	-4K€	2K€	-5K€	-4K€	-4K€	0K€	5%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	92K€	93K€	96K€	100K€	96K€	99K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	67%	70%	65%	79%	68%	68%		

41

• **ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations en proposant des activités d'accueil de loisirs, l'organisation de fêtes de rues et de quartier et des animations sportives de proximité, ainsi que des actions d'aide à la personne (des cours de français aux adultes, un soutien à la réalisation des tâches administratives, la mise en réseau des familles).

Les comptes 2017 de l'association présentent un résultat d'exploitation de -3 k€ en amélioration par rapport à 2016 (-42 k€). L'augmentation des subventions d'exploitation de 41 k€ couplée à une maîtrise des charges d'exploitation permet de dégager ce résultat.

Le résultat net est à l'équilibre.

Pour 2017, les capitaux propres s'établissent à 37 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>184K€</b>	<b>153K€</b>	<b>142K€</b>	<b>186K€</b>	<b>179K€</b>	<b>217K€</b>	<b>37K€</b>	<b>21%</b>
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DV/0I
Subventions d'exploitation	173K€	145K€	137K€	178K€	170K€	211K€	41K€	24%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>165K€</b>	<b>148K€</b>	<b>161K€</b>	<b>143K€</b>	<b>221K€</b>	<b>220K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-1%</b>
Achats et charges externes	52K€	48K€	41K€	48K€	87K€	70K€	-18K€	-20%
Charges de personnel	109K€	99K€	116K€	90K€	128K€	146K€	18K€	14%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-19K€</b>	<b>44K€</b>	<b>-42K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>39K€</b>	<b>-92%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>19K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-19K€</b>	<b>0K€</b>	<b>14K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-110%</b>
Capitaux propres	43K€	41K€	23K€	23K€	40K€	37K€	-3K€	-7%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	51K€	49K€	49K€	47K€	40K€	47K€	7K€	17%
Dépendance Mairie	28%	32%	35%	25%	22%	22%		

42



Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)

Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs

L'association AESCO contribue à l'épanouissement des 6-17 ans par le biais d'activités ludo-scientifiques et lutte contre les discriminations (aide à l'insertion des élèves et étudiants par l'accès au stage - accompagnement des femmes issues de l'immigration).

2017 est une année difficile pour l'association qui a dû licencier ses deux salariés au vu des déficits des comptes en 2016 et 2017. Pour pallier ces difficultés, la mairie d'Orléans a demandé à la structure de se recentrer sur son cœur d'activité, notamment les actions à caractère scientifique pour la jeunesse. Un comité de suivi va de nouveau être mis en place afin de professionnaliser les responsables pour les demandes de financement et pour une bonne gestion financière.

Les comptes 2017 de l'association présentent un déficit d'exploitation de -13 k€, en recul par rapport à 2014 (-4 k€). La baisse des produits d'exploitation (-38 k€) n'est pas compensée par la baisse des charges d'exploitation moins importante (-29 k€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -11 k€, ce qui engendre une diminution significative des capitaux propres à -41 k€.

La situation financière de cette association est tendue.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>1</sup> NN-1 €	Evol <sup>1</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>141K€</b>	<b>173K€</b>	<b>113K€</b>	<b>102K€</b>	<b>118K€</b>	<b>80K€</b>	<b>-38K€</b>	<b>-33%</b>
Prestations de services et ventes	39K€	53K€	6K€	1K€	0K€	5K€	5K€	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	101K€	120K€	107K€	100K€	98K€	67K€	-31K€	-32%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>134K€</b>	<b>174K€</b>	<b>122K€</b>	<b>99K€</b>	<b>122K€</b>	<b>93K€</b>	<b>-29K€</b>	<b>-24%</b>
Achats et charges externes	38K€	41K€	44K€	29K€	36K€	29K€	-7K€	-19%
Charges de personnel	87K€	123K€	73K€	64K€	65K€	43K€	-22K€	-34%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>254%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-11K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>190%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-22K€</b>	<b>-24K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>-23K€</b>	<b>-24K€</b>	<b>-41K€</b>	<b>-17K€</b>	<b>70%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42K€	42K€	41K€	27K€	30K€	21K€	-9K€	-30%
Dependance Mairie	29%	24%	36%	27%	25%	26%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 2 k€.

43

• LE SECTEUR SPORTIF

En 2017, les partenaires du secteur sportif reçoivent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur sportif étudie 12 entités, qui représentent 82% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	158	3,38	3,40	-0,57%
Périmètre	12	2,78	2,72	2,44%
% analysé	8%	82%	80%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LOIRET BASKET	SEMSL	1 112 K€	4 203 K€	26%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS LOIRET FOOTBALL	SASP	420 K€	6 888 K€	6%	Résultat net et fonds propres négatifs	☹	SURVEILLANCE
USO JUDO	Association	312 K€	940 K€	33%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
SMO GYM	Association	225 K€	534 K€	42%	Résultat net et fonds propres positifs	☺	NEANT
RCO	Association	170 K€	631 K€	27%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ASPTT	Association	135 K€	743 K€	18%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	111 K€	573 K€	19%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	Association	81 K€	226 K€	36%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
ECO C/JF ATHLETISME	Association	72 K€	287 K€	25%	Résultat net et fonds propres positifs	☺	NEANT
USO FOOT	Association	69 K€	1 292 K€	5%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
UNION DE PETANQUE ARGONNAISE	Association	39 K€	227 K€	17%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL	Association	37 K€	160 K€	23%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
		<b>2 783 K€</b>					

44

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ORLEANS LOIRET BASKET

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Dans le cadre de sa politique sportive, la Mairie d'Orléans est engagée pour le développement du basket-ball de haut niveau depuis 1997. Une Société d'Economie Mixte a ainsi été créée au début de la saison sportive 1997/98, associant initialement les Mairies de Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Orléans, ainsi que de leurs trois clubs respectifs. En 2011, les Mairies de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais ont dénoncé le partenariat initial, entraînant progressivement la disparition de leurs participations financières.

Orléans Loiret Basket termine la saison 2016-2017 en 17<sup>e</sup> position sur 18 du championnat de Pro A et évoluera en Pro B durant la saison 2017-2018.

Pour l'exercice 2016-2017, les comptes de l'OLB affichent un excédent d'exploitation de 100 k€, en progression par rapport à 2016 (79 k€). Les recettes d'exploitation ont progressé de manière plus importante que les charges d'exploitation, malgré un recul de 70 k€ au niveau des ventes sièges partenaires et des produits des activités annexes. La Mairie maintient le montant de sa subvention (1112 k€ soit 26 % des produits d'exploitation).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net de clôture est positif de +5 k€.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres atteignent 349 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 443K€</b>	<b>4 700K€</b>	<b>4 561K€</b>	<b>4 205K€</b>	<b>4 009K€</b>	<b>4 203K€</b>	<b>194K€</b>	<b>5%</b>
Prestations de services et ventes	2 919K€	3 099K€	2 890K€	2 709K€	2 533K€	2 463K€	-70K€	-3%
Subventions d'exploitation	1 327K€	1 316K€	1 316K€	1 286K€	1 286K€	1 462K€	176K€	14%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 499K€</b>	<b>4 658K€</b>	<b>4 463K€</b>	<b>4 195K€</b>	<b>3 930K€</b>	<b>4 103K€</b>	<b>173K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	1 496K€	1 820K€	1 530K€	1 444K€	1 341K€	1 400K€	59K€	4%
Charges de personnel	2 750K€	2 554K€	2 661K€	2 535K€	2 388K€	2 519K€	131K€	5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-46K€</b>	<b>42K€</b>	<b>98K€</b>	<b>11K€</b>	<b>79K€</b>	<b>100K€</b>	<b>21K€</b>	<b>27%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>10K€</b>	<b>18K€</b>	<b>10K€</b>	<b>13K€</b>	<b>20K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-74%</b>
Capitaux propres	283K€	301K€	311K€	324K€	344K€	349K€	5K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	1 010K€	1 012K€	1 012K€	1 012K€	1 112K€	1 112K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	23%	22%	22%	24%	28%	26%		

45

• SASP UNION SPORTIVE ORLEANS LOIRET FOOTBALL

**Résultat net et fonds propre négatifs**

Pour rappel, la dénomination sociale a été modifiée lors de l'AGE du 19 décembre 2016 et devient : « Union Sportive Orléans Loiret Football ».

La saison 2016-2017 est la 3<sup>e</sup> saison professionnelle pour le club, qui reste en ligue 2 pour la saison suivante.

Pour l'exercice 2016-2017, les comptes de la SASP US Orléans Loiret Football affichent un résultat d'exploitation en nette amélioration avec un bénéfice dégagé à hauteur de 54 k€. L'évolution significative des recettes d'exploitation résulte de la forte augmentation des droits télé qui passent de 1 336 k€ à 4 504 k€ en 2017 – effet ligue 2.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice et une provision pour redressement en droits et intérêts de retard a été passée à hauteur de 75 601 €, ce qui affecte le résultat exceptionnel. Le résultat net s'établit à -52 k€.

Les capitaux propres sont impactés et s'élèvent à -274 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 971K€</b>	<b>2 669K€</b>	<b>2 460K€</b>	<b>6 168K€</b>	<b>3 293K€</b>	<b>6 888K€</b>	<b>3 595K€</b>	<b>109%</b>
Prestations de services et ventes	900K€	1 495K€	1 494K€	1 117K€	969K€	751K€	-218K€	-22%
Subventions d'exploitation	415K€	571K€	622K€	868K€	754K€	828K€	74K€	10%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 696K€</b>	<b>2 679K€</b>	<b>2 376K€</b>	<b>6 133K€</b>	<b>4 012K€</b>	<b>6 834K€</b>	<b>2 821K€</b>	<b>70%</b>
Achats et charges externes	543K€	580K€	544K€	1 703K€	987K€	2 056K€	1 069K€	108%
Charges de personnel	2 129K€	2 022K€	1 800K€	4 200K€	2 407K€	4 581K€	2 174K€	90%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-725K€</b>	<b>-10K€</b>	<b>84K€</b>	<b>35K€</b>	<b>-719K€</b>	<b>54K€</b>	<b>773K€</b>	<b>-107%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-334K€</b>	<b>-1K€</b>	<b>88K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-629K€</b>	<b>-52K€</b>	<b>577K€</b>	<b>-92%</b>
Capitaux propres	-209K€	165K€	253K€	256K€	-372K€	-274K€	98K€	-26%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	290K€	290K€	385K€	420K€	420K€	420K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	15%	11%	16%	7%	13%	6%		

46

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION USO JUDO

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Créée en 1978, l'Union Sportive Orléans Loiret Judo Jujitsu présente un palmarès d'exception, obtenu lors de grandes compétitions internationales, tout en développant des activités de formation à destination de tous les publics. L'objectif du club est d'offrir une formation de qualité à ses 600 adhérents.

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -15 k€, en diminution par rapport à 2016. L'accroissement des recettes d'exploitation (+35 k€) n'a pas permis d'absorber l'augmentation des charges d'exploitation (+96 k€).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net 2017 s'établit à -19 k€.

Les fonds propres de l'association reculent et s'élèvent à 123 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>833 K€</b>	<b>919 K€</b>	<b>913 K€</b>	<b>982 K€</b>	<b>905 K€</b>	<b>940 K€</b>	<b>35 K€</b>	<b>4%</b>
Prestations de services et ventes	176 K€	214 K€	183 K€	212 K€	164 K€	158 K€	-6 K€	-4%
Subventions d'exploitation	647 K€	694 K€	719 K€	756 K€	714 K€	726 K€	12 K€	2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>884 K€</b>	<b>952 K€</b>	<b>910 K€</b>	<b>965 K€</b>	<b>859 K€</b>	<b>955 K€</b>	<b>96 K€</b>	<b>11%</b>
Achats et charges externes	465 K€	552 K€	509 K€	569 K€	522 K€	559 K€	37 K€	7%
Charges de personnel	382 K€	365 K€	370 K€	361 K€	311 K€	370 K€	59 K€	19%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-50 K€</b>	<b>-34 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>16 K€</b>	<b>46 K€</b>	<b>-15 K€</b>	<b>-61 K€</b>	<b>-133%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-47 K€</b>	<b>-6 K€</b>	<b>2 K€</b>	<b>11 K€</b>	<b>34 K€</b>	<b>-19 K€</b>	<b>-53 K€</b>	<b>-157%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>81 K€</b>	<b>75 K€</b>	<b>78 K€</b>	<b>88 K€</b>	<b>129 K€</b>	<b>123 K€</b>	<b>-6 K€</b>	<b>-5%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	317 K€	329 K€	331 K€	320 K€	326 K€	312 K€	-14 K€	-4%
Dépendance Mairie	38%	36%	36%	33%	36%	33%		

47

• ASSOCIATION SMO GYM

**Résultat net et fonds propres positifs**

La notoriété de la SMO GYM s'étend au-delà du plan local, avec une présence régulière de ses gymnastes dans les épreuves de niveau national ou international. L'association a pour objectif de détecter et former de jeunes talents, en vue des grandes compétitions internationales, et de maintenir ses résultats dans les compétitions nationales par équipe ou individuelles, dans toutes les catégories d'âge.

Le club est placé 2<sup>e</sup> club régional en nombre de licenciés (643) et 1<sup>er</sup> club du département.

Les comptes 2016-2017 font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -3 k€. L'évolution des charges de personnel est due aux versements de primes ; elle est compensée par une meilleure maîtrise des frais de transport et d'hébergement – objectif phare de l'année pour l'association.

Le résultat net s'établit à l'équilibre et les capitaux propres s'élèvent à 97 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>544K€</b>	<b>568K€</b>	<b>540K€</b>	<b>528K€</b>	<b>524K€</b>	<b>534K€</b>	<b>10K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	64K€	113K€	82K€	90K€	103K€	108K€	5K€	5%
Subventions d'exploitation	453K€	433K€	418K€	395K€	384K€	383K€	-1K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>520K€</b>	<b>604K€</b>	<b>530K€</b>	<b>507K€</b>	<b>552K€</b>	<b>537K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>-3%</b>
Achats et charges externes	236K€	338K€	264K€	236K€	289K€	256K€	-33K€	-11%
Charges de personnel	274K€	256K€	257K€	268K€	255K€	271K€	17K€	7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>10K€</b>	<b>21K€</b>	<b>-27K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>24K€</b>	<b>-89%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>26K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>1K€</b>	<b>22K€</b>	<b>-22K€</b>	<b>2K€</b>	<b>24K€</b>	<b>-108%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>111K€</b>	<b>79K€</b>	<b>79K€</b>	<b>102K€</b>	<b>91K€</b>	<b>97K€</b>	<b>5K€</b>	<b>6%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	269K€	263K€	263K€	222K€	225K€	225K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	49%	46%	49%	42%	43%	42%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 30 k€.

48

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION RUGBY CLUB ORLEANAIS (RCO)**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association Rugby Club Orléanais est créée en 1966.

Pour la saison 2015-2016, le club termine 2<sup>e</sup> de la poule en Fédérale 2 soit le meilleur classement depuis la montée. Les Seniors sont éliminés en 16<sup>e</sup> de finale et les Espoirs en 8<sup>e</sup> de finale.

Au 30 juin 2017, les comptes de l'association affichent un excédent d'exploitation à hauteur de 68 k€ contre 64 k€ au 30 juin 2016. Ce résultat est stable par rapport à 2016, les produits d'exploitation ayant subi un recul de même valeur que les charges d'exploitation.

Les 2 dossiers Prud'hommes ayant été provisionné sur la saison précédente à hauteur de 121 k€, le résultat exceptionnel de cette année est moins important -16 k€ contre -113 k€ l'an dernier. Le résultat net de l'exercice fait apparaître un excédent de 53 k€. Les capitaux propres s'établissent à +82 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 199K€</b>	<b>627K€</b>	<b>658K€</b>	<b>623K€</b>	<b>661K€</b>	<b>631K€</b>	<b>-31K€</b>	<b>-5%</b>
Prestations de services et ventes	444K€	239K€	293K€	310K€	361K€	317K€	-44K€	-12%
Subventions d'exploitation	663K€	322K€	226K€	231K€	207K€	202K€	-5K€	-2%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 368K€</b>	<b>505K€</b>	<b>498K€</b>	<b>550K€</b>	<b>597K€</b>	<b>563K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>-6%</b>
Achats et charges externes	686K€	303K€	289K€	388K€	431K€	407K€	-24K€	-6%
Charges de personnel	599K€	160K€	125K€	148K€	145K€	130K€	-15K€	-10%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-169K€</b>	<b>122K€</b>	<b>160K€</b>	<b>73K€</b>	<b>64K€</b>	<b>68K€</b>	<b>4K€</b>	<b>6%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-250K€</b>	<b>95K€</b>	<b>176K€</b>	<b>46K€</b>	<b>-48K€</b>	<b>53K€</b>	<b>101K€</b>	<b>-211%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-247K€</b>	<b>-152K€</b>	<b>24K€</b>	<b>71K€</b>	<b>31K€</b>	<b>82K€</b>	<b>51K€</b>	<b>163%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	263K€	163K€	207K€	170K€	170K€	170K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	24%	26%	31%	27%	26%	27%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€.

49

• **ASPTT**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

Créée en 1941, l'ASPTT Orléans reste le club omnisports le plus important de l'agglomération en nombre d'adhérents. Ses activités se déploient principalement au sud d'Orléans, dans de nombreuses installations sportives. L'ASPTT Orléans a pour objectif de promouvoir la pratique de l'éducation physique et sportive, et de proposer des loisirs à caractère sportif et social pour que chacun puisse pratiquer son activité préférée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les comptes 2017 font apparaître un déficit d'exploitation de -65 k€ en recul par rapport à 2016 (-48 k€) en lien avec une diminution importante des recettes d'exploitation (-42 k€) compensée partiellement par celle des charges d'exploitation (-26 k€). Les charges de personnel ont notamment évolué de +8 k€.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels (+47 k€), le résultat net s'établit à -18 k€.

Les capitaux propres sont impactés et s'élèvent à 385 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>°</sup> NN-1 €	Evol <sup>°</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>812K€</b>	<b>820K€</b>	<b>879K€</b>	<b>780K€</b>	<b>786K€</b>	<b>743K€</b>	<b>-42K€</b>	<b>-5%</b>
Prestations de services et ventes	62K€	66K€	74K€	56K€	66K€	60K€	-6K€	-10%
Subventions d'exploitation	278K€	281K€	273K€	252K€	240K€	211K€	-29K€	-12%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>845K€</b>	<b>853K€</b>	<b>926K€</b>	<b>877K€</b>	<b>834K€</b>	<b>808K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>-3%</b>
Achats et charges externes	176K€	179K€	197K€	205K€	212K€	174K€	-38K€	-18%
Charges de personnel	282K€	287K€	272K€	272K€	258K€	267K€	8K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-33K€</b>	<b>-34K€</b>	<b>-47K€</b>	<b>-97K€</b>	<b>-48K€</b>	<b>-65K€</b>	<b>-16K€</b>	<b>34%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4K€</b>	<b>-15K€</b>	<b>15K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-21K€</b>	<b>-624%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>452K€</b>	<b>419K€</b>	<b>421K€</b>	<b>397K€</b>	<b>407K€</b>	<b>385K€</b>	<b>-22K€</b>	<b>-5%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	140K€	142K€	143K€	134K€	134K€	135K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	17%	17%	16%	17%	17%	18%		

50

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• ASSOCIATION CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Créé en 1943, le Cercle d'Escrime Orléanais est placé au niveau national par le nombre de ses licenciés (299). La notoriété reconnue du CEO lui permet d'organiser régulièrement des compétitions de niveau national ou international, telles que les Championnats de France, la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs champions de sabre.

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation excédentaire à +2 k€. La situation est stable par rapport à 2016. L'augmentation des charges de personnel est compensée en grande partie par la maîtrise des autres charges.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 10 k€ et les capitaux propres s'élèvent à 102 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>502K€</b>	<b>515K€</b>	<b>484K€</b>	<b>466K€</b>	<b>573K€</b>	<b>573K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0%</b>
Prestations de services et ventes	175K€	189K€	183K€	154K€	182K€	172K€	-10K€	-5%
Subventions d'exploitation	235K€	240K€	232K€	238K€	320K€	317K€	-3K€	-1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>500K€</b>	<b>515K€</b>	<b>518K€</b>	<b>498K€</b>	<b>568K€</b>	<b>571K€</b>	<b>3K€</b>	<b>0%</b>
Achats et charges externes	342K€	360K€	356K€	296K€	350K€	344K€	-5K€	-2%
Charges de personnel	144K€	147K€	155K€	197K€	206K€	217K€	11K€	5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-34K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>5K€</b>	<b>2K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-55%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>4K€</b>	<b>-31K€</b>	<b>-29K€</b>	<b>10K€</b>	<b>10K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>149K€</b>	<b>143K€</b>	<b>105K€</b>	<b>73K€</b>	<b>87K€</b>	<b>102K€</b>	<b>15K€</b>	<b>17%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	80K€	82K€	87K€	80K€	121K€	111K€	-11K€	-9%
Dépendance Mairie	16%	16%	18%	17%	21%	19%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 21 k€.

51

• ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association Orléans Basket est née en avril 1989 de la fusion de 2 clubs orléanais l'USO Basket et du CLTO Basket. En 1997, elle est partie prenante dans la création de l'Entente Orléanaise 45 / Orléans Loiret Basket et en 2015, l'association devient le support du club professionnel. Orléans Basket devient Orléans Loiret Basket Association avec un nouveau logo.

En 2017, le résultat d'exploitation de l'association progresse et s'établit à +12 k€ en hausse par rapport à 2016 (+4 k€). La baisse des charges d'exploitation et l'augmentation des produits d'exploitation contribuent à ce résultat.

Le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 15 k€ et les capitaux propres, en augmentation, s'établissent à 87 k€.

Exercice clos : 31/05/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>260K€</b>	<b>289K€</b>	<b>318K€</b>	<b>282K€</b>	<b>222K€</b>	<b>226K€</b>	<b>4K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	83K€	110K€	134K€	136K€	130K€	133K€	4K€	3%
Subventions d'exploitation	115K€	102K€	99K€	78K€	92K€	92K€	0K€	0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>271K€</b>	<b>283K€</b>	<b>314K€</b>	<b>275K€</b>	<b>218K€</b>	<b>214K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-2%</b>
Achats et charges externes	96K€	114K€	138K€	141K€	146K€	133K€	-13K€	-9%
Charges de personnel	114K€	91K€	89K€	65K€	70K€	73K€	3K€	4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11K€</b>	<b>6K€</b>	<b>4K€</b>	<b>7K€</b>	<b>4K€</b>	<b>12K€</b>	<b>8K€</b>	<b>220%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-9K€</b>	<b>7K€</b>	<b>7K€</b>	<b>8K€</b>	<b>5K€</b>	<b>15K€</b>	<b>10K€</b>	<b>211%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>33K€</b>	<b>40K€</b>	<b>47K€</b>	<b>55K€</b>	<b>59K€</b>	<b>87K€</b>	<b>27K€</b>	<b>46%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	86K€	86K€	86K€	70K€	81K€	81K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	33%	30%	27%	25%	36%	36%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€.

52

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **EC ORLEANS CJF ATHLETISME**

**Résultat net et fonds propres positifs**

Né en 1960, l'Étudiant Club d'Orléans, rejoint par la section athlétisme du Cercle Jules Ferry de Fleury en 1993, forme un des clubs omnisports les plus importants du Loiret, disposant de 3 sites d'entraînement (stade omnisports de La Source, stade de la Vallée et stade Michel Bernard à Fleury).

Les comptes de l'année 2017 présentent un résultat exploitation déficitaire de -4 k€ contre +26 k€ en 2016. Les recettes d'exploitation montrent une forte diminution. A l'inverse, les charges d'exploitation reculent peu voire sont en augmentation pour les charges de personnel.

Après comptabilisation des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'élève à 15 k€.

Fin 2017, les capitaux propres s'établissent à 116 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>261K€</b>	<b>245K€</b>	<b>273K€</b>	<b>262K€</b>	<b>319K€</b>	<b>287K€</b>	<b>-32K€</b>	<b>-10%</b>
Prestations de services et ventes	11K€	27K€	19K€	23K€	34K€	23K€	-12K€	-34%
Subventions d'exploitation	113K€	118K€	149K€	138K€	183K€	165K€	-18K€	-10%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>286K€</b>	<b>277K€</b>	<b>264K€</b>	<b>268K€</b>	<b>293K€</b>	<b>291K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Achats et charges externes	106K€	129K€	115K€	119K€	130K€	119K€	-11K€	-8%
Charges de personnel	115K€	102K€	110K€	105K€	99K€	111K€	12K€	12%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-24K€</b>	<b>-33K€</b>	<b>9K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>26K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-30K€</b>	<b>-114%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-16K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>34K€</b>	<b>1K€</b>	<b>35K€</b>	<b>15K€</b>	<b>-20K€</b>	<b>-58%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>45K€</b>	<b>16K€</b>	<b>48K€</b>	<b>51K€</b>	<b>84K€</b>	<b>116K€</b>	<b>31K€</b>	<b>37%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	72K€	72K€	77K€	67K€	89K€	72K€	-17K€	-19%
Dépendance Mairie	27%	29%	28%	26%	28%	25%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 20 k€.

53

• **ASSOCIATION US ORLEANS LOIRET FOOTBALL**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

A compter de juillet 2011, l'US Orléans Loiret Football repose sur deux structures juridiquement distinctes : la SASP Orléans Loiret Football (sport professionnel) et l'association USO Football (sport amateur).

Les comptes clos au 30 juin 2017 présentent un résultat excédentaire d'exploitation de 395 k€, en nette amélioration. La forte progression du mécénat (+327 k€) et des autres dons (+46 k€) permet cette évolution de +454 k€. Les charges d'exploitation ont évolué mais dans une moindre mesure (+110 k€).

Les autres charges exceptionnelles de gestion affichant un montant de 236 k€, le résultat net est amoindri et s'établit à 121 k€.

Les capitaux propres progressent et s'élèvent à 361 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 243 K€</b>	<b>923 K€</b>	<b>648 K€</b>	<b>926 K€</b>	<b>838 K€</b>	<b>1 292 K€</b>	<b>454 K€</b>	<b>54%</b>
Prestations de services et ventes	161 K€	14 K€	1 K€	65 K€	0 K€	0 K€	0 K€	#DV/OI
Subventions d'exploitation	153 K€	48 K€	64 K€	65 K€	61 K€	128 K€	66 K€	108%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>897 K€</b>	<b>806 K€</b>	<b>754 K€</b>	<b>983 K€</b>	<b>787 K€</b>	<b>897 K€</b>	<b>110 K€</b>	<b>14%</b>
Achats et charges externes	717 K€	567 K€	591 K€	803 K€	571 K€	638 K€	67 K€	12%
Charges de personnel	27 K€	155 K€	133 K€	168 K€	202 K€	243 K€	41 K€	20%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>346 K€</b>	<b>117 K€</b>	<b>-107 K€</b>	<b>-57 K€</b>	<b>51 K€</b>	<b>395 K€</b>	<b>344 K€</b>	<b>676%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>315 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>-115 K€</b>	<b>-73 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>121 K€</b>	<b>71 K€</b>	<b>143%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>379 K€</b>	<b>378 K€</b>	<b>263 K€</b>	<b>191 K€</b>	<b>240 K€</b>	<b>361 K€</b>	<b>121 K€</b>	<b>50%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	41 K€	43 K€	42 K€	37 K€	39 K€	69 K€	30 K€	77%
Dépendance Mairie	3%	5%	6%	4%	5%	5%		

54

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION UNION DE PETANQUE ARGONNAISE – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs**

L'association est créée depuis 1995 et participe de manière active à la vie du quartier. Les activités principales sont la pratique de la pétanque, la compétition et l'école de pétanque pour les jeunes. L'UPA organise des activités socio-éducatives dans le cadre de la pétanque à l'école, la pratique avec des adultes déficients intellectuels ou avec des jeunes des Iteps (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), l'organisation d'animations sportives et culturelles durant les vacances scolaires.

L'UPA compte 380 licenciés pour la saison 2017.

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation de -6 k€ en amélioration par rapport à 2016 (-9 k€). Les recettes d'exploitation affichent une progression de +52 k€ (soit 30 %), due notamment à l'évolution des subventions d'exploitation de +34 k€. Les charges d'exploitation suivent l'augmentation des recettes avec +49 k€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -2 k€.

Les capitaux propres sont faibles et s'élèvent à 10 k€.

Exercice clos : 31/10/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>194K€</b>	<b>189K€</b>	<b>175K€</b>	<b>227K€</b>	<b>52K€</b>	<b>30%</b>
Prestations de services et ventes	46K€	47K€	32K€	47K€	14K€	44%
Subventions d'exploitation	122K€	118K€	118K€	152K€	34K€	29%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>191K€</b>	<b>188K€</b>	<b>184K€</b>	<b>234K€</b>	<b>49K€</b>	<b>27%</b>
Achats et charges externes	85K€	73K€	68K€	81K€	12K€	18%
Charges de personnel	61K€	66K€	77K€	104K€	27K€	35%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-9K€</b>	<b>-6K€</b>	<b>3K€</b>	<b>-30%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6K€</b>	<b>1K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-3K€</b>	<b>-485%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>11K€</b>	<b>12K€</b>	<b>13K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-20%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	40K€	38K€	38K€	39K€	1K€	4%
Dépendance Mairie	20%	20%	21%	17%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 1,4 k€.

55

• **ASSOCIATION UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL – nouvelle structure dans le périmètre de consolidation**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'USO Handball est rattachée au Comité du Loiret et à la Ligue du Centre. Elle dispose de 2 équipes en National, 6 équipes en Régional et en Départemental, 1 école de handball, 1 école de baby-hand et 1 équipe loisirs.

Les comptes 2017 présentent un résultat d'exploitation de +10 k€ en diminution par rapport à 2016. La baisse des recettes d'exploitation et l'augmentation des charges d'exploitation dégagent ce résultat.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à +7 k€.

Les capitaux propres sont faibles et s'élèvent à 16 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>155K€</b>	<b>162K€</b>	<b>160K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	48K€	43K€	47K€	3K€	8%
Subventions d'exploitation	62K€	62K€	64K€	2K€	4%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>159K€</b>	<b>145K€</b>	<b>150K€</b>	<b>5K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	68K€	55K€	66K€	11K€	19%
Charges de personnel	66K€	72K€	65K€	-7K€	-10%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5K€</b>	<b>17K€</b>	<b>10K€</b>	<b>-7K€</b>	<b>-41%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-11K€</b>	<b>9K€</b>	<b>7K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-19%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1K€</b>	<b>9K€</b>	<b>16K€</b>	<b>7K€</b>	<b>73%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	35K€	37K€	37K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	22%	23%	23%		

En 2017, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 2 k€.

56

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

En 2017, les partenaires du secteur « politique de la Ville et logement » reçoivent 0,7% des subventions de fonctionnement de la Mairie, l'essentiel des interventions de la Mairie concernant l'investissement, notamment au travers de la garantie apportée aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux. Le périmètre de consolidation des risques du secteur « politique de la ville et logement » étudie 15 entités, représentant 7% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	33	0,18	0,35	-48,34%
Périmètre	15	0,01	0,11	-88,89%
% analysé	47%	7%	31%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS INSERTION EMPLOI	Association	12 k€	3 015 k€	0%	/	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH				Dettes garanties 94,1 M€	Résultat net en augmentation et vacante en légère hausse	😊	SURVEILLANCE
VALLOGIS	SA HLM				Dettes garanties 28,5 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM				Dettes garanties 18,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	SA HLM				Dettes garanties 10,9 M€	CAF limitée	😊	SURVEILLANCE
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM				Dettes garanties 6,7 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
LOGEMLOIRET	OPH				Dettes garanties 3,5 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	SA HLM				Dettes garanties 3 M€	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	Association				Dettes garanties 2,1 M€	Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée	😞	SURVEILLANCE
LOGIS COEUR DE FRANCE	SA HLM				Dettes garanties 1,9 M€	Résultat à l'équilibre - fonds propres et CAF limités	😊	SURVEILLANCE
ANTIN RESIDENCE	SA HLM				Dettes garanties 1,1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
FRANCE HABITATION	SA HLM				Dettes garanties 0,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	Fondation				Dettes garanties 0,7 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
APHL	Association				Dettes garanties 0,4 M€	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
LES AMIS DE PIERRE	Association				Dettes garanties 0,2 M€	Résultat d'exploitation négatif et dette financière élevée	😞	SURVEILLANCE
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	SCA				Dettes garanties 0,1 M€	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
		12 k€						

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le fonctionnement de la Maison de l'Habitat devient une compétence exclusive de la Métropole.

57

• ASSOCIATION ORLEANS INSERTION EMPLOI

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Insertion Emploi est issue de la fusion des deux régies de quartier Argonne Service Plus et Repères intervenue fin 2009, avec reprise des personnels. C'est une association d'insertion au service des habitants. Elle a pour rôle de favoriser l'emploi des personnes en situation précaire et de créer du lien dans les quartiers. Elle intervient sur différents secteurs d'activité : travaux de second œuvre, de nettoyage de chantiers, déménagement, entretien ménager et des espaces verts, laverie.

Les comptes 2017 de l'association affichent un résultat d'exploitation de +86 k€ en nette amélioration par rapport aux précédentes années. Le recul important des charges de personnel cumulé à la maîtrise des autres charges permet de dégager ce résultat.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel (-12 k€), le résultat net s'établit à +73 k€.

Les capitaux propres progressent et s'établissent à 190 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 913K€</b>	<b>2 937K€</b>	<b>2 936K€</b>	<b>3 045K€</b>	<b>3 066K€</b>	<b>3 015K€</b>	<b>-51K€</b>	<b>-2%</b>
Prestations de services et ventes	2 312K€	2 307K€	2 279K€	2 417K€	2 427K€	2 431K€	4K€	0%
Subventions d'exploitation	525K€	551K€	621K€	562K€	574K€	530K€	-43K€	-8%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 955K€</b>	<b>3 096K€</b>	<b>2 940K€</b>	<b>3 095K€</b>	<b>3 091K€</b>	<b>2 930K€</b>	<b>-162K€</b>	<b>-5%</b>
Achats et charges externes	407K€	348K€	320K€	338K€	335K€	304K€	-31K€	-9%
Charges de personnel	2 223K€	2 491K€	2 408K€	2 540K€	2 541K€	2 464K€	-77K€	-3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-42K€</b>	<b>-159K€</b>	<b>-4K€</b>	<b>-50K€</b>	<b>-25K€</b>	<b>86K€</b>	<b>111K€</b>	<b>-440%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-41K€</b>	<b>-115K€</b>	<b>5K€</b>	<b>-117K€</b>	<b>-35K€</b>	<b>73K€</b>	<b>108K€</b>	<b>-308%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>406K€</b>	<b>278K€</b>	<b>267K€</b>	<b>155K€</b>	<b>115K€</b>	<b>190K€</b>	<b>75K€</b>	<b>66%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	26K€	27K€	27K€	27K€	27K€	12K€	-14K€	-54%
Dependance Mairie	1%	1%	1%	1%	1%	0%		

58



**Mairie d'Orléans**  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS (OPH D'ORLEANS METROPOLE)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les résidences de l'Orléanais sont rattachées à Orléans Métropole (loi ALUR du 24 mars 2014). L'OPH gère un parc de 9 844 logements, dont 9 488 logements conventionnés.

Fin 2016, l'OPH a acquis un ensemble immobilier de la Société « Le nouveau logis Centre Loire Limousin » représentant 585 logements situés sur les communes d'Orléans (294 logements), Saint Jean de la Ruelle (100 logements) et Saran (191 logements). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2017 et l'acquisition a été conclue pour un montant de 35 M€ financé par emprunt.

Au cours de l'exercice 2017, le patrimoine a évolué du fait de la mise en service de certaines opérations (609 logements, 14 jardins, 16 places de parking et 111 garages), de logements vendus (11), de logements démolis (3) et de levées d'option (3).

Au 31/12/2017, le taux de vacance s'élève à 5,68 %. Il s'agit d'un ratio sur lequel l'OPH est très vigilant et exerce une action en continu : ce taux a été divisé par deux par rapport à 2010. Fin 2017, 544 logements sont vacants, 17% de la vacance est imposée par des opérations de démolition. La perte financière due à la vacance s'élève à 2 431 k€ en 2017 contre 2 418 k€ en 2016.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de vacance global	10,27%	8,17%	7,68%	6,43%	6,50%	5,83%	5,37%	5,68%
Manque à gagner induit en K€	3 225	2 864	2 606	2 406	2 366	2 413	2 418	2 431

A la clôture 2017, les comptes présentent un excédent net de 9 736 k€, en progression par rapport à 2016 du fait de l'augmentation plus importante des produits d'exploitation par rapport aux charges. Les fonds propres atteignent 97 M€ et les dettes financières s'élèvent à 238 M€ (dont 232 M€ de dettes bancaires et de participation à l'effort de construction). L'autofinancement net HLM est relativement stable à 5,3 M€ contre 5,4 M€ en 2016.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>45 505K€</b>	<b>48 370K€</b>	<b>49 037K€</b>	<b>48 713K€</b>	<b>51 444K€</b>	<b>57 127K€</b>	<b>8 414K€</b>	<b>17%</b>
Prestations de services et ventes	44 601K€	45 548K€	46 300K€	47 676K€	49 164K€	53 294K€	5 418K€	11%
Subventions d'exploitation	72K€	1 010K€	849K€	121K€	157K€	1 228K€	1 107K€	917%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>41 047K€</b>	<b>43 522K€</b>	<b>41 995K€</b>	<b>41 730K€</b>	<b>45 557K€</b>	<b>48 370K€</b>	<b>6 639K€</b>	<b>16%</b>
Achats et charges externes	16 665K€	17 240K€	16 418K€	16 019K€	18 654K€	20 114K€	4 095K€	26%
Charges de personnel	5 274K€	5 583K€	5 603K€	5 335K€	5 419K€	5 469K€	134K€	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 458K€</b>	<b>4 848K€</b>	<b>7 043K€</b>	<b>6 983K€</b>	<b>5 888K€</b>	<b>8 757K€</b>	<b>1 774K€</b>	<b>25%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 571K€</b>	<b>387K€</b>	<b>3 885K€</b>	<b>8 083K€</b>	<b>6 731K€</b>	<b>9 736K€</b>	<b>1 654K€</b>	<b>20%</b>
Capitaux propres	65 021K€	69 969K€	76 360K€	83 868K€	88 960K€	97 073K€	13 206K€	16%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	12K€	8K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!

59

**LES PRINCIPAUX ORGANISMES BENEFICIANT DE LA GARANTIE DE LA MAIRIE D'ORLEANS**

Les prêts accordés sur fonds d'épargne, notamment ceux de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du logement social, doivent, selon la réglementation, être garantis à 100% par une ou plusieurs collectivités locales. Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Mairie garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les bailleurs sociaux, en complément de la garantie accordée par la Métropole.

• **OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS**

La situation financière de l'Office est présentée page 59.

**Les garanties d'emprunts :**

Au 31/12/2017, la part de l'encours mobilisé par l'Office et bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 94,1 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire des garanties d'emprunts accordées de la Mairie. Les capitaux propres s'élèvent à 97 M€, soit 28% du total du bilan.

• **SA HLM VALLOGIS**

**Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée**

A fin 2017, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM VALLOGIS, garantie par la Mairie d'Orléans, s'élève à 28,5 M€.

Les comptes 2017 de la SA HLM VALLOGIS présentent un résultat net de 14 M€. Les dettes financières s'élèvent à 733 M€ (dont 530 M€ de dettes bancaires et 21 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 250 M€, soit 25% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 006K€</b>	<b>8 234K€</b>	<b>7 711K€</b>	<b>8 697K€</b>	<b>11 060K€</b>	<b>14 060K€</b>	<b>3 000K€</b>	<b>27%</b>
Capitaux propres	177 199K€	194 887K€	205 766K€	219 125K€	238 164K€	250 005K€	11 841K€	5%

60

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• SA HLM FRANCE LOIRE

**Autonomie financière et CAF limitée**

A fin 2017, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM France Loire et garantie par la Mairie s'élève à 18,9 M€.

Les comptes 2017 de la société présentent un résultat net de 10 M€. Les dettes financières s'élèvent à 474 M€ (dont 457 M€ de dettes bancaires et 12 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 147 M€, soit 23 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
RESULTAT NET	1 627K€	1 994K€	6 885K€	7 541K€	10 314K€	9 994K€	-320K€	-3%
Capitaux propres	99 975K€	105 612K€	115 509K€	122 830K€	137 163K€	146 902K€	9 739K€	7%

• SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE

**Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée**

Au 31/12/2017, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Immobilière Centre Loire et garantie par la Mairie s'élève à 10,9 M€.

Les comptes 2017 de la SA HLM Immobilière Centre Loire présentent un excédent net de 6,8 M€. Les dettes financières s'élèvent à 416 M€ (dont 384 M€ de dettes bancaires et 23 M€ de participation à l'effort de construction)

Les capitaux propres s'élèvent à 182 M€, soit 29 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
RESULTAT NET	4 150K€	4 052K€	4 804K€	6 363K€	8 326K€	6 770K€	-1 556K€	-19%
Capitaux propres	94 067K€	97 932K€	102 853K€	166 857K€	176 120K€	181 757K€	5 637K€	3%

61

• SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

**Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante**

Au 31/12/2017, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 6,7 M€.

Les comptes 2017 de la société présentent un excédent net de 3,5 M€. Les dettes financières s'élèvent à 178 M€ (dont 166 M€ de dettes bancaires et 9 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 76 M€, représentant 29% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
RESULTAT NET	2 841K€	2 158K€	3 257K€	2 530K€	18 321K€	3 541K€	-14 780K€	-81%
Capitaux propres	47 617K€	49 560K€	53 656K€	55 856K€	73 251K€	76 065K€	2 814K€	4%

• LOGEM LOIRET (OPH DU DEPARTEMENT DU LOIRET)

**Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée**

Au 31/12/2017, la part de l'encours mobilisé par Logem Loiret et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 3,5 M€.

Les comptes 2017 de l'Office font apparaître un résultat net de clôture de 8,4 M€. Les dettes financières s'élèvent à 282 M€ (dont 268 M€ de dettes bancaires et 3,6 M€ de participation à l'effort de construction).

Les capitaux propres s'élèvent à 171 M€, représentant 37% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
RESULTAT NET	8 791K€	7 452K€	7 213K€	7 907K€	6 027K€	8 431K€	2 403K€	40%
Capitaux propres	139 016K€	146 808K€	153 932K€	161 984K€	163 506K€	171 418K€	7 912K€	5%

62

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• SA HLM PIERRES ET LUMIERES

**Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée**

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par la SA HLM Pierre et Lumières et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 3 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 5,1 M€. Les dettes financières s'élèvent à 251 M€ (dont 224 M€ de dettes bancaires et 21,8 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 106 M€, soit 29% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 014K€</b>	<b>1 725K€</b>	<b>2 246K€</b>	<b>3 271K€</b>	<b>4 221K€</b>	<b>5 132K€</b>	<b>911K€</b>	<b>22%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>90 026K€</b>	<b>93 837K€</b>	<b>94 062K€</b>	<b>97 685K€</b>	<b>101 790K€</b>	<b>106 460K€</b>	<b>4 670K€</b>	<b>5%</b>

• SA HLM LOGIS CŒUR DE FRANCE

**Résultat à l'équilibre - fonds propres et CAF limités**

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par la SA HLM Logis Cœur de France et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1,9 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 0,4 M€. Les dettes financières s'élèvent à 21 M€ (dont 17 M€ de dettes bancaires et 0,08 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 2,4 M€, soit 8 % du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>221K€</b>	<b>56K€</b>	<b>-75K€</b>	<b>96K€</b>	<b>170K€</b>	<b>4K€</b>	<b>-167K€</b>	<b>-98%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 367K€</b>	<b>2 423K€</b>	<b>2 349K€</b>	<b>2 445K€</b>	<b>2 401K€</b>	<b>2 404K€</b>	<b>3K€</b>	<b>0%</b>

63

• ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

**Résultat d'exploitation déficitaire - dette élevée – CAF insuffisante**

L'association La Sainte Famille a sollicité la garantie de la Mairie pour plusieurs emprunts souscrits en 2008 et 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la Maison de retraite Nazareth, située rue du Faubourg Bannier.

L'association a acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau bâtiment « Le Logis de Camille » pour un montant de 2,7 M€.

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par l'association et garanti par la Mairie s'élève à 2,1 M€. En contrepartie de la garantie accordée, la Mairie bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les biens objets des financements garantis.

Les comptes 2017 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de 410 k€. Les charges de personnel contenues en 2016 sont en forte augmentation (+37 %), comme les autres achats et charges externes (+22 %). L'évolution des produits d'exploitation (+673 k€ soit +21 %) ne permet pas de compenser la progression des charges d'exploitation (+965 k€ soit +29 %).

Le résultat financier avec +53 k€ d'intérêts d'emprunt (+51 %) impacte le résultat net qui s'établit à -539 k€. Les capitaux propres (1 754 k€) sont en nette diminution (-1 144 k€) et ne représentent plus que 14 % du bilan contre 27 % en 2016. En 2017, la dette bancaire s'élève à 9,2 M€ (6,7 M€ en 2016).

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 828K€</b>	<b>3 006K€</b>	<b>2 880K€</b>	<b>2 935K€</b>	<b>3 156K€</b>	<b>3 829K€</b>	<b>673K€</b>	<b>21%</b>
Prestations de services et ventes	2 758K€	2 892K€	2 750K€	2 822K€	3 007K€	3 713K€	706K€	23%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	25K€	31K€	6K€	23%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 995K€</b>	<b>3 069K€</b>	<b>3 226K€</b>	<b>3 254K€</b>	<b>3 274K€</b>	<b>4 239K€</b>	<b>965K€</b>	<b>29%</b>
Achats et charges externes	563K€	683K€	715K€	726K€	930K€	1 138K€	209K€	22%
Charges de personnel	1 851K€	1 768K€	1 894K€	1 793K€	1 670K€	2 285K€	616K€	37%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-168K€</b>	<b>-63K€</b>	<b>-346K€</b>	<b>-319K€</b>	<b>-118K€</b>	<b>-410K€</b>	<b>-292K€</b>	<b>249%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-261K€</b>	<b>-106K€</b>	<b>-318K€</b>	<b>-285K€</b>	<b>-85K€</b>	<b>-539K€</b>	<b>-453K€</b>	<b>531%</b>
<b>Capitaux propres (hors prov regl)</b>	<b>4 125K€</b>	<b>3 907K€</b>	<b>3 450K€</b>	<b>3 044K€</b>	<b>2 897K€</b>	<b>1 754K€</b>	<b>-1 144K€</b>	<b>-39%</b>

64

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• SA HLM ANTIN RESIDENCE

**Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante**

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par la SA HLM Antin Résidence et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1,1 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 34,2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 1 298 M€ (dont 1 007 M€ de dettes bancaires et 171 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 590 M€, soit 29% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>24 856K€</b>	<b>26 802K€</b>	<b>26 512K€</b>	<b>31 101K€</b>	<b>30 793K€</b>	<b>34 195K€</b>	<b>3 403K€</b>	<b>11%</b>
Capitaux propres	407 750K€	441 458K€	487 140K€	524 466K€	558 158K€	590 144K€	31 985K€	6%

• SA HLM FRANCE HABITATION

**Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée**

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par la SA HLM France Habitation et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,9 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 63 M€. Les dettes financières s'élèvent à 1 395 M€ (dont 1 159 M€ de dettes bancaires et 201 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 1 281 M€, soit 46% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>48 080K€</b>	<b>54 538K€</b>	<b>49 205K€</b>	<b>52 026K€</b>	<b>47 276K€</b>	<b>62 940K€</b>	<b>15 663K€</b>	<b>33%</b>
Capitaux propres	802 397K€	928 547K€	1 021 059K€	1 112 842K€	1 212 316K€	1 281 062K€	68 746K€	6%

65

• LA VIE AU GRAND AIR

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1927, La Vie au Grand Air accompagne des enfants et des jeunes (de 0 à 21 ans) en difficulté, ainsi que leur famille.

En 2017, la Fondation a accompagné 2 932 enfants contre 2 814 en 2016. Le nombre ne cesse de croître. Les adolescents représentent plus de la moitié des effectifs en dehors des services d'accueil familial, où les 0-6 ans sont majoritaires. Les enfants accueillis en maison voient leur nombre diminué au profit du développement de l'accompagnement à leur domicile avec leur famille.

Au 31/12/2017, la part de l'encours de dette garantie par la Mairie s'élève à 0,7 M€ (la Mairie bénéficie en contrepartie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis).

Les comptes 2017 de la fondation présentent un excédent d'exploitation de 2 356 k€ et un résultat net de 2 146 k€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels. Malgré une diminution du nombre de journées réalisées en 2017, les produits ont augmenté. L'évolution de certains services notamment la prise en charge de situations complexes permet de dégager ces recettes supplémentaires de par un tarif journalier plus élevé. Parallèlement, les charges ont été contenues.

Les capitaux propres s'élèvent à 19,6 M€, représentant 45% du total bilan ; les dettes bancaires s'établissent à 13 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>53 000K€</b>	<b>56 180K€</b>	<b>57 595K€</b>	<b>58 590K€</b>	<b>61 214K€</b>	<b>61 952K€</b>	<b>738K€</b>	<b>1%</b>
Prestations de services et ventes	52 421K€	55 424K€	56 782K€	57 767K€	60 169K€	61 186K€	1 017K€	2%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	90K€	61K€	107K€	46K€	74%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>51 879K€</b>	<b>55 398K€</b>	<b>57 020K€</b>	<b>57 482K€</b>	<b>59 224K€</b>	<b>59 596K€</b>	<b>372K€</b>	<b>1%</b>
Achats et charges externes	10 810K€	11 697K€	12 206K€	11 917K€	12 842K€	13 373K€	531K€	4%
Charges de personnel	35 266K€	37 499K€	38 215K€	38 709K€	39 256K€	40 212K€	956K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 122K€</b>	<b>782K€</b>	<b>575K€</b>	<b>1 108K€</b>	<b>1 990K€</b>	<b>2 356K€</b>	<b>366K€</b>	<b>18%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>908K€</b>	<b>495K€</b>	<b>434K€</b>	<b>887K€</b>	<b>1 678K€</b>	<b>2 146K€</b>	<b>468K€</b>	<b>28%</b>
Capitaux propres	15 949K€	15 408K€	15 357K€	15 871K€	17 319K€	19 576K€	2 257K€	13%

66

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION APHL (Accompagnement des Personnes en situation de Handicap dans le Loiret)**

**Résultat net et fonds propres positifs**

L'APHL est une association créée en 1974. Le respect de la personne et de sa dignité constitue son socle fondateur. L'APHL est gestionnaire de 5 établissements médico-sociaux et de services :

- Le Foyer de vie Paul Cadot - internat et accueil de jour,
- Le Foyer de vie / Foyer d'accueil médicalisé la Clairière – internat et accueil de jour,
- L'ESAT Paul Lebreton – réparti sur 3 sites : Saint Jean de Braye, Orléans la Source et Fleury les Aubrais,
- Le Foyer d'hébergement Saint Marceau – hébergement collectif et services d'appartements annexés et de proximité,
- Le Foyer d'hébergement « Résidence des Cerisiers » - hébergement collectif, services d'appartements annexés.

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par l'association APHL et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,4 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat d'exploitation excédentaire de 295 k€ en amélioration par rapport à 2016 (+ 197 k€), en lien avec un recul des charges d'exploitation (-164 k€) plus important que celui des recettes (-66k€).

Le résultat net s'établit à 312k€.

Les dettes financières s'élèvent à 1 339 k€ (uniquement dette bancaire) et les capitaux propres à 5 460 k€, soit 52 % du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 195K€</b>	<b>14 437K€</b>	<b>14 469K€</b>	<b>14 550K€</b>	<b>14 484K€</b>	<b>-66K€</b>	<b>0%</b>
Prestations de services et ventes	12 137K€	12 133K€	12 322K€	12 354K€	12 358K€	4K€	0%
Subventions d'exploitation	0K€	1K€	0K€	3K€	3K€	0K€	12%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 169K€</b>	<b>14 459K€</b>	<b>14 399K€</b>	<b>14 353K€</b>	<b>14 189K€</b>	<b>-164K€</b>	<b>-1%</b>
Achats et charges externes	2 445K€	2 454K€	2 550K€	2 553K€	2 494K€	-59K€	-2%
Charges de personnel	10 497K€	10 832K€	10 648K€	10 496K€	10 412K€	-84K€	-1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>26K€</b>	<b>-23K€</b>	<b>69K€</b>	<b>197K€</b>	<b>295K€</b>	<b>98K€</b>	<b>50%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>25K€</b>	<b>-19K€</b>	<b>275K€</b>	<b>165K€</b>	<b>312K€</b>	<b>148K€</b>	<b>90%</b>
Capitaux propres	4 681K€	4 676K€	4 950K€	5 127K€	5 460K€	333K€	7%

67

• **ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE**

**Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs – autonomie financière et CAF insuffisante**

L'association Les Amis de Pierre apporte son aide à des personnes handicapées mentales, ainsi qu'à leur famille, visant à développer autonomie et épanouissement.

Au 31/12/2017, l'encours garanti par la Mairie est de 0,2 M€.

Les comptes 2017 de l'association font apparaître un déficit d'exploitation de -101 k€ en baisse par rapport à 2016 (+17 k€). Les produits d'exploitation sont en recul (-13 k€). A l'inverse, les charges d'exploitation sont en progression (+85 k€) notamment liée aux dépenses de personnel (+24 k€ de salaires et +11 k€ de personnel médical extérieur).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -88 k€.

Les capitaux propres s'élèvent à 653 k€ représentant 31 % du bilan.

La capacité d'autofinancement se dégrade -33 k€ contre 77 k€ en 2016, avec une capacité de remboursement nulle sur 2017. La dette bancaire s'établit à 822 k€ contre 813 k€ en 2016.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 784K€</b>	<b>1 835K€</b>	<b>1 867K€</b>	<b>1 947K€</b>	<b>1 940K€</b>	<b>1 926K€</b>	<b>-13K€</b>	<b>-1%</b>
Prestations de services et ventes	229K€	258K€	16K€	24K€	54K€	34K€	-20K€	-37%
Subventions d'exploitation	1 537K€	1 515K€	1 793K€	1 857K€	1 742K€	1 819K€	77K€	4%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 767K€</b>	<b>1 863K€</b>	<b>1 848K€</b>	<b>1 892K€</b>	<b>1 942K€</b>	<b>2 027K€</b>	<b>85K€</b>	<b>4%</b>
Achats et charges externes	306K€	366K€	346K€	352K€	321K€	387K€	66K€	20%
Charges de personnel	1 270K€	1 296K€	1 316K€	1 354K€	1 432K€	1 456K€	24K€	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17K€</b>	<b>-28K€</b>	<b>19K€</b>	<b>54K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-101K€</b>	<b>-98K€</b>	<b>4046%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>21K€</b>	<b>3K€</b>	<b>50K€</b>	<b>73K€</b>	<b>17K€</b>	<b>-88K€</b>	<b>-104K€</b>	<b>-630%</b>
Capitaux propres	896K€	920K€	929K€	953K€	756K€	653K€	-103K€	-14%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!

68

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• SCA FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME

**Résultat net et fonds propres positifs**

Au 31/12/2017, l'encours mobilisé par la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,1 M€.

A fin 2017, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 0,142 M€. Les dettes financières s'élèvent à 80,6 M€ (dont 62 M€ de dettes bancaires) et les capitaux propres à 304 M€, soit 77% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>0</sup> NN-1 €	Evol <sup>0</sup> NN-1 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>251K€</b>	<b>229K€</b>	<b>240K€</b>	<b>142K€</b>	<b>-88K€</b>	<b>-41%</b>
Capitaux propres	222 779K€	249 879K€	276 095K€	304 189K€	28 094K€	10%

69

• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

En 2017, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme reçoivent 0,2% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie une entité qui représente 97% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2017	Montant subventions 2016	Evol %
Total	3	0,05	0,16	-71,65%
Périmètre	1	0,04	0,12	-61,74%
% analysé	33%	97%	72%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2017	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES VITRINES D'ORLEANS	Association	44 K€	231 K€	19%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
		44 K€					

70

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **ASSOCIATION LES VITRINES D'ORLEANS**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

L'association Les Vitrines d'Orléans regroupe près de 400 commerçants adhérents et mène tout le long de l'année des actions d'animation et de promotion visant à dynamiser les commerces du centre-ville.

Depuis septembre 2017, Alexandre Viana De Sa est le nouveau président des Vitrines d'Orléans.

Les comptes 2017 de l'association affiche un résultat d'exploitation de +7 k€ en progression par rapport à 2016 (-8 k€). L'augmentation des recettes d'exploitation combinée à la baisse des charges d'exploitation permet de générer un résultat positif. La vente de chèques cadeaux dégage une recette supplémentaire de 14 k€.

Le résultat net s'élève à +7 k€ et les capitaux propres s'établissent à 42 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	EvoI <sup>P</sup> NN-1 €	EvoI <sup>P</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>247K€</b>	<b>228K€</b>	<b>218K€</b>	<b>231K€</b>	<b>13K€</b>	<b>6%</b>
Prestations de services et ventes	169K€	177K€	167K€	186K€	19K€	11%
Subventions d'exploitation	77K€	49K€	46K€	46K€	-1K€	-1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>246K€</b>	<b>228K€</b>	<b>226K€</b>	<b>224K€</b>	<b>-2K€</b>	<b>-1%</b>
Achats et charges externes	200K€	180K€	173K€	190K€	18K€	10%
Charges de personnel	43K€	42K€	50K€	33K€	-17K€	-34%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1K€</b>	<b>0K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>7K€</b>	<b>15K€</b>	<b>-190%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2K€</b>	<b>1K€</b>	<b>-8K€</b>	<b>7K€</b>	<b>15K€</b>	<b>-197%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>41K€</b>	<b>42K€</b>	<b>35K€</b>	<b>42K€</b>	<b>7K€</b>	<b>21%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	43K€	41K€	41K€	44K€	3K€	7%
Dependance Mairie	17%	18%	19%	19%		

71

• **SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME**

**Résultat d'exploitation et fonds propres positifs**

Le secteur du tourisme représente pour la Mairie d'Orléans et plus largement pour le Département du Loiret, un enjeu stratégique permettant de développer une activité économique et des emplois. En avril 2016, le territoire se dote d'une SPL (Société Publique Locale) baptisée « Orléans Val de Loire Tourisme » chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises.

La Mairie d'Orléans a signé avec la SPL Tourisme une convention le 29 mars 2016 lui confiant ainsi les missions d'Office de tourisme communal dans le cadre d'un transfert de personnel et des activités de l'Office de Tourisme associatif existant.

En août 2015, la loi NOTRe prévoit que l'EPCI exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence de promotion du tourisme. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé à Orléans Métropole une partie de ses actions : Orléans détient aujourd'hui 20% du capital et la Métropole 80%.

Le premier exercice compte 21 mois d'exploitation du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2017. En 2016 (9 mois), la SPL décompte 30 950 visiteurs et 40 178 en 2017. Ces visiteurs ont surtout fréquenté l'Office au début de la saison estivale avec un véritable lancement lors des fêtes de Jeanne d'Arc et avec une forte hausse grâce à l'impact du Festival de Loire.

La SPL clôture cet exercice avec un résultat d'exploitation positif à +383 k€. Le chiffre d'affaires de la billetterie a enregistré de bons résultats principalement liés aux ventes pour les Châteaux de Chambord et Blois ainsi que le zoo de Beauval.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de +266 k€.

Les comptes ne présentent pas de dette bancaire et les capitaux propres de 566 k€ représentent 45% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2016-2017
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 928K€</b>
Prestations de services et ventes	1 876K€
Subventions d'exploitation	8K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 545K€</b>
Achats et charges externes	686K€
Charges de personnel	829K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>383K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>266K€</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>566K€</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€
Dependance Mairie	0%

72

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN

• Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)

**Résultat et capitaux propres positifs**

La SEMDO est une société d'économie mixte dont la mission est d'aménager, construire et gérer globalement des projets d'urbanisme, pour le compte de collectivités locales, dans le respect de l'intérêt général propre au secteur public.

En 2017, les investissements réalisés par la SEMDO concernent 20 opérations d'aménagement actives pour près de 5 M€ HT de dépenses.

Parmi les opérations gérées par la SEMDO, figurent notamment la ZAC Carnes Madeleine à Orléans (25%), la ZAC les Jardins du Bourg à Ingré (25%), la ZAC du Grand Hameau à Saint Jean de Braye (8%), la ZAC Bourgogne (10%) et la ZAC Sonis (5%) à Orléans et la ZAC de la Cersaille à Saint Jean le Blanc (7%). L'essentiel de son activité est réalisé dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, de concessions d'aménagement ou de mandats.

Dans ce contexte, la Mairie est amenée à accorder sa garantie à la SEM pour des emprunts destinés au financement des opérations. Au 31/12/2017, la part de l'encours bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 7,39 M€.

Les comptes 2017 de la SEMDO présentent un excédent net de 222 k€. Les capitaux propres s'élèvent à 5 087 k€ représentant 6% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>46 127K€</b>	<b>37 169K€</b>	<b>27 492K€</b>	<b>24 826K€</b>	<b>22 399K€</b>	<b>43 921K€</b>	<b>21 522K€</b>	<b>96%</b>
Prestations de services et ventes	29 489K€	26 040K€	19 276K€	22 632K€	12 311K€	21 826K€	9 515K€	77%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>46 138K€</b>	<b>37 236K€</b>	<b>27 552K€</b>	<b>24 742K€</b>	<b>22 305K€</b>	<b>43 664K€</b>	<b>21 359K€</b>	<b>96%</b>
Achats et charges externes	24 615K€	23 744K€	17 233K€	15 236K€	12 690K€	31 688K€	18 998K€	150%
Charges de personnel	1 401K€	1 317K€	1 168K€	1 184K€	1 256K€	1 340K€	81K€	6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11K€</b>	<b>-67K€</b>	<b>-70K€</b>	<b>84K€</b>	<b>94K€</b>	<b>257K€</b>	<b>163K€</b>	<b>173%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>11K€</b>	<b>110K€</b>	<b>159K€</b>	<b>222K€</b>	<b>64K€</b>	<b>40%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 000K€</b>	<b>1 982K€</b>	<b>1 993K€</b>	<b>4 706K€</b>	<b>4 865K€</b>	<b>5 087K€</b>	<b>222K€</b>	<b>5%</b>

73

• SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE

**Résultat d'exploitation négatif et capitaux propres positifs**

La SEM patrimoniale Orléans Val de Loire est un outil de portage du patrimoine immobilier productif de revenus.

Pour prendre en compte l'entrée de la Métropole dans le capital, une modification des statuts a été approuvée par l'AGE du 20 juin 2016. Les modifications portent notamment sur le territoire d'intervention, désormais étendu au Département du Loiret et aux départements limitrophes.

En lien avec le projet de plan d'affaires 2018-2022, un besoin d'augmentation de capital ressort à 4 M€ soit un doublement du capital actuel. Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation de ce processus sur l'année 2018, avec une libération du capital en 2 fois, en 2018 et en 2020.

En 2017, les comptes de la SEMPAT présentent un résultat d'exploitation déficitaire (-26 k€), lié notamment aux difficultés rencontrées par l'exploitation de l'immeuble Bolière (refus de l'assurance dommage Ouvrages de prendre en charge les travaux de réparation). Une provision pour dépréciation de créances pour loyers impayés (Pôle Emploi) a été constatée dans les comptes au 31/12/2017. Après réalisation des travaux nécessaires, suivis d'expertises, Pôle Emploi a réintégré les locaux avenue de la Bolière depuis le 25 mai 2018. Après prise en compte du résultat financier (-128 k€), le résultat net s'élève à -154 k€.

A fin 2017, les capitaux propres s'établissent à 3 420 k€ soit 24% du bilan (44% en 2016). La dette bancaire s'élève à 9 961 k€ contre 4 304 k€ en 2016.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 261K€</b>	<b>48K€</b>	<b>281K€</b>	<b>321K€</b>	<b>510K€</b>	<b>522K€</b>	<b>12K€</b>	<b>2%</b>
Prestations de services et ventes	9 261K€	48K€	256K€	303K€	465K€	476K€	173K€	57%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 283K€</b>	<b>103K€</b>	<b>231K€</b>	<b>373K€</b>	<b>528K€</b>	<b>548K€</b>	<b>175K€</b>	<b>47%</b>
Achats et charges externes	8 517K€	36K€	63K€	61K€	87K€	93K€	32K€	53%
Charges de personnel	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	0K€	-3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-22K€</b>	<b>-55K€</b>	<b>50K€</b>	<b>-52K€</b>	<b>-18K€</b>	<b>-26K€</b>	<b>26K€</b>	<b>-50%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-22K€</b>	<b>-67K€</b>	<b>-29K€</b>	<b>-159K€</b>	<b>-148K€</b>	<b>-154K€</b>	<b>4K€</b>	<b>-3%</b>
<b>Capitaux propres (base capital libéré)</b>	<b>1 978K€</b>	<b>1 911K€</b>	<b>1 881K€</b>	<b>1 723K€</b>	<b>3 575K€</b>	<b>3 420K€</b>	<b>1 698K€</b>	<b>99%</b>

74



**Mairie d'Orléans**  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS – nouvelle structure**

**Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs**

La SPL Orléans Val de Loire Evénements est créée depuis le 1/01/2017. Elle reprend la gestion du parc des expositions et du centre de conférence auparavant gérée par Orléans Gestion, en lien avec une spécialisation sur son cœur de métier historique, le stationnement.

Les personnels d'Orléans Gestion affectés aux activités reprises par la SPL sont intégrés à la nouvelle structure publique.

La transformation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en Communauté urbaine puis en Métropole emporte le transfert de compétence développement économique, qui englobe la majorité des activités dévolues à la SPL. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé à Orléans Métropole une partie de ses actions : Orléans tient aujourd'hui 10% du capital et la Métropole 90%.

Le 1<sup>er</sup> exercice de la SPL présente un résultat d'exploitation de 27 k€. Le chiffre d'affaires évolue de 59 k€ (2%), avec une augmentation (+3%) pour le Parc des expositions et une diminution pour le Centre de conférence (-3%).

Les charges de personnel augmentent de +31 k€, principalement dues aux indemnités de fin de carrière.

Le résultat net s'établit à 23 k€ et les capitaux propres s'élevaient à 923 k€ représentant 39% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2017
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 699K€</b>
Prestations de services et ventes	3 621K€
Subventions d'exploitation	17K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 672K€</b>
Achats et charges externes	2 138K€
Charges de personnel	1 201K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>27K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>23K€</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>923K€</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€
Dépendance Mairie	0%

**Répartition du chiffre d'affaires**

	2017 en k€		2016 en k€		Evolution
Parc exposition	2 932	80,9%	2 854	80,1%	2,7%
Centre de conférence	691	19,1%	709	19,9%	-2,6%
<b>TOTAL</b>	<b>3 622</b>	<b>100%</b>	<b>3 563</b>	<b>100%</b>	<b>1,7%</b>

Les chiffres comparatifs 2016 ont été transmis par Orléans Gestion

75

• **SEM ORLEANS GESTION**

La création de la Communauté urbaine devenue Métropole s'est accompagnée de plusieurs transferts de compétence, parmi lesquels la création et la gestion des parcs et aires de stationnement. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion du stationnement en ouvrage est assurée par Orléans Métropole. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé une partie de ses parts à Orléans Métropole. Le capital est détenu à 15% par la Mairie et à 52,16% par la Métropole.

La SEM ORLEANS GESTION exploite au travers de délégations de service publics confiées par la Mairie d'Orléans 12 parcs de stationnement (parkings Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Mairie, La Source, Münster et Saint-Paul, Gambetta, Charpenterie et Cheval rouge) et le patinoire du Baron. Elle exploite par ailleurs le parking de la gare de Fleury les Aubrais et 10 parcs-relais, pour le compte de la Métropole, ainsi que le parking de Place d'Arc pour le compte de l'entreprise Carrefour.

L'année 2017 a été marquée par le transfert de l'exploitation du parc des expositions et du centre de conférence (repris par Orléans Val de Loire Evénements) et par l'extension du stationnement payant sur voirie (209 places supplémentaires avec 12 horodateurs).

En 2017, les comptes font apparaître un résultat d'exploitation de 100 k€. Le transfert des activités sur Orléans Val de Loire Evénements entraîne une baisse de chiffre d'affaires de 3 563 k€. Les charges d'exploitation se trouvent réduites en conséquence. Les recettes de stationnement évoluent de 149 k€.

A périmètre constant, la masse salariale a augmenté de 184 k€ du fait de la présence sur une année complète du Directeur de Stationnement et de la comptabilisation des Comptes Epargne Temps dans la provision de congés payés.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 70 k€ et les capitaux propres sont stables à 4 512 k€.

	2017 en k€		2016 en k€	
Abonnements	2 247	25%	2 246	25%
Horaires	4 735	53%	4 596	52%
Voie	682	8%	677	8%
Parcs relais	1 008	11%	997	11%
Autres produits	301	3%	308	3%
<b>TOTAL</b>	<b>8 973</b>	<b>100%</b>	<b>8 824</b>	<b>100%</b>

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 787K€</b>	<b>11 830K€</b>	<b>12 175K€</b>	<b>12 519K€</b>	<b>13 024K€</b>	<b>9 780K€</b>	<b>-3 244K€</b>	<b>-25%</b>
Prestations de services et ventes	9 973K€	10 935K€	11 550K€	11 968K€	12 472K€	9 122K€	-3 350K€	-27%
Subventions d'exploitation	111K€	173K€	18K€	10K€	7K€	11K€	4K€	68%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 696K€</b>	<b>11 580K€</b>	<b>12 249K€</b>	<b>12 366K€</b>	<b>12 732K€</b>	<b>9 680K€</b>	<b>-3 052K€</b>	<b>-24%</b>
Achats et charges externes	3 766K€	3 917K€	4 148K€	3 969K€	4 048K€	2 254K€	-1 794K€	-44%
Charges de personnel	4 191K€	4 188K€	4 583K€	4 389K€	4 609K€	3 623K€	-986K€	-21%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91K€</b>	<b>250K€</b>	<b>-74K€</b>	<b>153K€</b>	<b>293K€</b>	<b>100K€</b>	<b>-192K€</b>	<b>-66%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>33K€</b>	<b>110K€</b>	<b>-170K€</b>	<b>94K€</b>	<b>736K€</b>	<b>70K€</b>	<b>-666K€</b>	<b>-90%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 926K€</b>	<b>2 102K€</b>	<b>4 630K€</b>	<b>4 615K€</b>	<b>4 551K€</b>	<b>4 512K€</b>	<b>-40K€</b>	<b>-1%</b>
Dette bancaire	5 001K€	6 761K€	6 455K€	6 139K€	5 907K€	5 858K€	-49K€	-1%

76

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **LE SIVU DES GROUES**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Eco-Quartier des Groues (40 ha répartis sur les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle), un Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) associant ces deux communes a été créé en 2010. Ce syndicat est financé par les contributions des deux communes, à concurrence d'un tiers pour Saint Jean de la Ruelle et deux tiers pour Orléans.

L'exercice 2017 clôture le SIVU de l'Eco-quartier des Groues, le transfert à Orléans Métropole emportant dissolution du SIVU au 1<sup>er</sup> juin 2017.

L'intégralité du passif et de l'actif est transférée directement à Orléans Métropole. Les disponibilités financières restantes constatées sont réparties entre ses membres selon la clé de répartition suivante : 2/3 pour la mairie d'Orléans soit 72 243,33 € et 1/3 pour la mairie de Saint Jean de la Ruelle soit 36 121,67 €.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	87 K€	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€	0 K€	-30 K€
Prestations de services et ventes	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Subventions d'exploitation	87 K€	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€	0 K€	-30 K€
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	12 K€	4 K€	3 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Achats et charges externes	12 K€	4 K€	3 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges de personnel	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	75 K€	26 K€	27 K€	30 K€	30 K€	0 K€	-30 K€
<b>RESULTAT NET (épargne brute)</b>	75 K€	26 K€	27 K€	30 K€	30 K€	-108 K€	-138 K€
<b>RESULTAT (épargne disponible)</b>	75 K€	26 K€	27 K€	30 K€	30 K€	-108 K€	-138 K€
<b>RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF</b>	161 K€	97 K€	66 K€	80 K€	108 K€	0 K€	-108 K€

77

**III. Les délégations de service public**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, certaines compétences sont exercées par Orléans Métropole en lieu et place de la Mairie d'Orléans.

Ce transfert concerne l'eau potable (Orléanaise des Eaux), les réseaux de chaleur (SODC et SOCOS), la distribution d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF), ainsi que les parcs de stationnement (INDIGO – ORLEANS GESTION). De ce fait, ces structures n'apparaissent plus dans le rapport Mairie d'Orléans.

• **ASSOCIATION L'ANTIROUILLE**

En 2015, après mise en concurrence, l'exploitation de l'Astrolabe (scène de musiques actuelles d'Orléans) a été confiée à l'association L'Antirouille, dans le cadre d'une délégation de service public, jusqu'au 31 décembre 2019, titulaire du précédent contrat de délégation de service public.

Les comptes 2017 de l'association L'Antirouille présentent un déficit d'exploitation de -24 k€ en recul par rapport à 2016. L'augmentation du chiffre d'affaires (+22 k€) ne permet pas de dégager un résultat positif, les charges d'exploitation ayant évolué de manière plus importante (+34 k€).

Le résultat net s'établit à 7 k€. Les capitaux propres progressent et s'établissent à 251 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	986K€	894K€	945K€	934K€	1 178K€	1 200K€	22K€	2%
Prestations de services et ventes	306K€	243K€	298K€	263K€	374K€	360K€	-14K€	-4%
Subventions d'exploitation	644K€	616K€	620K€	644K€	770K€	810K€	40K€	5%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	968K€	929K€	942K€	947K€	1 191K€	1 224K€	34K€	3%
Achats et charges externes	441K€	409K€	447K€	433K€	614K€	630K€	16K€	3%
Charges de personnel	460K€	450K€	426K€	448K€	493K€	512K€	19K€	4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	17K€	-35K€	2K€	-13K€	-13K€	-24K€	-12K€	92%
<b>RESULTAT NET</b>	18K€	-15K€	28K€	13K€	17K€	7K€	-10K€	-59%
<b>Capitaux propres</b>	177K€	178K€	197K€	227K€	223K€	251K€	28K€	12%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	362K€	362K€	362K€	392K€	427K€	452K€	25K€	6%
<b>Dépendance Mairie</b>	37%	40%	38%	42%	36%	38%		

En 2017, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 15 k€.

Le rapport d'activité 2017 du délégataire a été approuvé lors du Conseil Municipal du 17/09/2018.

78

**Mairie d'Orléans**  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

• **SEM ORLEANS SPECTACLES**

La SEM Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, exploite le Zénith d'Orléans dans le cadre d'une délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Depuis 2016, la mairie d'Orléans est le principal actionnaire avec 65,61 % des parts.

En 2017, le Zénith a accueilli 50 séances de spectacles dont 18 grandes jauges (nb spectateurs > à 4 000) contre 42 en 2016 dont 10 grandes jauges. L'année 2017 a été perturbée par la situation économique et les contraintes liées à la sécurité du public (les dispositifs de sécurité supplémentaires dissuadent les producteurs).

En 2017, les comptes de la SEM Orléans Spectacles présentent un excédent d'exploitation de 95 k€ en progression par rapport à 2015 (65 k€). Les recettes et charges d'exploitation ont évolué conjointement pour générer un résultat de +30 k€.

Le résultat net s'établit à 78 k€ et les capitaux propres progressent, s'élevant à 740 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol <sup>N</sup> NN-1 €	Evol <sup>N</sup> NN-1 %
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 543K€</b>	<b>1 436K€</b>	<b>1 765K€</b>	<b>1 846K€</b>	<b>1 624K€</b>	<b>1 884K€</b>	<b>259K€</b>	<b>16%</b>
Prestations de services et ventes	1 543K€	1 406K€	1 762K€	1 846K€	1 620K€	1 867K€	247K€	15%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 479K€</b>	<b>1 407K€</b>	<b>1 688K€</b>	<b>1 749K€</b>	<b>1 559K€</b>	<b>1 789K€</b>	<b>229K€</b>	<b>15%</b>
Achats et charges externes	749K€	718K€	888K€	843K€	786K€	871K€	85K€	11%
Charges de personnel	259K€	263K€	266K€	282K€	291K€	294K€	3K€	1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>64K€</b>	<b>29K€</b>	<b>77K€</b>	<b>97K€</b>	<b>65K€</b>	<b>95K€</b>	<b>30K€</b>	<b>46%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>42K€</b>	<b>49K€</b>	<b>54K€</b>	<b>68K€</b>	<b>47K€</b>	<b>78K€</b>	<b>30K€</b>	<b>63%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>451K€</b>	<b>500K€</b>	<b>554K€</b>	<b>622K€</b>	<b>668K€</b>	<b>740K€</b>	<b>72K€</b>	<b>11%</b>
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
Dependance Mairie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0K€	0%

Le rapport d'activité 2017 du délégataire a été présenté lors du Conseil Municipal du 17/09/2018.

79

• **SOGERES**

La Mairie d'Orléans a confié à la SOGERES l'exploitation du service public de restauration collective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de 10 ans. Le périmètre du contrat a évolué dans le sens où d'autres parties interviennent : le CCAS déjà présent lors du précédent contrat, le Restaurant Inter-Administratif et le Département du Loiret dans le cadre d'une convention de coopération.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire assure la mise en conformité de la cuisine centrale et la création d'un espace « légumerie » au sein de la cuisine centrale, la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux, des matériels et équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration, la fabrication des repas à la cuisine centrale dans le respect de l'égalité des usagers, de la continuité de service public et des prescriptions relatives au développement durable et à la qualité.

Au titre de l'exercice 2017, la SOGERES a confectionné 1 132 960 repas soit 9 592 repas en moins par rapport à 2016 (dont scolaires 915 097, A.L.S.H. 107 883, et troisième âge 109 980). Pour la Mairie et le C.C.A.S., ce service représente une charge budgétaire de 4,288 M€ sur l'exercice.

• **GARAGE LEBRUN (FOURRIERE AUTOMOBILE)**

L'exploitation de la fourrière municipale a été confiée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 et pour une durée de 5 ans au Garage LEBRUN pour voie de délégation de service public. Elle arrive à échéance le 31 mars 2019. Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de la gestion et de l'exploitation du service de la fourrière automobile municipale dans le cadre d'un nouveau contrat de concession pour une durée de 5 ans.

Le Garage Lebrun n'a pas transmis les comptes liés à la DSP pour 2017. Seuls les comptes de la société ont été communiqués. Le résultat global de la structure présente un résultat d'exploitation de -109 k€ contre 43 k€ en 2016. Les produits d'exploitation évoluent de +5 % soit 170 k€ et les charges d'exploitation de +9% soit 322 k€. Cette augmentation est notamment liée à la masse salariale (+122 k€) et aux autres achats et charges externes (+183 k€).

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à +170 k€ contre +117 k€ en 2016.

80

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

**IV. Les engagements hors bilan**

La Mairie d'Orléans a contracté des engagements financiers hors bilans vis à vis de différents partenaires :

**Le Grand Projet de Ville de La Source** : initialement fixé en 2004 à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 209 M€ TTC par avenants, en particulier afin d'accroître le niveau d'intervention opérationnelle sur les logements sociaux et sur la dalle du centre commercial 2002.

Au titre de la convention signée avec l'ANRU, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie s'élèvent à 59,2 M€ TTC. Déduction faite des subventions attendues à hauteur de 29,6 M€, la participation nette de la Mairie s'établit à 29,6 M€ TTC. Au 31/12/2017, le programme général du Grand Projet de Ville est réalisé à 100% (avancement opérationnel, tous maîtres d'ouvrage confondus).

Les principales opérations financées par la Mairie dans le cadre du Grand projet de Ville sont les suivantes :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COUT MAIRIE EN M€ TTC	Financeurs	Subventions attendues	Subventions encaissées	Reste à encaisser
Participation Mairie au CGLLS (OPH)	5,1				
Voies et réseaux	13,5				
Restructuration du Centre Commercial 2002	7,3				
Résidentialisations	9,5				
Equipements publics :					
- construction d'un groupe scolaire	5,7	ANRU	13,1 M€	13,0 M€	0,004 M€
- construction d'un complexe sportif	6,1	Région	4,9 M€	4,9 M€	
- construction d'une médiathèque	4,9	Département	4,8 M€	4,8 M€	
- théâtre Gérard Philippe	0,7	Agglo	3,3 M€	3,3 M€	
Maison des associations/lieu d'animation pour les jeunes	2,7	Etat	1,1 M€	1,1 M€	
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageurs, acquisition foncière)	3,8	FEDER	2,1 M€	2,1 M€	
<b>ENGAGEMENT TOTAL MAIRIE AU 31/12/2017</b>	<b>59,2</b>	CDC	0,1 M€	0,1 M€	
<b>VERSEMENTS EFFECTUES AU 31/12/2017</b>	<b>59,2</b>	Autres recettes (Semdo)	0,1 M€	0,1 M€	
<b>ENGAGEMENT RESIDUEL</b>	<b>0,0</b>	<b>Total en M€</b>	<b>29,6 M€</b>	<b>29,6 M€</b>	<b>0,004 M€</b>

L'avenant n° 9 de clôture à la convention A.N.R.U. a été signé par le Préfet le 31 mars 2014.

La subvention qui reste à verser (0,004 M€) est réservée au niveau de l'ANRU et devrait intervenir sur 2018 permettant ainsi de clôturer les financements.

81

L'ambitieux programme de travaux du Grand Projet de Ville de La Source est totalement réalisé :

- les dernières opérations de résidentialisation ont été livrées en 2014 ;
- le complexe sportif, la médiathèque, le groupe scolaire, la Maison des Associations et l'annexe du Conservatoire de musique sont ouverts au public ;
- les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public sont réalisés ;
- l'opération de restructuration du centre commercial 2002 et le réaménagement de la Place Sainte Beuve, avec la création du jardin de la Renaissance sont achevés.

Les dépenses réalisées en 2017 concernent l'achèvement des travaux de voirie et d'espace public (0,002 M€).

En application des conventions signées, aucune subvention n'a été reçue de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain en 2017. Il est prévu en 2018 le versement de la dernière subvention ANRU qui clôturera les financements au titre du PRU1 sur ce projet.

En 2017, le programme NPNRU (nouveau programme national pour la rénovation urbaine) a été reconnu d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Métropolitain du 24 mai 2018, ce qui conduit désormais la Métropole à préparer le prochain conventionnement par les études de la phase protocole de préfiguration.

▪ **La convention territoriale de l'Argonne :**

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne a été initié en 2008 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux.

Par avenant n° 4 à la convention ANRU signé en 2014, le montant total de la convention a été porté de 84,16 M€ TTC à 78,22 M€ TTC.

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 90%. En 2017, les dépenses d'investissement ont concerné :

- la construction de l'équipement sportif et culturel (4,162 M€), l'Argonaute, inauguré le 30 septembre 2017 ;
- la rue Croix Feuillâtre (0,496 M€) ;
- l'aménagement des espaces publics Clos Boudard (0,066 M€)
- la voie des Ecoles (0,022 M€) ;
- la rue du Petit Pont (0,011 M€) ;
- la rue des Jacobins (0,011 M€) ;
- la liaison Wichita - Rouget de Lisle (0,011 M€) ;
- les abords du Centre Commercial Marie Stuart (0,007 M€),
- les avenues Wichita et Marne (0,006 M€),
- le jardin des Jacobins (0,003 M€) ;

Par ailleurs, 1,500 M€ de subventions ont été reçues, dont 0,686 M€ du Département du Loiret, 0,234 M€ de la région Centre-Val de Loire et 0,580 M€ de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain.

82

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

▪ **Partenariat Public Privé Groupe scolaire Bénédicte Maréchal et gymnase Georges Chardon**

La résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisée en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants. En marge de l'important programme de réhabilitation et de résidentialisation initié par le bailleur, la Mairie a souhaité reconstruire le groupe scolaire et le gymnase situés au cœur de la résidence. Compte tenu de la complexité de cette opération, la Mairie a décidé de recourir à un contrat de partenariat sur 20 ans, intégrant la démolition, la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, ainsi que l'entretien et la maintenance des deux bâtiments mais aussi son financement.  
Le groupe scolaire Bénédicte Maréchal a été livré à la rentrée 2015 et le gymnase Georges Chardon est ouvert depuis les vacances de Toussaint 2016. Fin 2017, l'encours de dette s'établit à 16,9 M€.

ANNEE 2017	ECOLE	GYMNASE
REDEVANCE GER	32 313,79 €	16 937,52 €
REDEVANCE MANTENANCE EXPLOITATION	91 381,09 €	47 896,11 €
REDEVANCE DE GESTION	55 839,70 €	29 268,85 €
REDEVANCE SERVICES	80 830,32 €	42 367,88 €
FRAIS FINANCIERS	320 905,05 €	168 242,55 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	446 046,00 €	233 850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 315,95 €</b>	<b>538 564,91 €</b>

▪ **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV)**

La Mairie a confié à la SEMDO l'étude ou la réalisation de 7 opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics, qui représentent les engagements résiduels suivants :

en M€	Coût total HT	Dépenses réalisées au 31/12/2017 HT	% Réalisé	Participation financière de la Mairie d'Orléans TTC (1)	Cumul des participations déjà versées au 31/12/2017 TTC (2)	Reste à verser (1-2)
ZAC COLIGNY	19,0	18,5	97%	1,0	1,0	0,0
ZAC SONIS	17,8	16,0	90%	1,8	1,8	0,0
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	13,5	10,6	78%	0,5	0,4	0,2
ZAC BOURGOGNE	14,0	10,5	75%	9,5	7,6	1,9
ZAC DES HALLES 1	11,0	10,7	98%	7,6	7,6	0,0
ZAC DES HALLES 2	26,4	26,1	99%	14,7	14,7	0,0
ZAC CARMES MADELEINE	69,1	31,6	46%	34,5	20,5	14,1
ZAC VAL D'OUEST	17,2	1,2	7%	2,1	1,2	0,9
<b>TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV/CTA)</b>	<b>188,0</b>	<b>125,1</b>	<b>67%</b>	<b>71,6</b>	<b>54,6</b>	<b>17,0</b>

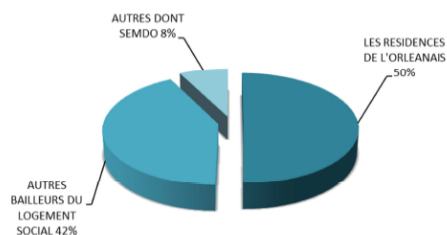
Montants issus des CRAC 2017 et avenants validés lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2018

83

▪ **Les garanties d'emprunt :**

Au 31/12/2017, le montant de l'encours garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 188 M€, contre 191 M€ en 2016 (-1,94%).

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2017 (en M€)	%
OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	94,12 M€	50,2%
VALLONGIS	28,45 M€	15,2%
FRANCE LOIRE	18,93 M€	10,1%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	10,88 M€	5,8%
SEMDO	7,39 M€	3,9%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	6,72 M€	3,6%
LOGEM LOIRET - OPH LOIRET	3,47 M€	1,8%
PIERRES ET LUMIERES	2,96 M€	1,6%
ŒUVRES JEANNE D'ARC	2,54 M€	1,4%
SEM ORLEANS GESTION	2,14 M€	1,1%
LA SAINTE FAMILLE - NAZARETH	2,14 M€	1,1%
CROUS D'ORLEANS-TOURS	2,11 M€	1,1%
LOGIS CŒUR DE FRANCE	1,94 M€	1,0%
ANTIN RESIDENCES	1,10 M€	0,6%
FRANCE HABITATION	0,87 M€	0,5%
LA VIE AU GRAND AIR	0,71 M€	0,4%
APHL	0,42 M€	0,2%
STUART COMMERCIAL	0,37 M€	0,2%
LES AMIS DE PIERRE	0,19 M€	0,1%
FONCIERE DHABITAT ET HUMANISME	0,12 M€	0,1%
RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE	0,09 M€	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>187,64 M€</b>	<b>100%</b>



84

N° 8 – **Finances. Orientations budgétaires 2019. Débat.**

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un powerpoint par M. MARTIN.*

\*  
\* \*  
\*



# Orientations budgétaires 2019

## Le contexte économique et financier

### Contexte économique

- Croissance : légère inflexion en 2018 et 2019, à 1,7 %
- Inflation : après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation y compris tabacs atteindrait 1,8 % en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019
- Taux d'intérêts : pour 2019, les marchés financiers anticipent une hausse du niveau des taux d'intérêts (hors marge bancaire) avec des taux à court terme de l'ordre de -0,1% à 0,2% et des taux à long terme de l'ordre de 1,5 %.

### Pacte Projet de loi de finances 2019 :

- Maintien des concours financiers de l'Etat
- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages
- Hausse contenue des dépenses à + 1,2 % maximum → Par délibération du 21 juin 2018 le conseil métropolitain a approuvé le contrat avec l'Etat qui détermine :
  - L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an jusqu'à 2020
  - L'objectif d'amélioration du besoin de financement
  - et, la trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement supérieur à 12 ans. Orléans n'est pas concernée par ce dernier point.

19

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – *Pour les orientations budgétaires, il est d'abord rappeler en introduction le contexte économique.*

*Je rappelle que la croissance en 2018 est en légère inflexion comme vous le savez et en 2019, il est prévu qu'elle serait de l'ordre de 1,7 %. Donc si la croissance est plutôt assez faible, cela signifie aussi que nous avons des recettes qui peuvent en pâtir.*

*Par contre, l'inflation s'est redressée, elle était de l'ordre de 1 % en 2017, aujourd'hui elle est plus près de 1,8 %. Il peut y avoir un effet sur nos dépenses de fonctionnement parce que si l'inflation repart, derrière on a des prix d'achat qui augmentent.*

*Par contre, les taux d'intérêt sur lesquels il y avait des anticipations de hausse sont restés jusqu'à présent relativement bas et cela a l'air de se prolonger.*

*Je vous rappelle que nous avons signé avec l'Etat un pacte de projet de loi de finances 2019, l'Etat s'engageant à maintenir ses concours financiers et nous-mêmes, Mairie d'Orléans, nous engageant à contenir nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % maximum. C'est donc un enjeu vraiment très ambitieux mais qui est imposé, je dirais, aux 300 premières collectivités françaises et c'est ce que nous avons décidé d'accepter par délibération du 21 juin 2018, vous vous en souvenez à l'époque.*

*La suppression de la taxe d'habitation vient pour les ménages à hauteur de 80 % en 2019 selon les seuils de revenus, mais nous devrions être compensés, nous commune, intégralement de cette suppression, ce qui ne signifie pas que nous n'aurions pas le droit d'augmenter les taux, ce qui est nullement notre intention, mais enfin je vois que vous avez pu lire dans la presse que certains, malgré la suppression de la taxe d'habitation à hauteur de 80 %, plus de 6 000 communes ont décidé malgré tout d'augmenter leurs taux. Je m'empresse de dire que ce n'est pas le cas de la Mairie d'Orléans.*

*Donc, on s'engage à une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 %. Ceci durera jusqu'en 2020. L'objectif d'amélioration du besoin de financement est exact et consenti bien sûr, mais il faut surveiller tout ceci de très près et il faudra respecter une capacité de désendettement supérieur à 12 ans.*

## Le contexte local

### De nouvelles évolutions de périmètre interviendront en 2019 avec

- la déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements culturels et sportifs : Zénith, complexe du Baron (patinoire), Musée des beaux Arts, Musée Historique, base de loisirs de l'Île Charlemagne
- de nouvelles compétences facultatives pour la Métropole : clubs sportifs professionnels

**M. MARTIN** – *Les nouvelles évolutions de périmètre interviendront aussi en 2019. Donc chaque année, compte tenu de la création de notre Métropole, il y a des transferts de compétences qui vont vers la Métropole et c'est donc toujours assez difficile de comparer d'année en année les éléments budgétaires, mais d'un autre côté, cela va dans le bon sens, cela renforce les moyens.*

*Comme je vous l'ai dit en 2019, les équipements culturels et sportifs deviendront métropolitains. Je parle du Zénith, du complexe du Baron, du Musée des beaux-arts, du Musée historique, de la base de loisirs de l'Île Charlemagne.*

*Bien sûr, ces compétences transférées sont compensées par l'attribution de compensations et nous aurons également en plus de nouvelles compétences facultatives pour la Métropole qui vont être prises telles que les intentions sont exprimées par la Métropole elle-même, c'est-à-dire les clubs sportifs professionnels qui sont au nombre de 4, puisque nous avons le basket-ball, le football et les 2 clubs de handball de Saran et de Fleury-les-Aubrais.*



## Les grandes orientations et les objectifs du BP 2019

La continuité dans les priorités d'action définies pour le mandat :

- renforcer la proximité et poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Orléanais,
- développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans,
- intégrer du développement durable dans tous les projets de la Ville,
- respecter les équilibres financiers, avec :
  - une stabilité des taux d'imposition
  - une section de fonctionnement maîtrisée
  - un effort d'investissement soutenu
  - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

**M. MARTIN** – A propos des grandes orientations et des objectifs du budget, je rappelle que les priorités politiques sont :

- de renforcer la proximité ;
- de développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans ;
- d'intégrer le développement durable ;
- de respecter les équilibres financiers.

*Je vais bien sûr revenir sur les équilibres financiers. Préalablement, je voulais vous dire que cette année, dans la présentation d'orientations budgétaires - et j'espère que d'autres de notre équipe interviendront à ce sujet -, la loi NOTRe nous invite à avoir une expression plus politique d'un certain nombre d'axes et c'est ce que nous avons fait dans le document d'orientations budgétaires, notamment en ce qui concerne l'intégration du développement durable. Beaucoup d'investissements intègrent des éléments de développement durable.*

*Lorsqu'on rénove la piscine de La Source, qui en 2019 représentera un investissement de 12 millions d'euros, Mme SAUVEGRAIN, vous le savez bien – et elle me faisait souvent la réflexion des consommations d'énergie au niveau de la piscine de La Source – tout cela va être complètement refondu et restructuré. C'est la même chose pour le projet M.O.B.E. et la restructuration du musée. C'est un équipement qui, sur le plan thermique, méritait d'être complètement restructuré avant travaux. Cela va être fait et dans le budget 2019, c'est de l'ordre de 6 millions d'euros. Le centre aquatique n'aura plus rien à voir avec l'exploitation du Palais des sports. En 2019, cela représente 3,5 millions d'euros et on verra tout cela au niveau du budget définitif au mois de décembre. Egalement énormément de travaux dans les locaux scolaires où souvent on commence par faire l'isolation. Cela représente plus de 2 millions d'euros. Pour les principaux immeubles communaux, de grosses réparations sont prévues. La liste, je ne vais pas la décomposer plus que cela, mais on fait un effort tout à fait particulier au travers de nos investissements au niveau de la politique énergétique de nos bâtiments, ce qui est absolument indispensable.*

*En ce qui concerne les équilibres financiers, j'y reviens. L'objectif est la stabilité avec des taux d'imposition identiques, je le rappelle, depuis 1996. Je n'ai pas d'exemple de commune qui, sur la durée, fait la même chose. Une section de fonctionnement maîtrisée, un effort d'investissement soutenu,*

même très soutenu et un endettement contenu autour de 120 millions d'euros à horizon 2020 et même en 2019, ce sera bien sûr inférieur.

## L'évolution des recettes

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,4 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18
Impôts ménages	81,7 M€	82,4 M€	83,7 M€	1,3 M€
Attributions de compensations reçues	18,0 M€	18,5 M€	18,5 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,3 M€	24,6 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,8 M€	3,0 M€	2,9 M€	-0,1 M€
Autres recettes	34,3 M€	33,6 M€	33,8 M€	0,2 M€
<b>Recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>163,8 M€</b>	<b>164,5 M€</b>	<b>165,2 M€</b>	<b>0,6 M€</b>
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dettes transférées Orléans métropole espaces publics	2,7 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>167,1 M€</b>	<b>164,5 M€</b>	<b>165,9 M€</b>	<b>1,4 M€</b>

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont stables (+0,6 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,3 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,7 M€) et des compensations fiscales (-0,1 M€).

22

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – Les recettes de fonctionnement vont augmenter de 1,4 million mais cela est un effet mécanique de l'évolution de nos bases. Je rappelle que les bases augmentent mécaniquement à peu près de 1,2 % par an. Pour le moment, ce n'est pas encore voté par l'Assemblée Nationale, mais c'est l'hypothèse que l'on a faite qui est à peu près de même tendance chaque année. Mais aucun des taux d'impôts n'augmenteront cette année encore au niveau de la Mairie.

## Une stabilité des taux des impôts locaux depuis 20 ans

- Le budget 2019 sera élaboré à taux constants de fiscalité
- Le taux de **Taxe d'habitation** est inchangé à 20,99%
  - Il est inférieur au taux moyen de TH des villes de la strate, avec une **politique volontariste d'abattement votée par Orléans**
  - La politique d'abattement représente une réduction du produit fiscal de 7,4 M€, soit un **taux réel d'imposition à la TH de 18%**
- Le taux de **Taxe sur le foncier bâti** inchangé à 29,81%

Sur l'hypothèse d'une revalorisation des bases de + 1,6% (1,2%+0,4%), le produit fiscal est attendu à 83,5 M€

**M. MARTIN** – *Les taux de fiscalité seront constants. La taxe d'habitation reste inchangée à 20,99 %. Il est inférieur au taux moyen des taxes d'habitation des villes de la strate, avec une politique volontariste d'abattement qui s'ajoute et qui représente une réduction de recettes de l'ordre de 6 millions d'euros par an, même 7 millions avec l'actualisation.*

*Le taux de la taxe sur le foncier bâti s'élèvera lui à 29,81 %, également sans changement.*

*Donc, dans une hypothèse de revalorisation des bases de 1,2 % en valeur plus 0,4 % en volume, le produit fiscal attendu est d'environ 80 millions d'euros.*

## DGF en diminution

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle de près de 10,6 M€.

Dotation globale de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,2 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€					
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	24,6 M€
<b>Evolution</b>		<b>-4%</b>	<b>-15%</b>	<b>-26%</b>	<b>-30%</b>	<b>-29%</b>	<b>-31%</b>
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	-0,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-12,1 M€

En 2018, et malgré l'annonce de maintien des dotations communales, il a été constaté une diminution de la dotation forfaitaire de 0,3 M€.

Par prudence et malgré une nouvelle annonce de maintien des dotations dans le projet de loi de finances, la DGF 2019 est en diminution de 0,700 M€.

**M. MARTIN** – Je rappelle car c'est quand même important à souligner, que depuis 2013, notre Mairie a perdu 10,6 millions d'euros de recettes qui se sont étalés – vous voyez le tableau – sur 2014, 2015, 2016, 2017 et qu'il a fallu l'absorber, c'est-à-dire que lorsque nous présentons un projet qui je crois est un projet de la maturité, M. le Maire, c'est-à-dire un projet où vraiment les investissements viennent à réalisations, on aurait très bien pu être impactés par cette perte de recette et avoir une politique d'investissements réduite voire fortement réduite comme cela a été le cas parfois dans certaines collectivités. Or, cela n'a pas été le cas à Orléans, la politique a été au contraire de maintenir cette dynamique de l'investissement, on y reviendra. Mais 10 millions d'euros voire 12 millions, c'est une somme considérable que nous avons dû absorber par la gestion des dépenses de fonctionnement. Et on peut insister aussi sur les efforts qui ont été faits par les uns et par les autres, élus et services, sur la gestion des dépenses de fonctionnement de la Mairie d'Orléans.

## Maîtrise des dépenses de fonctionnement et respect de la contractualisation avec l'Etat

Les dépenses progressent globalement de 0,9 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019. A périmètre constant 2018, les dépenses de fonctionnement d'Orléans sont attendues en stabilité par rapport aux crédits ouverts sur l'exercice 2018.

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18
Charges de gestion	52,7 M€	54,2 M€	54,7 M€	0,5 M€
Charge de personnel (hors services communs - tr. compétences)	79,6 M€	79,6 M€	79,3 M€	-0,3 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,4 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
<b>Dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>136,5 M€</b>	<b>138,3 M€</b>	<b>138,2 M€</b>	<b>-0,1 M€</b>
Services communs	1,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
personnel prévention spécialisée	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Reversement résultat BA Parc Floral à Orléans métropole	0,0 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	1,8 M€	1,3 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,8 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>139,3 M€</b>	<b>140,3 M€</b>	<b>141,1 M€</b>	<b>0,9 M€</b>

Après retraitement (réintégration des dépenses transférées et neutralisation des effets périmètre), les dépenses contractualisées proposées au BP 2019 s'établissent à 145 M€ pour un maximum autorisé de 145,2 M€

25

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – Les dépenses progressent globalement de 900 000 €. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés de façon à être en dessous de la contractualisation avec l'Etat. Là, on va être vigilant, y compris sur les charges de personnel où il est prévu une stabilité voire une très légère contraction. Les frais financiers doivent être aussi stables.

*Vous avez là les principales hypothèses sur lesquelles nous voulons construire notre budget.*

## Maintenir la capacité d'autofinancement pour investir

### Le budget 2019 poursuit un objectif

- d'autofinancement brut de l'ordre de 21,4 M€ y compris AC d'investissement (3,4 M€)
- et un autofinancement net de 10,5 M€

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Crédits ouverts 2018	Prév. 2019
<b>Autofinancement brut*</b>	22,5	26,5	26,0	19,2	24,4	21,3	21,4
<b>Autofinancement net</b>	9,5	13,2	13,8	6,6	11,2	10,4	10,5

\* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

**M. MARTIN** – *Notre capacité d'autofinancement doit rester forte pour investir, je l'ai dit, et ce sera donc le cas.*

*La politique d'investissements sera soutenue. Ce budget – j'insiste et je le répète – c'est vraiment un budget de la maturité, de la transformation de la ville. Je veux dire par là que de nombreux équipements qui nécessitaient d'être restructurés le seront voire construits à neuf ou les opérations seront lancées. Donc on va avoir vraiment une vision très évoluée de notre collectivité et c'est fort bien.*

## Une politique d'investissement soutenue

- En 2019, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 50 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée, soit un total de 61 M€.
- **les projets seront financés sans augmentation de la fiscalité locale et avec un recours limité à l'emprunt**
- **les investissements seront également financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :**
  - le FCTVA
  - les subventions d'équipement
  - la Taxe d'Aménagement
  - les cessions d'actifs

**M. MARTIN** – *C'est pour cela qu'on inscrit en investissement un montant de 50 millions d'euros. C'est plus que ce que l'on a fait l'an dernier et encore une fois, plus que ce que nous avons fait en tendance sur les années précédentes dans la mesure où effectivement les besoins sont là et les projets sont matures. Donc, on peut s'engager.*

*Avec les voiries transférées à la Métropole, on peut considérer qu'aujourd'hui c'est la Métropole qui fait les investissements de voirie de la Ville comme des autres communes de la Métropole, mais à ce moment-là, le budget facial serait de 61 millions d'euros.*

*Tous ces projets seront financés sans augmentation de la fiscalité locale et avec un recours à l'emprunt qui sera très limité puisque nos investissements sont bien financés par le fonds de compensation de la T.V.A., des subventions d'équipement et d'autres subventions.*

## La ville conservera un endettement contenu

- **ENCOURS ESTIMÉ AU 31/12/2018 : 96 M€**

- La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2018 à 16 M€.
- L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2018 autour de 80 M€, net des emprunts transférés à Orléans Métropole pour 20 M€.

Évolution du besoin de financement de 8 M€, conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat passé avec l'Etat.

- **ENCOURS ESTIMÉ AU 31/12/2019 : 105 M€**

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 105 M€ correspondant à un besoin de financement de l'ordre de 8 M€ qui respecte l'objectif contractualisé.

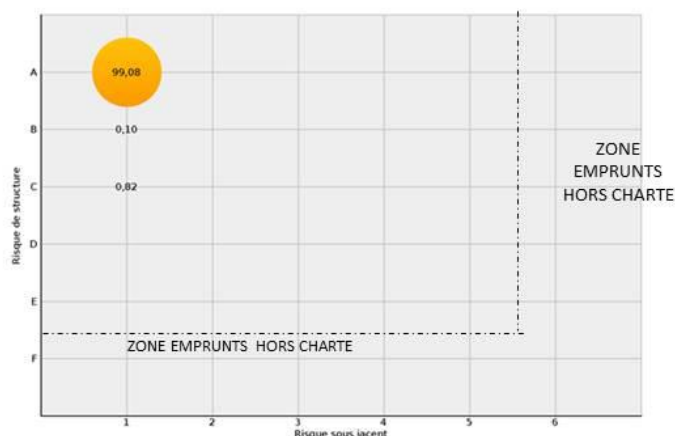
**M. MARTIN** – *Il est normal de surveiller la dette de près et de s'interroger sur celle-ci. Elle est en baisse puisqu'elle devrait être autour de 80 millions d'euros fin 2018, nette des emprunts transférés à Orléans Métropole. Je rappelle que nos emprunts, comme ceux des autres communes, sur l'espace public sont maintenant repris par la Métropole. Cela représente environ 20 millions d'euros qui, si nous voulons nous comparer avec l'année précédente, doivent être rajoutés aux 80 millions d'euros. On est donc dans la tendance des 96 millions d'euros et au 31 décembre 2019, on devrait être aux alentours de 105 millions d'euros si nous réalisons nos investissements.*

*Donc, la dette sera tenue.*



## Stratégie d'endettement proposée pour 2019

- privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen
- diversifier la dette pour répartir les risques
- optimiser les frais financiers en continu



29

Conseil municipal du 5 novembre 2018



**M. MARTIN** – La stratégie d'endettement est une stratégie de répartition de nos risques sur plusieurs banques, comme vous le savez, et des emprunts classiques avec un risque faible ou très moyen.

Voilà M. le Maire pour introduire le débat. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci beaucoup de ces explications toujours aussi claires. Qui souhaite prendre la parole ?

(M. le Maire établit une liste des différents intervenants).

**M. le Maire** – La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Merci M. le Maire. Puisqu'on a une présentation groupée de l'analyse consolidée des comptes et du document préparatoire du budget, je vais faire également une intervention groupée.

S'agissant du premier point sur l'analyse consolidée des risques et des comptes, comme chaque année, je vous remercie pour cette présentation qui permet d'avoir une vision globale non seulement de l'activité de la Ville mais aussi de ses partenaires et satellites.

Je souhaite également comme chaque année, rappeler mon étonnement quand je vois la situation du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.). C'est un peu rituel et je pense que mes camarades de la Gauche de Progrès - c'est entre nous - vont probablement aller dans le même sens que moi, mais c'est toujours étonnant de voir la situation du C.C.A.S. qui est le bras « armé » - c'est un terme un peu violent - et l'instrument d'intervention de la Ville en matière sociale. A chaque fois, moi cela me

*laisse toujours un peu rêveuse. En clair, ce que je veux dire, c'est que le C.C.A.S. mène effectivement une action sociale et là-dessus, on est d'accord, mais l'essentiel de cette action est concentré sur un secteur qui est très important : la question des familles et notamment de la petite enfance. C'est effectivement essentiel, on le sait très bien, pour l'attractivité de la Ville, pour la vie quotidienne de nos concitoyens qui ont de jeunes enfants, c'est très important d'avoir des solutions de garde adaptées, on en est tous d'accord. Mais, je suis toujours frappée par la faiblesse des sommes allouées au secteur solidarité. Vous allez me dire qu'il y a d'autres associations qui y concourent, certes, mais là le C.C.A.S. est le principal vecteur de l'action municipale et à chaque fois on a quand même un C.C.A.S. qui va bien, qui prospère, qui dégage des excédents d'année en année, alors que la situation sociale de notre Ville, elle n'est pas catastrophique, mais elle n'est pas bonne. On sait très bien qu'il y a des familles qui sont en souffrance, des personnes isolées en souffrance, des jeunes précaires comme des étudiants qui n'ont pas de quoi manger à chaque repas. Je sais bien que les demandes d'aides qui sont formulées reçoivent une réponse, je n'ai pas de doutes là-dessus. Mais je me pose la question : Ne peut-on pas mettre en place à la Ville d'Orléans un dispositif qui aille aux devants des demandes d'aides ? Parce que finalement les gens qui sont dans la grande précarité, on le sait très bien, ne savent pas où aller ou n'osent pas aller frapper à la porte. N'a-t-on pas la possibilité, avec des dispositifs d'alerte qui sont bien connus : des parents qui ne payent plus la cantine, des loyers qui sont en souffrance, etc ... d'être proactifs dans ce domaine ? N'a-t-on pas la possibilité d'honorer pleinement la dimension de solidarité qui doit être le premier enjeu de la vie communale ? Car la commune, comme son nom l'indique, c'est ce qui est commun et c'est donc d'abord et avant tout la solidarité.*

*Après, j'avais une petite question sur l'A.E.S.C.O. qui a été abordée rapidement tout à l'heure. Effectivement, c'est une association qui est en difficultés. Ma question portait sur le montant des subventions d'exploitation qui sont en baisse assez sensible. Et donc je voulais savoir si c'était cette baisse qui était la cause directe de la situation fragile de l'association puisqu'il y a une baisse de 30 % sur un exercice.*

*Egalement un regret s'agissant du S.I.V.U. des Groues, pour lequel il est dit qu'il ne s'y passait pas grand-chose. C'est un regret car cela fait quand même des années que ce projet des Groues est dans les tiroirs et que l'on n'a pas réussi encore à le faire aboutir, à part pour y mettre une chaufferie biomasse et bientôt un quartier de probation pour les détenus. Je pense que ce n'était pas ce qu'attendaient les habitants du secteur et c'est vraiment dommage d'avoir à ce point différé sur ce projet.*

*Maintenant j'en viens au document des orientations budgétaires (D.O.B.) pour souligner tout d'abord que c'est finalement le dernier budget plein de la mandature, puisque celui de 2020 sera un budget un peu particulier hypothéqué par les élections municipales et donc un budget un peu plus pointillés. Comme cela a été souligné, ce budget est marqué par d'importants transferts de compétences et d'équipements à la Métropole. Et moi, cela me pose deux séries de questions. La première est qu'en effet d'année en année, on transfère des équipements, des compétences, des agents et que va-t-il rester à la Ville à part les écoles ? Que met-on en place pour donner encore à la vie communale un semblant de vitalité ? Deuxième question : Quelle est la logique qui préside à ces transferts de compétences ? On nous dit qu'on transfère par exemple les équipements sportifs. Ce ne sont pas tous les équipements sportifs, mais seulement par exemple le complexe du Baron. Pourquoi pas le Palais des Sports ? Je ne sais pas si le futur centre aqualudique va être transféré ou pas ? On transfère le Musée des beaux-arts et le Musée archéologique de l'Orléanais, mais pourquoi pas par exemple le M.O.B.E. ? Je m'interroge donc sur la logique de ces transferts. De plus, j'aimerais beaucoup que l'on ait un bilan sur ces transferts. Je ne parle pas des transferts de postes car c'est compliqué pour nous de s'y retrouver, mais au moins que l'on ait un bilan sur les transferts de compétences et d'équipements qui ont été réalisés et ceux qui vont l'être. Car là, c'est fait par morceaux et on a du mal à avoir une vision d'ensemble de ce qui est transféré et finalement de ce qui reste à la charge de la Ville, car encore une fois c'est quand même la commune qui reste le lieu où les gens s'identifient.*

*Sur le fond, je ne vais pas dire grand-chose car en fait, comme d'habitude, il n'y a pas grand-chose et non ! C'est un débat d'orientations budgétaires sans orientations budgétaires, mais cela fait des années que je le dis et malheureusement je le redis, je suis désolée. Il n'y a pas grand-chose dans ce document ou si, il y a de la comptabilité, il y a du budget, il y a de l'expertise financière, là-dessus je n'en disconviens pas. C'est un document technique, ce n'est pas un document politique. Cela donne une impression en fait pour tout dire de saupoudrage. Moi j'aimerais bien pour ce dernier budget – alors peut-*

être qu'au mois de décembre, on aura plus de choses à se mettre sous la dent – avoir les vraies orientations du futur budget. Quels sont les points forts de ce budget et éventuellement ses points faibles ? Qu'est-il programmé ? Là, on a l'impression qu'on fait un peu de tout et c'est bienveillant, d'ailleurs il y a une phrase sur la bienveillance. Je vais vous citer un passage à propos de la Ville qui s'inscrit dans la transition écologique. C'est un sujet que l'on a abordé lors du dernier Conseil Municipal, c'est la raison pour laquelle j'y reviens un petit peu et c'est ce qui est présenté comme l'orientation budgétaire n° 1. Je cite : « La Ville va travailler sur l'évènement « Journée Environnement Santé » et la pérennisation de l'évènement associé « Foulées vertes kids » initié en 2017, la poursuite des Agendas 21 scolaires, l'organisation d'ateliers thématiques, de conférences, la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes sans oublier le soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement. » C'est super, c'est quand même très cosmétique ! En fait, on ne peut pas être contre, on ne peut qu'être pour, mais je ne suis pas sûre que cela fasse une politique de transition écologique. Je trouve cela un peu court ! Cela me paraît manquer de volontarisme, d'un peu d'ambition. C'est un petit peu cela mon problème par rapport à ce D.O.B., qui est gentil, mais qui ne dessine pas véritablement d'orientations fortes.

Enfin, j'ai une dernière question, mais on aura sous doute l'occasion d'en reparler au moment du budget concernant l'ancien collège Anatole Bailly qui est transféré à la Métropole. Je voulais connaître le montant exact de la vente car il est noté le chiffre global de 6 millions d'euros pour les cessions de la Ville. Je voulais également connaître le montage financier pour la réalisation des travaux destinés à accueillir les écoles d'enseignement supérieur en cœur de ville. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci. La parole est à M. RICOURD puis Mme CHERADAME.

**M. RICOURD** – M. le Maire, quand on lit les deux documents et que l'on écoute M. MARTIN sur les points 6, 7 et 8, bien évidemment les grands équilibres sont maintenus et cela on le dit régulièrement à chaque débat sur le D.O.B. Sauf que les orientations qui seront débattues d'une manière plus concrète en décembre suscitent toujours de notre part les mêmes reproches. Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA a parlé du C.C.A.S., nous on redira encore que même si la Ville n'y est pas pour grand-chose sur un accroissement des difficultés des familles, quand on parle de 10 000 familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, je crois qu'on a aujourd'hui dépassé ce chiffre. Et si des choses sont faites au niveau du C.C.A.S., c'est évident, je crois qu'il faut bien prendre la mesure de cette véritable détresse qui existe. Pour nous, c'est quand même un point sur lequel il faudrait qu'au budget en décembre on mette plus l'accent pour soutenir les Orléanais en détresse.

Je crois qu'une Ville doit avancer pour tout le monde et donc ne laisser personne – je me répète, je le sais – sur le chemin. Je crois à ces valeurs-là ...

**M. le Maire** – Mais on est nombreux à y croire, M. RICOURD !

**M. RICOURD** – Je ne dis pas que vous n'y croyez pas, mais il faut mettre un peu en musique des mesures concrètes par rapport à ces familles. Tout à l'heure, on a évoqué la situation à Saint-Paul, mais au-delà de cela, il y a des situations qui sont quand même de plus en plus dramatiques.

Concernant les taux de fiscalité, bien sûr ils n'ont pas bougé mais vous ne serez pas surpris si je parle une fois encore de cette injustice fiscale qui touche le quartier de La Source où il y a toujours quelque chose qui ne va pas. Et puis, si les taux n'ont pas augmenté au niveau de la Ville, la hausse qui a été décidée par le gouvernement au niveau des bases fait que les habitants payent plus qu'en 2017. Dominique TRIPET interviendra sur la baisse des dotations de l'Etat de 10 millions d'euros que la Ville « digère » et qui a quand même des répercussions au niveau des personnels, c'est évident.

Sur le fait que la Métropole va absorber des compétences que l'on avait, moi aussi je me pose la question : Que va-t-il rester à notre Ville d'ici quelque temps ? C'est une vraie question. Autre question que l'on abordera tout à l'heure avec la maison de santé de Saint-Marceau. Ne pourrait-on pas réfléchir à la création de centres de santé ? C'est une question qui mérite débat car vous le savez, puisque je vous en informe régulièrement, on multiplie les démarches auprès de la Préfecture, de l'A.R.S. pour que la M.S.P. Simone Veil ne soit pas une coquille vide et elle le deviendra à la fin de 2019. Aussi, réfléchissons ensemble à la création de centres de santé. Des villes, des départements de toute

*obédience politique les ont mis en place avec des résultats pas trop négatifs. Je ne veux pas dire par là que c'est le miracle mais cela fait bouger les choses et j'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre de la M.S.P. de Saint-Marceau.*

*Et puis quand même, je m'en suis réjoui lors du dernier Conseil Municipal avec la subvention versée à ESCALE. Je crois qu'il faut qu'on ait une attention particulière – je ne dis pas que vous ne l'avez pas – pour aider nos clubs de quartiers populaires, qui plus que jamais ont besoin de ces associations pour retisser du lien à destination de notre jeunesse – on a vu pire c'est vrai – mais qui m'inquiète quand même.*

*Par rapport aux questions de logement, je me réjouis qu'Orléans soit quand même très au-dessus dans le cadre de la loi S.R.U. des 20 % et on continue. Je crois qu'on est un certain nombre ici d'opinions politiques différentes à œuvrer dans ce sens et c'est très bien. Dommage que pour d'autres communes limitrophes, cela ne soit pas la même démarche. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce D.O.B. en souhaitant que les propositions notamment sur les centres de santé puissent peut-être faire avancer cette question-là. Je vous remercie.*

**Mme CHERADAME** – *Merci M. le Maire. Effectivement, je pense qu'on ne lit pas tous forcément la même chose à la fois sur ces comptes consolidés mais également sur les orientations budgétaires parce qu'au travers de celles-ci, on voit par exemple que la politique sociale de la Ville n'est pas limitée à la seule politique du C.C.A.S. On a vu tout à l'heure le nombre important d'associations qui étaient aujourd'hui consolidées, aidées par la Ville et c'est vrai que tout cela contribue à créer du lien social, à faire en sorte qu'Orléans se construise avec ses habitants et ce avec une ambition visible comme par exemple avec l'arrivée des grandes écoles, de porter tous les Orléanais vers les études supérieures au maximum et de pouvoir étudier sur le lieu où l'on habite. Il faut vraiment que cette ambition portée par la Ville soit à destination des habitants de la Ville. Je dis même bien au-delà aux habitants de la Métropole, du bassin de vie et même du Loiret parce qu'on sait que le Loiret, notamment dans sa partie est, est l'endroit du département sur lequel l'accès aux études supérieures est le moins important. Donc faire en sorte que la Ville d'Orléans ait cette ambition en matière d'enseignement supérieur, on puisse aider l'ensemble des territoires à avancer et à se mettre en œuvre.*

*Pour ce qui est des politiques, je crois qu'on ne peut pas non plus réduire la politique de l'urbanisme à la seule dissolution du S.I.V.U. des Groues. En effet, on a vu tout le travail effectué par la S.E.M.D.O. sur les Z.A.C. qui sont en cours, celles sur lesquelles aujourd'hui le Président a affirmé sa volonté de co-construction avec les habitants. D'ailleurs un travail partenarial est justement mené aux Groues au travers d'ateliers et une réunion s'est tenue il y a moins d'un mois. Donc, ces éléments avancent à la fois sous l'égide de la Métropole, mais aussi en étroite concertation avec la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Je pense que ce sont des évolutions et des orientations cohérentes à la fois ambitieuses, audacieuses et dynamiques que je tenais à souligner.*

**M. le Maire** – *Merci. La parole est à M. SANKHON puis à Mme TRIPET.*

**M. SANKHON** – *M. le Maire, chers collègues, je rejoins les propos de ma collègue, Muriel CHERADAME, quant à la politique menée dans toutes les délégations et qui a nécessairement des attributs sociaux. En effet quand on pratique du sport, quand on bénéficie de la culture, lorsqu'on participe à des activités éducatives telles qu'elles soient, lorsqu'on va à l'école bien évidemment, on est dans le lien social, on est dans la combinaison d'actions qui permettent aux uns et aux autres de se construire et de partager, d'être dans des échanges qui contribuent au lien social et surtout de s'élever et aussi de s'émanciper. Aussi, quand j'entends des propos qui ont été délivrés tout à l'heure au sujet des orientations budgétaires comme « on ne voit rien », je ne peux pas laisser dire cela. A un moment, il faut sortir car toutes les semaines, les week-ends, le soir, le matin, il se passe des choses à Orléans. Tout cela est organisé par le tissu associatif, par les entreprises, par les fondations, par les services déconcentrés d'Etat également qui sont impliqués dans énormément d'actions sur le terrain. Les investissements portés par la Ville sont conséquents et d'énormes projets sont sortis, ne serait-ce qu'au titre des sports mais pas seulement, puisque cela concerne également les écoles, les centres de loisirs. Les gens ont vraiment la mémoire courte et c'est ça le problème.*

*Le complexe nautique de La Source, juste pour vous dire que cela va être une piscine de*

50 mètres avec 8 lignes d'eau, avec un aileron central. Ce sont des technologies qui vont permettre d'avoir une modularité, une accessibilité, un usage pour les personnes en situation de handicap qui sera sans commune mesure dans notre département. Il y a également un bassin de 25 mètres qui est prévu avec un plancher mobile qui permet de donner également l'accès aux personnes à mobilité réduite, aux enfants, etc. pour des cours d'aquagym, un bassin d'apprentissage, une fosse de plongée de 6 mètres. Ce sont là des moyens qui correspondent à de l'investissement. C'est certes de l'argent, mais c'est de la vie derrière. Et c'est du concret.

Le complexe aqualudique, c'est le même sujet. C'est un établissement qui va être exceptionnel et qui va permettre de répondre à des réalités qui ne concernent pas que les Orléanais mais l'ensemble de notre territoire. On parlait de compétences métropolitaines, la Métropole sert aussi à cela.

Je pense aux actions portées par la Ville d'Orléans comme Orléans Mouv' qui touche des centaines de jeunes des quartiers dits populaires à chaque période de vacances, à raison de 2 € par jeune. Je ne vais pas dire que c'est un effort consenti, mais c'est une préoccupation bienveillante pour ce public qui n'a pas forcément les moyens d'accéder à l'école municipale d'initiation sportive (E.M.I.S.) qui répond là aussi à énormément de demandes. En effet, on est fréquemment au maximum de l'accueil sur ces créneaux-là. Il y a l'A.S.E.L.Q.O. qui est aussi un acteur de terrain. On n'aurait pas suffisamment de temps cet après-midi pour faire l'énumération exhaustive de l'ensemble des activités qui sont portées par les associations de terrain : l'A.J.L.A., ESCALE, l'U.P.A., le C.R.I.J., J.A.M., l'A.E.S.C.O. dont on a évoqué tout à l'heure sa fragilité financière en raison de fonds de l'Etat qui n'ont pas été versés.

Je souhaite préciser également – et ce fut une première – que les associations sportives, mais aussi de jeunesse, ont bénéficié depuis 2014 de 100 000 € dédiés à l'investissement pour les accompagner, les aider dans leurs actions au quotidien. Et donc depuis maintenant 5 ans, cela représente 500 000 € qui ont été versés à destination de ces associations de jeunesse en plus des subventions de fonctionnement. Le Conseil Municipal des Jeunes a lui aussi vocation à être un accompagnement d'une démarche citoyenne auprès des jeunes, on ne le dit pas forcément suffisamment souvent. D'ailleurs, une séance plénière doit avoir lieu mercredi prochain à 18 h ici même et je vous invite à y venir.

Voilà c'est autant de choses et puis je vais m'arrêter là. Il faut juste sortir un petit peu, aller voir comment ça se passe et je ne parle pas du Perche Elite Tour, de la coupe du monde de sabres, de l'Open d'Orléans. Orléans vit et vit bien, avec des moyens qui sont affectés et je salue la façon dont c'est conduit parce que sans tout cela, ce serait tout simplement pas possible. Merci.

**Mme TRIPET** – Moi, je vais intervenir sur quatre points en essayant de ne pas être redondante. Mon premier point concerne le pacte loi de finances. Vous le savez, en juin 2018, nous nous sommes opposés à cette délibération et mon inquiétude est la suivante. Comme vous l'avez montrée dans la présentation, l'inflation prévue est de 1,7 % et va être ramenée à 1,4 %, mais ce contrat que nous avons passé avec l'Etat dit en clair que nous ne devons pas dépasser 1,2 %. Or, que ce soient les salaires, que ce soit la Ville qui doit fonctionner, je me demande comment nous allons pouvoir budgétairement rester à 1,2 % sur ce contrat, sachant que l'Etat, si nous le dépassons, peut très bien nous reprendre des dotations. C'est donc une interrogation et je le dis, c'est toujours quelque chose qui pour moi doit être un point de vigilance, mais aussi un point de dénonciation parce que nous ne pouvons pas sans arrêt signer des contrats qui vont être intenables. Je pense que celui-ci va être, en tout cas pour tout ce quinquennat, quelque chose de difficile.

Le deuxième point : la Métropole. Michel RICOUD et Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA en ont parlé et pour moi, l'élue que je suis de 2014 pouvait se prononcer sur nombre de délibérations pour lesquelles je n'ai finalement plus la parole. Je ne suis pas élue communautaire et tout cela est passé à la Métropole. Comme cela a été annoncé tout à l'heure, d'autres vont l'être, que ce soient des compétences ou des équipements et finalement je ne vais plus avoir mon mot à dire, je ne vais pas voir ces dossiers comme je le voudrais. Je pense que c'est une véritable perte d'expression démocratique, je le dis. C'est peut-être un peu fort, mais en tout cas, c'est ce que je ressens et pour le coup, je ne vais pas pouvoir m'exprimer là-dessus.

Le troisième point : la baisse des dotations. On l'a vu depuis 2013, cela représente une baisse de 31 %, ce qui est énorme. C'est comme-ci les salaires des uns ou des autres baissaient d'un

tiers et qu'on devait faire autant voire mieux avec un tiers de moins. Je ne vois pas comment on va pouvoir continuer ainsi. J'ai bien entendu, M. MARTIN, que la taxe d'habitation va être compensée mais on sait bien qu'à chaque fois les compensations de l'Etat ne sont jamais à l'euro près ce qu'il faudrait pour que les communes puissent continuer à fonctionner normalement. Je pense que là aussi, ce sera encore un point où on va perdre financièrement et il y a un moment donné où je crois que tout cela va à l'encontre des habitants de la commune et de la Métropole.

Le quatrième point : une sujétion de ma part. J'ai entendu avec intérêt que l'Etat avait enfin décidé que la compétence allait revenir aux départements pour les jeunes majeurs isolés jusqu'à leurs 21 ans. C'est une bonne chose, car en effet on voit ces gamins de 18 ans qui se retrouvent à la rue ou dans des situations de précarité grandissante, et moi cela me révolte. Ils ne sont pas dans le droit commun, ils n'ont droit à rien. S'il n'y a pas des parents pour les soutenir derrière, c'est la rue ou alors ils travaillent dans la précarité, les marchands de sommeil, etc. Donc le Département – je crois que l'Etat avait annoncé que c'était pour 2 ans – va reprendre cette compétence et donc voilà ma proposition. N'y aurait-il pas une possibilité, ne serait-ce qu'au niveau du logement, d'avoir un accompagnement particulier de la Ville, sachant que ces jeunes de 18 ans qui ne sont pas des étudiants et autres, s'il y a une précarité au niveau du travail - et c'est pratiquement à chaque fois la même chose -, ils n'accèdent pas au logement. Aussi, je pense qu'il y aurait quelque chose à travailler avec le Département pour que les jeunes de 18 à 25 ans puissent accéder au logement plus facilement que cela ne l'est. Je sais qu'il y a le F.U.L. – et c'est sans doute une réponse que j'aurai - mais cela ne suffit pas. Je le vois à chaque fois que je siège en commission d'attribution des logements, c'est toujours très difficile lorsque les jeunes ont moins de 25 ans, qu'il y a de la précarité ou aucun droit au chômage derrière, etc.

J'en ai terminé, merci.

**M. le Maire** – Merci beaucoup Mme TRIPET. Je donne la parole à M. MONTILLOT puis à Mme de QUATREBARBES.

**M. MONTILLOT** – M. le Maire, mes chers collègues, j'ai bien entendu tout à l'heure Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui n'avait pas perçu grand-chose dans ce débat d'orientations budgétaires, en tout cas à la fois dans le document et également dans les présentations faites par Michel MARTIN.

Moi, il ne m'a pas échappé quelque chose d'essentiel, en tout cas pour les Orléanaises et les Orléanais, c'est déjà le fait que depuis 24 ans il n'y a effectivement pas d'augmentation des impôts contrairement à quasiment 100 % des communes sur ces 24 dernières années, et bien naturellement je ne parle pas des 6 000 communes qui l'ont fait cette année. La dernière augmentation remonte à l'année 1995 qui avait été réalisée par la précédente municipalité socialiste chère au cœur de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. En l'occurrence cette non augmentation des impôts, c'est bon pour le pouvoir d'achat parce que lorsque l'on voit les nombreuses augmentations ces temps-ci, c'est tout de même un point important. Et c'est d'autant plus une gageure au regard de la situation que vous l'avez rappelée les uns et les autres, la diminution des dotations de l'Etat, la réduction des aides, etc qui contraignent en quelque sorte le budget. Ce sont les efforts d'économies sur le fonctionnement qui nous permettent à l'inverse de poursuivre les investissements. C'est en fait la politique d'avenir et je rejoins ce que dit Mme TRIPET lorsqu'elle évoque le fait qu'il y a beaucoup de choses qui passent à la Métropole, mais très concrètement ce sont tout de même 50 millions d'euros plus 10 millions d'euros sur la voirie qui sont réalisés certes par la Métropole, mais sur décision de la Ville d'Orléans, soit un total de 60 millions d'euros. Je pense que depuis maintenant une vingtaine d'années, jamais on n'aura eu un budget en investissement aussi important.

Ce qui me ramène d'ailleurs du coup au social. Alors, on le prend souvent par petits appartements, par petits lots. On parle du C.C.A.S., on parle de ceci ou de cela. Moi, je voudrais parler du social de façon globale. Le social, ce n'est pas le C.C.A.S. ou plus exactement, ce n'est pas que le C.C.A.S. Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

(réaction hors micro des bancs de l'opposition).

**M. MONTILLOT** – Il ne me semble pas vous avoir interrompue, chère madame.

*Très concrètement, le C.C.A.S. n'est que la partie très émergée de l'iceberg et ce qui est important, c'est finalement l'ensemble de ce qui est fait dans ce domaine-là. Lorsque Mme TRIPET, il y a un instant, évoquait par exemple le problème des jeunes de plus de 18 ans, mais il n'y a pas que le logement, il y a aussi l'insertion. Je vous rappelle que nous avons et nous portons – et c'est nous qui l'avons créée ici à Orléans – l'école de la 2<sup>ème</sup> chance. Ce sont 150 jeunes de plus de 18 ans justement - de 18 à 22 ans, la moyenne étant de 20 ans - qui sont pris en charge à 100 % dans le cadre d'une année complète, y compris en accompagnement social parce que ces jeunes de plus de 18 ans - je peux vous le dire pour les connaître -, ce sont des jeunes qui ont souvent énormément de problématiques, y compris d'ordre sanitaire sur lesquels nous sommes obligés de les accompagner, de travailler pour pouvoir les aider en réinsertion. C'est donc quelque chose qui vient se rajouter. C'est pareil pour les plus jeunes avec le service éducatif de prévention ou les dispositifs de réussite éducative qui également sont pris en charge dans le cadre du C.C.A.S.*

*De plus et cela a été abordé tout à l'heure je crois par M. RICOUD, le logement social. Quand on sait tout ce qui a été investi sur ces 18 dernières années et qui va continuer à l'être dans les prochaines années malgré les difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux sur le plan national, c'est avant tout du social. C'est en l'occurrence la dignité des locataires, ces 30 % d'habitants qui vivent effectivement dans les logements sociaux. M. RICOUD, vous vous souvenez tout de même de ce qu'était le patrimoine de l'office municipal, qui ne s'appelait pas encore les Résidences de l'Orléanais, en 2000-2001. Vous vous en souvenez !*

**M. RICOUD** – *Cela ne nous rajeunit pas !*

**M. MONTILLOT** – *Non, mais par contre, cela nous laisse de bons souvenirs ou plus exactement les bons souvenirs, ce sont ceux qui sont arrivés après et qui ont permis tout de même que les personnes vivent dans cette dignité.*

*Et puis le social, c'est aussi l'emploi. Dans ce domaine, la politique d'investissement, ce n'est pas uniquement des murs, de la voirie, du bitume, de la brique, des parpaings, c'est du travail. Je ne parle pas des 3 000 fonctionnaires territoriaux, je parle des emplois qui sont générés directement par la politique d'investissement de la Ville d'Orléans. C'est à peu près 1 millier d'emplois directs chaque année et si vous rajoutez les emplois indirects, c'est-à-dire les fournitures, etc, on atteint près de 2 000 emplois, ce qui est considérable. C'est généré par la politique d'investissement qui est effectivement une politique de progrès - puisqu'on aime beaucoup le progrès dans cette enceinte - et qui permet à ce qu'il y ait 2 000 personnes qui puissent travailler grâce à cette politique d'investissement, qui elle-même s'adosse d'ailleurs à des réductions sur le fonctionnement.*

*Et puis j'ai entendu parler de transition écologique. Bien sûr et tout le monde ici dans cette enceinte sait qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais enfin tout de même, excusez-moi parce que vous avez évoqué cela de façon un petit caricaturale : « page 120, on parle de rucher pédagogique, de la visite du cycle piscicole ou l'agenda 21 scolaire » chers à la fois à Martine HOSRI ou à Stéphanie ANTON et à moi-même, mais ce n'est même plus la partie émergée de l'iceberg, c'est l'écume des jours comme dirait Boris Vian. En l'occurrence, je voudrais simplement rappeler toute la politique qui a été engagée depuis déjà une dizaine d'années sur la politique énergétique avec notamment les deux sites biomasse et même si cela vous paraît peut-être choquant qu'il se situe sur le secteur des Groues, c'est tout de même ce qui permet aujourd'hui d'améliorer le secteur énergétique.*

*C'est pareil dans le domaine de la restauration scolaire avec les circuits courts qui appartiennent également à la transition écologique. Le fait que nous puissions dans ce domaine économiser des millions de tonnes de CO2 simplement par l'économie des va-et-vient de camions qui pour certains arrivaient de loin. A l'heure où je vous parle, les cycles courts dans la restauration représentent 55 % des produits et 66 % dans quelques années.*

*Et puis c'est toute la politique de rénovation des bâtiments publics. Soufiane SANKHON évoquait cette politique dans le domaine sportif, mais c'est bien sûr aussi au niveau des écoles. A la fin de cette mandature, nous aurons quasiment rénové intégralement l'ensemble du patrimoine communal notamment au niveau scolaire, y compris sur le plan de l'isolation phonique et thermique, c'est-à-dire la quasi-totalité des fenêtres, toutes les ouvertures des écoles ainsi que l'isolation des toitures également.*

*C'est donc évidemment très important.*

*Je voudrais terminer avec les associations. Il a été évoqué tout à l'heure l'A.E.S.C.O., mais je voudrais rappeler quand même un deuxième élément important. Nous avons passé un accord avec l'A.E.S.C.O. pour que nous puissions participer au financement d'actions, d'activités ou de manifestations. Je pense par exemple au fait que l'A.E.S.C.O., dans le domaine scientifique qui nous est cher, participe maintenant aux ateliers ludo-éducatifs du mercredi ou à d'autres activités dans les centres de loisirs. De plus et Philippe LELOUP pourrait en parler, nous avons également changé le local dans lequel l'A.E.S.C.O. était abrité dans des conditions qui n'étaient pas forcément très dignes et qui font qu'aujourd'hui, ils héritent d'un local qui fait honneur au travail de cette magnifique association.*

*Voilà M. le Maire, mes chers collègues, ce que je souhaitais ajouter au débat.*

**Mme de QUATREBARBES** – *M. MARTIN nous a présenté les grandes lignes de l'action politique pour 2019 et moi je dirais que grâce à son excellente gestion - comme je le dis d'ailleurs tous les ans mais c'est quand même la vérité -, on peut continuer à investir à un niveau élevé. Il faut bien réaliser que ce sont 50 millions d'euros pour la Ville. Alors quand j'entends parler de saupoudrage, j'appelle cela un très gros saupoudrage et je crois que le mot ne convient plus (rires) ! Sans oublier les 10 millions d'euros pour la voirie même si cette compétence est effectivement transférée à la Métropole. Ce sont donc bien 60 millions d'euros qui vont être injectés sur la Ville d'Orléans.*

*Après avoir rénovée, embellie, transformée, requalifiée la Ville, c'est ce que nous avons fait tous ces derniers temps, toutes ces dernières années, et les habitants en sont fiers je crois puisqu'ils le disent, voilà venu le temps des équipements structurants. C'est effectivement une construction progressive, car une ville, ça se construit, il ne faut pas le faire dans le désordre. Et maintenant on en arrive aux équipements. Je parlerai du M.O.B.E. qui sera dédié à l'environnement et à la biodiversité, le centre aquatique du quartier Gare avec un accent très fort sur l'environnement puisque l'écrin de cet équipement est extrêmement vert. C'est ce qui est attendu par les habitants du quartier et c'est ce qui correspond effectivement à notre volonté de végétaliser la Ville. D'autres équipements structurants extrêmement importants :*

- le CO'Met bien sûr avec son palais des congrès, son parc des expositions et sa salle de sports,*
- les grandes écoles qui vont arriver avec l'Institut Supérieur de Commerce de Paris, l'Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris et l'AgroParisTech.*

*Je pense vraiment et sincèrement que dans les 3-4 ans à venir, la Ville va franchir un nouveau palier et on va pouvoir jouer dans la cour des grands. En effet, tous ces investissements vont avoir des effets retentissants, je dirais sur l'action économique, sur le tourisme, et contribueront au développement de la Ville et à son rayonnement. On ne peut que saluer le travail de Michel MARTIN – n'est-ce pas Michel ? – et de ses services et on ne peut que te remercier (rires).*

**M. le Maire** – *Merci Mme de QUATREBARBES. La parole est à Mme MATET de RUFFRAY suivie de Mme LECLERC.*

**Mme MATET de RUFFRAY** – *Merci M. le Maire, mes chers collègues bonjour. J'interviendrai évidemment sur l'aspect social pour dire comme ma collègue Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, l'intérêt de l'analyse consolidée des risques qui permet vraiment d'avoir une vision globale des choses. Donc merci M. MARTIN pour ce travail très intéressant.*

*Pour ce qui est du secteur social, je m'intéresserai plus particulièrement à la page concernant les subventions aux associations et donc au Relais Orléanais. Le petit smiley indique que c'est une association sous surveillance. Je voulais effectivement dire que si elle l'est, c'est peut-être aussi parce que c'est une association extrêmement fragile. Elle a été rendue fragile par des positions qu'a pu prendre la Ville à certains moments concernant ses ressources. C'est une association très importante dans la ville même si on n'en parle pas, même si cela ne fait pas beau dans la façade. Cette association a une mission extrêmement importante pour l'accueil des plus fragiles d'entre nous. Quand je dis « d'entre nous », je parle des êtres humains, je ne parle pas forcément des contribuables résidents fiscaux*



orléanais. Et c'est la mission d'une ville comme la nôtre, que d'avoir une position d'accueil pour ces populations très fragiles et aujourd'hui, c'est vrai que ce n'est pas forcément populaire de développer cela et pourtant, c'est le rôle de la Ville. Alors je ne sais car cela peut être choquant, mais j'ai regardé le tableau avec le C.C.A.S. et les associations importantes du secteur social subventionnées par la Ville et je note juste pour l'anecdote, qu'une association qui est très importante et qui fait un travail de grande qualité « La Vie devant Soi » est davantage soutenue par la Ville d'Orléans qu'une association qui fait un travail difficile, ingrat et particulièrement important aujourd'hui qui est le Relais Orléanais. C'est important de le dire parce qu'en réalité, le Relais Orléanais assure dans un cadre associatif une mission de service public que pourrait aussi assurer la Ville de façon directe. Donc, je n'oublie pas les accusations, les procès d'intention qui ont été faits à une certaine époque contre le Relais Orléanais l'accusant notamment d'accueillir des personnes sans papier, etc, je ne reviens pas là-dessus, mais nous nous en souvenons et effectivement, si le Relais Orléanais aujourd'hui arrive à tout juste équilibrer ses comptes – je vous donne acte du fait que vous reconnaissez la fragilité de cette association – c'est donc une responsabilité de la Ville d'aider, de soutenir cette association et cela se fait dans le cadre de l'accompagnement de son projet de réhabilitation immobilière très bien, mais cela ne suffit pas. Il faut que sur le plan du fonctionnement, nous soyons attentifs au fait de donner à cette association les moyens nécessaires pour qu'elle continue d'assumer sa mission extrêmement importante à Orléans et en France.

Toujours sur l'analyse consolidée des risques dans le domaine de la politique de la ville et du logement, je voulais attirer l'attention sur la situation de l'association Orléans Insertion Emploi (O.I.E.). C'est une régie de quartier – Philippe LELOUP me dit qu'elle n'a plus ce label – issue de la fusion de deux régies de quartier pour dire que, si on regarde les choses, cette association apparaît effectivement en bonne santé financière et les chiffres comptables le disent. Elle a quand même un petit smiley de surveillance du point de vue de M. MARTIN. Et si on regarde de près d'un point de vue longitudinal ces chiffres, certes sur le plan comptable, il y a des résultats d'exploitation, les capitaux propres augmentent, mais son chiffre d'affaires a quand même baissé de 40 000 € entre 2016 et 2017 alors que la raison d'être de cette association est de répondre à des marchés publics, me semble-t-il. Or on sait qu'il est extrêmement difficile pour cette association de maintenir des marchés publics qu'elle a perdus en 2018, des marchés publics importants. Cela ne se voit pas dans ces chiffres-là puisqu'il s'agit de l'activité 2017. Ces associations ont un rôle très important en matière d'insertion par l'emploi et si les collectivités territoriales que sont la Ville, la Métropole et les autres collectivités ne leur accordent pas les marchés, elles ne pourront pas survivre. Certes cette association peut tout à fait adapter sa volumétrie puisque les salariés qui y travaillent ont des contrats précaires, rappelons-le, donc moins de marchés publics, moins de contrats, et il est donc facile d'annoncer que les charges de fonctionnement et les charges de personnel ont baissé. Sachant que ce ne sont pas des C.D.I. c'est plus facile de se réadapter, mais la réalité est que l'activité de cette association a baissé entre 2016 et 2017 en raison de la baisse des marchés qui lui étaient alloués. De plus, c'est bien d'avoir des activités équilibrées, mais l'objectif d'une ville, ce n'est pas simplement d'avoir des associations subventionnées qui ont de bons chiffres, c'est aussi de s'assurer qu'elle joue le rôle social qu'elle doit avoir.

Et j'en terminerai avec les envolées lyriques de M. MONTILLOT à propos de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance comme étant un exemple éloquent de la politique sociale de la Ville. D'ailleurs pendant qu'il parlait, je l'ai cherchée dans la liste des associations faisant partie de l'analyse consolidée des risques et je ne l'ai pas vue. Pour la simple et bonne raison que l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, qui est un magnifique projet et dont il n'est pas question de remettre en cause la pertinence, est d'abord financée par la Région et pas par la Ville, celle-ci se contentant simplement de financer les loyers. Mais ce n'est pas la politique sociale de la Ville. C'était pour répondre à cet argument. Ce n'est pas non plus le bras armé de la Ville, le bras armé de la politique sociale de la Ville. En tout cas, l'école de la 2<sup>ème</sup> chance ne vit pas grâce à la Ville. Elle vit avec son aide certes, mais la Ville n'est pas le principal financeur, je voulais le dire. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Enfin, heureusement qu'elle a été là pour le faire. Pour être rentrer dans la coulisse avec Serge GROUARD à l'époque Maire et Florent MONTILLOT, je peux vous dire qu'au niveau de la Région, il a fallu les convaincre - et je reste sur un mot extrêmement neutre - de monter ce dispositif à Orléans alors même qu'effectivement d'autres collectivités sollicitées ne voulaient pas le faire. Pour nous, c'était notre volonté.

(réaction hors micro de Mme MATET de RUFFRAY).

**M. GROUARD** – Non, vous ne connaissez pas le dossier Mme MATET de RUFFRAY.

**M. le Maire** – Peut-être que M. MONTILLOT peut rappeler deux ou trois petites choses très rapidement.

**M. GROUARD** – On peut revenir sur le dossier, si vous le voulez, il y a beaucoup de choses à dire.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Moi, je le connais aussi un petit peu le dossier puisque je l'ai suivi pour la Région et donc on peut en parler.

**M. le Maire** – Alors justement, vous devez bien connaître.

**M. MONTILLOT** – Alors, pour connaître un tout petit peu le sujet, je voudrais rappeler les éléments qui font qu'aujourd'hui il y a une école de la 2<sup>ème</sup> chance, qu'elle fonctionne et que chaque année, 150 jeunes en grandes difficultés de précarité, d'insertion, etc, bénéficient de ce dispositif. Autre point avant toute chose et avant de parler des subventions annuelles, Mme MATET de RUFFRAY, c'est le fait que non seulement nous avons mis à disposition un bâtiment, mais que nous l'avons entièrement rénové et tout cela pour un montant anecdotique de 250 000 €, acte un.

Acte deux, chaque année, la Ville d'Orléans et la Métropole – parce que je voudrais qu'on le rappelle également – participent toutes les deux à hauteur de près de 40 000 €, soit 80 000 €. En ce qui concerne la Région Centre-Val de Loire dont c'est l'une des compétences, comme vous le savez, une grosse partie de la subvention provient du fonds social européen. En fait, ce n'est pas de l'argent de la Région, mais de l'argent géré par la Région et financé par l'Europe. Donc, on est très heureux que la Région fasse ce qu'elle doit faire puisque c'est dans ses compétences obligatoires, celle de la formation et c'est à ce titre-là qu'elle intervient, mais je le rappelle grâce au fonds social européen, à l'Etat également. Cependant, c'est cette initiative, Ville d'Orléans/Métropole, qui aura permis effectivement la création rapide, dans des délais extrêmement courts, de cette école de la 2<sup>ème</sup> chance. Donc, merci de m'avoir laissé et permis d'apporter cette précision qui permet de comprendre en quoi la Ville d'Orléans a été motrice dans cette opération.

**M. le Maire** – Ça c'est certain, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Pour en avoir discuté à l'époque avec un collègue d'une autre ville de la Région Centre, je peux vous dire qu'on a été très moteur. Je ne voulais pas dire Tours, mais voilà c'est fait. Tout cela pour dire que du social, on n'en fait pas que par le C.C.A.S. et d'ailleurs Mme LECLERC va nous en dire un mot.

**Mme LECLERC** – Je vais parler un peu du C.C.A.S. mais pas uniquement M. le Maire.

Premier point. Le C.C.A.S. porte effectivement une bonne partie de la politique sociale de la Ville d'Orléans mais pas que et à ce titre-là, je voulais rappeler quand même qu'un certain nombre de services municipaux en direction des familles, des parents et des enfants pratiquent une tarification spéciale, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. Ainsi, en fonction des ressources des familles, l'accès à des activités pour les enfants, pour la cantine, pour les crèches, mais aussi pour les personnes âgées que ce soit la télé-assistance ou le portage de repas à domicile, nous pratiquons une tarification sociale.

Autre point que je voulais aborder. Vous disiez Mme LEVELEUX-TEIXEIRA que nous n'étions peut-être pas assez communicatif sur le fait de pouvoir apporter de l'aide aux Orléanais. Moi, la réponse que je vous ferai est que nous ne souhaitons pas que le C.C.A.S. devienne un simple guichet d'aides financières. L'idée derrière une aide financière potentielle, c'est aussi que cette aide soit finalement ponctuelle. Et donc pour qu'elle soit ponctuelle, elle va forcément avec un accompagnement humain mais aussi de l'adhésion de la famille ou de la personne qui souhaite être aidée. Donc lancer un appel en disant « Oyez, oyez, bonne dame, le C.C.A.S. existe, il y a des moyens d'aides financières, venez au guichet », ce n'est pas du tout cet état d'esprit que l'on souhaite avoir au C.C.A.S. Cela demande une adhésion de la famille et un accompagnement également, et non pas qu'une aide financière ponctuelle.

*En termes d'aides et de budget du C.C.A.S., le budget, je le rappelle, va nous permettre et nous permet d'aider l'association MOME avec le centre d'accueil des familles pour les enfants hospitalisés, de mettre en place le dispositif pour les femmes victimes de violences et également de mettre en œuvre l'accompagnement numérique dont on a déjà parlé. En effet, certains publics orléanais sont éloignés du numérique et il nous faut les assister. Et donc, nous avons un projet d'accompagnement numérique des personnes les plus éloignées de ce nouveau système et de cette nouvelle façon d'accéder à des démarches administratives. Par ailleurs, nous avons fêté l'anniversaire de l'épicerie sociale, il y a quelques semaines, mais nous avons retravaillé le projet de l'épicerie sociale car, vous le disiez vous-même, il y a aussi des étudiants en difficultés. C'est pourquoi nous ouvrons l'épicerie sociale aux étudiants l'été car effectivement durant cette période, les bourses s'arrêtent et donc pour certains étudiants, c'est plus compliqué de subvenir à leurs besoins. Nous ouvrons également la possibilité de l'épicerie sociale à des parents qui ne sont ni bénéficiaires du R.S.A., ni bénéficiaires des prestations familiales parce qu'ils n'ont pas la garde de leurs enfants de façon permanente, de venir lorsqu'ils accueillent ponctuellement leurs enfants.*

*Quant au travail en réseau, il se fait via la charte de la solidarité et vous pourrez remarquer qu'il y a un certain nombre d'associations signataires de cette charte de la solidarité. Nous arrivons en fin d'exercice budgétaire et nous verrons plus tard avec la délibération que présentera Aurélie LOEILLET, que l'enveloppe des subventions n'a pas été pleinement consommée. Ainsi, nous sommes en mesure de proposer une subvention exceptionnelle aux partenaires de la charte de la solidarité pour passer l'hiver de façon un peu plus sereine. Ce n'est pas énorme, mais il n'empêche que nous accompagnons les associations caritatives de façon à ce qu'elles puissent accompagner les publics les plus démunis et les plus en difficultés pendant la période hivernale. De ce fait, vous remarquerez qu'il y a une petite subvention exceptionnelle que l'on ajoute au Relais Orléanais, à la Croix Rouge, à la Halte, enfin tout le secteur de l'hébergement d'urgence et des maraudes qui circulent l'hiver dans la rue.*

*Je voulais signifier aussi au regard de la présentation faite par Michel MARTIN sur la consolidation, que je ne qualifierai pas, Mme MATET de RUFFRAY, le Relais Orléanais comme vous l'avez fait, « d'extrêmement fragile ». Ce n'était pas un bonhomme qui faisait la grimace, mais un bonhomme normal et donc du point de vue de Michel MARTIN, c'est rassurant, je peux vous l'assurer. Et vous le disiez vous-même, nous accompagnons le Relais Orléanais dans la restructuration de leurs locaux. Rassurez-vous, si le Relais Orléanais budgétairement n'allait pas bien, nous ne prendrions pas forcément le risque de suivre une association qui va très mal dans sa restructuration. C'est donc que le Relais Orléanais va bien.*

*J'en profite aussi pour dire que les conventions d'objectifs vont être retravaillées aussi bien avec la Vie devant Soi qu'avec le Relais Orléanais, mais ce ne sont pas les seules pour l'année 2019. Ces nouvelles conventions viendront soit au prochain Conseil Municipal, soit à celui du mois de janvier. Et la comparaison n'était effectivement pas très heureuse parce que comparer une association qui est aux côtés des personnes âgées avec une association comme le Relais Orléanais qui est aux côtés des plus démunis, pour moi cela ne va pas ensemble. Néanmoins, le travail de conventions d'objectifs va nous permettre aussi de revoir et de réviser le montant des subventions.*

*Dernier élément que je voulais préciser, et vous l'avez dit vous-même Mme TRIPET, le plan pauvreté proposé par le gouvernement demande qu'il n'y ait plus effectivement de sorties que l'on qualifie de « sèches » pour les jeunes de 18 ans issus de l'aide sociale à l'enfance. On ne peut que se réjouir d'une telle volonté. Maintenant, je poserai hélas – et j'ai ma casquette de conseiller départemental – la question : avec quels moyens ? J'ai posé des questions au Préfet lorsqu'il est venu à la rencontre des conseillers départementaux car comme d'autres collectivités, nous ne pouvons pas dépasser 1,2 % de hausse des dépenses de fonctionnement, même avec des recettes complémentaires et c'est donc une charge qui deviendrait obligatoire pour les départements. Je pose donc la question : avec quels moyens ?*

*Quant au fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) et vous le savez vous-même, qui était jusqu'alors donc au Département, est transféré à la Métropole.*

**M. le Maire** – *Donc la suite aux prochains événements, on en a parlé il n'y a pas longtemps. Je donne la parole à M. PEZET puis à M. LEMAIGNEN.*

**M. PEZET** – *Merci M. le Maire. Je voulais revenir même si cela a été fait avec brio par Florent MONTILLOT, sur le caractère vertueux de la politique budgétaire de la Ville d'Orléans qui, à la fois dynamise l'investissement tout en contenant ses dépenses de fonctionnement. C'est quelque chose qui pourrait passer de façon assez normale et pourtant, cela ne l'est pas, parce que l'investissement comme le répétait Florent MONTILLOT, c'est de l'emploi. L'investissement, c'est aussi du dynamisme pour l'activité économique, notamment pour les entreprises du territoire et c'est très important.*

*Je voudrais revenir aussi sur le fait que cette politique budgétaire est tout à fait cohérente de la part de l'équipe municipale puisqu'elle répond totalement aux axes de la politique qu'avaient été énoncés en début de mandat, à savoir la proximité et le rayonnement. Je prends un exemple et je rebondirai sur les propos de Soufiane SANKHON par rapport à cela. Dans le domaine sportif, certes chaque année de nouveaux équipements sont construits et c'est de l'investissement, mais ils bénéficient justement aux usagers de tous les jours. Je suis assez bien placé pour le savoir puisque moi, en tant que professeur, je bénéficie au quotidien de ces équipements et je peux vous garantir que c'est une vraie chance de pouvoir en profiter. C'est aussi un petit message à M. RICOUD, car la politique de la Ville d'Orléans, ce n'est pas que du rayonnement et notamment dans le domaine sportif. On pense aussi au sport de masse – même si je n'aime pas ce terme – mais sachez-le vraiment et voyez toute la cohérence de la politique budgétaire de la Ville. Je crois que là, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, il y a vraiment une orientation qui est faite et elle est assez forte. Merci.*

**M. LEMAIGNEN** – *M. le Maire, chers collègues, je voudrais faire deux remarques. La première concerne l'analyse consolidée des comptes. J'insiste vraiment sur le fait que ce que fait la Ville d'Orléans est tout à fait exceptionnel en France. Cela existe depuis 1971 et cela a été fait sous l'initiative du regretté Jean Bouinot qui était professeur à la Faculté d'Orléans à l'époque et ensuite à Panthéon-Sorbonne. Je viens de vérifier ses diplômes : H.E.C., sciences politiques et trois doctorats d'Etat, donc pas grand-chose ! Il était extrêmement brillant et c'est lui qui a incité ce système de consolidation des comptes. Aujourd'hui, on est à pleine maturité et bravo à Michel MARTIN ainsi qu'à toute l'équipe des finances pour ce document. On devrait plus communiquer dessus. Je vous garantis que c'est le meilleur document qui existe en France et pour la lisibilité des comptes et des politiques publics, cela me semble un atout exceptionnel, et on ne le valorise pas assez.*

*Le deuxième point est pour réagir aux interrogations des premiers orateurs sur l'inquiétude par rapport aux transferts à la Métropole. Cela me frappe parce que c'était la thématique principale du congrès de la D.C.F. que nous avons fait à Deauville cette année. Comment réussit-on à faire partager le fait communautaire aux élus communaux non communautaires et au grand public ? Il ne faut pas mélanger deux sujets. Quel est le meilleur moyen dans un contexte de contraintes financières qui est durable – il ne faut se faire aucune illusion, il sera durable – d'optimiser la dépense publique ? Et comment peut-on trouver le meilleur moyen de donner à nos concitoyens les politiques publiques auxquelles ils ont droit ? Aussi le regroupement communautaire pour des grands équipements, pour des grandes politiques, est à l'évidence la bonne échelle. Mais ce n'est pas pour cela que cela signifie un appauvrissement du fait communal et là-dessus, il faut trouver des solutions pour que les élus communaux non communautaires et principalement, j'irai même plus loin, les adjoints des communes qui ne sont pas conseillers communautaires soient totalement associés. Et il y a normalement un des outils réglementairement utilisés : le rapport d'activités de la Métropole. Très honnêtement, on le passe un peu « pardessus la jambe » alors que cela devrait être un vrai débat. Je prends comme exemple la commune d'Olivet qui réserve à chaque conseil municipal une demi-heure aux dossiers communautaires. Au moins, quand on n'est pas conseiller communautaire comme Mme TRIPET, on peut très bien donner son avis sur des politiques communautaires qui concernent la Ville d'Orléans, ce qui est parfaitement justifié. Il faudrait effectivement que l'on ait des moments dans lesquels les élus communaux non communautaires puissent discuter de ces projets. Alors, je sais bien qu'il y a les réunions annuelles qui ont été organisées avec l'ensemble des élus communautaires et communaux, mais ce n'est pas pareil. Il peut y avoir régulièrement un débat public en conseil municipal sur les sujets communautaires, cela me semblerait bien. Lorsque j'étais Président de l'Agglo, j'avais proposé aux différentes communes de l'Agglo de présenter moi-même le rapport d'activités dans les communes et je reconnais que je n'ai pas eu un succès énorme. J'étais invité chaque année dans 5 ou 6 communes, mais pas plus. C'est dommage car après cela, les élus communaux disent qu'ils ne sont au courant de rien. C'est vrai, mais on n'a qu'à en débattre et c'est à nous de faire en sorte que les politiques communautaires soient bien débattues dans les différents conseils municipaux de notre Métropole. Je pense que cela permettrait de donner une*

*meilleure lisibilité de l'action publique qui ne peut être séparée. Et d'ailleurs le document de consolidation des comptes le montre bien, les politiques sont irrémédiablement mélangées entre les deux et c'est ça qui permet d'avoir une politique qui mixe à la fois le rayonnement et la proximité.*

**M. le Maire** – *Merci. La parole est à M. LELOUP puis à Mme ANTON.*

**M. LELOUP** – *Si vous me le permettez, j'ai un commentaire à faire et deux précisions par rapport à ce qu'a dit Mme MATET de RUFFRAY notamment sur O.I.E.*

*L'arrivée des trois établissements d'enseignement supérieur sur notre Ville est vraiment un signe très positif envoyé naturellement aux Orléanais. Je crois que Muriel CHERADAME a bien précisé les conséquences pour pouvoir faire ses études à Orléans. C'est intéressant pour l'attractivité de la Ville et c'est surtout important pour les entreprises qui vont avoir un vivier quant au recrutement des cadres qu'elles ne trouvaient pas forcément aujourd'hui. Comme l'a dit ce matin, Michel MARTIN, le seul enseignement supérieur était la faculté et désormais, nous allons avoir des variantes assez constructives par rapport aux besoins des entreprises.*

*Concernant O.I.E., Mme MATET de RUFFRAY, vous nous parlez des comptes 2017 et en même temps du marché qu'O.I.E. a perdu par rapport aux Résidences de l'Orléanais en 2018. Donc, on verra l'impact de cette perte de marché dans les prochains comptes. Je peux vous dire qu'effectivement, pour les raisons que vous connaissez parfaitement et que Michel RICOUD partage, c'est que les travaux ménagers effectués dans les immeubles sont payés par les locataires. L'objectif des Résidences de l'Orléanais est de faire payer le moins de charges possibles, même si on sait que par moments elles sont lourdes. Donc, il est normal qu'en acte de gestion, le directeur général et le groupe qui s'occupent des appels d'offres prennent des décisions qui effectivement à certains moments sont contraignantes pour une association telle que l'O.I.E. que je connais très bien, vous le savez. Cela étant dit, le rattrapage se fait sans aucun souci en 2018 puisqu'en parallèle de la perte des marchés des Résidences de l'Orléanais, ils ont trouvé de nouveaux marchés.*

*Sur l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, on a parlé des fonds européens, du Conseil Régional bien sûr et surtout de la Ville d'Orléans. Je rajouterai qu'il y a des entreprises et grâce au dynamisme que la Ville d'Orléans met à accompagner cette école, les entreprises par rapport au versement de la taxe d'apprentissage sont omniprésentes au niveau de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance. Pour certaines entreprises, le fait d'être complètement immergées dans la gestion de cette école permet de recruter derrière ces jeunes qui s'y trouvent.*

*Dernier point, si vous me le permettez, M. le Maire, on a beaucoup parlé d'emplois et de créations d'emplois du fait des grands travaux que la Ville d'Orléans mène, les fameux 50 millions d'investissement. Cela créé énormément d'heures d'insertion et même si la Maison de l'emploi est métropolitaine, elle est à la manœuvre pour pouvoir dialoguer aussi bien avec les sociétés comme BOUYGUES ou toutes les sociétés qui ont remporté leurs appels d'offres. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, vous vouliez réagir mais de façon très courte.*

**M. RICOUD** – *Oui par rapport à O.I.E. pour dire à Philippe LELOUP que le passage d'O.I.E. à l'entreprise SENI ne se passe pas tellement bien. Tu as raison de dire que ce sont des charges locatives, mais le problème est que O.I.E. faisait un travail qui était très correct, alors qu'avec SENI on ne peut pas dire que ce soit le cas. On a beaucoup de remontées négatives là où SENI a repris le marché. Il y a même eu des personnes qui ont été licenciées dans le cadre du passage et ça ce n'est pas normal.*

**M. le Maire** – *Autre chose si je puis me le permettre, vous avez d'autres enceintes ...*

**M. RICOUD** – *Je le sais.*

**M. le Maire** - *... où vous pourrez vous tutoyer car apparemment il existe une certaine familiarité et donc vous discutez de ces sujets-là, ce qui est très bien. Je vous encourage à le faire en dehors de l'enceinte municipale, même si tous ces sujets concernent la Ville et les Orléanais.*

**M. RICOU** – *C'est important. O.I.E. faisait quand même un très bon travail qui n'est pas repris dans les mêmes conditions par l'entreprise qui a pris la suite.*

**M. le Maire** – *M. LELOUP l'a noté. Mme ANTON, c'est à vous.*

**Mme ANTON** – *Merci M. le Maire. Avec tous ces échanges, nous avons pu constater que cette politique développement durable était vraiment transversale. C'est le fil conducteur de notre action municipale depuis 2001 et aujourd'hui il y a une véritable prise de conscience sur ces enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques, et d'ailleurs je m'en réjouis que chacun d'entre nous s'empare de ce sujet comme en attestent aujourd'hui nos débats. Cette politique est donc au cœur de chacune de nos politiques publiques avec cet objectif double :*

- *œuvrer pour l'épanouissement, le bien-être et la qualité de vie de nos habitants en préservant leur environnement et leur cadre de vie ;*
- *agir à notre niveau, à l'instar du colibri qui fait sa part, sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence climatique et écologique.*

*Il y a, pour ne pas paraphraser M. MONTILLOT, la face visible de l'iceberg et la partie immergée tout aussi importante – je ne sais pas si c'est la fonte des glaces qui est à l'origine de cette métaphore aujourd'hui, mais j'avais prévu aussi de parler d'iceberg -. Et pour parler dans un premier temps cette partie visible justement, nous avons une pérennité au niveau des actions engagées dans le cadre de notre agenda 21 adopté en 2006 et donc des différents plans qui en ont découlé. On peut citer le plan biodiversité et le plan climat énergie avec un fort portage et un engagement politique depuis 2001, et je tiens d'ailleurs à rendre hommage à M. GROUARD qui a initié cette dynamique et fait d'Orléans l'une des villes pionnières en matière de développement durable avec des moyens importants dédiés à ses côtés, une équipe aussi d'agents et d'élus très impliqués et je tiens aussi à lui dire qu'aujourd'hui, nous ne relâchons pas nos efforts avec M. CARRE et que nous continuons les actions qui ont engagées pour être justement dans la continuité mais aussi agir au cœur des choses.*

*Je tiens aujourd'hui à souligner quelques actions phares que vous connaissez et qui apparaissent d'ailleurs dans notre rapport développement durable. En termes d'économies des ressources et de réductions des émissions de gaz à effet de serre, nous agissons constamment pour une meilleure gestion et préservation de la ressource en eau. Des compteurs intelligents ont été déployés dans toutes les maisons, chez tous les particuliers avec des détections systématiques de fuites en lien avec l'Orléanaise des Eaux. Nous avons aujourd'hui un taux de rendement de 92,3 %, avec une des eaux potables les meilleurs de France en termes de résultats physico-chimiques. Nous avons une consommation d'eau qui est régulièrement en baisse : - 0,5 % par rapport à 2016 et - 25 % depuis 2002. En termes d'économies d'énergie, le raccordement de 7 bâtiments municipaux aux chaufferies biomasse a permis de baisser de 15 % notre consommation énergétique. Les deux chaufferies biomasse ont permis de réduire de - 12 % nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons d'ailleurs été reconnus dans ce sens-là en 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », ce qui atteste notre engagement dans la transition énergétique et écologique.*

*En matière de préservation de la nature sous toutes ses formes, nous avons aujourd'hui 371 espèces recensées sur notre territoire et nous pouvons être fiers d'être un véritable réservoir de biodiversité. Nous avons d'ailleurs été l'une des premières villes à signer la charte zéro pesticide en 2009.*

*Et je tiens enfin à souligner le rôle très important de la sensibilisation du grand public. Alors, c'est vrai Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, ce n'est pas une action qui fait beaucoup parler en effet, mais qui est vraiment capitale parce que justement l'action passe avant tout par la connaissance et c'est en sensibilisant le grand public et le public scolaire dès le plus jeune âge qu'on pourra faire en sorte de faire évoluer les comportements, d'accompagner aussi les changements de pratiques et là, on est vraiment dans la prévention et non dans le curatif. On peut citer comme vous l'avez souligné, les journées environnement santé qui avaient fêté avant leurs 10 ans les journées du développement durable et que nous avons souhaité positionner en lien avec les enjeux sanitaires pour les appeler journées environnement santé, les fameux ruchers pédagogiques, les rendez-vous de l'environnement avec des conférences de renom où plusieurs experts témoignent comme Maxime de ROSTOLAN sur l'agroécologie, Jérémie PICHON sur le défi famille zéro déchet, les agendas 21 scolaires, la convention*

*avec l'ADIL Espace Info Energie pour sensibiliser aux économies d'énergie, autant d'actions qui montrent que c'est très important d'accompagner le changement.*

*Pour en venir à la partie plus cachée, la partie immergée de l'iceberg qui est tout aussi importante et que certes nous ne valorisons pas assez aujourd'hui, elle représente quand même 31 millions d'euros d'investissement, soit plus de la moitié du budget d'investissement de la Ville. Et par là, nous pouvons citer toutes les actions menées au sein de la direction de l'éducation comme les travaux lourds d'isolation thermique dans les écoles. Quelques exemples : 868 000 € de rénovation dans toutes les écoles ou encore 896 000 € pour le groupe scolaire Romain Rolland. L'objectif est le bien-être, le confort des enfants et la communauté éducative, mais bien entendu la recherche d'économies d'énergie aussi pour notre collectivité. Il y a également tout le volet sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles avec l'objectif de réduire de 20 % le gaspillage alimentaire et le nouveau contrat avec la SOGERES va d'ailleurs nous y conduire avec la création d'une légumerie, comme vous le savez, annexée à la cuisine centrale.*

*Au niveau de la direction de l'espace public, nous avons beaucoup d'actions sur l'éclairage public. La majorité de l'éclairage est passée en LED, des horloges ont été optimisées pour réduire de trois quarts d'heure par jour l'éclairage ce qui contribue à une réduction de 3,5 % de la consommation d'électricité.*

*Pour la direction de la culture, le M.O.B.E. aura bien entendu une fonction pédagogique, culturelle et scientifique, et c'est à peu près un budget de 6 millions d'euros sur le volet développement durable. Le M.O.B.E. se veut être un établissement de référence en matière de biodiversité et d'environnement.*

*La direction de l'urbanisme n'est pas en reste bien entendu puisque c'est un facteur majeur pour réhabiliter les bâtiments et donc faire des économies d'énergie de lutter contre la précarité énergétique, mais il faut savoir aussi que le développement durable est pris en compte dans tous les projets d'aménagement et dans toutes les futures Z.A.C.*

*Enfin et non des moindres aussi, la direction des grands équipements et du patrimoine où nous maîtrisons la consommation dans les bâtiments municipaux, tous les équipements sportifs et de loisirs comme cela a été indiqué d'ailleurs très bien par MM. MARTIN, SANKHON et PEZET. Tout cela intègre bien entendu les économies d'énergie et la rénovation thermique des bâtiments.*

*Pour terminer la direction de la commande publique et des achats avec la signature d'une charte des achats responsables dans laquelle nous valorisons les déchets techniques municipaux et à laquelle nous annexons à tous les marchés des clauses environnementales.*

*Voilà pour vous citer quelques actions qui j'espère vous ont convaincu de notre engagement de longue date en matière de développement durable.*

**M. le Maire** – Parfait. M. MARTIN.

**M. MARTIN** – Ecoutez, je dirais que ce débat qui s'introduit toujours avec quelques éléments de repérage atteint finalement ses objectifs car il permet d'orienter la politique budgétaire qui sera présentée. Même si le budget est déjà très avancé, il y a quand même des éléments que j'ai retenus et que nous pourrions peut-être faire, notamment sur les transferts de compétences et la vision transversale que vous avez appelée de vos vœux notamment Mme TRIPET et qu'a rappelée aussi M. LEMAIGNEN. C'est vrai que c'est difficile. On est dans une période de basculement des compétences et tout le monde n'a pas la vision des deux collectivités et ceux qui l'ont, peut-être pas de l'ensemble des opérations transversales qui se présentent. Donc, on va faire un document – je m'y engage – qui permettra de savoir ce qui a été transféré de notre collectivité et de montrer surtout l'intérêt. Il faut qu'en quelques mots on qualifie, comme l'a dit M. LEMAIGNEN, qu'il y a un intérêt bien sûr d'économies de moyens - c'est un point qui est recherché à travers le groupement des moyens - mais aussi de développement de nos activités de nos politiques publiques. Ce matin, nous avons une réunion et il y a une politique santé qui va avoir lieu aussi au niveau de la Métropole par exemple. Et ça, c'est quand même relativement nouveau. Donc, il faut qu'on s'y prépare et je retiens cette idée, on va essayer de faire un document dans ce sens.

*Dans le même temps, merci Mme de QUATREBARBES pour vos propos aimables, mais au-delà je pense que ce que nous faisons tous, c'est un travail collectif pour les Orléanais. C'est ce qu'il faut rappeler sans cesse. On est là pour servir les Orléanais pour améliorer les conditions générales de leur vie quotidienne. Et je pense que ce budget y contribue vraiment.*

*Les réponses qui ont été données en matière sociale sont pour moi évidentes. On a parlé d'insertion, de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, de l'abattement fiscal pour charges de famille qui est un élément social déterminant. On a parlé aussi des actions du C.C.A.S., du logement social, la liste est longue de ce qui est fait et bien fait par la Ville, et qui est pris en compte dans les documents budgétaires.*

*Il y a aussi je crois, Mme TRIPET vous l'avez dit, mais comment faites-vous ? Comment faisons-nous ensemble ? Parce que finalement l'inflation est à 1,7 % et il faut qu'on tienne nos dépenses à 1,2 %. Vous avez bien résumé notre situation à travers ces deux indices qui sont notés dans le rapport mais que vous avez identifiés comme tels. Je dirais qu'il faut qu'on fasse des économies de fonctionnement. Mais les Orléanais comprennent cela ! Ils comprennent qu'on doit faire des économies de fonctionnement pour dépenser mieux, plus juste aussi c'est vrai et pour développer notre territoire et investir.*

*Le fait que Mme ANTON ait rappelé à quel point, dans chaque politique publique, il est tenu compte du développement durable et des questions environnementales, renforce à tel point que sur 50 millions d'euros d'investissement, 31 millions d'euros de nos investissements ont vraiment intégré de façon majeure le développement durable. Cela concerne bien sûr les piscines, les équipements sportifs, mais aussi les équipements scolaires dont vous avez parlé.*

*Donc comment faire ? Bien sûr, nous sommes sous contrainte. On doit faire des économies et on peut y arriver. La démonstration est que les Orléanais doivent savoir que nous pouvons le faire. Pour moi, c'est fondamental et cela, je l'ai toujours dit : on peut le faire avec eux, c'est-à-dire en leur démontrant qu'il y a une volonté d'aller ensemble sur ce chemin qui est un chemin parfois difficile, mais qui donne des résultats. 50 millions d'investissement proposé, c'est exceptionnel. Lorsque je dis que c'est un projet mature, il l'est parce que bien sûr des projets viennent à maturité dans le parcours de notre mandat et c'est normal, mais c'est aussi parce que nous avons des possibilités que chaque année nous mettons en œuvre. Le fait que tout cela dans le débat budgétaire soit reconnu, c'est je pense un élément très important et très encourageant.*

*Pour finir et simplement pour corriger certains éléments, non au C.C.A.S., il n'y a pas d'excédent. Il y en a eu un moment donné et ils ont été reportés et consommés. Aujourd'hui, c'est fini et ce depuis plusieurs années. C'est une vision qu'il faut arrêter de développer car elle est inexacte. Concernant les subventions à l'A.E.S.C.O., M. SANKHON s'est exprimé là-dessus. Il y a deux ans, une subvention exceptionnelle pour une aide de loyers avait été versée et désormais on retrouve la subvention normale et annuelle pour l'A.E.S.C.O. Je ne veux pas non plus minorer l'action de l'A.E.S.C.O., mais notre subvention annuelle est de 25 000 €. De la même manière, vous avez parlé du Relais Orléanais et de la Vie devant Soi. Pour le premier, cela représente un budget important, Mme MATET de RUFFRAY, avec 1,1 million d'euros. La Ville n'est pas seule dans le financement du Relais Orléanais, mais c'est quand même une association qui est très soutenue. Pour la Vie devant Soi, c'est 100 000 €. Il faut donc faire la part des choses, même si chacun a son rôle et c'est important de le rappeler pour bien analyser l'ensemble de la construction budgétaire.*

*Voilà M. le Maire, je pense qu'on va faire vraiment un très bon budget 2019 avec beaucoup d'ambitions et au service des Orléanais. Merci.*

**M. le Maire** – *Merci M. MARTIN. D'abord merci pour tous ces débats parce qu'ils ont été riches. Je voudrais juste retenir deux, trois points.*

*Le premier parce que cela paraît être une évidence, mais je peux vous assurer pour discuter avec beaucoup de mes collègues, que cela ne l'est pas, je veux parler de cette constance des taux de fiscalité. Elle est tenue depuis 2001 sous Serge GROUARD, par notre équipe aujourd'hui et qui fait qu'on est en capacité de pouvoir dire aux Orléanais : on ne va pas aller prendre dans votre poche ce dont on a besoin en plus pour nous développer. Si jamais on veut se développer en plus, parce que les Orléanais*



*en ont besoin, à ce moment-là on le fait en faisant aussi des choix de gestion. C'est ce que vient de rappeler à l'instant Michel MARTIN et cela fait un certain nombre d'années qu'on peut le faire et qu'au-delà de cette phrase, on le fait. Ce n'est pas toujours facile. Cela peut créer des tensions parfois, y compris dans les services que je tiens à saluer ici parce que ce sont eux qui font le travail tous les jours pour donner aux Orléanais les services qu'ils attendent. Par certains choix, on arrête tel élément qui marche moins et cela ne fait jamais plaisir à tout le monde car parfois il y a quelques soutiens de telle ou telle action, mais on préfère privilégier telle ou telle autre action. Cet élément-là, on le fait sans oublier plusieurs choses :*

*- la première est en filigrane dans beaucoup de vos interventions. Dans l'agglomération, le revenu moyen d'un Orléanais est le deuxième par le bas, après celui de Saint-Jean-de-la-Ruelle, et avant celui de Fleury-les-Aubrais. Et donc si jamais on veut qu'Orléans soit la communauté que l'on espère tous, il ne faut pas oublier tous ceux qui sont en difficultés et qui « rament » tous les jours pour essayer d'y arriver. Et on n'est pas là à se croiser les bras et à les regarder. Comme l'a très bien dit Alexandrine LECLERC, beaucoup de choses sont faites. Regardez le montant des subventions, c'est de très loin le premier poste et c'est normal. On n'en tire pas une gloire, on fait simplement attention au fait de laisser le moins de monde possible sur le côté dès lors qu'on a envie d'avancer ensemble. C'est vrai aussi sur l'inclusion des personnes handicapées où progressivement des efforts sont effectués pour mettre aux normes et leur faciliter la vie au quotidien.*

*- la deuxième est qu'on est une ville qui est toujours à la croisée des chemins, toujours en situation de pouvoir être concurrencée par d'autres territoires. En effet, sur son propre territoire, elle est toujours en dualité par rapport à l'autre Métropole ou par rapport à un environnement où on a longtemps attisé cette dualité entre la ruralité et le monde urbain. Bref, on est dans la nécessité d'être en réconciliation avec ces territoires. Je ne dis pas cela avec un esprit de bienveillance un peu naïf, je le fais parce que je considère qu'aujourd'hui, si on n'est pas connecté à l'ensemble de nos territoires, on ne peut pas avancer. Et cette connexion-là est fondamentale pour une ville centre. La Ville d'Orléans, elle s'est faite en connexion avec ses territoires. C'était le lieu où toutes les routes convergeaient à un moment donné et où se faisait l'animation de l'ensemble d'un territoire qui était lui-même divisé avec d'autres clés de lecture, qu'elles soient épiscopales, en terme de féodalité, en terme de communes. Tous ces éléments-là au cours de l'histoire ont fait qu'Orléans était forcément en connexion avec le reste du territoire.*

*Aujourd'hui avec l'évolution de la Métropole, alors que pendant des années on a fonctionné sur une logique multipolaire, Orléans doit se questionner. Et qu'est-ce qu'une ville-centre au sein justement d'une métropole qui est en train de se constituer ? Elle ne se constitue pas aujourd'hui, on a fêté les 50 ans du S.I.V.O.M. il y a quelques années déjà. Ce qui est troublant pour nous tous aujourd'hui et pour moi le premier qui pilote ces transferts comme d'autres ont pu le faire précédemment, ce sont les responsabilités territoriales qu'a eues Orléans au cours des siècles, et qu'aujourd'hui c'est l'entité métropolitaine qui est en train de les recouvrir, ce qu'on a longtemps appelé techniquement entre nous les charges de centralité.*

*A priori, c'est Orléans qui a les équipements culturels qui permettent de rassembler des personnes venant de tout le département et parfois même bien au-delà. C'est Orléans qui doit avoir les équipements sportifs ou de spectacles pouvant accueillir certaines manifestations parce que sinon les autres communes n'avaient pas les moyens de développer ce type d'équipements. Tous ces éléments-là aujourd'hui, c'est à la Métropole de les porter comme d'autres territoires ont fait ce choix il y a 25 ou 30 ans. Nos prédécesseurs ne l'avaient pas fait et ces territoires-là se sont beaucoup développés au cours de ces dernières décennies. Nous, comme d'autres villes de notre importance, nous le faisons à l'occasion notamment de notre passage en Métropole et on va, je dirais, au-delà des compétences techniques qui irriguent le territoire : transports, déchets, assainissement et même jusqu'à la culture et au sport. Et à ce moment-là se pose la question de savoir quel est le curseur. Par rapport à Orléans, ville-centre, ce qui est quand même un peu différent de ce que l'on disait tout à l'heure, même si le ressenti est le même au niveau de nous tous et je peux me faire le porte-parole des adjoints ici qui ont parfois la même interrogation à l'égard de la Métropole parce qu'ils ne sont pas à la manœuvre dans l'exécutif direct de la Métropole, ils ont les mêmes questionnements que dans des communes qui font 1 000 habitants de notre agglomération. Et il faut l'entendre car la mission qui nous a été donnée lors des élections municipales, était de porter un certain nombre de politiques et progressivement ils voient ces politiques*

*portées par d'autres, qui le font très bien et en connivence avec eux, mais ils ne les portent plus eux-mêmes. C'était donc le cœur d'une des remarques que vous faisiez. Et bien le sens qui est donné aujourd'hui, c'est effectivement à la Métropole d'assumer un certain nombre de ces fonctions qui auparavant étaient de la responsabilité de la Ville.*

*La carte est en train de changer également, car la Métropole se définit par rapport à l'aire urbaine et non plus au niveau de nos 22 communes. Elle se définit sur un bassin d'habitants qui aujourd'hui embrasse à peu près 430 000-450 000 habitants suivant les définitions. C'est à l'échelle du vécu de tous ceux qui sont à un moment donné de leur journée : pour le travail, pour des loisirs, pour faire des courses, pour résoudre un problème administratif, vivent autour d'Orléans, autour de l'Orléanais, et cela dépasse largement le cadre de nos 22 communes. On définit ainsi l'aire urbaine. Et la Ville d'Orléans seule, même si aujourd'hui par la bonne gestion qui a été pratiquée depuis des années permet d'avoir un niveau d'investissement important, ne peut pas supporter les investissements absolument nécessaires pour que nous soyons au rendez-vous d'un certain nombre de clés dans le futur et donc essentiels pour le développement de nos familles, de nos habitants. Alors qu'il y a, ne serait-ce que 30 ou 40 ans, elle pouvait encore le faire car son bassin d'influence était nettement plus réduit qu'il ne l'est aujourd'hui.*

*C'est cette logique qui aujourd'hui est mise en place et toute la difficulté est effectivement de positionner les curseurs. Par exemple où arrête-t-on le curseur pour les équipements sportifs ? Soufiane SANKHON l'a décrit. Fait-on une piscine ? Car évidemment il y aura d'autres personnes que des Orléanais qui vont y venir, mais comme cela se passe aujourd'hui à l'Inox à Olivet, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à Saint-Jean-de-Braye ou dans d'autres piscines. Est-ce un élément qui détermine que c'est quelque chose de singulier dans notre aire urbaine ? J'insiste sur la notion d'aire urbaine, c'est-à-dire au-delà même de notre agglomération. A priori, non, c'est donc à la ville de supporter la charge de ses équipements. Pour les musées nationaux, il n'y en a pas quarante labellisés dans le Loiret et l'essentiel est concentré sur la Ville d'Orléans, on les connaît. Aussi pour ceux-là, si on veut leur assurer un certain développement, c'est à la Métropole de les prendre à sa charge. Cela ne sera pas le cas pour d'autres outils culturels qui doivent rester dans une logique propre. Tout est ouvert en termes de débat. On commence étape par étape.*

*Il ne faudrait pas non plus, car je pense que c'était aussi ce qu'il y avait en filigrane dans la réflexion de Charles-Eric LEMAIGNEN, avoir la tentation de dire que dans ces cas-là, on déverse tout et il n'y a plus de salles comme Yvremont ou la Passerelle. On en a discuté entre élus. Ces éléments-là ont la possibilité de rentrer dans une logique communautaire de gestion comme un certain nombre d'équipements. Mais est-ce raisonnable de le faire ? En tout cas en l'état actuel des choses, on dépasse largement les compétences propres de ce que la Métropole peut aujourd'hui assumer en termes de gestion. Cela se fera peut-être un jour. Il y d'autres sujets dans la culture, dans le sport, dans toute une série d'éléments dont on a parlé ici, mais on quitte ce qui me paraît être l'élément essentiel, et pour faire très simple j'en suis désolé, mais la proximité reste quand même l'apanage du Maire. Quand je dis « le Maire », c'est nous tous le Conseil Municipal, c'est tout ce qui va aider et contribuer au rayonnement, par définition parce qu'il y a des logiques d'interconnexion avec l'extérieur – si on rayonne, ce n'est pas pour nous – c'est parce que où on attire, où on émet. A partir de là, c'est la force de l'ensemble que nous représentons à travers la Métropole qui doit être en capacité de pouvoir le faire. C'est là que s'effectuent les choses, mais ces contours-là ne sont pas si simples parce que les ordures ménagères par exemple, si ça ce n'est pas une préoccupation du quotidien qui intéresse tous nos concitoyens, je ne sais pas ce que c'est. Pour le transport, on est à la limite entre les deux, les interconnexions existent, mais c'est essentiellement le transport urbain qui nous préoccupe. Ces éléments sont portés par la Métropole parce qu'on a pensé qu'il y avait des mutualisations possibles et pour celles qui sont à l'intérieur de la Métropole, restons prudents parce que c'est assez variable. Dans le temps, on a fait des économies dans la façon de développer et de dérouler les services, ce n'était pas gagné au départ. C'est un travail de gestion comme beaucoup d'autres choses. Mais en tout cas le fil aujourd'hui qui nous conduit, c'est celui-là qui mérite un débat, et vous avez raison là-dessus Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Ces éléments-là qui méritent des débats aujourd'hui, ils sont conduits en conscience et c'est pour cela que j'avais tenu à ce qu'au-delà du projet d'agglomération qui avait été conduit à l'origine de la mandature - ce qui est normal puisqu'il conduit les 6 ans de la mandature - on travaille aussi sur un document qui soit plus prospectif et qui nous amène à nous projeter cette fois dans une vingtaine d'années. C'est d'ailleurs tout le travail qui a été fait sur le projet de Métropole qui lui a été conduit l'année dernière. Il ne ressemble pas au contrat métropolitain qui lui est déterminé dans le mandat, mais qui permet de projeter ce vers quoi nous devons*

*aller si nous voulons rendre notre territoire plus intense, plus attractif et donc plus fiable pour l'avenir de nos concitoyens. Et il faut faire cela en même temps qu'assurer le quotidien, assurer cette proximité humaine et là il y a quasiment que l'échelon communal qui est en capacité de le faire car la Métropole reste encore un concept trop évanescent aux yeux de nos concitoyens. Tout le partage aujourd'hui, il peut donner l'impression d'arriver un peu de façon désordonnée, en cascade, je reçois la remarque, mais parce que derrière il y a sans doute un problème de pédagogie et d'explicitations sur ce que nous voulons faire. Tout est écrit à l'intérieur du projet métropolitain - tout pas au sens du détail - mais la conduite est réellement décrite et c'est elle qui aujourd'hui est vraiment engagée. Pour ceux qui sont élus métropolitains, on aura l'occasion d'en débattre lors du débat d'orientations budgétaires, mais ces éléments-là sont bien en route.*

*Je voulais juste apporter ces éléments dans le but d'éclaircir les choses, ce qui n'interdit pas un débat, je l'ai bien noté, ni même le fait que l'on en parle à l'occasion du débat budgétaire. Alors peut-être lors d'une autre séance pour que l'on explicite justement ces chemins-là et voir quelles sont les étapes qui se profilent même s'il y a toujours, je le dis, par rapport à un fil rouge qui lui est très clair, des éléments un peu opportunistes au sens où par exemple la loi nous demandait de statuer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la consistance de notre compétence culturelle et sportive. Cette date est fixée par la loi et c'est ce que j'appelle les évolutions opportunistes. Mais le fil, lui est bien clair et aujourd'hui, on a la chance à la Métropole d'avoir un certain consensus sur la façon de développer ce fil. C'est ce qui permet là aussi de faire un certain nombre de choix et d'orientations soutenus par l'ensemble des maires et des communes. C'est quelque chose de très positif quand on veut justement construire l'avenir.*

*Maintenant je vais vous consulter sur un point qui est assez curieux, le fait de savoir si on a bien débattu. Je vous consulte.*

M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 9 juillet 2018,

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 qui seront traduites dans le budget ;**

***Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires 2019.***

**2°) prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2019 ;**

***A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte.***

**3°) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour. »**

***Le Conseil Municipal prend acte.***

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

## **VILLE D'ORLEANS**

Conseil Municipal du 5 Novembre 2018

## Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier .....	4
1) Le contexte économique et financier .....	4
2) Projet de loi de finances 2019 : volet collectivités territoriales .....	4
3) Le contexte Local .....	7
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2019 .....	8
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal) .....	9
A) Des recettes de fonctionnement en stabilité .....	9
A1) La fiscalité directe locale .....	9
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine).....	12
A3) Les dotations communautaires.....	12
A4) Les autres recettes.....	12
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées .....	14
B-1) Les charges de personnel.....	14
B-2) Les charges de gestion .....	16
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes .....	16
C) La charge de la dette .....	16
D) Un effort d'autofinancement maintenu.....	16
2) Les orientations en matière d'investissement .....	17
A) Un investissement soutenu : un effort d'investissement consolidé de 51 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole .....	17
B) Attribution de compensation d'investissement .....	17
C) Les recettes définitives d'investissement.....	18
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA.....	18
C-2) Les subventions d'équipement attendues .....	18
C-3) Les amendes de police .....	18
C-4) Les taxes d'urbanisme .....	18
C-5) Les cessions d'actifs .....	18
3) Les orientations en matière d'endettement.....	19
Partie 3 - Orientations budgétaires 2019 par politique publique .....	23

## INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

Après les transferts de compétences intervenus en 2017 et retracés pour la première fois en année pleine sur le budget 2018, l'année 2019 sera marquée par le transfert de plusieurs équipements Orléanais et de compétences facultatives (Musée des Beaux Arts, Musée Historiques, Patinoire, Zenith, clubs sportifs professionnels et base de loisirs de l'Île Charlemagne).

La construction du budget 2019 est également encadrée par le contrat passé avec l'Etat et approuvé en conseil municipal de juin. Ainsi, le plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % impose à Orléans d'adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense brute. Cela a demandé une forte mobilisation de l'Administration appuyée par les élus délégués pour tenir l'objectif qui est atteint, qu'ils en soient vivement remerciés.

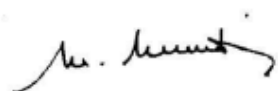
2019 verra également la poursuite des travaux et la finalisation d'équipements au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer : le Centre nautique de la Source le MOBE, le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est, le Centre aqualudique du secteur gare.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, les axes forts de la stratégie financière du mandat seront respectés :

- Stabilité de la fiscalité
- Maîtrise des dépenses de gestion
- Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

A la lecture de ce document, vous pourrez constater que les orientations budgétaires 2019 sont le reflet de l'ambition politique qui se déclinera dans le prochain budget primitif : amplifier le rayonnement et le développement durable d'Orléans tout en facilitant la vie quotidienne des Orléanais.

Pour le Maire  
Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

## Partie 1 – Le contexte économique et financier

### 1) Le contexte économique et financier

#### ➤ La croissance : légère inflexion en 2018 et 2019, à 1,7 %

La croissance subit une légère inflexion, reflet d'un environnement international un peu moins porteur, même si la poursuite de la reprise en zone euro et la croissance de la demande mondiale continueraient de soutenir l'activité française en 2019.

L'ensemble des organismes compétents en la matière (OCDE, FMI, banque de France, commission européenne...) anticipent en moyenne une croissance de l'ordre de 1,7 % en 2018 et 2019.

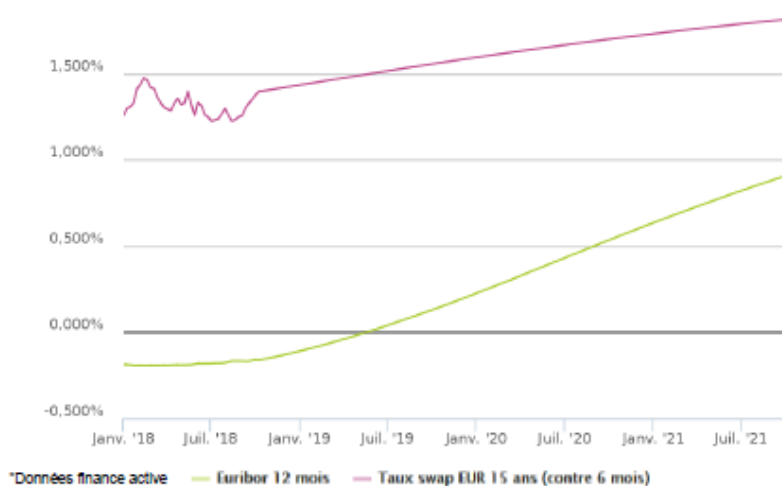
#### ➤ Inflation

Après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation y compris tabacs atteindrait 1,8 % en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l'inflation.

L'investissement resterait dynamique dans un contexte financier toujours favorable.

#### ➤ Les taux d'intérêts

Pour 2019, les marchés financiers anticipent une hausse du niveau des taux d'intérêts (hors marge bancaire) avec des taux à court terme de l'ordre de -0,1% à 0,2% et des taux à long terme de l'ordre de 1,5 %.



### 2) Projet de loi de finances 2019 : volet collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2019 présenté le 24 septembre 2018 au conseil des ministres retient les principes suivants :

- Maintien des concours financiers de l'Etat
- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages
- Hausse contenue des dépenses réaffirmée à + 1,2 %

➤ **Les concours financiers de l'Etat**

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont annoncés en stabilité par rapport à la loi de finance 2018.
- Ainsi, la DGF du bloc communal serait maintenue et « sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles ».
- Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU (+ 90 M€).
- Globalement, les dotations de soutien à l'investissement seraient maintenues (hors FCTVA), toutefois compensées par une baisse des crédits alloués à la mission « relations avec les collectivités territoriales ».
- Le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA (+ 37 M€), sous l'effet de la reprise de l'investissement local. Le projet de loi de finance prévoit toutefois de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'automatisation de la gestion de ce fonds.

Le projet de loi de finances porte une réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre qui s'appuie sur les travaux menés par le comité des finances locales. Il s'agit pour le gouvernement de simplifier la dotation, de rendre ces évolutions plus prévisibles et de mieux tenir compte des charges, en introduisant un critère de revenu par habitant pour sa répartition.

➤ **La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation**

Le projet de loi de finance 2018 intègre la réforme de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République. Cette réforme prévoit que la taxe d'habitation (TH), sera progressivement allégée pour 80 % des ménages aujourd'hui soumis à cette taxe au titre de leur résidence principale.

Après un premier dégrèvement de 30 % en 2018, un nouveau dégrèvement (s'ajoutant aux exonérations existantes) de 65 % interviendra en 2019. L'élargissement à l'ensemble des contribuables interviendrait quant à lui à compter de 2021. En 2019, la taxe d'habitation est maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

➤ **Le respect des engagements passés avec l'Etat : + 1,2 % / an des dépenses réelles de fonctionnement**

Par délibération du 11 juin 2018 le conseil municipal a approuvé le contrat entre l'Etat et la mairie d'Orléans ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique

Pour mémoire, dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Mds€. Pour assurer le respect de ces objectifs la loi prévoyait la signature d'un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au titre de 2016 sont supérieures à 60 M€.



Le contrat détermine sur le périmètre du budget principal de la collectivité :

- 1/ un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an jusqu'à 2020 ;
- 2/ un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
- 3/ et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence de 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement. Orléans n'est pas concerné sur ce dernier point.

▪ **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement contractualisées s'entendent comme l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement auquel sont retranchés les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013).

Aux termes du contrat passé avec l'Etat pour les années 2018 à 2020, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de + 1,2 %. Les montants autorisés sont donnés dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	141 748 765 €	143 449 750 €	145 171 147 €	146 913 201 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'entendant à périmètre constant, et conformément à l'article 6 – suivi des objectifs du contrat, les dépenses réelles de fonctionnement constatées doivent être corrigées des dépenses liées à des modifications de périmètre et/ou d'imputation comptable parmi lesquelles on notera principalement les dépenses liées aux compétences transférées et le remboursement de la masse salariale relative aux personnels mis à disposition (imputé en 2017 au chapitre 013 et réimputé en recettes au chapitre 70 à compter de 2018, à la demande de la Chambre régionale des comptes).

▪ **Objectif d'amélioration du besoin de financement**

Le besoin de financement correspond à la différence entre l'amortissement des emprunts et les emprunts nouveaux. Cet objectif n'est pas sanctionné. Les engagements de la collectivité en matière de maîtrise et d'amélioration du besoin de financement figurent néanmoins au contrat selon la trajectoire suivante :

	2017 (Rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial	-1 419 182 €	12 000 000 €	26 000 000 €	11 000 000 €
Besoin de financement contractualisé	- €	8 000 000 €	19 500 000 €	7 000 000 €

▪ **Amélioration de la capacité de désendettement dépassant 12 ans**

La mairie d'Orléans qui affiche une capacité de désendettement de 5 ans en 2017, bien inférieure à la limite de 12 ans, n'est pas concernée par cet objectif.

### **3) Le contexte Local**

De nouvelles évolutions de périmètre interviendront en 2019 avec

- la déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements culturels et sportifs : Zénith, complexe du Baron (patinoire), Musée des beaux Arts, Musée historique, base de loisirs de l'Île Charlemagne
- de nouvelles compétences facultatives pour la Métropole : clubs sportifs professionnels

## Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2019

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution maximum de ses dépenses de fonctionnement contenu à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, clubs de sport professionnels...) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2019 est basée sur une maîtrise du fonctionnement et une réelle capacité d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- **renforcer la proximité** avec les Orléanais et poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie,
- **développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans**, au travers notamment de l'offre **culturelle et événementielle**
- continuer à intégrer le **développement durable** dans tous les projets de la Ville,
- **respecter les équilibres financiers**, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
  - une stabilité des taux d'imposition
  - une section de fonctionnement maîtrisée
  - un effort d'investissement soutenu
  - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2019 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

## 1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

### A) Des recettes de fonctionnement en stabilité

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,4 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont stables (+0,6 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,3 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,7 M€) et des compensations fiscales (-0,1 M€).

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18
Impôts ménages	81,7 M€	82,4 M€	83,7 M€	1,3 M€
Attributions de compensations reçues	18,0 M€	18,5 M€	18,5 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,3 M€	24,6 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,8 M€	3,0 M€	2,9 M€	-0,1 M€
Autres recettes	34,3 M€	33,6 M€	33,8 M€	0,2 M€
<b>Recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>163,8 M€</b>	<b>164,5 M€</b>	<b>165,2 M€</b>	<b>0,6 M€</b>
personnel ESAD	0,8 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dette transférée Orléans métropole espaces publics	2,7 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>167,1 M€</b>	<b>164,5 M€</b>	<b>165,9 M€</b>	<b>1,4 M€</b>

### A1) La fiscalité directe locale

#### A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2019. L'évolution du produit fiscal 2019 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

#### L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2019. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2019 à 1,6 % répartis entre :

- la revalorisation nominale des bases, décision adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +1,2%, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution physique des bases correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2019 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,4% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.



Débat d'Orientations Budgétaires 2019  
Rapport de présentation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 notification	2019 prévision	moyenne 17/10
<b>Variation nominale des bases</b>											
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	
<b>Variation physique des bases</b>											
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	0,7%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	-0,90%	0,67%	-0,49%	0,18%	0,98%	0,40%	0,5%
<b>Variation totale</b>											
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	

**Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2019**

- En matière de taxe d'habitation : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2019.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

Evaluation des coûts des abattements 2017	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
<b>Abattements obligatoires</b>				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	989 K€
Abattement pour 2 <sup>e</sup> personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3 <sup>e</sup> personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4 <sup>e</sup> personne à charge	15	20	25	
<b>Abattements facultatifs</b>				
Abattement général à la base	0	15	15	5 500 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	966 K€
				7 455 K€

En 2017, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,4 M€ (soit un abandon de 18% du produit de taxe d'habitation).

A noter : la suppression progressive de la Taxe d'Habitation fait glisser les recettes de taxe d'habitation du poste enregistrant la fiscalité vers le poste des compensations fiscales. A ce stade de la construction budgétaire les éléments ne sont pas connus

- En matière de taxe foncière : le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2019. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFiP 2017	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,08%	-1,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	23,74%	6,07%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	35,70%	3,90%

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2016 (+ 1 540 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Logements sociaux	14 971	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452
Evolution / N-1	50	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132
Evolution / 2001	1 059	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540
Taux SRU	28%	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%

Source Fiche DOF

### Le produit fiscal attendu en 2019

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2019 est estimé à 83,500 M€ :

- Taxe d'habitation 34,775 M€
- Taxe foncier bâti 48,665 M€
- Taxe foncier non bâti 0,060 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

### A1-2) Les compensations fiscales

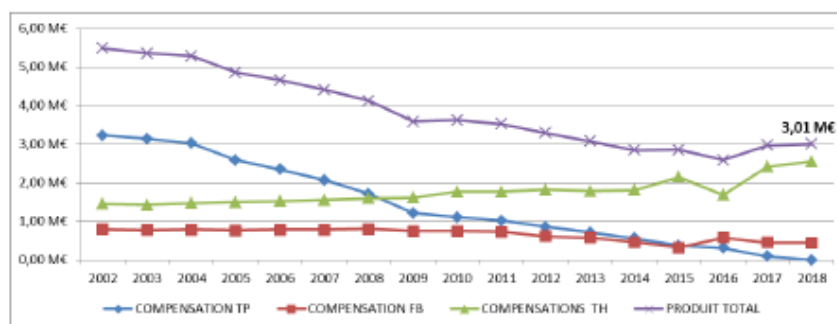
Les compensations fiscales devraient continuer à baisser en 2019 et se contracter d'environ 0,1 M€ par rapport au montant notifié en 2018, pour s'établir à 2,9 M€.

Sur la période de 2002 à 2018, les compensations fiscales ont été pratiquement divisées par deux, soit une baisse moyenne de 5% par an.

En 2019, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,340 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,555 M€

Concernant la compensation de la taxe professionnelle, aucune inscription n'est prévue au budget 2019, cette dernière ayant été totalement réduite en 2018.



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en hausse (86,6 M€, +1,4 %).

En K€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2016	CA 2018	CA 2017	Notifié 2018	BP 2018	Evol° 18/ notifié 18	Evol° 18/ notifié 18
Impôts locaux (TH/TF)	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 572	82 180	83 500	1,6%	1 320
Compensations	3 624	3 529	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	3 005	2 895	-3,7%	-110
Rôles supplémentaires	264	511	284	323	556	311	376	365	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	74 776	78 588	78 403	80 766	81 807	83 678	83 388	84 314	85 385	86 595	1,4%	1 210

## A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

### La dotation globale de fonctionnement attendue en baisse pour 2019

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle 12 M€.

Dotation globale de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,2 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€					
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	24,6 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-31%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	-0,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-12,1 M€

En 2018, et malgré l'annonce de maintien des dotations communales, il a été constaté une diminution de la dotation forfaitaire de 0,3 M€. Par prudence et malgré une nouvelle annonce de maintien des dotations dans le projet de loi de finances, la DGF 2019 est en diminution de 0,700 M€.

Ainsi, au budget 2019, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 24,6 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,2 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 4,4 M€

## A3) Les dotations communautaires

L'attribution de compensation a évolué en 2018 pour tenir compte des transferts de compétence. Pour 2019 elle sera ajustée pour tenir compte du transfert de certains équipements communaux culturels et sportifs

La dotation de solidarité communautaire reste stable

L'année 2018 a été caractérisée par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement est proposée à 18,485 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,375 M€.

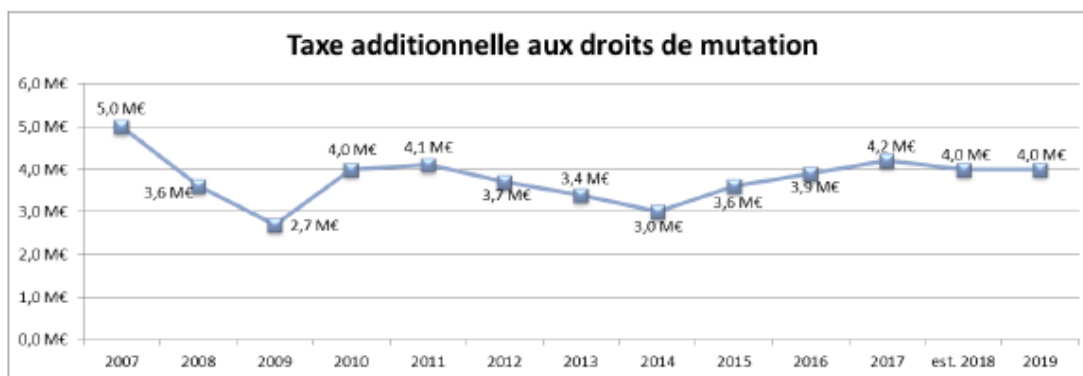
La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2018.

## A4) Les autres recettes

### A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier actif (progression du nombre de ventes, modération du prix du m<sup>2</sup>), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier repart à la hausse et les recettes constatées reviennent à leur niveau de 2011.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2019 seront inscrites pour 4 M€ (identique au produit attendu pour 2018).



#### A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant 2018, les autres recettes de fonctionnement perçues par la ville sont attendues en stabilité par rapport aux crédits ouverts 2018.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées avec une revalorisation de +1 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à :

- poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville
- poursuivre le programme d'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt.



## B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation. Elles progressent globalement de 0,9 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

A périmètre constant 2018, les dépenses de fonctionnement d'Orléans sont attendues en stabilité par rapport aux crédits ouverts sur l'exercice 2018.

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18
Charges de gestion	52,7 M€	54,2 M€	54,7 M€	0,5 M€
Charge de personnel (hors services communs - transferts de compétences)	79,6 M€	79,6 M€	79,3 M€	-0,3 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,4 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
<b>Dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>136,5 M€</b>	<b>138,3 M€</b>	<b>138,2 M€</b>	<b>-0,1 M€</b>
Services communs	1,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
personnel prévention spécialisée	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Reversement résultat BA Parc Floral à Orléans métropole	0,0 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	1,8 M€	1,3 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,8 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>139,3 M€</b>	<b>140,3 M€</b>	<b>141,1 M€</b>	<b>0,9 M€</b>

Après retraitement (réintégration des dépenses transférées et neutralisation des effets périmètre), les dépenses contractualisées proposées au BP 2019 s'établissent à 145 M€ pour un maximum autorisé de 145,2 M€

### B-1) Les charges de personnel

L'année 2018 a été marquée par les transferts de compétences entre la Ville et la métropole. 416 agents de la Ville d'Orléans ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences Eau potable, tourisme, ESAD, espace public, réseaux d'énergie, grands équipements et urbanisme.

La mise en place des services communs au 1<sup>er</sup> juin 2018 a également fait varier les effectifs de la Ville puisque que 216 agents ont été transférés au 1<sup>er</sup> juin.

Des évolutions interviendront en 2019 : le transfert de la compétence « Prévention spécialisée » du Département vers la Métropole entraîne la création d'un service de prévention spécialisée au niveau d'Orléans Métropole. De ce fait, les postes du service éducatif de prévention de la Ville d'Orléans seront supprimés et les agents feront une demande de mutation vers la Métropole. Cela concerne 5 agents pour un montant 260.000 euros. Enfin, la prise de compétence de la Métropole sur les équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitain, aura pour conséquence la mise à disposition par la Ville d'Orléans de 90 agents pour un montant de 2,5 M€.

L'année 2018 a vu se poursuivre les efforts d'optimisation de la masse salariale, sous la responsabilité de chaque directeur. Au 30 juin 2018, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Congés maternité, CLM...		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2018	1851	1461.74	139	131.91	1990	1593.65	55	56.58	2045	1650.23

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2017) :

- Traitement de base : 50 034 671 €
- NBI : 445 990 €.
- RI : 6 369 312 €
- Avantages en nature : 111 522 €
- HS : 1 093 050 €.
- Prime de fin d'année : 2 123 520 €.

Après une année de pause, l'effet des réformes statutaires continuera à se faire sentir en 2019 à hauteur de 321 000 € à périmètre constant.

Malgré tout, à périmètre constant, la collectivité entend limiter l'évolution de sa masse salariale à 0% par rapport au CA 2018 attendu. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée grâce à l'acquisition d'un outil logiciel dédié.

	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019
Budget Principal	80,3 M€	79,3 M€

De manière plus systémique, la démarche relative sur l'innovation par les services, notamment la manière dont est rendu le service en interne (fonctions supports) et externe, se poursuivra pour gagner en productivité et en efficacité. Des simplifications dans les procédures ont déjà permis d'optimiser le fonctionnement des services.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2016, les directeurs restent premiers responsables du pilotage de leur masse salariale, sous couvert de leur DGA, avec l'appui technique et méthodologique de la DRH.

A ce titre, l'école du management inaugurée en 2017, destinée à tous les encadrants, avec un effort particulier sur les directeurs et chefs de service, se poursuivra pour permettre à chacun d'acquérir les outils nécessaires à la conduite du changement.

## B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2019 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2018 et au respect d'une évolution de +1,2 % maximum, permettant de respecter l'engagement passé avec l'Etat.

Les charges de gestion augmentent globalement de 2,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018 mais seulement de 0,5 M€ à périmètre constant respectant ainsi une évolution de +1.2% des dépenses réelles de fonctionnement.

	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18
Charges de gestion - périmètre constant (+1,2%)	54,2 M€	54,7 M€	0,5 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,8 M€	1,3 M€
<b>Charges de gestion</b>	<b>54,7 M€</b>	<b>56,8 M€</b>	<b>2,1 M€</b>

## B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2019, en stabilité par rapport au montant notifié en 2017 après avoir subi une légère hausse en 2018 (1,4 M€).

### C) La charge de la dette

Le faible endettement de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement.

L'année 2018 a été marquée par ailleurs par le transfert de 6 contrats de prêts de la ville vers la Métropole, ces prêts ayant financé les investissements correspondant aux compétences transférées. En conséquence les frais financiers sont réduits à due concurrence.

	BP 2018	Crédits ouverts 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/BP18	Evol 19/CO18
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
Frais financiers - dette transférée Orléans Métropole	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4 M€	0,0 M€
<b>Frais financiers</b>	<b>3,0 M€</b>	<b>2,6 M€</b>	<b>2,6 M€</b>	<b>-0,4 M€</b>	<b>0,0 M€</b>

## D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir le niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu.

Le budget 2019 poursuit un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 21,4 M€ y compris AC d'investissement (3,4 M€) et un autofinancement net de 10,5 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2014 :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Crédits ouverts 2018	Prév. 2019
<b>Autofinancement brut*</b>	22,5	26,5	26,0	19,2	24,4	21,3	21,4
<b>Autofinancement net</b>	9,5	13,2	13,8	6,6	11,2	10,4	10,5

\* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

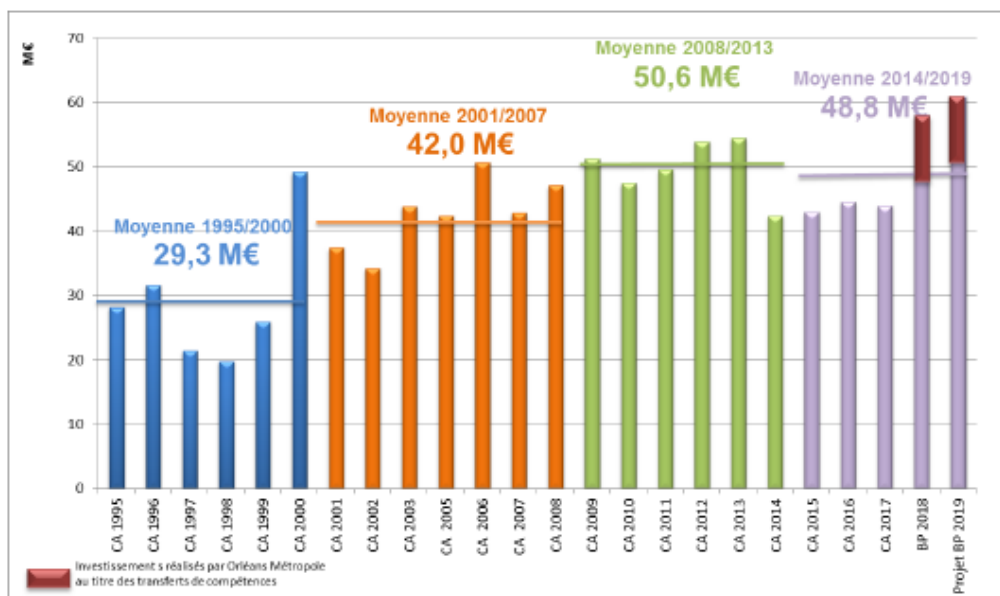
L'autofinancement a été impacté par tous les mouvements vers la métropole en 2017 pour lui permettre de supporter à la fois les investissements qui lui ont été transférés et la dette qui était associée. Aussi, il fallait reconstituer une marge d'autofinancement à la ville. Aujourd'hui, ces marges ont été restaurées et sont compatibles avec la capacité d'endettement telle que nous l'envisageons sur les deux ans à venir, au regard des projets d'équipements qui sont portés par la ville.

## 2) Les orientations en matière d'investissement

### A) Un investissement soutenu : un effort d'investissement consolidé de 51 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

En 2019, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 50 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

### B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés par la CLECT 2017, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,375 M€.

## C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

### C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2019, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2018, le produit est évalué à environ 8 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2018 auxquels s'ajoutent l'intégration des biens réalisés dans le cadre de concessions d'aménagement dans le bilan de la Mairie.

### C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendues à hauteur de 5,1 M€ et concernent principalement le MOBE, le centre nautique de la Source et le centre aqualudique.

### C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,553 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

### C-4) Les taxes d'urbanisme

Pour 2019, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,5 M€ et repose sur les permis de construire attribués sur 2017 et 2018.

### C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2019, les recettes de cessions sont évaluées à environ 6 M€ (hors paiement échelonné d'Orléans Métropole dans le cadre de l'achat du site FAMAR) dont principalement la cession prévisionnelle du site de l'ancien collège Anatole Bailly à Orléans métropole.

### 3) Les orientations en matière d'endettement

#### A) Encours au 31/12/2017

Au 31/12/2017, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 107,6 M€.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dette bancaire au 31/12/N	98,6 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€
Dette non bancaire (PPP)					11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€
Encours de dette au 31/12	98,6 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€

Dette par habitant en €	846 €	865 €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €
Dette/hab de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 081 €	1 084 €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €
% Encours / RRF - Orléans	51,8%	53,9%	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%
% Encours / RRF Strate	77,8%	78,4%	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%

Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 23% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 151 €/habitant - source DGFIP 2017).

#### Evolution de la dette

Fin 2017, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 90,7 M€. A cette même date, la dette bancaire est constituée de 55% de prêts à taux fixe et de 45% de prêts à taux variable.

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 59,2%, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

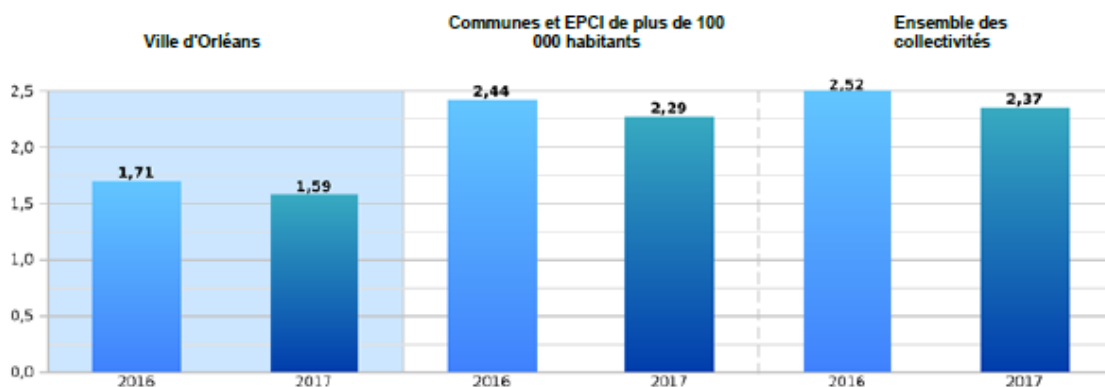


#### Evolution de la dette non bancaire (PPP)

Fin 2017, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,9 M€.

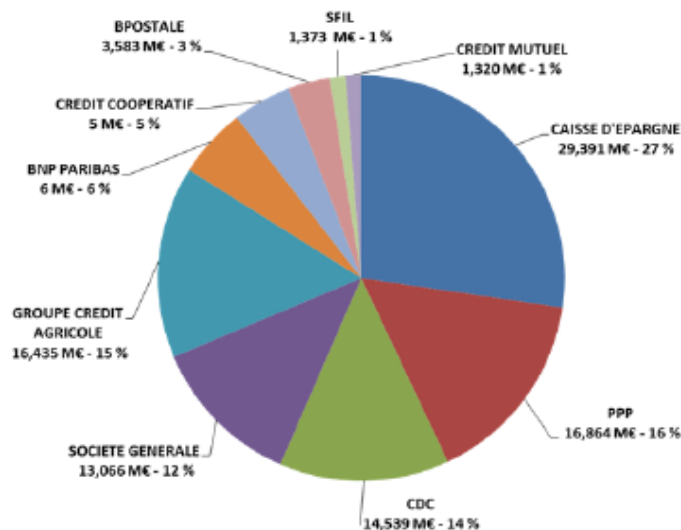
**Taux moyen de la dette**

Sur la base de l'Observatoire de la dette élaboré par Finance Active, le niveau de taux moyen de la dette 2017 (taux moyen dette bancaire uniquement : 1,37%, taux moyen dette totale : 1,59%) est inférieur à celui des villes comparables.

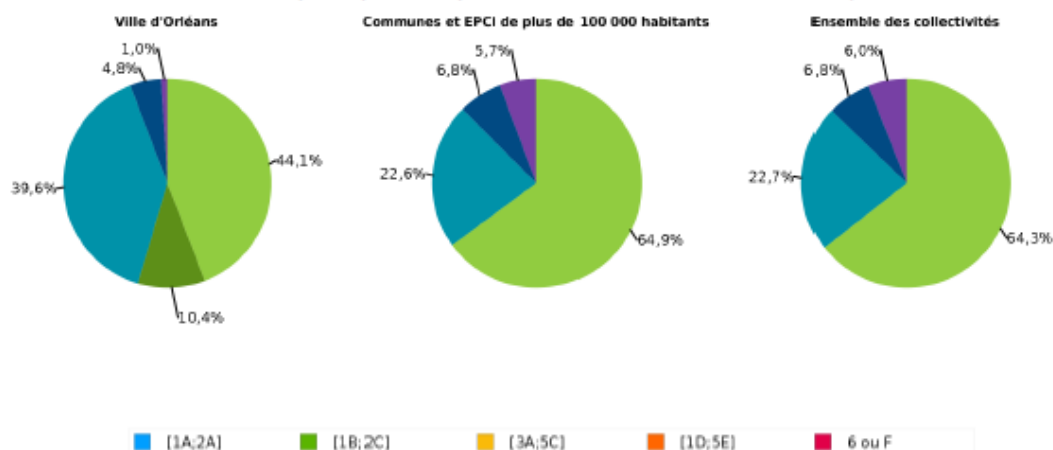


**Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur**

Fin 2017, la dette bancaire de la Ville se répartit ainsi que suit :



Sur la base de l'Observatoire de la dette élaboré par Finance Active, les Villes comparables ou l'ensemble des collectivités du panel présente plus de 4% de leur dette classée à risque.



#### Capacité de désendettement 2017 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 5 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

#### **B) Encours au 30/09/2018**

Avec le transfert de nouvelles compétences au 1er janvier 2017, Orléans Métropole est substituée à la commune dans ses obligations au regard des contrats conclus pour l'exercice ou le financement de ces compétences. Ainsi, Orléans Métropole est substituée à la Mairie d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements des compétences transférées.

Après concertation et validation des contrats concernés, 6 contrats de prêts ont été transférés à la date du 01/01/2018 de la Ville d'Orléans à Orléans Métropole pour un montant de 20,3 M€ par délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2017.

Au 30 septembre 2018, la dette de la ville d'Orléans correspond à 36 emprunts souscrits auprès de neuf groupes bancaires.

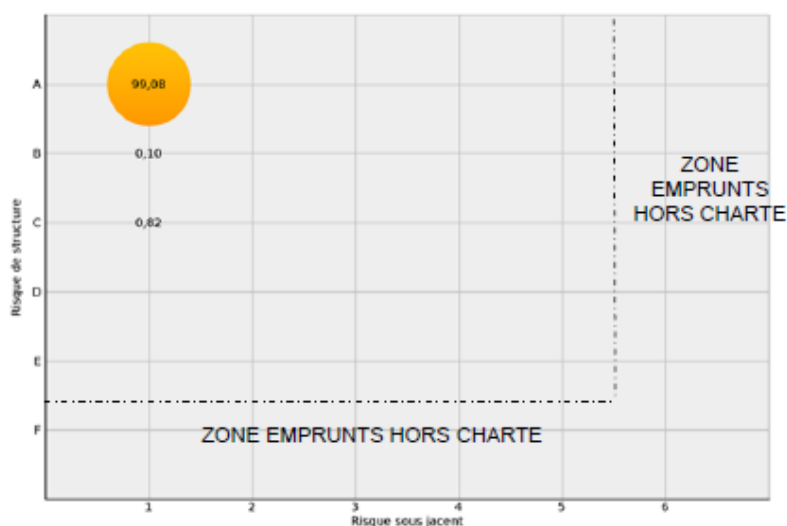
L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (55%) et taux révisable (45%), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,65 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).



Au 30 septembre 2018, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.



### C) Encours estimé au 31/12/2018

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2018 à 16,2 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2018 autour de 80 M€, net des emprunts transférés à Orléans Métropole pour 20 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 96 M€ fin 2018 correspondant à une évolution du besoin de financement de 8 M€, conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat passé avec l'Etat.

### D) Stratégie pour 2019

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2019 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 105 M€ correspondant à un besoin de financement de l'ordre de 8 M€ qui respecte l'objectif contractualisé.

## **Partie 3 - Orientations budgétaires 2019 par politique publique**

Cette partie présente les orientations des principales politiques publiques pour 2019 qui feront l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport du prochain budget avec les crédits budgétaires correspondants.

Depuis maintenant près de 2 ans, un certain nombre de compétences communales et non des moindres comme l'espace public ou l'urbanisme, ont été transférées à la Métropole. Ceci étant, la Ville reste un acteur majeur de la vie locale et la porte d'entrée pour chaque administré. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et de tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés. Chaque orléanais doit trouver sa place, pouvoir travailler et s'épanouir dans un environnement convivial et agréable.

Education, écologie, culture, sports, solidarités et parentalité, prévention et sécurité, sont nos principaux axes d'intervention. La qualité de vie est essentielle et les fondamentaux, Proximité-Rayonnement-Développement durable, guident en permanence les actions municipales. L'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue pour la rendre attractive et lui donner tout le rayonnement qu'elle mérite en facilitant son ouverture vers l'Europe et l'international.

Quotidiennement, la Mairie est à l'écoute des attentes des orléanais et se veut au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition numérique et écologique.

### **Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique**

Orléans a été pionnière en matière de Développement Durable avec l'adoption de son Agenda 21 en 2006. Elle n'a cessé depuis de multiplier ses efforts pour être labellisée par le Ministère de l'écologie et du développement durable, territoire à énergie positive pour la croissance verte.

L'année 2019 s'inscrit dans cette dynamique avec un certain nombre d'opérations qui entrent dans le cadre du PCAET adopté par la Métropole. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public scolaire et du grand public via : le renouvellement de l'évènement « Journée Environnement Santé » et la pérennisation de l'évènement associé « Foulées vertes kids » initié en 2017, la poursuite des Agendas 21 scolaires, l'organisation d'ateliers thématiques, de conférences, la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes sans oublier le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile, l'actualisation de son plan communal de sauvegarde, de son DICRIM et le déploiement d'un système d'alerte des populations.

De même, en accord avec son Agenda 21, la ville s'est engagée dans la rénovation thermique des bâtiments communaux, accroît les économies d'énergie notamment avec le renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public de la zone pavillonnaire de la Source et le déploiement du plan lumière sur l'ensemble de la ville. Les nouveaux équipements réalisés ainsi que les logements construits ou rénovés dans le cadre des ZAC répondent aux performances énergétiques et environnementales.

Le réseau de chaleur biomasse continue également son expansion sur le territoire, même si cette compétence a été transférée à la Métropole.



En termes de mobilité, les itinéraires cyclables continueront à être développés en lien avec les rénovations de voiries.

La préservation de la biodiversité est également un enjeu important et Orléans continue à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et apporte son soutien aux initiatives proposées par des habitants suite à l'appel à projets « Cultivons notre ville ».

En 2019, le MOBE, haut lieu de la biodiversité, ouvrira ses portes et constituera un marqueur fort en terme de biodiversité ligérienne et urbaine.

Récemment, la ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville.

Le recours aux circuits de proximité et aux produits issus de l'agriculture biologique pour l'approvisionnement de la restauration scolaire sera privilégié conformément à la DSP avec SOGERES.

Grâce à l'ensemble de toutes ces mesures, Orléans entend respecter son objectif de baisse significative des émissions de gaz à effet de serre.

### **Une ville qui se co-construit avec ses habitants**

Une ville est au service de ses concitoyens et elle ne peut se développer que si chacun s'implique et participe à la vie de la Cité. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes du plus grand nombre et il est important, aujourd'hui, de développer de nouvelles formes de démocratie participative.

- **La participation citoyenne et la vie des quartiers**

Les budgets participatifs sont reconduits et permettront de réaliser des projets de proximité dans les quartiers, parmi lesquels on peut citer : le renouvellement des jeux du square Massillon, l'aménagement d'une zone de stationnement et d'une place handicapé rue des Hauts Champs, l'aménagement du bas de la rue Stanislas Julien afin d'éviter le stationnement anarchique et embellir l'espace, le réaménagement de la placette située à proximité du lycée St Charles ainsi que la sécurisation de l'entrée des élèves de l'école Louis Pasteur en la déplaçant rue Louis Pergaud.

Parallèlement, d'autres actions seront poursuivies :

- Les opérations de communication (info-riverains, e-démocratie, plateforme « Participons »...)
- la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers (visites sur site et balades urbaines, réunions publiques, ateliers, tenue de marchés, assemblées générales de quartiers...),
- les actions d'animation dans les quartiers (Fête des Voisins, animations diverses),
- l'organisation de réunions d'information et de coordination organisées par les adjoints de quartier avec notamment les rencontres inter-CCQ créées en 2018, qui facilitent et améliorent la concertation sur des sujets transversaux.
- L'organisation de « living labs »

## **Une ville bienveillante avec les familles**

La Ville entend faciliter la vie des Orléanais. Dans cet esprit, elle favorise le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Le Portail Famille continuera à être déployé. De nouveaux services seront mis en ligne, en lien avec la logique de smart-city, initiée par Orléans Métropole et destinée à développer l'inclusion numérique.

- Education

L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires (retour à la semaine de quatre jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2018), avec une nouvelle offre de service pour permettre aux enfants d'accéder à des activités diversifiées et de qualité le mercredi matin. Ainsi, les ALE (Ateliers Ludo Educatifs) viennent compléter les accueils de loisirs ouverts à la journée. Ces dispositifs ont été déployés dans 8 écoles, à raison d'au moins une par quartier : Olympia Cormier, Jean Mermoz, La Madeleine, Pierre Ségelle, Ducerceau, La Cigogne, Bénédicte Maréchal et Pauline Kergomard.

En investissement, le budget 2019 traduit la continuité d'une politique volontariste d'amélioration des équipements scolaires et la réalisation d'opérations importantes parmi lesquelles on notera, entre autres : la transformation d'une partie du Collège La Bolière pour accueillir l'élémentaire Cadou et la 1<sup>ère</sup> phase de l'adaptation des locaux de la SEGPA du collège Dunois pour permettre l'extension de l'élémentaire Marcel Proust et en 2020 la création d'une nouvelle maternelle. Il convient d'y ajouter les travaux d'entretien et de rénovation effectués durant les vacances scolaires de l'été prochain.

- La santé, la politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

La Ville s'est saisie de la problématique de la démographie médicale et mène une politique volontariste et pro-active en ce domaine. Ainsi, depuis plusieurs années, elle est à l'initiative de plusieurs Maisons de Santé Pluridisciplinaires avec déjà l'ouverture de 3 établissements sur l'Argonne, la Source et tout prochainement à St Marceau. En 2019, la construction d'un quatrième établissement est prévue sur le site Porte-Madeleine. Dans le même esprit, afin d'attirer les professionnels de santé et de favoriser leur installation, la Ville, en lien avec Orléans Métropole, va proposer une offre de services facilitant la vie des médecins. Un plan de communication d'envergure va également être déployé au plan régional et national pour les séduire.

En matière d'action sociale et de solidarité, les actions sont poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs au bénéfice, notamment, des femmes victimes de violence conjugales et des jeunes en grande précarité. La subvention versée au CCAS est reconduite à l'identique de 2018 et permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises : petite enfance (faciliter l'accès aux différents modes d'accueil, augmentation du nombre de places en crèche...), aînés (lutte contre l'isolement, adaptation des logements, animations...), attributions d'aides, santé, handicap et prévention. De nouvelles initiatives seront mises en œuvre pour le bien-être de tous et faire en sorte qu'Orléans demeure une ville inclusive et humaine.

S'agissant de la politique Handicap, 2019 verra la poursuite du déploiement d'ACCEO (dispositif en faveur des personnes malentendantes) ainsi que de nouveaux investissements pour l'accessibilité des bâtiments publics.

S'agissant de l'habitat et du logement social, la Ville poursuivra ses efforts avec la Métropole grâce aux opérations de construction, de restauration immobilière –notamment visant la rénovation thermique des logements- et de résidentialisation dans les différents quartiers.

Au niveau de l'emploi, la Ville sera aux côtés de la Métropole pour le soutien à la Maison de l'emploi et ses différentes opérations dont les Rendez-vous de l'Emploi qui sont aujourd'hui des événements reconnus.

S'agissant des actions de prévention éducative, celles-ci sont transférées à Orléans Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine en faveur des jeunes.

En 2019, Orléans accueillera pour la deuxième année la finale des Championnats de France Hip Hop au Zénith d'Orléans. Le Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv' sont également renouvelés.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO continuera de bénéficier d'un important soutien financier de la Mairie qui portera aussi une attention particulière aux autres acteurs associatifs comme ESCALE, AJLA, AESCO...

En investissement, l'année 2019 sera marquée par l'installation de l'Auberge de Jeunesse au sein des locaux du CNFPT (rue de l'abreuvoir).

- Le soutien de la pratique sportive

Le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale. Au-delà de la poursuite de l'accompagnement du tissu associatif qui assure la promotion des pratiques sportives et après les événements menés en 2018 (Tour de l'Avenir, 3<sup>ème</sup> édition de la course des 3 Ponts, animations dans les piscines pour les familles), les actions se poursuivront en 2019. On peut citer des animations aquatiques type Ciné Piscine, l'accueil des championnats d'Europe Universitaire de Rugby à 7 et le développement des Masters de Badminton, sans oublier l'Open d'Orléans, la Coupe du Monde de Sabre Dames et French International Challenge de Badminton...

Par ailleurs, dans la perspective des Jeux Olympiques Paris 2024, Orléans doit saisir l'opportunité de travailler à l'accueil des délégations pour leurs préparations ou encore d'être une base arrière. De même, la Ville s'engage aux côtés de la Métropole afin de soutenir les clubs de haut niveau et leurs athlètes pour leur permettre de réaliser leurs ambitions et représenter la France et Orléans.

Côté investissement, les chantiers initiés en 2018 entrent dans leur phase pleine de construction : fin de la rénovation du centre nautique de la Source, démarrage des travaux du centre aqualudique, première phase de construction d'un gymnase près du futur collège Orléans-Est. Il convient d'y ajouter les travaux d'entretien et de rénovation des différents équipements de quartier.

Enfin, l'année 2019 verra également le transfert de la compétence « clubs de sport professionnels » à Orléans Métropole. Le complexe du Baron (patinoire) et la base nautique de l'Île Charlemagne sont également transférés à Orléans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **Une ville attentive à la tranquillité publique**

La sécurité et la prévention sont deux piliers de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais

- La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

Les moyens seront à nouveau donnés aux équipes de police et de prévention afin d'assurer leurs missions avec efficacité :

- *La tranquillité publique* : l'activité des policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité consistera à renforcer leur présence sur le terrain pour lutter sans relâche contre les faits de délinquance et d'incivilité. Pour cela, les équipements et matériels nécessaires continueront à leur être fournis. Le fonctionnement du CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique, s'appuiera sur un maillage de caméras de vidéo-protection étendu. Ce centre fonctionne sans discontinuer (vidéo, radio, gestion des alarmes et des bornes du centre ancien...).
- *La Prévention Médiation* : il s'agit du service prévention médiation réussite, du service éducatif de prévention et du dispositif « Carrefour des Parents » qui ont permis de régler de nombreuses situations. Ce sont des services appréciés et de plus en plus fréquentés par les jeunes et leurs familles.
- *La prévention de la délinquance* : il s'agit de l'accompagnement parental, le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement et du dispositif de travaux d'intérêt général. Grâce à ces dispositifs, de nombreux jeunes retrouvent le chemin de la réinsertion sociale et il convient surtout de noter une diminution de la part des mineurs dans les faits de délinquance. A ce titre, le dispositif « Parents-Relais » est un maillon essentiel de la chaîne du traitement de la délinquance

## **Une ville qui poursuit son embellissement**

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuit en 2019. Les engagements de mandat seront tenus.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, d'abord dans le cadre des conventions de gestion transitoire en 2017, puis complètement à compter du 1er janvier 2018, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

L'entretien et la propreté continuent à être au cœur des préoccupations municipales. Il faut conserver ce niveau d'exigence qui est le nôtre pour maintenir voire renforcer la qualité du cadre de vie pour laquelle beaucoup de visiteurs nous félicitent. Pour cela, il faut accompagner les agents par l'efficacité des matériels et moyens employés.

Les dépenses de fonctionnement concerneront principalement la gestion des décorations de Noël, l'entretien des parcs et jardins, la réalisation et l'entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc et l'achat de fournitures pour les fontaines, les petits équipements et l'outillage des équipes.



Débat d'Orientations Budgétaires 2019  
Rapport de présentation

En investissement, les crédits budgétaires seront consacrés aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public, aux travaux sur les fontaines, au renouvellement des décorations de Noël, à l'amélioration des espaces verts, du fleurissement et des arbres des parcs...

- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2019 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée au travers des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine** : la ZAC est entrée en 2018 dans sa 2<sup>ème</sup> phase opérationnelle sur le site. Elle sera poursuivie en 2019 avec la 3<sup>ème</sup> phase correspondant au début des restructurations et constructions nouvelles ainsi qu'au lancement de leur commercialisation. La Ville y prévoit en outre le début des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire du centre-ville (ZAC ou régie) et le lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un groupe scolaire.
- La campagne de **ravalement de façades** : celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier de l'ordre de 90 nouveaux dossiers traités chaque année, soit à fin 2018 plus de 1 100 façades et 12,2 M€ de subventions versées.

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

#### QUARTIERS NORD ET OUEST

Outre l'opération d'écoquartier des Groues et le doublement de la RD 2157 conduite par la Métropole, le développement des quartiers Nord et Ouest se poursuit au travers des ZAC en cours à Sonis et Coligny. En outre, une opération est lancée pour le Sanitas

- **Opération du Sanitas** : Les études de restructuration du Relais Orléanais étant relancées par l'association, la ville a lancé au cours de l'année 2018 l'aménagement du site, propriété de la ville, ainsi qu'une procédure de désignation d'un aménageur actuellement en cours.

#### QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** : le programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine dans le quartier Saint Marceau, formalisé par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, arrive dans sa dernière phase de réalisation. En 2019, il s'agira d'engager les travaux de création de la nouvelle voirie de désenclavement reliant la rue des jacinthes à la rue des Anguinis et ce dans le cadre du programme de construction de pavillons par France Loire.
- **ZAC Jardin du Val Ouest** : après la création de la ZAC intervenue en juillet 2018, l'aménageur de la ZAC, poursuivra en 2019 les études et élaborera le dossier de réalisation de la ZAC en vue de son ouverture à l'urbanisation. Cette opération consiste à réaliser un parc de logements adaptés au secteur en prenant en compte à la fois son caractère résilient et sa tradition agricole. Elle sera réalisée en co-construction avec les riverains.

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière sera inscrite et permettra de pouvoir faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget afin de poursuivre la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront. On notera notamment la cession du collège Anatole Bailly à la Métropole, dans la perspective d'implantation de grandes écoles sur le territoire.

### Une ville culturelle et animée

Orléans, capitale régionale, développe son identité culturelle avec ses établissements, ses grands événements mais aussi avec des manifestations extérieures permettant d'offrir des rendez-vous culturels de qualité aux Orléanais. L'objectif est de donner à la culture une place importante dans la ville pour contribuer à la fois au bien-vivre ensemble et au rayonnement d'Orléans.

- La culture, vecteur d'attractivité

La politique culturelle de la Mairie s'articule autour de 3 axes majeurs : **le spectacle vivant, l'art et l'architecture, la vie des idées.**

Parmi les actions conduites en 2019, on peut citer :

- **la poursuite de la dynamique des grands établissements et services culturels** : médiathèques, conservatoire musique, danse et théâtre et musées, ainsi que les actions portées par le service des archives.
- **les animations Hors les murs**, chaque samedi après-midi
- **le soutien aux musiques actuelles Astrolabe, Musique et Equilibre**. Ainsi le festival **Jazz à l'Evêché** sera l'occasion de développer un projet artistique et pédagogique autour de la musique de rue avec la production d'une *Second Line*.
- **La quatrième édition des Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie** qui a donné lieu à la première édition du **Parlement des Ecrivaines Francophones**, en septembre dernier.

L'année 2019 sera également ponctuée par 2 événements majeurs qui donneront une identité forte à notre territoire :

- **Cannes 1939 à Orléans** rappellera les conditions de la naissance du festival de Cannes, festival de la liberté d'opinion et d'expression créé en réaction au fascisme.
- **Le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci** sera commémoré au travers de l'exposition *Léonard et les Robots*, à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier, avant une tournée en Europe.

Le soutien aux associations sera reconduit pour accompagner les nombreux acteurs locaux, bien souvent bénévoles, qui font vivre la ville. La rénovation de la Maison des Associations, située rue Sainte Catherine, sera engagée.

Concernant la promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire, les actions 2019 porteront sur deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des événements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.



S'agissant des investissements 2019, on notera :

- La réhabilitation du futur Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE)
- Le lancement de la réhabilitation des Vinaigreries Dessaux
- Des études en vue de travaux de réaménagement dans la médiathèque centrale
- L'amélioration de l'usage du hall et des espaces communs du Théâtre d'Orléans, après les travaux de façade et parvis réalisés en 2018.

Enfin, il est à noter que le Zénith ainsi que les Musées de France (Musée des Beaux-arts et Hôtel Cabu) font l'objet d'une déclaration d'intérêt Métropolitain et seront transférés à Orléans Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Les principaux événements et animations prévus en 2019

L'événementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, pour apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2019 sera marquée par :

- La 9<sup>e</sup> édition du Festival de Loire
- L'animation des quais
- Les fêtes de Jeanne d'Arc
- Les festivités du 14 juillet
- Rentrée en Fête
- Le Festival de Jazz
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis, la coupe du Monde féminine de sabre . . .
- Le Marché de Noël
- Le Nouvel an chinois à Orléans
- Les Commémorations

Pour conclure, l'année 2019 sera à nouveau riche de projets et d'évènements qui seront détaillés dans la présentation du projet de budget primitif 2019.

En complément des actions de proximité qui sont indispensables pour la vie quotidienne de chaque Orléanais, de nouveaux équipements seront livrés cette année. D'autres suivront. L'ensemble de ces projets va modifier la physionomie d'Orléans et conforter indéniablement son statut de capitale régionale.

Enfin, il est important de souligner que ces projets sont tous financés grâce à une capacité d'investissement de la Ville de 51 M€, sans aucune augmentation des taux de fiscalité et avec une dette contenue s'amortissant avec la capacité de désendettement contenue à 5 ans, soit la même qu'en 2017, avant les transferts de dette à la Métropole.

N° 9 – **Finances. Ligne de trésorerie 2019. Approbation d'un contrat à passer avec LA BANQUE POSTALE.**

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a lancé une consultation pour le renouvellement de sa ligne de crédit de trésorerie destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

9 établissements financiers ont été consultés : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, SOCIETE GENERALE, LA BANQUE POSTALE, ARKEA, CREDIT COOPERATIF, CREDIT MUTUEL, BNP PARIBAS, PFANDBRIEFBANK.

5 établissements ont présenté une offre : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, LA BANQUE POSTALE, SOCIETE GENERALE ET ARKEA.

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), et considérant les besoins de la Mairie en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre de la BANQUE POSTALE pour un volume de 15 millions d'euros.

Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie proposé par la BANQUE POSTALE sont les suivantes :

- Montant maximum : 15 000 000 €
- Objet : financement des besoins de trésorerie
- Durée : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat
- Index et marge : Eonia + 0,250 % l'an
- Base de calcul : exact/360
- Frais de dossier : 0,05 %, soit 7 500 €,
- Périodicité des intérêts : trimestriel
- Commission de non utilisation : néant
- Modalités d'utilisation : tirages et remboursements effectués par Internet. Montant minimum de 10 000 € par tirage. Procédure de virement de trésorerie privilégiée.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le contrat à passer avec la BANQUE POSTALE portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 15 000 000 € dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus et destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat au nom de la Mairie. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.  
II Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 10 – **Finances. Fixation des durées d'amortissement pour les budgets M57. Approbation.**

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'obligation d'amortir les biens renouvelables. Il convient également de fixer la durée d'amortissement des fonds de concours ainsi que les modalités d'amortissement des subventions transférables.

L'assemblée délibérante doit déterminer la durée d'amortissement de chaque catégorie de bien. Par ailleurs, elle peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les biens s'amortissent en un an.

L'instruction comptable M57 prévoit en outre la possibilité de neutraliser sur le plan budgétaire les annuités d'amortissement des bâtiments publics (2131 et déclinaison), des subventions d'équipement versées (204 et déclinaisons). L'amortissement des réseaux et installations de voiries est, quant à lui, facultatif.

La présente délibération a pour objet de fixer les durées d'amortissement des biens des budgets M57 ainsi que le seuil d'amortissement en 1 an et les modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Il est également proposé de mettre en œuvre le mécanisme de neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Enfin, il est rappelé que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations et commence à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata temporis.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) abroger la délibération n° 9 du 11 décembre 2017 relative au passage la fixation des modes et des durées d'amortissements des budgets M57 ;**

**2°) fixer le seuil unitaire retenu pour l'amortissement des biens en un an à 762,25 € ;**

**3°) fixer les durées d'amortissement des biens des budgets soumis à la nomenclature M57 comme exposé dans le tableau ci-après.**

**I - Comptes communs utilisés par tous les budgets M 57 dont l'activité est productive ou non productive de revenus**

<b>Recensement des biens amortissables</b>	<b>Comptes d'immobilisation M57</b>	<b>Durée d'amortissement proposée M57</b>
Frais d'études, d'élaboration, modifications, révisions des documents d'urbanisme	<b>202</b>	<b>5 ans</b>
Frais d'études	<b>2031</b>	<b>3 ans</b>
Frais de recherche et de développement	<b>2032</b>	<b>3 ans</b>
Frais d'insertion	<b>2033</b>	<b>3 ans</b>
Subventions d'équipement versées aux organismes publics	<b>2041 et subdivisions</b>	<b>Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans</b>
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	<b>2042 et subdivisions</b>	
Subvention d'équipement en nature	<b>2044 et subdivisions</b>	<b>Subventions finançant des biens immobiliers et installation : 30 ans</b>
Attributions de compensation d'investissement	<b>2046</b>	<b>Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt général : 40 ans</b>
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	<b>2051</b>	<b>5 ans</b>
Autres immobilisations incorporelles	<b>208 et subdivisions</b>	<b>5 ans</b>
Constructions	<b>213 et subdivisions</b>	<b>30 ans</b>
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	<b>2156 et subdivisions</b>	<b>10 ans</b>
Matériel ou outillage de voirie : matériel roulant	<b>215731</b>	<b>10 ans</b>
Autre matériel et outillage de voirie	<b>215738</b>	<b>10 ans</b>
Autres installations, matériel et outillage technique	<b>2158</b>	<b>10 ans</b>
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	<b>217 et subdivisions</b>	<b>Même durée que les comptes correspondants</b>
Installations générales, agencements et aménagements divers	<b>2181</b>	<b>5 ans</b>
Matériel de transport	<b>21828</b>	<b>7 ans</b>
Matériel informatique scolaire	<b>21831</b>	<b>5 ans</b>
Autres Matériel informatique	<b>21838</b>	<b>5 ans</b>
Matériel de bureau et mobiliers scolaires	<b>21841</b>	<b>10 ans</b>
Mobilier	<b>21848</b>	<b>10 ans</b>
Autres immobilisations corporelles	<b>2188</b>	<b>10 ans</b>

**II - Pour le secteur productif de revenus l'amortissement est étendu aux biens suivants :**

Recensement des biens amortissables	Comptes d'immobilisation M57	Durée d'amortissement M57
Plantations d'arbres et arbustes	2121	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ans
Biens immeubles aménagement spécialisés (pépinières numériques)	21321	50 ans
Biens immeubles productifs de revenus (logements loués à des particuliers, ateliers-relais)	21321	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21351	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	214 et subdivisions	Durée du bail
Réseaux de voirie	2151	20 ans
Installations de voirie	2152	20 ans
Réseaux divers	2153 et subdivisions	20 ans
Subventions d'équipement transférables	131 et subdivisions	amorties sur la même durée que le bien financé

4°) décider de mettre en œuvre la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des bâtiments publics, des subventions d'équipement versées et des attributions de compensation d'investissement ;

5°) décider de ne pas amortir les réseaux et installations de voirie. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 11 – **Finances. Budget 2018. Approbation d'une décision modificative n° 1.**

**M. MARTIN** – *On n'en fait pas beaucoup dans l'année puisqu'elle porte le numéro 1. Cela veut dire que l'on n'a pas modifié le budget voté l'année dernière, sauf à compter de ce jour. On a des dépenses supplémentaires principalement vers SOGERES car on a plus d'écoliers que prévus, et donc on augmente le budget d'une somme qui n'est pas négligeable puisqu'on inscrit 224 000 € pour la restauration scolaire. Voilà pour l'élément principal.*

**M. le Maire** – *Je vous consulte.*

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 34 336 322 €.

**1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	227 118,00 €	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 752,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	85 700,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 055,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87 740,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		383 741,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES		228 188,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		118 122,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-196 600,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		-297 400,00 €
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	450 000,00 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-968 314,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>236 051,00 €</b>	<b>236 051,00 €</b>

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 236 051 € de recettes réelles.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 236 051 €, intégrant 754 365 € de dépenses réelles et une diminution de 518 314 € de dépenses d'ordre.

Recettes de fonctionnement :

- Annulation de 275 000 € de redevances d'occupation au titre du mobilier urbain suite au transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole
- Inscription complémentaire de 103 122 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée à la ville pour 2018
- Diminution de 251 180 € de la Dotation Forfaitaire
- Inscription complémentaire de 354 302 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine
- Annulation de l'inscription de 205 600 € de loyers et de charges perçus auprès du Théâtre d'Orléans et comptabilisés sur le Budget Annexe Activités Spécifiques (inscrits en doublons)
- Inscription de 228 188 € dans le cadre de l'ajustement de l'attribution de compensation définitive 2017 suite aux transferts de compétences à Orléans Métropole et conformément au rapport de la CLECT du 18/06/2018
- Inscription de 198 000 € au titre de la redevance versée par la SOGERES dans le cadre de la DSP restauration au titre de l'exercice 2017
- Inscription de 142 341 € de régularisation de recettes 2017 dans le cadre de la gestion de la patinoire du complexe du Baron
- Inscription d'une recette de 30 000 € de remboursement de personnels détachés
- Inscription de 15 000 € de régularisation comptable d'une recette de mécénat dans le cadre du Festival de Loire 2017

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription complémentaire de 227 118 € liée à l'ajustement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2018

- Inscription complémentaire de 224 000 € au titre de la restauration scolaire payée à la SOGERES en lien avec la hausse du nombre d'enfants demi-pensionnaires
  - Inscription de 203 247 € de régularisation de dépenses 2017 dans le cadre de la gestion de la patinoire du complexe du Baron
  - Inscription de 50 000 € au titre de la retransmission des matchs de la coupe du monde de football 2018 au Campo Santo
  - Inscription de 50 000 € au titre d'une subvention exceptionnelle attribuée à l'association Escale et approuvée en conseil municipal le 15 octobre 2018
  - Ajustement de 450 000 € d'écritures d'ordre lié à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57
- Des ajustements de crédits entre chapitres sont effectués et correspondent à des réimputations budgétaires et comptables.
  - Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement diminue de 968 314 € et l'autofinancement baisse globalement de 518 314 €.

**1.2 Sont inscrits en section d'investissement :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 426 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	478 806,00 €	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	91 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-131 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 573 806,00 €	
45XX - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 956,00 €	2 956,00 €
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	33 806 315,00 €	33 806 315,00 €
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		450 000,00 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		205 091,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		604 223,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-968 314,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>34 100 271,00 €</b>	<b>34 100 271,00 €</b>

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 34 100 271 €, dont 612 270 € de recettes réelles et 33 288 001 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 34 099 491 €, dont 93 956 € de dépenses réelles et 33 806 315 € de dépenses d'ordre.

Recettes d'investissement :

- Inscription de 170 000 € versés par l'Etat au titre d'une subvention pour l'achat de deux tableaux de Batoni au Musée des Beaux-Arts
- Inscription de 35 091 € pour une subvention versée par le Département dans le cadre de travaux à l'île Arrault
- Ajustement de 450 000 € d'écritures d'ordre lié à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57

Dépenses d'investissement :

- Inscription complémentaire de 200 000 € pour l'acquisition du site de la prison dans le cadre de la réalisation du centre aquatique
  - Inscription de 91 000 € de régularisation du FCTVA suite aux cessions réalisées sur l'exercice 2017
  - Inscription en dépenses / recettes de 2 176 € dans le cadre d'opérations pour compte de tiers liées à des interventions pour insalubrité
  - Inscription en dépenses / recettes de 780 € au titre de régularisation comptable 2017 d'opération pour compte de tiers relative à l'application des conventions de gestion entre la Mairie et la Métropole
  - Des ajustements de crédits entre chapitres sont effectués et correspondent à des réimputations budgétaires et comptables
  - Inscription en dépenses d'ordre / recettes d'ordre de 33 806 315 € au titre d'écritures comptables liées au suivi de l'inventaire
- Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement diminue de 968 314 € et l'emprunt d'équilibre, progresse de 604 223 €. »

ADOPTE PAR 48 VOIX.  
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

N° 12 – **Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Réaménagement de 3 lignes de prêts. Garantie d'un emprunt de 1 599 631,82 € à hauteur de 50 %. Avenant de réaménagement. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa gestion financière, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE réaménage par voie d'avenant trois prêts souscrits auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION et garantis par la Mairie, à hauteur de 50 %.

En effet, l'article 126 de la loi de finances pour 2018 modifie considérablement le modèle économique des bailleurs sociaux en mettant en place la réduction du loyer de solidarité (R.L.S.) dans le parc social parallèlement à la baisse de l'A.P.L. La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS accompagne la mise en place de cette réforme en proposant un dispositif d'allongement de dette.

Ce réaménagement, sollicité par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, se caractérise par les éléments suivants :

- Modification de la durée résiduelle à date de valeur,
- Modification de la marge sur index,
- Modification du taux de progressivité des échéances,
- Modification de la modalité de révision,
- Modification du taux plancher de la progressivité des échéances,
- Modification du taux plafond de la progressivité des échéances,
- Modification du montant du stock des intérêts compensateurs,
- Modification du montant du stock des intérêts différés,

Dans ce contexte, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE sollicite le maintien par la Mairie de la garantie des lignes ainsi réaménagées. Le réaménagement porte sur 3 lignes de prêts dont le montant garanti par la commune d'Orléans s'élève à 799 815,91 €.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 86363 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la



présente délibération.

Ligne du prêt 1 : n° 1294142

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 277 532,74 €
- Quotité garantie : 50 %, soit 138 766,37 €
- Durée de la période d'amortissement : 31 années
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A + 0,930
- Modalité de révision : double révisabilité limitée

Ligne de prêt 2 : n° 1311238

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 249 666,12 €
- Quotité garantie : 50 %, soit 124 833,06 €
- Durée de la période d'amortissement : 24 années
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A + 0,600
- Modalité de révision : double révisabilité limitée

Ligne de prêt 3 : n° 1294209

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 1 072 432,96 €
- Quotité garantie : 50 %, soit 536 216,48 €
- Durée de la période d'amortissement : 33 années
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A + 0,920
- Modalité de révision : double révisabilité limitée

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'avenant de réaménagement n° 86363 en annexe signé entre la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE,

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) **accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 799 815,91 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 599 631,82 €, que la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; Ce prêt est constitué de 3 lignes :**

- **277 532,74 €, garantie à hauteur de 50 % soit 138 766,37 €,**
- **249 666,12 €, garantie à hauteur de 50 % soit 124 833,06 €,**
- **1 072 432,96 €, garantie à hauteur de 50 % soit 536 216,48 € ;**

2°) **approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;**

3°) **déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

**M. RICOUD** – *Puis-je interroger les élus de l'ex Front National pour savoir ...*

**M. le Maire** – *Non, vous m'interrogez moi, s'il vous plaît.*

**M. RICOUD** – *Pourquoi y a-t-il un refus systématique sur les garanties d'emprunt pour du logement social ? Je ne comprends pas.*

**M. le Maire** – *Mais chacun est souverain de son vote, M. RICOUD. Alors, que vous ayez des débats entre vous me paraît plus que sains, mais pour le reste, sauf s'ils souhaitent s'exprimer et répondre, et ils le souhaitent. La parole est donc à M. de BELLABRE.*

**M. de BELLABRE** – *Je vous remercie. On s'est déjà exprimé sur le sujet donc, je n'y reviendrai pas !*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *M. RICOUD s'interrogeant toujours. Je vous laisse ensemble le soin de résoudre vos problèmes et vos interrogations.*

Exemplaire à conserver

[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

*AVENANT DE REAMENAGEMENT*

N° 86363

ENTRE

000210093 - SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE

ET

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PROCEDE PREZON V1.24 page 1/17  
Dossier réaménagement n° R027/07 Empunteur n° 000210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

5 1

1/17

GR O U P E



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

→ N° de l'avis de délibération n° 86363

Entre

**SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE**, SIREN n°: 673720744, sis(e) 33 R FAUBOURG DE BOURGOGNE BP 51557 45005 ORLEANS CEDEX 1,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « » ou « l'Emprunteur »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « la Caisse des Dépôts », « la CDC » ou « le Prêteur »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « les Parties » ou « la Partie »

FR0994-PR0078-V1-24-2018-2017  
Dossier n° de l'engagement n° 6027707 Emprunteur n° 00210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

4 11

2/17



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 2 DUREE</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 5 DEFINITIONS</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX</b>	<b>P.8</b>
<b>ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS</b>	<b>P.9</b>
<b>ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>P.11</b>
<b>ARTICLE 12 GARANTIES</b>	<b>P.13</b>
<b>ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES</b>	<b>P.13</b>
<b>ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES</b>	<b>P.16</b>
<b>ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE</b>	<b>P.16</b>

**ANNEXE 1 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

**ANNEXE 2 COMMISSION, FRAIS ET ACCESSOIRES**

**LES ANNEXES SONT UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRESENT AVENANT**

GROUPE



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **PREAMBULE**

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

L'Emprunteur sollicite du Prêteur le réaménagement de chaque Ligne du Prêt référencée dans l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Les parties aux présentes déclarent parfaitement connaître chaque Contrat de Prêt Initial et se dispensent mutuellement d'en rappeler plus amplement les termes.

Les dispositions du présent avenant se substituent aux dispositions de chaque Contrat de Prêt Initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent pour les Parties.

Les autres clauses et conditions de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiées par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

En cas de contradiction entre les stipulations de chaque Contrat de Prêt Initial et celles du présent avenant, les stipulations du présent avenant prévalent.

## **ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant consiste à réaménager, selon les nouvelles caractéristiques et modalités financières fixées ci-après, chaque Ligne du Prêt référencée aux Annexes « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et « **Commissions, Frais et Accessoires** ».

## **ARTICLE 2 DUREE**

Le présent avenant entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » pour une durée totale allant jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

## **ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT**

Le présent avenant et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

L'Avenant prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, des conditions ci-après mentionnées.

A défaut de réalisation de ces conditions à la date du **05/09/2020**, le Prêteur pourra considérer le présent avenant comme nul et non avenu.

La prise d'effet du présent avenant est donc subordonnée à la réalisation de(s) condition(s) suivante(s) :

- la production de(s) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent avenant ;

FR0204-PR0708-V1\_24 page 4/17  
Dossier Réaménagement n° R060708 Emprunteur n° 000210053

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

4/17



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- la production de la ou des pièces relatives aux garanties d'emprunt telles que prévues à l'article « Garanties » ;

Sous réserve de la prise d'effet du présent avenant, les Parties conviennent que la Date de Valeur du Réaménagement est fixée au 01/07/2018.

#### **ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES**

Les caractéristiques financières initiales de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, dont le détail figure à l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », ont fait l'objet du réaménagement suivant :

- modification de la durée résiduelle à date de valeur
- modification de la marge sur Index
- modification du taux de progressivité des échéances
- modification de la modalité de révision
- modification du taux plancher de la progressivité des échéances
- modification du taux plafond de la progressivité des échéances
- modification du montant du stock des intérêts compensateurs
- modification du montant du stock des intérêts différés

Les caractéristiques financières ainsi réaménagées s'appliquent à compter de la Date de Valeur du Réaménagement, pour chaque Ligne du Prêt référencée à l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », au montant des capitaux restant dus et, le cas échéant, au stock d'intérêts et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le détail de ces sommes pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée figure à l'Annexe « Commissions, Frais et Accessoires » du présent avenant.

#### **ARTICLE 5 DEFINITIONS**

Pour l'interprétation et l'application du présent avenant, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

L'« Avenant » désigne le présent avenant de réaménagement avec ses annexes, qui en font partie intégrante.

Le « Contrat de Prêt Initial » désigne le contrat de prêt, ses annexes et ses avenants éventuels en vigueur.

P10034-P10070 V1.24 page 5/17  
Dossier réaménagement n° P100700 Emprunteur n° 000210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45058 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

5/17

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW150 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Première Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée** » correspond à la date de première échéance directement postérieure à la Date de Valeur du Réaménagement.

La « **Date de Valeur du Réaménagement** » correspond à la date à laquelle les nouvelles caractéristiques financières de la (ou des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) s'appliquent.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du présent avenant est la date de réception par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » a (ont) été remplie(s).

La « **Durée Résiduelle de la Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne la durée comprise entre la Date de Valeur du Réaménagement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sureté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, l'index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur, décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

FR00094-FR00078 V1\_24 page 6/17  
Dossier Réaménagement N° 2067207 Emprunteur n° 600210069

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

5 10

6/17



GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

A chaque Révision de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine date d'échéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « Jour Ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « Ligne du Prêt Réaménagée » désigne le financement affecté à la réalisation d'une opération ou à une composante de celle-ci et qui fait l'objet du présent avenant de réaménagement. Son montant correspond au capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, et majoré, le cas échéant du stock d'intérêts.

Le « Livret A » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt Réaménagée » désigne, pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, la période débutant à la Date de Valeur du Réaménagement, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances » et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Révision » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « Double Révisabilité Limitée (DL) » signifie que, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, en cas de variation de l'Index, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « Taux de Swap EURIBOR » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « Taux de Swap Inflation » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW150 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

RECOURS-PROCEDURE V.1.24 page 117  
Dossier réaménagement n° R267709 Emprunteur n° 020010200

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél: 02 38 79 18 00 - Télécopie: 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

7/17

G R O U P E



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

#### **ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX**

##### **TAUX EFFECTIF GLOBAL DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT REAMENAGEE**

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Annexe « Commissions, Frais et Accessoires », est donné en respect des dispositions de l'Article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt Réaménagée est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

##### **MODALITES D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'actualisation du(des) taux applicables(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt, et le cas échéant, les taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », font l'objet d'une actualisation, à la Date de Valeur du Réaménagement, en cas de variation de l'Index.

La valeur actualisée est calculée par application des formules de Révision indiquées ci-après.

FR094-PR0076 V1.24 page 8/17  
Dossier réaménagement n° 102799 Emprunteur n° 000210033

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

8/17



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

#### MODALITES DE REVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée révisée selon la modalité «Double Révisabilité Limitée» avec un plancher à 0%, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité calculé (P) indiqués à l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » et actualisés comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la date de début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule :  $I' = T + M$   
Où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur index prévue à l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt Réaménagée restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances est déterminé selon la formule :  
 $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0%.

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir. En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt Réaménagée ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

#### ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période et *nbm* le nombre de mois compris entre deux Dates d'échéances.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « Base 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) (nbm / 12) - 1]$$

La base de calcul « Base 365 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 365/12<sup>ème</sup> jours et que l'année comporte 365 jours.

Lors de la Date de Première Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus seront déterminés prorata temporis pour tenir compte, en considérant que l'année comporte le nombre de jours décrit dans la base de calcul des intérêts, du nombre de jours exact écoulé entre la Date de Valeur du Réaménagement et ladite Date de Première Echéance.

PROJAL PRO008 V1.04 page 8/17  
Dossier réaménagement n° R267707 Emprunteur n° 000210060

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

3 11

9/17

G R O U P E



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

De la même manière, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances de chaque Ligne du Prêt Réaménagée seront déterminés selon les méthodes de calcul décrites ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

#### **ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'amortissement du capital se fera selon le(s) profil(s) d'amortissement ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt Réaménagée avec un profil « Amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt Réaménagée. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité calculé des échéances mentionné à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et de l'Article « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

#### **ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES**

L'emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier Jour Ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un Jour Ouvré.

#### **ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Au titre du présent réaménagement, l'Emprunteur sera redevable d'une commission de réaménagement de 0,03% calculée sur le capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 50 000 €.

Cette commission de réaménagement, exigible à la Date de Valeur du Réaménagement, sera prélevée intégralement et restera définitivement acquise au Prêteur.

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

10/17

GROUPE



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Tous les commissions, frais et accessoires dus au titre du présent réaménagement sont détaillés à l'Annexe « Commission, Frais et Accessoires » et seront exigibles lors de la prise d'effet de l'Avenant de réaménagement.

#### **ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**

Les déclarations et engagements de l'Emprunteur énoncés au sein de chaque Contrat de Prêt Initial et non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

##### **Déclarations de l'Emprunteur :**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le présent Avenant et les accepter ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait pas l'objet d'aucune procédure collective ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

##### **Engagements de l'Emprunteur:**

Sous peine de déchéance du terme et jusqu'au complet remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, l'Emprunteur s'engage à :

- rembourser chaque Contrat de Prêt Initial, aux Dates d'Echéances convenues ;
- présenter au Prêteur un exemplaire des polices d'assurance en cours couvrant le bien financé au moyen de chaque Contrat de Prêt Initial, et ce à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du présent avenant ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou de modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

11/17

GROUPE



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- maintenir, pendant toute la durée de chaque Contrat de Prêt Initial, la vocation sociale de la ou les opérations financées et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le réaménagement de la Ligne du Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du présent avenant ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout objet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières ».

PR0004-PR0076 V1\_24 page 12/17  
Dossier réaménagement n° P057707 Emprunteur n° 030210060

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45058 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

5/11

12/17



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## ARTICLE 12 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent avenant sont garanties comme suit :

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement</b>			
1311238	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
1294142	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
1294209	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
<b>Après réaménagement</b>			
1311238	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
1294142	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
1294209	Collectivités locales	DEPARTEMENT DU LOIRET	50,00
	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00

Les Garants s'engagent, pendant toute la durée du(des) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du présent avenant et de chaque Contrat de Prêt Initial, à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie.

## ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES

Les remboursements anticipés et leurs conditions financières prévus au sein de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, du stock d'intérêts correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

13/17

GROUPE



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

### 13.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPES VOLONTAIRES

#### 13.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « Notifications » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la ou les Lignes du Prêt sur lesquelles ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit/doivent intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente-cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie selon les modalités définies à l'Article « Notifications » dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

#### 13.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 82  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

14/17





www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

### 13.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

#### 13.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tous impayés à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non-respect par l'Emprunteur des dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux définies, en métropole, par les articles R. 331-1 à R. 331-25 du Code de la construction et de l'habitation, et dans les départements d'outre-mer par les articles R. 372-2 à R. 372-19 dudit Code ;
- non-respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) ou réitérée(s) dans le cadre du présent avenant, cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, d'une pénalité égale à 7% du montant total des sommes exigibles par anticipation.

#### 13.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- démolition du bien immobilier financé par le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Toutefois sous réserve de l'accord du Prêteur, le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) pourra(pourront), le cas échéant, être transféré(s) à l'acquéreur ;
- extinction, pour quelque motif que ce soit, du titre conférant à l'Emprunteur des droits réels immobiliers sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

15/17

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux de chaque Ligne du Prêt Réaménagée en vigueur à la date du remboursement anticipé.

### 13.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octrois de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus ne donneront lieu au paiement d'aucune indemnité.

### ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne de Prêt Réaménagée indexée sur le Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6% (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre de l'Avenant.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant des impayés, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1154 du Code civil.

### ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent Avenant est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera porté devant les juridictions civiles parisiennes.

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

16/17



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 17 Septembre 2018

Pour l'Emprunteur,

Civilité : Monsieur

Nom / Prénom : LORILLARD Laurent

Qualité : Directeur général

Dûment habilité(e) aux présentes

Le, 11/09/2018

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité :

Nom / Prénom : Christian Baudot  
Directeur régional adjoint

Qualité :

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

  
**SA HLM FRANCE LOIRE**  
33, rue du Fg de Bourgogne - BP 01557  
45005 ORLEANS Cédex 1

Cachet et Signature :



www.projetsoisbaissdepots.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS DÉPARTEMENTAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

**MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DES LIGNES DU PRÊT RÉAMÉNAGÉES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 86363  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne de crédit	Montant	Taux d'intérêt appliqué (taux effectif global annuel)	Date de prise en compte effective	Prêt (sous-traitant)	Taux de commission (%)	Montant initial (euros)	Montant réaménagé (€)	CMR (€)	HTD (€)	Taux de Prêt appliqué (%)	Taux de Prêt subrogé (%)	Tranche de Prêt (euros)	Maturité de rachat	Condition de RIL	CMR à l'annuité (euros)	Montant initial (euros)	Montant de la dernière annuité (euros)
1284482	1440380	4,44300%	04/03/2012	Prêt à terme à taux fixe	-	0,00	277 882,34	277 882,34	277 882,34	0,000	0,000	0,000	DL	31/03/2017 (1-48)	0,00	0,00	0,00
1284709	900000	4,44300%	04/03/2012	Prêt à terme à taux fixe	-	0,00	1 074 452,34	1 074 452,34	1 074 452,34	0,000	0,000	0,000	DL	31/03/2017 (1-48)	0,00	0,00	0,00
1314328	800000	4,44300%	04/03/2012	Prêt à terme à taux fixe	-	0,00	248 896,12	248 896,12	248 896,12	-0,204	0,000	0,000	DL	31/03/2017 (1-48)	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 040 380</b>	<b>4,44300%</b>	<b>04/03/2012</b>	<b>Prêt à terme à taux fixe</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>1 599 226,80</b>	<b>1 599 226,80</b>	<b>1 599 226,80</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>DL</b>	<b>31/03/2017 (1-48)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRINAT - 45006 ORLÉANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 16 00 - Télécopie : 02 38 82 47 62  
cent@cd-ct.com - cd@cdcaissedesdepots.fr



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE  
DIRECTION REGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 86363  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt	Durée de la période (en %)	Taux de période (%)	ICNE 1 (€) (a)	Commission (€) (b)	Stock d'intérêts Compensateurs (€)			Stock d'intérêts Différés (€)			Soutie Actuarielle (€)		
					Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée	
1294142	1,66	1,66	384,79	83,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1294209	1,67	1,67	0,00	321,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311238	1,35	1,35	1 665,75	74,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>2 050,54</b>	<b>479,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 2 530,43**

(1) Le montant des Intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

Compte n° R08770/Emprunteur n° 000210083  
R08061-P0001 V1.4 page 1/1

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT -45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr



www.groupecaisse-desdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE  
COMMUNE D'ORLÉANS

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 05/11/2018

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000210093 - SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE

N° Contrat (Titre 5)	N° Assemblé	N° Ligne du péri	Montants Réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt conservateur ou compensateur différé (avant déduction) (1)	Intérêt (1)	Coutils ou compensateur ou garantie (d'emprunt) (en %)	Durée différé (d'emprunt) (en mois)	Remboursement (en années) Durée de amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature de l'usage du fonds ou index	Marge fixe sur index sur phase amort 1 / amort 2 (3)	Modèles de revendition (5)	Taux de progressivité calculé (6)	Taux de progressivité calculé (6)	Taux de progressivité calculé (6)	Taux prog. annuel calculé écarts (8)	
-	86363	1294142	138 786,37	0,00	0,00	50,00	0,00	31,00 ; 31,000 / -	01/06/2019	A	LA=0,830 / -	Livret A	0,830 / -	DL	0,000	0,000	---	---	0,000
-	86363	1311238	124 833,08	0,00	0,00	50,00	0,00	24,00 ; 24,000 / -	01/10/2018	A	LA=0,800 / -	Livret A	0,800 / -	DL	0,000	0,000	---	---	0,000

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLÉANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Fichier : F3009-V18 page 1/2  
Dossier : F3009-V18 page 1/2  
000210093



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

**Emprunteur : 000210093 - SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE**

N° Contrat infini (3)	N° Avenue	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors sous-détachés (1)	Intérêt comparateur offert Rémunéré (1)	Intérêt comparateur ou sous-primeur offert (1)	Intérêt garanti (en %)	Durée d'offre (16 Mois)	Durée de remboursement (16 Années)	Durée de phase amort 1 / amort 2	Débit provisionnel échéances	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt initial en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux (indice ou index)	Majoré fixe ou non 1 / phase amort 1 / 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'échéance (3)	Taux annuel plancher des échéances (3)
-	86383	1294209	538 216,48	0,00	0,00	50,00	0,00	33,00 / 33,000 / -	01/07/2019	01/07/2019	A	LA+0,920 / -	Livret A	0,920 / -	DL	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>			<b>799 815,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 3 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **799 815,91€**  
Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 05/09/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissesdesdepots.fr

N° 13 – **Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Acquisition en V.E.F.A. de 2 logements situés à Orléans. Garantie d'un emprunt de 304 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par courrier reçu en date du 4 octobre 2018, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 304 000 € souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 3 lignes, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 2 logements situés 155 rue des Murlins à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions du prêt sont détaillées dans le contrat de prêt n° 86189 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Ligne du prêt 1 : CPLS

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 135 700 €
- Quotité garantie : 50 % soit 67 850 €
- Durée de la phase de préfinancement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du prêt 2 : PLS

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 69 300 €
- Quotité garantie : 50 % soit 34 650 €
- Durée de la phase de préfinancement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- Modalité de révision : double révisabilité limitée



- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du prêt 3 : PLS Foncier

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 99 000 €
- Quotité garantie : 50 % soit 49 500 €
- Durée de la phase de préfinancement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 60 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité, à savoir sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, rompus, commissions et frais et accessoires.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de changement de garant.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 86189 joint en annexe à la délibération signés entre la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ci-après l'emprunteur, et CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 152 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 304 000 €, que la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et constitué de 3 lignes :**

- CPLS : 135 700 €, garantie à hauteur de 50 % soit 67 850 €,
- PLS : 69 300 €, garantie à hauteur de 50 % soit 34 650 €,
- PLS Foncier : 99 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 49 500 € ;

**2°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. »**

**ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.**

Exemplaire à conserver

GRUPE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

CONTRAT DE PRÊT

N° 86189

Entre

SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE - n° 000210093

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

REFERENCE A RAPPELER  
A CHAQUE ENVOI:

N° de dossier : 0057794

(indiqué dans le courrier d'envoi du contrat)

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

1/25

GR O U P E



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

*CONTRAT DE PRÊT*

Entre

**SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE**, SIREN n°: 673720744, sis(e) 33 R FAUBOURG DE BOURGOGNE BP 51557 45005 ORLEANS CEDEX 1,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE** » ou « **l'Emprunteur** »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

PRO250-PRO2068 V3.10 Page 2/25  
Contrat de prêt n° 2018/01/01/Emprunteur n° 0002 0063

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

Paraphes

2/25

GROUPE



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.5
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.8
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.15
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.16
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.16
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.16
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.17
ARTICLE 16	GARANTIES	P.20
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.20
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.23
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.24
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.24
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS	P.24
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.24
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

PR090-PR0906 V2\_10\_page 3/25  
Contrat de prêt n° 86188 Emprunteur n° 000210083

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

3/25

GROUPE



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

#### **ARTICLE 1** OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération ORLEANS - MURLINS, Parc social public, Acquisition en VEFA de 2 logements situés 155 rue des Murlins 45000 ORLEANS.

#### **ARTICLE 2** PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de trois-cent-quatre mille euros (304 000,00 euros) constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2017, d'un montant de cent-trente-cinq mille sept-cents euros (135 700,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2017, d'un montant de soixante-neuf mille trois-cents euros (69 300,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2017, d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

#### **ARTICLE 3** DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

#### **ARTICLE 4** TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

Paraphes



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

La « **Consolidation de la Ligne du Prêt** » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Paraphes

u FA

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

5/25

GROUPE



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Le « **Droit Environnemental** » désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La « **Durée de la Phase de Préfinancement** » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Échéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Échéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Échéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'« **Index de la Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

PROCES-VERBAUX V2.10 Page 6/25  
Contrat de prêt n° 181181/Emprunteur n° 00210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

6/25





www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « **Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif Social** » (PLS) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Le « **Complémentaire au Prêt Locatif Social** » (CPLS) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité Limitée** » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap EURIBOR** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

PRE069-PR0068 V2.10 Page 7/25  
Contrat de prêt n° 06169/Emprunteur n° 000210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

u M

7/25

GROUPE



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Le « Taux de Swap inflation » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « Versement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

#### ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site [www.prets.caissedesdepots.fr](http://www.prets.caissedesdepots.fr) si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **05/12/2018** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

Paraphes

PR0000-PRO008 V2\_10 page 8/25  
Contrat de prêt n° 861195/Emprunteur n° 002670095

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr 8/25

G R O U P E



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

#### ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
  - Garantie de la Ville d'Orléans à 50 %
  - Garantie de la communauté urbaine Orléans Métropole à 50 %
  - Acte définitif de VEFA (à fournir dès que possible ou post versement)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

#### ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,

Paraphes

PROCES-VERBAUX V2.10 Page 9/29  
Contrat de prêt n° 201801/Emprunteur n° 0002 10083

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

9/25

G R O U P E



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : [www.prets.caisseledesdepots.fr](http://www.prets.caisseledesdepots.fr) en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréeer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

PRE000-PR0008 V2.1.0 page 10/25  
Contrat de prêt n° 201801 Emprunteur n° 00010003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caisseledesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caisseledesdepots.fr)

Paraphes

10/25



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

**ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

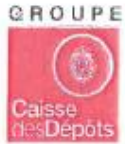
Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLS	PLS foncier	
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2017	PLSDD 2017	PLSDD 2017	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5205785	5205784	5205783	
Montant de la Ligne du Prêt	135 700 €	69 300 €	99 000 €	
Commission d'instruction	80 €	40 €	50 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	1,86 %	1,86 %	1,86 %	
TEG de la Ligne du Prêt	1,86 %	1,86 %	1,86 %	
<b>Phase de préfinancement</b>				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur Index de préfinancement	1,11 %	1,11 %	1,11 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86 %	1,86 %	1,86 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
<b>Phase d'amortissement</b>				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur Index	1,11 %	1,11 %	1,11 %	
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	1,86 %	1,86 %	1,86 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	DL	DL	DL	
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

11/25

PR02018-PR02018\_V2\_10 Page 11/25  
Contrat de prêt n° 2018/10000 Emprunteur n° 00010000



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Phase d'amortissement (suite)			
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,75 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

PRO090-PR2008 V2.10 Page 12/25  
Contrat de prêt n° 000218/Prêt n° 000218/0003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

12/25

GROUPE



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « Commissions ».

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « Garantie ».

#### **ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX**

##### **MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

PROCES-PROCES V2\_10 Page 13/25  
Contrat de prêt n° 66154 Emprunteur n° 00010000

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

U M

13/25



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

#### MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

##### PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule :  $IP' = TP + MP$

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En tout état de cause, la valeur de l'Index appliqué à chaque Ligne du Prêt ne saurait être négative, le cas échéant elle sera ramenée à 0 %.

##### PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Échéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule :  $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Échéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule :  $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

14/25



GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

En tout état de cause, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0 %.

#### **ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS**

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

» Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"} - 1}]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués pendant cette phase, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur pendant la Phase de Préfinancement.

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués pendant la Phase de Préfinancement et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements durant cette phase.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Paraphes

u h

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

15/25

GROUPE



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

#### **ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL**

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et « Détermination des Taux ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

#### **ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES**

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Échéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation donnée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

#### **ARTICLE 14 COMMISSIONS**

L'Emprunteur sera redevable, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Elle vient minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur et restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

PRO09A-PRO09A V3\_10 Page 18/25  
Comité de prêt n° 002/1003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

16/25

GROUPE



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « **Calcul et Paiement des intérêts** », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

#### **ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**

##### **DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

PRET030-PROPOS V2\_10 page 17/25  
Compte de prêt n° 96158 Emprunteur n° 000210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMA - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

Paraphes

17/25

GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

**ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :**

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;

PROJEU-PR0008 V2\_10 page 18/25  
Contrat de prêt n° 801168 Emprunteur n° 00010038

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

18/25

GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- rembourser la Ligne du Prêt CPLS octroyée par le Prêteur, en complément du financement de l'opération objet du présent Prêt, dans le cas où la Ligne du Prêt PLS ferait l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, volontaire ou obligatoire.

Photo-Procès V2\_10 Page 19/25  
Contrat de prêt n° Bérard Emprunteur n° 000210003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

19/25



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## **ARTICLE 16 GARANTIES**

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00
Collectivités locales	ORLEANS METROPOLE	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

## **ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES**

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

### **17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES**

#### **17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires**

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement si le Versement effectif des fonds est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette date.

PR0090-PR0088 V2.10 page 20/25  
Contrat de prêt n° 86188 Emprunteur n° 000010008

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

20/25



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Échéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

#### 17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

PRO059-PRO068 V3.1.0 page 21/25  
Contrat de prêt n° 86185/Emprunteur n° 000210003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Paraphes

21/25

G R O U P E



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

## 17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

### 17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Échéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «Objet du Prêt» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

### 17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

22/25



GROUPE



[www.groupecaisdesdepots.fr](http://www.groupecaisdesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

### 17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

### ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

P00090-P00090 v2\_10 page 23/25  
Contrat de prêt n° des/185 Emprunteur n° 000210093

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

Paraphes

23/25



[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

#### **ARTICLE 19 NON RENONCIATION**

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

#### **ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS**

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et, le cas échéant, à l'Article « Commissions ».

#### **ARTICLE 21 NOTIFICATIONS**

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site <https://www.prets.caissedesdepots.fr/> par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

#### **ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

PR0000-PR0000 V2-10, page 24/25  
Contrat de prêt n° 86169 Emprunteur n° 000210003

Caisse des dépôts et consignations  
2 AVENUE DE PARIS - LE PRIMAT - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62  
[centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr](mailto:centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr)

Paraphes

24/25

GROUPE



[www.groupecaisseledesdepots.fr](http://www.groupecaisseledesdepots.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 25/09/2018

Pour l'Emprunteur,

Civilité : Monsieur

Nom / Prénom : LORRIARD Laurent

Qualité : Directeur Général

Dûment habilité(e) aux présentes

Le, - 6 SEP. 2018

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité :

Nom / Prénom : Sylvie Mosnier

Qualité : Directrice territoriale

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

SA HLM FRANCE LOIRE  
33, rue du Foyer Bourgogne - BP 51557  
45005 ORLEANS Cédex 1

Cachet et Signature :

N° 14 – **Relations humaines. Mise à disposition de 3 conservateurs des corps d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Approbation d'une convention à passer avec l'État.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *C'est au profit de nos bibliothèques et donc l'Etat nous met gratuitement à disposition les trois conservateurs dont la directrice des médiathèques.*

**M. le Maire** – *Y a-t-il des remarques par rapport à cette délibération ? La parole est à Mme MATET de RUFFRAY*

**Mme MATET de RUFFRAY** – *Je voulais juste profiter de cette délibération pour demander, M. le Maire, un point sur la situation du conflit social à la médiathèque.*

**M. le Maire** – *De l'ancien conflit social de la médiathèque car cela fait longtemps que c'est terminé. Mme SAUVEGRAIN pour réponse.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *Pour répondre à ce que vous appelez un conflit social. On a eu en effet une discussion avec des heures de grève sans fermeture des médiathèques puisque seules les médiathèques Gambetta et Maurice Genevoix n'ont été fermées qu'un seul samedi après-midi, sinon elles ont toujours fonctionné. Comme on le fait toujours avec Nathalie KERRIEN, on a rencontré plusieurs fois l'ensemble des agents et on a travaillé avec eux les problématiques. La principale on l'a connaît, on était déjà en train d'y travailler puisque le projet d'établissement va sortir à la fin de l'année, c'est l'augmentation de la fréquentation grâce à la gratuité que l'on a mis en place. Aujourd'hui, les propositions que l'on a faites aux agents conviennent et tout est reparti dans de bonnes conditions. Nous sommes donc toujours en train de travailler avec eux car travailler avec les agents ne se fait pas qu'à l'occasion d'un conflit et le projet de service sortira avant le mois de décembre.*

*Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie dispose actuellement dans ses effectifs de 3 postes de conservateurs d'Etat affectés à la médiathèque. La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 a introduit la possibilité pour les fonctionnaires de l'Etat d'être mis à disposition des collectivités territoriales. La loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale précise que la mise à disposition des conservateurs des bibliothèques, qui ont la qualité de fonctionnaires de l'Etat, auprès des collectivités territoriales pour exercer leurs fonctions dans les bibliothèques classées, n'est pas soumise à l'obligation de remboursement.

Dans le cadre de la réforme du dispositif de mise à disposition des conservateurs des corps d'Etat auprès des collectivités territoriales, la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique d'Etat a rendu obligatoire le conventionnement des mises à disposition au regard des règles législatives.

Cette convention est élaborée conjointement par le ministère de la culture, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il appartient au Préfet de département de signer cette convention au nom de l'Etat. La convention en vigueur arrive à expiration le 31 décembre 2018.

Cette nouvelle convention fixe les modalités de mise à disposition des 3 conservateurs d'Etat. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour s'achever le 31 décembre 2021.

Il s'agit des postes suivants :

- directeur de la médiathèque et de son réseau ;
- conservateur responsable de la bibliothèque numérique ;
- conservateur responsable des collections patrimoniales.

La rémunération des agents est prise en charge par le ministère de la culture. La collectivité prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de leur résidence administrative, les frais de participation à des séminaires ou formations dont ils peuvent bénéficier.

La collectivité territoriale est exonérée du remboursement de la rémunération, des cotisations et contributions y afférentes.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention fixant les modalités de cette mise à disposition gratuite de 3 conservateurs d'Etat auprès du réseau des bibliothèques du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 15 – **Santé. Dénomination de la Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau.**

**M. NOUMI KOMGUEM** – *M. le Maire, chers collègues, si vous me le permettez et pour votre information je commencerai par une ou deux actions de fond pour lutter contre la désertification médicale sur notre territoire.*

*Le 20 octobre dernier, ma collègue Béatrice BARRUEL et moi-même avons accompagné M. le Maire pour la remise des diplômes aux internes du C.H.U. de Tours. Le discours de M. le Maire était très attendu et il a été très applaudi. En effet, M. le Maire a affiché clairement sa volonté, comme depuis le début, d'associer le C.H.U. de Tours au C.H.R. d'Orléans pour travailler en collaboration et créer un grand centre universitaire au niveau médical. Avant cette remise de diplômes, j'avais accompagné M. le Maire à une réunion régionale présidée par M. BONNEAU où il y avait autour de la table le Préfet, les présidents d'université, la Région, les C.H.U. et les présidents de Métropole pour évoquer ensemble cette question de la désertification médicale. A la sortie de cette réunion, j'avais fait part à M. le Maire de mon pessimisme – ce qui est très rare d'ailleurs – par rapport à ce qui avait été dit. Il m'avait répondu : « Avant c'était une question tabou, aujourd'hui on l'a mise sur la table, c'est une avancée. » et j'ai été frappé par l'évolution de cette étape. Effectivement, à la remise des diplômes, je me suis rendu compte de l'avancée de la situation. Pourquoi ? A la sortie, M. le Maire a eu une autre discussion avec le doyen qui était très favorable à ce que proposait M. le Maire pour lutter contre la désertification médicale sur notre territoire.*

*D'autre part, l'association des internes nous ont remerciés, ainsi que le Conseil Municipal pour l'attention que nous apportons aux internes, l'accueil que nous faisons et aussi comment nous faisons découvrir notre Ville. Ainsi, les choses avancent vraiment bien de telle sorte que beaucoup d'internes aujourd'hui, qui ne connaissaient absolument pas Orléans, changent d'orientation et pourront s'installer sur notre territoire. Donc les choses vont très bien et j'en profite pour remercier M. le Maire qui m'associe à cette démarche au niveau régional.*

\*\*\*\*

Présentation d'un powerpoint par M. NOUMI KOMGUEM.

\*\*\*\*

Maison de Santé Pluridisciplinaire Saint Marceau  
3 bis rue Honoré d'Estienne d'Orves – Orléans



**M. NOUMI KOMGUEM** – *Pour revenir à la délibération du jour, à savoir la dénomination de la maison de santé pluridisciplinaire (M.S.P.) de Saint-Marceau, la volonté dès le départ était d'associer l'association du comité de quartier à ce projet. En effet, la première fois que le projet a été évoqué, c'était avec un porteur de projet qui a dû repartir assez rapidement car appelé à d'autres fonctions.*

*Du coup, je me suis dit que ce serait plutôt bien d'associer cette population qui est en attente d'une maison de santé pour suppléer à la désertification médicale et surtout au vieillissement de la population médicale qui n'était pas renouvelée, pour qu'ils puissent suivre eux-mêmes l'évolution de la situation. Ainsi, le comité de quartier a participé activement à la création de l'association de la maison médicale de Saint-Marceau et il a travaillé avec les porteurs de projet et les autres praticiens. Je leur ai donc demandé de trouver une dénomination pour cette M.S.P. en y associant bien évidemment la population.*

## Le projet de Santé

•Projet de santé validé par l'ARS et la Région Centre Val de Loire le 16 janvier 2017.

**3 axes de prévention développés :**

- Santé de la mère et de l'enfant
- Pathologies chroniques (en particulier les risques cardio-vasculaires)
- Gériatrie,

Un projet de MSPU à développer (2 maîtres de stage au sein de l'équipe médicale)



**Praticiens présents :**

- 3 médecins généralistes
- 2 médecins gynécologues
- 1 médecin gynécologue spécialisée dans l'allaitement
- 1 médecin rhumatologue
- 1 médecin échographiste
- 2 infirmières
- 1 psychothérapeute
- 1 sage-femme
- 2 sages-femmes-échographistes
- 2 kinésithérapeutes
- 1 naturopathe
- 1 sophrologue
- 1 diététicienne
- 1 coordinatrice



**M. NOUMI KOMGUEM** – J'ai été informé par les porteurs de projet ce qui avait été défini après consultation des habitants du quartier qui avaient déjà adopté le nom en quelque sorte.

Le comité de quartier, les porteurs de projet et les habitants m'ont donc présenté cette dénomination que je ne pouvais qu'approuver étant donné que je leur avais demandé de choisir et surtout parce que je les avais associés au projet.

Cette M.S.P. ouvrira en janvier mais les praticiens prendront possession des lieux mi-décembre avec la composition suivante :

- 3 médecins généralistes ;
- 2 médecins gynécologues ;
- 1 médecin gynécologue spécialisé dans l'allaitement ;
- 1 médecin rhumatologue pour les anciens évidemment ;
- 1 médecin échographe ;
- 2 infirmières ;
- 1 psychothérapeute, etc.

Ainsi, cela répond aux 3 axes de prévention que nous avons développés dans le projet médical qui a été adopté par l'A.R.S. Je peux vous dire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces praticiens travaillent en réseau et donc aujourd'hui, il est juste question d'entrer dans les murs.

En plus de la dénomination, ces professionnels de santé avec l'association du comité de quartier ont choisi un logo pour cette structure. Vous le voyez là et cela rappelle le passé horticole du quartier.

### Les travaux



**Surface utile 720 m<sup>2</sup>**



**Dates clefs :**

- Démarrage des travaux d'aménagement intérieur juillet 2018
- Livraison aux professionnels de Santé décembre 2018
- Ouverture au public 2 janvier 2019



**M. NOUMI KOMGUEM** – Quant à la délibération proprement dite, mes chers collègues, je vous demanderai donc d'approuver, après l'avis de la commission santé, famille et solidarités, la dénomination de la maison de santé Saint-Marceau comme : « Maison de Santé Pluridisciplinaire Saint Marceau ». Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci. La parole est à Mme MATET de RUFFRAY puis à M. RICOUD.

**Mme MATET de RUFFRAY** – Une réflexion sur le nom. Si c'est la proposition des habitants du quartier, c'est sûrement une bonne proposition. La Maison de Santé Pluridisciplinaire Saint Marceau, cela a le mérite de la situer géographiquement. On notera quand même que les autres M.S.P. étaient investies du nom de quelqu'un d'important. Dont acte, les habitants du quartier préfèrent lui donner un nom extrêmement neutre. Espérons que cela lui permettra de lui donner une vie.

J'avais une interrogation sur l'effectif de médecins qui était prévu dans cette maison de santé. On note en effet 8 médecins dont 3 généralistes et je me pose différentes questions : Sont-ils déjà aujourd'hui présents dans cette structure ? De plus, s'agit-il de nouveaux médecins qui arrivent ou sont-ils déjà installés en cabinet de ville et viennent donc rejoindre cette maison de santé ? Autrement dit, cette maison de santé hébergera-t-elle de nouveaux médecins ou simplement des médecins déjà sur place ?

**M. RICOUD** – C'est une bonne nouvelle cette maison de santé, mais j'ai les mêmes interrogations que ma collègue.

Moi, je voulais intervenir dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires. J'avais formulé une proposition et personne n'est revenu dessus. Compte tenu des difficultés que nous avons - parce qu'il faut bien voir les choses en face - il y a des réunions, on contacte la Région, l'A.R.S., mais concrètement on voit bien qu'on a du mal à ce que les médecins s'installent. D'où ma proposition de centres de santé à réfléchir comme je n'ai pas eu de réponse dans le cadre du D.O.B., je la renouvelle donc à cette occasion.

Maintenant et je m'en excuse mais je vais parler un peu de La Source. Comme vous le savez, il y a un collectif qui agit et qui a rencontré l'A.R.S. à deux reprises en 2018. Ce collectif très pluraliste est composé de représentants associatifs qui se battent sur cette question-là. On a l'impression



*qu'au niveau de l'A.R.S., on nous écoute et on est très sympathique avec nous, mais rien n'avance. Donc, nous avons formulé une proposition à M. le Préfet pour La Source car on voit qu'ailleurs, cela semble mieux fonctionné notamment à l'Argonne : Est-ce que – et je sais que ce n'est pas une décision de la mairie – le passage en zone franche urbaine de La Source pourrait faciliter l'arrivée de médecins ? Car en effet quand on discute avec les deux médecins restants à la maison de santé, ils nous parlent sans arrêt de charges. Je ne dis pas que c'est la panacée ou la solution miracle, mais j'aurais souhaité quand même avoir un peu votre ressenti par rapport à cette proposition. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à M. LANGLOIS.

**M. LANGLOIS** – *Merci M. le Maire. Je souhaitais simplement intervenir pour tout d'abord vous remercier M. NOUMI KOMGUEM et vous M. le Maire, du travail qui est fait pour attirer de nouveaux médecins et de nouveaux internes. Lorsqu'on a le contact direct avec les habitants, on sait que la demande qui revient le plus souvent est celle des médecins et on est constamment sollicité, que ce soit à Saint-Marceau ou dans les autres quartiers. Ainsi, lorsqu'on est dans une décision du Conseil Municipal pour choisir le nom, c'est que le projet a bien avancé. De plus, pour voir l'avancement du chantier actuellement, je peux vous dire que les habitants attendent ce bâtiment avec beaucoup d'impatience et je suis vraiment très heureux pour le quartier et pour l'ensemble de la ville que cette implantation se fasse très prochainement.*

*Pour ce qui est du nom, c'est vrai que les autres M.S.P. ont un nom, mais elles ne l'ont pas eu tout de suite au moment de l'ouverture. A Saint-Marceau et pour le coup, je rejoins pleinement la décision du comité de quartier, on est attaché à notre quartier - et c'est sans doute pareil pour les autres quartiers -, mais les Marcelins ont beaucoup de fierté de leur passé et du nom de leur quartier. A terme, si une autre proposition de nom viendrait à voir le jour, on arriverait peut-être à se mettre d'accord sur un nom spécifique pour cette maison de santé, mais le fait qu'elle porte le nom de Saint Marceau, de plus avec un logo lié à l'horticulture, je pense que c'est l'histoire du passé qui se transmet également dans l'attitude que nous avons vis-à-vis des médecins pour les attirer sur notre beau quartier et sur notre Ville aujourd'hui.*

**M. le Maire** – Pas d'autres interventions ? M. NOUMI KOMGUEM.

**M. NOUMI KOMGUEM** – *Mon cher collègue Mathieu, quant à la dénomination, je pense qu'il s'agit d'un goût de travail inachevé. C'est mon sentiment personnel parce que l'association était partie pour faire une M.S.P.U., c'est-à-dire à vocation universitaire. M. le Maire est monté au créneau et moi aussi d'ailleurs, nous sommes allés à l'A.R.S. et on nous a dit que cela prenait du temps. Je vous avoue que c'est encore dans les couloirs et cela fait son chemin. Peut-être que lorsque ce sera abouti, on trouvera un nom.*

*M. RICOUD, je tiens à vous remercier personnellement car j'ai connaissance du travail que vous faites sur le terrain. Vous avez pu identifier les instances et les institutions qui ont le pouvoir d'agir sur l'installation de médecins, à savoir l'A.R.S. et l'Etat à qui vous avez écrit plusieurs fois. Vous savez très bien que ce n'est pas de notre compétence, donc nous rendons un service à la population. Je sais aussi que vous avez rencontré la coordinatrice de la M.S.P. de La Source et que vous avez écrit à l'A.R.S. en déclinant ce que nous faisons. Cela prouve que nous sommes dans la co-construction. Vous avez dit clairement que la Mairie faisait de gros efforts alors que c'est l'A.R.S. et l'Etat qui devaient prendre cela en charge. Cela résume bien et je réponds à votre question avec les centres de santé. Sur la zone franche urbaine, nous n'avons pas grand-chose à faire. Pour tout dire, c'est l'Etat qui définit tout cela.*

*Vous avez parlé de faciliter l'arrivée des nouveaux médecins à La Source. Ce serait bien de faire quelque chose c'est vrai, mais pas aujourd'hui, étant donné qu'on est sur un plan de communication que l'on dévoilera prochainement. Toujours est-il que nous ne restons pas les bras croisés, vous le savez très bien puisque vous êtes sur le terrain, puisque vous allez voir et que vous entendez ce qui est dit et ce qui est fait. Là-dessus, merci encore pour ce que vous faites.*

*Pour répondre à Mme MATET de RUFFRAY, tous ces praticiens sont déjà sur place et vous avez vu la diversité. Aujourd'hui, ils travaillent ensemble alors que par le passé, ce n'était pas possible de s'approcher des « terrains » un peu concurrentiels. Vous pouvez désormais avoir un kiné avec un*

ostéopathe dans une même maison sans soucis. En revanche, il a bien été noté sur la présentation que les deux médecins généralistes porteurs de projet sont des maîtres de stage. A ce jour, il y a déjà des personnes, qui ne sont pas citées là, qui pourront intégrer la maison assez rapidement et qui ont été formés par ces maîtres de stage.

Maintenant, je voudrais dire quelque chose sur le travail de fond justement. Je peux vous le dire maintenant car la communication pourra déployer prochainement les plans qui ont été élaborés avec eux, nous avons créé un cercle d'ambassadeurs et le master d'ambassadeur qui a été voulu et choisi par M. le Maire à la fois dans la fonction publique et au conseil de l'ordre. Nous avons donc dans ces ambassadeurs des praticiens hospitaliers libéraux. Vous voyez que l'on commence à travailler ensemble avec la communauté professionnelle territoriale de santé (C.P.T.S.) qui se met en place dont la coordinatrice est Mme Marie PICARD. Autant de choses pour que les professionnels puissent travailler ensemble afin de répondre à l'exigence des soins de nos concitoyens. Merci.

**M. le Maire** – Je vais simplement apporter deux-trois précisions. D'abord saluer tout le travail qui est fait par M. NOUMI KOMGUEM, mais aussi par Mme BEL et son service dédié spécifiquement à cette question, le tout sous l'autorité de Mme PORTIER. Tout cet ensemble prend à bras le corps un sujet, vous l'avez tous dit, qui est tout sauf du ressort de la Ville. On le fait car il faut s'en occuper. Je ne veux pas dire que personne ne le fait, mais j'ai quand même été particulièrement étonné de la façon dont l'A.R.S. régionale avait considéré, suite à différentes enquêtes, etc, qu'Orléans et même l'agglomération - à l'exception de deux ou trois communes, si ma mémoire est bonne - n'étaient pas en situation de désertification ou de difficultés pour trouver un médecin. Cela contrastait singulièrement avec le nombre de courriers que je recevais sur ce sujet et par ailleurs à la difficulté que l'on avait à remplacer les praticiens qui partent. Aujourd'hui, on parle d'ailleurs davantage de ceux qui vont partir à la retraite que de ceux qui arrivent. En effet la bonne nouvelle est qu'il y a quand même régulièrement un flux – même si c'est à peine suffisant - de gens qui viennent s'installer sur notre territoire et qui finissent par stabiliser la démographie à un niveau anormalement bas, mais qui est là.

La question qui se pose un peu partout en France, c'est que l'on est sur un vrai changement de modèle par rapport à tout ce que l'on a connu sur la médecine libérale et sur la médecine de ville. En effet, ce modèle vient à la fois des aspirations légitimes des femmes et des hommes qui s'engagent dans cette profession et qui vont jusqu'au bout de la médecine de ville. Cette modification du rapport existe dans toute la chaîne de soins entre l'hôpital, les différents intervenants, les praticiens comme les infirmières, les sages-femmes, les kinésithérapeutes et elle-aussi a beaucoup changé au cours de ces dernières années. Et puis l'aspiration de nos concitoyens à avoir une médecine de qualité qui a également évolué. Donc tous ces éléments-là mis bout à bout font que la médecine de ville, modèle année 50, a totalement explosé par rapport aux aspirations des jeunes générations et il n'y a effectivement qu'à les rencontrer pour s'en apercevoir très vite. Ce n'est pas qu'ils n'aiment pas les malades, ni leur profession à J + 7 ou 8 ans d'études, ils ont fait le tour d'un certain nombre de choses et ils savent ce vers quoi ils vont s'engager, mais la difficulté, c'est l'environnement professionnel dans lequel ils se trouvent et là, ils sont très exigeants. Ils sont exigeants sur un niveau d'organisation que nous n'avons pas sur le territoire. Je n'ose pas dire qu'il faut l'inventer parce que de point en point, on voit en France se dessiner un certain nombre de solutions. On en a ici aussi dans le Loiret et en particulier dans l'agglomération, mais enfin c'est un chemin à parcourir. J'ai été sensible au plan santé du Président de la République car il répond à un certain nombre d'éléments qui aujourd'hui sont en carence sur nos territoires. Et c'est justement à son administration, en tout cas à l'A.R.S., de donner un certain nombre d'outils qui ne passent pas par des zones franches – là il y a un effet d'opportunité qui existe, on ne va pas se le cacher. Je connais très bien la situation de la maison de santé Liliane Coupez, c'est dit par certains, ils ne s'en cachent pas – mais il y en a d'autres pour lesquelles la vraie vocation est de travailler en réseau et de faire en sorte de se retrouver au milieu d'une chaîne de soins où ils ont l'ensemble des collègues qui vont bien répondre. C'est cela qu'il faut qu'on arrive à faire sur notre territoire.

Pour cela, il y a un deuxième événement – et c'est toujours Mme PICARD qui en est un peu la cheville ouvrière – c'est ce qu'on appelle la C.P.T.S. et le fait de réunir sur un territoire donné l'ensemble de celles et ceux qui concourent à la santé, du pharmacien jusqu'aux spécialistes en passant par l'infirmière, la sage-femme, le kiné et les médecins eux-mêmes afin de créer ce réseau. Pour moi, il est essentiel. Vu de l'hôpital, tout a l'air de bien se passer quand un patient sort d'une intervention et qu'il est en médecine ambulatoire puisqu'il sort le soir. Dans la réalité sanitaire, c'est le cas. Dans la réalité

psychologique et du vécu, ce n'est pas le cas du tout. Aujourd'hui, si on veut avancer sur toutes les techniques et sur toutes les évolutions que nécessitent la médecine moderne pour mieux soigner nos concitoyens, il est impératif que ces réseaux existent et que l'hôpital ne se sente pas déconnecté de la médecine de ville qui ne considère pas que l'hôpital est un autre monde, etc. Ces connexions-là franchement, ce n'est pas l'habitude de la profession de les avoir mises en place de façon spontanée et je dirais de façon native au moment où ils avaient fait leurs études il y a une trentaine d'années.

C'est vrai aussi qu'une des clés dans notre région, c'est d'avoir plus de médecins qui y restent, parce que la faculté de médecine de Tours peut former 250 internes – il y a eu une forte croissance et elle a obtenu des créations de postes -, mais la difficulté est que ces internes ne restent pas forcément dans notre région. Donc, il faut qu'ils aient le sentiment d'être bien accueillis, qu'ils aient le sentiment aussi qu'ils sont sur des outils extrêmement performants, modernes. Il faut qu'ils aient le sentiment qu'il n'y a pas que la Ville de Tours, la Ville d'Orléans peut être aussi impactée. Tous ces éléments-là, comme cela a été dit tout à l'heure, étaient des éléments où la rivalité entre les deux villes prévalait sur une réalité objective de l'ensemble du territoire. C'est ce qu'il faut essayer de combattre et de faire comprendre que c'est l'intérêt, notamment de la faculté de Tours, de travailler aussi sur Orléans, de créer deux sites. C'est notre rêve à quelques-uns.

M. NOUMI KOMGUEM a dit que les choses avançaient. Je serai un tout petit peu plus mesuré par rapport à ce qu'il a dit, mais il nous a avoué qu'il était d'un tempérament optimiste. Fondamentalement je le suis aussi, mais quand même, je vois tous les obstacles qu'il y a encore à parcourir et qui sont extrêmement importants et nombreux, et parfois là où on ne les attend pas parce que justement les mauvaises volontés ont été finalement combattues et font qu'on revient à quelque chose de plus raisonnable.

Tout ceci fait que quand même, l'idée qu'il y ait une seule unité sur deux établissements, c'est quelque chose qui mérite d'être travaillé et à ce moment-là, on aura de la formation longue sur Orléans et évidemment pilotée de Tours parce que c'est là-bas que sont les compétences pour piloter le savoir de former des médecins. C'est une ambition que je ne cache pas. Elle est publique et j'y travaille avec d'autres, mais c'est un chemin qui doit vaincre beaucoup d'obstacles. Ils ne sont d'ailleurs pas dans les échelons institutionnels publics, ils sont souvent dans les hôpitaux, dans les services, dans les manques de considération des uns vis-à-vis des autres. Tous les torts sont partagés, je peux vous le dire, j'en ai entendus de tous les côtés. C'est donc cela qu'il faut arriver à braver et au bout, arriver à faire en sorte qu'en quelques années on arrive à fixer sur le territoire de la région plusieurs centaines de médecins qui manquent cruellement aujourd'hui à notre chaîne de soins. C'est ça le pari qu'on est quelques-uns à chercher à faire. Et là-dessus, il y a une écoute attentive de l'A.R.S., je dois le dire, et en même temps effectivement de quelques personnes de la Faculté de médecine de Tours et pas des moindres.

C'est ce vers quoi aujourd'hui on essaye de marcher, mais ce n'est pas toujours facile. On le fait aussi en bonne cohérence avec le Président de la Région, avec le Président de la Métropole de Tours également et ensemble, on va essayer de bâtir quelque chose dont les médecins devront être la cheville ouvrière. Ce n'est pas le plus simple, parce que chacun a de bonnes raisons de ne pas le faire.

On en est là aujourd'hui et puis on va être très actif, comme l'a dévoilé un peu M. NOUMI KOMGUEM, dans la sensibilisation des jeunes internes afin de leur montrer de s'installer sur notre territoire parce que la qualité de vie y est reconnue. Comprendre leurs problématiques et leurs attentes d'aujourd'hui, je crois que c'est le cas ; avoir en conséquence un certain nombre d'outils, on y travaille avec des médecins eux-mêmes et avec des associations de médecins et donc faire en sorte que notre territoire soit accueillant pour eux sans les supplier en disant qu'on est en pénurie, mais simplement accueillant pour qu'ils fassent bien leur job et surtout qu'ils le fassent avec plaisir. C'est quelque chose aujourd'hui sur lequel on mise et on a beaucoup d'atouts de ce point de vue-là.

C'est donc ce que l'on va faire prévaloir au cours des prochains mois.

A l'occasion de cette maison pluridisciplinaire de santé de Saint-Marceau, il y aura d'autres M.S.P. parce que c'est un bon outil justement pour forger ces communautés. Ce n'est pas contradictoire avec des libéraux qui veulent rester entre eux, ce n'est pas contradictoire avec des cabinets médicaux, ce n'est pas contradictoire avec ce que vous avez suggéré et sur lequel j'ai demandé des éléments

*techniques parce qu'il y a assez peu de collectivités importantes qui ont mis cela en place. C'est souvent dans des situations rurales assez compliquées que c'est mis en place et cela ne réussit pas toujours, mais enfin toutes les pistes méritent d'être regardées. Je crois qu'on est d'accord sur ce sujet parce qu'il n'y a pas de vérité, il y a plein de scénarii possibles et c'est là où il faut être assez souple et agile pour pouvoir s'en saisir dès que l'on a une opportunité. Sachez aussi par exemple qu'aujourd'hui un médecin qui cherche à s'installer dans notre territoire, qui a souvent des problématiques de famille est accueilli par ce qu'on appellerait une conciergerie, c'est-à-dire qui s'occupe d'aider à l'installation de la famille, du conjoint, etc pour que les choses se passent le mieux possible justement. Tous ces éléments-là axés essentiellement sur l'humain - vous qui portez souvent ce titre-là - cela vaut aussi pour les médecins, sur des femmes et des hommes, et donc c'est là-dessus que l'on mise plus que sur, comme vous l'avez très bien dit, des grandes réunions avec l'A.R.S. et d'autres. Je vois que vous y avez contribué vous-même, donc on essaye d'être sur le concret même si ce n'est pas toujours simple.*

*On passe au vote sur cette dénomination.*

*M. NOUMI KOMGUEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'attirer les jeunes médecins sur le territoire, la Mairie poursuit sa politique de déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires (M.S.P.). Le troisième projet, qui devrait se situer sur le site dit « de la Cigogne » dans le quartier de Saint-Marceau se termine.

Après plusieurs réunions d'échanges et de pré-présentation et une réunion publique, le projet médical formalisé a été officiellement validé par l'A.R.S. le 16 janvier 2017, étape obligatoire dans la constitution d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire labellisée. Les axes de prévention développés seront la santé de la mère et de l'enfant, les pathologies chroniques (avec une attention particulière sur les risques cardio-vasculaires) et la gériatrie, avec un focus sur l'accompagnement de la perte d'autonomie de la personne âgée.

L'ouverture devrait avoir lieu en janvier 2019.

Le nom de « Maison de santé pluridisciplinaire Saint Marceau » est proposé pour la dénomination de cette M.S.P. Cet équipement structurant du quartier est né, outre d'un diagnostic effectué, d'une volonté forte des professionnels et habitants du quartier. L'association A.M.M.S.M., porteuse du projet, a confirmé le souhait de cette dénomination, la M.S.P. étant déjà très identifiée par la population.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer la M.S.P. Saint-Marceau : « Maison de Santé Pluridisciplinaire Saint Marceau ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Santé. Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Marceau. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Maison Médicale Saint-Marceau (A.M.M.S.M.).**

**M. NOUMI KOMGUEM** – *C'est un avenant pour accorder le solde de la subvention que vous avez approuvée récemment.*

**M. le Maire** – *Des remarques ? Mme FOURCADE.*

**Mme FOURCADE** – *Une rapide explication de vote. Nous ne pouvons que nous louer de l'approche très conservatrice de cette maison de santé puisqu'un des axes développé sera la mère et l'enfant. C'est avec grand plaisir que nous approuvons cette délibération.*

*M. NOUMI KOMGUEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'attirer les jeunes médecins sur le territoire, la Mairie poursuit sa politique de déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires. Le troisième projet, qui devrait se situer sur le site dit « de la cigogne » dans le quartier de Saint-Marceau se termine.

Après plusieurs réunions d'échanges et de pré-présentation et une réunion publique, le projet médical formalisé a été officiellement validé par l'A.R.S. le 16 janvier 2017, étape obligatoire dans la constitution d'une Maison de santé pluridisciplinaire labellisée. Les axes de prévention développés seront la santé de la mère et de l'enfant, les pathologies chroniques (avec une attention particulière sur les risques cardio-vasculaires) et la gériatrie avec un focus sur l'accompagnement de la perte d'autonomie de la personne âgée. L'ouverture devrait avoir lieu en janvier 2019.

L'association A.M.M.S.M., porteuse du projet, dont l'objet est de rassembler des professionnels de la santé en vue de l'élaboration d'un projet de maison de santé dans le quartier de Saint-Marceau à Orléans a sollicité la Mairie pour obtenir une subvention d'investissement.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé une convention d'aide à l'investissement à passer avec l'association A.M.M.S.M. et lui a accordé une subvention de 35 000 €.

Le projet aboutit et pour permettre à l'association de produire la totalité des factures et l'état récapitulatif des dépenses, un avenant n° 1 à la convention est proposé.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'aide à l'investissement passée avec l'Association Maison Médicale Saint-Marceau (A.M.M.S.M.) portant modification de l'échéancier de versement ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 414, nature 20421, service gestionnaire SAN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 17 – Santé. Maison d'accueil des parents au cours de la maladie de l'enfant. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association M.O.M.E.**

*M. NOUMI KOMGUEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le nouvel hôpital d'Orléans a ouvert ses portes après plusieurs années de travaux. Lors de l'élaboration du projet, il avait été noté comme essentiel de doter le pôle femme-enfant d'une structure d'accueil pour les parents des enfants hospitalisés.

En 2013, l'association M.O.M.E. (maison d'accueil occasionnel des parents au cours de la maladie de l'enfant) a vu le jour, sur l'initiative d'un ancien directeur général du C.H.R. et d'un groupe d'hospitaliers, dont deux médecins. Cette association a deux objets :

- récolter des fonds en vue de la construction ou de l'aménagement de locaux destinés à accueillir et héberger :
  - prioritairement les parents ou proches parents des enfants hospitalisés dans des unités pédiatriques pour pérenniser les liens affectifs en cours d'hospitalisation,

- les parents ou proches de patients adultes, ainsi que des malades admis en « ambulatoire », en fonction des places disponibles ;
- assurer, en partenariat avec le C.H.R. d'Orléans, la gestion de ces locaux et de leur utilisation.

L'association M.O.M.E. a sollicité la Mairie pour obtenir une subvention. Par délibération en date du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé une convention à passer avec l'association M.O.M.E. et lui a accordé une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 €.

Le projet de construction est presque achevé, et pour permettre à l'association de produire l'état récapitulatif des dépenses et la totalité des factures, un avenant n°1 à la convention est proposé.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'aide à l'investissement passé avec l'association M.O.M.E. (maison d'accueil occasionnel des parents au cours de la maladie de l'enfant) portant modification de l'échéancier de versement ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 420, nature 20422, service gestionnaire CAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – Restauration collective. SOGERES. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2017.

**M. MONTILLOT** – *Mon intervention va être rapide. En effet, j'ai deux informations à vous donner au regard de ce dossier volumineux :*

- *l'engagement social ;*
- *le développement durable.*

*L'engagement social, on en a longuement parlé tout à l'heure dans le cadre des orientations budgétaires. Je voudrais vous préciser ici, pour ceux qui n'ont pas lu ce rapport de 200 pages, qu'il y a quand même deux chiffres à retenir. 6 millions d'euros au total sur 2017 dont 4 millions pris en charge par la Ville d'Orléans. Pour mieux comprendre, 66 % de la restauration collective est payée par la Ville d'Orléans. Je ne sais pas si c'est du social, M. le Maire, mais je le pense et par rapport au débat que l'on avait sur 1 000 € par-ci, 10 000 € par-là, 25 000 € par ici, avec ces 4 millions d'euros, je laisse à votre sagacité ce que vous pouvez penser de l'action sociale de la Ville sur cette restauration collective.*

*Deuxième point, en terme de développement durable, puisqu'on l'a également abordé avec notamment Stéphanie ANTON. Je rappelle les circuits courts, 51 % l'an dernier, 55 % cette année, 66 % à l'arrivée. Voilà où nous en sommes et je n'aborderai pas les autres éléments de développement durable concernant les aspects de recyclage, les recrutements justes et responsables, la fourniture de composants issus de l'agriculture biologique, les achats responsables, mais c'était simplement pour insister sur ces deux points, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas de remarques, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.*

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 juin 2010 relative aux contrats de concession prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société SOGERES, concessionnaire de service public de la restauration collective, a remis son rapport pour l'exercice 2017.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités du concessionnaire SOGERES, pour la restauration collective, au titre de l'exercice 2017. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**ANNEXE**

**Compte-rendu technique et financier de la délégation de  
service public de la restauration collective**

---  
**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017**  
---

**Synthèse**  
---

Le rapport d'activité est présenté conformément à l'article 40 du contrat de délégation qui reprend les termes du décret n° 2005-236 du 14 Mars 2005.

La présente synthèse rappelle les différentes rubriques du rapport d'activité, qui est volumineux. Elle ne reprend que les données chiffrées essentielles.

Le rapport présente les éléments suivants :

**1 – Données comptables :**

1.1 - présentation des règles d'imputation des charges (affectation directe pour les charges directes – clefs de répartition pour les charges indirectes)

1.2 - compte d'exploitation du service affermé et compte d'exploitation relatif à l'exploitation des repas extérieurs

1.3 - présentation des méthodes et des éléments de calcul économique par la détermination des produits et charges, en particulier pour les amortissements et provisions pour renouvellement

1.4 - variation du patrimoine intervenue durant l'exercice : pas de variation du patrimoine au cours de l'exercice

1.5 - compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué : pas d'évolution de la situation des biens décrits dans les inventaires annexés au contrat, au cours de l'exercice – le programme d'investissement à réaliser est indiqué

1.6 - suivi du programme contractuel du renouvellement des biens et immobilisation nécessaire à l'exploitation du service public :

- la totalité des dotations aux comptes de provision pour gros entretien – réparations et renouvellement, calculées au prorata du nombre de repas s'est élevée à 75 241,48 € HT.
- les dépenses réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 se sont élevées à 139 160,72 € HT

1.7 - Inventaire des biens de retour : pas de modification de cet inventaire au cours de l'exercice



**2 – Analyse de la qualité du service public permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers :**

2.1 - compte-rendu des rencontres périodiques avec les responsables de la restauration au sein des services de la Mairie et du C.C.A.S. et des actions menées par Sogeres afin de répondre à leurs observations

2.2 - compte-rendu des contrôles effectués par les services de l'Etat ou le délégataire :

- . Rapports d'audit de la cuisine centrale
- . Analyses microbiologiques

**3 – Informations relatives à l'exécution du service :**

3.1 - Tarifs pratiqués conformément au contrat de D.S.P

3.2 – Pour la restauration scolaire (dont Kits allergies et hors ALSH et goûters écoles) sommes perçues auprès des usagers et sommes versées par le délégant au titre de la compensation pour tarifs sociaux :

- Valorisation de la prestation :	3 738 056,92 € HT
soit	3 943 650,05 € TTC
- Sommes perçues auprès des usagers :	1 240 283,29 € TTC
- Sommes versées par la Ville au titre de la compensation pour tarifs sociaux :	2 703 366,76 € TTC

3.3 - Sommes perçues auprès des usagers, par mois et par catégorie de tarifs.

3.4 - Quantité de denrées : montant des achats – quantité et valeur du stock au 31/08/2017  
. prix moyen d'achat des denrées pour un repas scolaire élémentaire : 1,90 € HT

3.5 - Quantité et coût des fluides

3.6 - Nombre total de repas par catégories :

- scolaire :	554 758
- A.L.S.H. :	45 548 (hors goûters)
- Troisième Age :	95 812
Sous-Total :	696 118
- Goûters A.L.S.H.	45 142
Total :	741 260

3.7 - Effectif du service et qualification des agents

3.8 - Modifications éventuelles de l'organisation du service : 2 départs en retraite, 1 licenciement et un passage en temps EDS

3.9 - Ensemble des adaptations ou travaux à envisager : divers travaux de peintures et faïences

3.10 - Montant et modalités de calcul des redevances versées au délégant

- redevance d'affermage Net de TVA :	
. fixe :	87 083,25 €
. variable <sup>1</sup> :	45 280,31 €
	-----
Sous-total	132 363,56 €
- redevance pour repas extérieurs HT :	
. fixe :	72 569,38 €
. variable <sup>2</sup> :	78 744,36 €
	-----
Sous-total	151 343,74 €
	-----
Total redevances :	283 707,30 €

3.11 - Etat des repas extérieurs

. Nombre de repas :	289 452
. Chiffre d'affaires :	1 444 346 € HT

Le détail des clientèles extérieures est fourni dans le rapport. Il s'agit de collectivités locales, d'organismes para-publics et d'associations.

**4 – Les menus :** Récapitulatif des menus servis durant l'exercice

**5 – Les repas à thème :** Récapitulatif des repas à thème servis durant l'exercice

**6 - Les animations** Récapitulatif des animations organisées durant l'exercice

**7 – Les autres évènements :** Récapitulatif des animations (ateliers cuisine et interactifs) organisées dans le cadre des temps d'activités périscolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, consécutif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

**8 – Actions menées en faveur du développement durable**

- Des achats responsables : notamment, une charte des achats responsables signée par tous les fournisseurs – la fourniture de composantes issues de l'agriculture biologique au rythme de 10 composantes par cycle de 8 semaines – Référencement de producteurs locaux et de filières courtes - des services de poissons exclusivement issus de la pêche durable – 100% des viandes et volailles sont fraîches, d'origine régionale privilégiée – des kits pique-niques 100% biodégradables – le recours en priorité aux produits lessiviels éco label et verts

- des actions environnementales dans la cuisine centrale et les offices : notamment, la réduction des emballages (recyclages, conditionnement en vrac, compacteur de cartons), la réduction du papier (dématérialisation des échanges entre la cuisine centrale et les clients)

- un recrutement juste et responsable : recrutement en partenariat avec la Maison de l'Emploi ou sur recommandations de la Mairie.

- charte de partenariat et d'insertion avec les restaurants du cœur.

---

<sup>1</sup> 1 % du chiffre d'affaires

<sup>2</sup> 0,27215 € HT par repas extérieurs

**9 – Synthèse des flux financiers**

- Coût brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S.	4 777 072,30 € TTC
- Part payée par les usagers	- 1 619 371,55 € TTC
- Charge résiduelle Ville et C.C.A.S.	----- 3 157 700,75 € TTC
- Redevances	- 283 707,30 €
- Charge nette Ville et C.C.A.S.	----- 2 873 993,45 €

**ANNEXE**

**Compte-rendu technique et financier de la délégation de  
service public de la restauration collective**

---  
**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017**  
---

**Synthèse**  
---

Le rapport d'activité est présenté conformément à l'article 40 du contrat de délégation qui reprend les termes du décret n° 2005-236 du 14 Mars 2005.

La présente synthèse rappelle les différentes rubriques du rapport d'activité, qui est volumineux. Elle ne reprend que les données chiffrées essentielles.

Le rapport présente les éléments suivants :

**1 – Données comptables :**

- 1.1 - présentation des règles d'imputation des charges
- 1.2 - Nombre de repas servis sur la période par type de repas – avec graphique présentant les proportions de chaque public
- 1.3 - Chiffre d'affaire et nombre de repas servis à des clients extérieurs
- 1.4 - Présentation des prix de vente contractuels
- 1.5 - Présentation du chiffre d'affaire des repas servis dans le cadre de la DSP par type de repas
- 1.6 - Présentation de la consommation de denrées alimentaires, de produits d'entretien et de produits à usage unique
- 1.7 – Etat des charges d'exploitation
- 1.8 – Etat de la facturation à la Ville d'Orléans – Scolaire et Portage à Domicile
- 1.9 – Etat des facturations aux usagers – scolaire et portage à domicile
- 1.10 - suivi du programme contractuel du renouvellement des biens et immobilisation nécessaire à l'exploitation du service public :
  - la totalité des dotations aux comptes de provision pour gros entretien – réparations et renouvellement, calculées au prorata du nombre de repas s'est élevée à 15 337 € HT
  - les dépenses réalisées du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 se sont élevées à 48 047 € HT

**2 – Analyse de la qualité du service public permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers :**

2.1 - compte-rendu des rencontres périodiques avec les responsables de la restauration au sein des services de la Mairie et du C.C.A.S. et des actions menées par Sogeres afin de répondre à leurs observations

2.2 - compte-rendu des contrôles effectués par les services de l'Etat ou le délégataire :

- . Rapports d'audit de la cuisine centrale
- . Analyses microbiologiques

**3 – Informations relatives à l'exécution du service :**

3.1 - Tarifs pratiqués conformément au contrat de D.S.P

3.2 – Pour la restauration scolaire (dont Kits allergies et hors ALSH et goûters écoles) sommes perçues auprès des usagers et sommes versées par le délégant au titre de la compensation pour tarifs sociaux :

- Valorisation de la prestation :	2 028 852 € HT
soit	2 140 438,86 € TTC
- Sommes perçues auprès des usagers :	826 353,35 € TTC
- Sommes versées par la Ville au titre de la compensation pour tarifs sociaux :	1 314 085,51 € TTC

3.3 - Sommes perçues auprès des usagers, par mois et par catégorie de tarifs.

3.4 - Nombre total de repas par catégories :

- scolaire :	366 244
- A.L.S.H. :	17 193 (hors goûters)
- Troisième Age :	47 517
Sous-Total :	430 954
- Goûters A.L.S.H.	17 083
<b>Total Ville d'Orléans</b>	<b>448 037</b>
- Collégiens :	307 472
<b>Total DSP:</b>	<b>755 509</b>

3.5 - Montant et modalités de calcul des redevances versées au délégant

- redevance de mise à disposition de biens HT :	
. fixe :	40 000 €
- redevance pour repas extérieurs HT :	
. fixe :	35 667 €
. variable <sup>1</sup> :	82 328,07 €
	-----
Sous-total	117 995,07 €
	-----
Total redevances :	157 995,07 €

3.6 - Etat des repas extérieurs

. Nombre de repas :	162 699
. Chiffre d'affaires :	830 812 € HT

Le détail des clientèles extérieures est fourni dans le rapport. Il s'agit de collectivités locales, d'organismes para-publics et d'associations.

**4 – Les menus :** Récapitulatif des menus servis durant l'exercice

**5 – Les animations :** Récapitulatif des animations organisées durant l'exercice

**6– Suivi quotidien des réceptions en approvisionnements locaux**

**7 – Actions menées en faveur du développement durable**

- des achats responsables : notamment, une charte des achats responsables signée par tous les fournisseurs
- circuits courts : construction de partenariats forts et directs avec les producteurs et éleveurs qui privilégient les bonnes pratiques agricoles et donc contribuent à préserver l'environnement
- la fourniture de composantes issues de l'agriculture biologique au rythme de 10 composantes par cycle de 8 semaines
- Engagements et plan de progrès pour l'alimentation durable (Local, bio, label) afin de passer de 51% d'alimentation durable en 2017 à 63% en 2027.
- un service de poissons exclusivement issus de la pêche durable
- des actions environnementales dans la cuisine centrale et les offices : notamment, la réduction des emballages (recyclages, conditionnement en vrac, compacteur de cartons), la réduction du papier (dématérialisation des échanges entre la cuisine centrale et les clients), les graisses usagées sont retraitées à 100%, un tri des déchets organiques est effectué en vue de leur transformation en compost ou en biocarburant, le recours en priorité aux produits lessiviels éco label et verts
- un recrutement juste et responsable : recrutement en partenariat avec la Maison de l'Emploi ou sur recommandations de la Mairie.

<sup>1</sup> 10% du CA HT de la clientèle extérieure (hors coûts spécifiquement dédiés aux tiers tels que les frais de distribution et investissements pour le tiers par le Déléataire, mais y compris frais de livraison)

**8 – Synthèse des flux financiers**

- Coût brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S.	3 406 812,33 € TTC
- Part payée par les usagers	1 010 699,49 € TTC
- Remboursements CD 45 pour les repas des collèges	824 024,96 € TTC
- Charge résiduelle Ville et C.C.A.S.	----- 1 572 087,88 € TTC
- Redevances	157 995,07 €
- Charge nette Ville et C.C.A.S.	----- 1 414 092,81 €

N° 19 – **Éducation. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2018-2019. Approbation d'une convention type.**

**M. MONTILLOT** – *Dans le cadre de la politique humaine menée par la Ville et notamment sur l'égalité des chances, vous avez là un projet de convention-type qui vient s'adosser à notre programme 2018-2019 pour des actions comme « Un artiste dans ma classe » et le « Conte illustré ». Je rappelle que tout cela est financé par la Ville d'Orléans dans le temps scolaire puisque nous accompagnons les enseignants et les enfants dans ce dispositif. Nous sommes là sur une opération de 70 000 €.*

**M. le Maire** – *« Rendez-vous conte », c'est superbe notamment.*

**M. MONTILLOT** – *Pour le « Conte illustré », ce sont 40 classes, c'est-à-dire un millier d'enfants qui va bénéficier de cette opération en CP et CE1 avec un accompagnement d'auteurs-illustrateurs et également des artistes sur temps scolaire pour la rédaction de ces livres que nous présenterons au mois de juin au Théâtre d'Orléans.*

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Les actions d'éducation artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant, grâce à l'intervention d'un artiste. Ces actions font l'objet d'un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (D.S.D.E.N. - 45).

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou bien rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

Pour 2019, le montant global est de 67 500 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C), de la Région Centre-Val de Loire. Celui-ci sera sollicité par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 16 classes de CM1-CM2 – 40 465 €

Ces actions s'adressent aux élèves de cycle 3, afin que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis pour avis aux Inspecteurs de Circonscription, puis présentés au Comité de Pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », pendant lesquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Au cours du mois de juin, l'ensemble des options sera présenté au théâtre Gérard Philipe, à l'Astrolabe, au Musée des Beaux-Arts, au FRAC et au théâtre d'Orléans dans le cadre de la programmation du Festival « Rendez-vous conte ! ».

L'organisation pédagogique est confiée au service culturel de la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret qui sera chargé de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2018 à fin août 2019, dans le cadre d'un marché public.



2) Action « Conte illustré » : 40 classes de GS.-CP.-CE1. et CE2. – 27 035 €

Cette action intitulée « Conte illustré » consiste, en étroite collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, à faire intervenir des auteurs, des illustrateurs, et des comédiens. De 4 séances les années précédentes, l'intervention sera élargie cette année à 6 séances dans chaque classe. Elles permettront aux élèves de produire, d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse et de se familiariser avec l'expression orale sur scène. L'objectif étant d'aiguiser l'appétit des élèves pour les livres et de stimuler leur envie de lire, d'écrire et de raconter.

Le dispositif mis en œuvre est proposé aux classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) de l'ensemble des écoles d'Orléans ainsi qu'aux classes de grande section. Près de 1 000 élèves pourront participer au projet.

Les albums seront ensuite valorisés et remis à chaque élève lors du prochain Festival du Livre « Rendez-vous conte ! » et enfin proposés à l'édition auprès de « La République du Centre ». Les histoires seront également compilées en un seul livre, mis à disposition du grand public dans le réseau des bibliothèques d'Orléans.

Pour ces deux actions, la liste des artistes retenus par les partenaires, à savoir la D.S.D.E.N. 45 et la DRAC Centre-Val de Loire, est jointe en annexe.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2018-2019 ;**

**2°) approuver la convention-type à passer avec les différents artistes dans le cadre du programme d'actions d'éducation artistique 2018-2019 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et avenants à venir avec les différents artistes pour la mise en œuvre de ces actions sous réserve du vote du budget correspondant au titre de l'année 2019 ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 213, nature 611, opération 950, service gestionnaire EDU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

**PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE**

**1 ) Un artiste dans ma classe : 16 options**

**Créateur d'affiches ! Du sens à l'image :**

**Claire HUERRE**, artiste plasticienne croise les médiums au service de l'image. A partir de la thématique du Conte, les élèves créeront des fonds, des formes, des lettres. Par des essais d'agencement ils chercheront une composition pertinente. Plusieurs propositions d'affiches seront présentées pour la 5<sup>ème</sup> édition du festival du livre « Rendez-vous conte ! ».

**Théâtre miniatures :**

A partir de matériaux de récupération et après avoir visité la « Fabuloserie » une exposition d'art brut, les élèves vont imaginer et réaliser de petits théâtres miniatures dans lesquels des personnages mystérieux seront mis en scène. En parallèle, de petites bandes sons seront créées afin d'obtenir au final une série de petites formes, des bulles d'un univers propre à chaque élève. Cette option sera encadrée par Clémence PREVAULT artiste pluridisciplinaire et Sébastien JANJOUX, guitariste.

**« MUPPET TV » :**

**Annie KORACH et François JUSZEZAK**, artistes de la Cie La Tortue Magique, proposent aux élèves de fabriquer, manipuler, d'animer leurs Muppets et de présenter leurs aventures au travers de petits clips vidéo. Ainsi le plateau TV permettra d'aborder la technique et la manipulation des Muppets télévisuelles.

**Boîte à sons :**

**Anton Mobin** est musicien expérimental, improvisateur, luthier présent sur la scène nationale et internationale. L'option permet de démocratiser l'accès et le regard des élèves sur les musiques expérimentales en inventant de nouveaux instruments issus de leur imagination. Ces instruments seront ensuite utilisés en interaction les uns aux autres pour créer une grande installation sonore.

**Création musicale assistée par ordinateur :**

**Jérôme GERMON** est musicien. Selon le projet de l'enseignant (création d'une chanson et illustration sonore), il accompagnera les élèves dans l'expérimentation de différents moyens de créer et d'enregistrer de la musique. Les élèves joueront avec la matière sonore et fabriqueront plusieurs propositions musicales qui les amèneront à exprimer des choix artistiques.

**Chantécole :**

**Patrick Ferrer** oscille entre l'écriture de chansons, la scène et la création d'albums. Il travaille au côté de Vincent Viala pianiste et compositeur. L'option a pour objectif de créer, d'interpréter une ou plusieurs chansons à partir d'un thème ou d'une histoire élaborée par les élèves qui seront présentées sur scène devant un public.

**Steelman :**

**Christophe BREGAINT** est un tromboniste, percussionniste et paniste (joueur de Steelpan) ayant de fortes affinités avec la musique afro, jazz et latine. Les élèves apprendront à jouer un calypso adapté à l'instrument. Par des développements musicaux : introduction, enchaînement, variations ... les élèves aborderont l'aspect créatif et artistique de la musique jouée en Steelpan.

**Danser, voyager, traverser avec le CCNO :**

**Sandrine Bonnet**, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, en offrant une expérimentation chorégraphique liée à l'idée du voyage. D'où je viens ? Ou je suis ? Où je vais ? Ceci en s'intéressant également aux trajectoires, aux mouvements de groupes dans leur organisation spatiale et sensorielle.

**Danse et métamorphose :**

Chorégraphe et interprète de la Compagnie Les Yeux Grands Fermés, **Anne Perbal** veille à travailler avec les élèves sur la découverte de la danse à travers le spectacle « Insect ». Elle s'attachera à faire découvrir son univers et à permettre aux élèves de s'exprimer à partir d'une création qui parlera de mutations, de métamorphoses, d'un corps à la fois animal, végétal et humain.

**Ville paysage, ville tempo :**

**Karine Vaysettes** aime jouer avec des lieux atypiques où l'espace public devient un cadre pour le regard et la danse. Par l'observation de situations quotidiennes, les élèves feront une collecte de mouvements, de mots et d'images qui servira de matériau à l'élaboration de la chorégraphie. Les gestes devenus mouvements seront accentués, étirés, modifiés amplifiés dans une temporalité dansée.

**Escrime artistique :**

Les enfants seront initiés dans un premier temps à la technique de l'escrime artistique, c'est à dire au code du jeu, aux techniques historiques et à la mise en scène de combats. Puis ils auront à imaginer des numéros, des saynètes en liaison avec un travail d'écriture en classe. Cette option est encadrée par la Compagnie Jeux de Vilains dont le comédien **Grégory RENAULT** a joué dans de nombreux spectacles.

**Cabinet de curiosités :**

**Elodie FLAMENT** est une jeune artiste diplômée de l'ESAD. Elle explore les relations entre nature et science, mythe et réalité, vie et mort. Elle tentera d'amener les élèves à collecter, fabriquer, représenter et identifier des objets entre spécimens naturels, artefacts et objets de leur quotidien. Les élèves seront plongés dans la peau d'un naturaliste afin de créer un cabinet de curiosités. Créativité et imaginaire seront au service d'une production plastique en 2 et 3 dimensions permettant d'aboutir à une installation.

**Histoire d'ombre :**

**Sengthe Vanh BOUAPHA** est plasticien. Par l'écriture de plusieurs histoires, il amènera les élèves à produire décors et personnages qui alimenteront la réalisation de quatre films d'animation avec un système de silhouettes découpées. Les objectifs de ce projet seront principalement d'appréhender une technique particulière du film d'animation au travers d'une histoire racontée et de sensibiliser les élèves aux questions engendrées par le processus de création.

**La photographie au sténopé :**

**Christophe DEPAZ** est photographe plasticien. La proposition de cet atelier doit permettre de vivre un autre rapport au temps et de pratiquer la photographie avec une économie de moyen. Le développement en chambre noire est l'occasion pour les élèves, de vivre cet expérience magique où l'argentique surgie de l'obscurité.

**Portraits, Linogravure et monotype :**

Charlotte MOLLET dessine, grave, déchire, colle. Auteure-illustratrice, elle propose de travailler sur la thématique du portrait. En s'imprégnant de textes, d'écrits, de jeux de lecture, les élèves vont expérimenter l'articulation entre l'œuvre ancienne et la création d'estampe, la production plastique à partir de différentes techniques.

**2) Ecriture d'un album « Conte illustré ! » : 12 auteur(e)s-illustrateur(ric)e(s), 6 comédiens, musiciens.**



**Christian VASSORT** : peintre-illustrateur.

Il nous invite dans son monde imaginaire fait de poésie et de nostalgie». Avec une richesse des détails, ses toiles sont comme un livre de contes, un voyage ludique au cœur de la vie quotidienne.

Il a illustré « *l'île aux Chimères* », « *Bitume* », « *Flavie Levure* »



**Rose LUXEY** est illustratrice.

Elle a collaboré avec Anne BOURGEOIS, notamment aux éditions MangeTaSoupe, pour illustrer les tomes 1 et 2 « *Les aventures du chat coton* ».

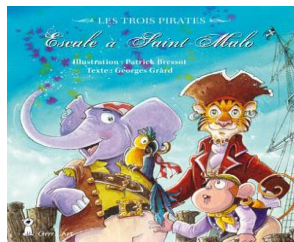
Elle intervient régulièrement dans le milieu scolaire.



**Florence LAMY** : auteure jeunesse

Ancienne professeure de lettres, Florence Lamy écrit des romans pour la jeunesse depuis une douzaine d'années, publiés notamment chez Oskar Jeunesse.

Elle a écrit « *Le Tangram magique : l'énigme du pékinois* », « *le tangram magique : l'énigme des pivoines* ».



**Patrick BRESSOT** : dessinateur-illustrateur

Il encadre des ateliers de dessin et de peinture à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Olivet.

Il a illustré entre autre « *Les trois pirates : escales à Saint Malo* » ainsi que « *Les trois pirates sur l'île mystérieuse* ».



**Philippe TARRAL** : professeur à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design), est infographiste et illustrateur de BD.

Il a illustré plusieurs BD « *Les héros cavaliers* » « *Casse Pierre* » pour un public adolescent.



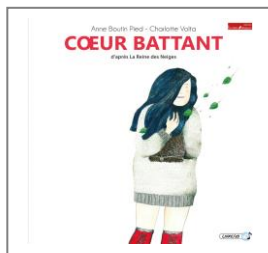
**Florence CADIER** : auteure jeunesse

Elle écrit de nombreux albums, « *Un éléphant pour mes 7 ans* », « *Les robins des mers* », « *Qui est lorette ?* »... Quand elle n'écrit pas, elle anime avec passion des ateliers d'écriture pour enfants en espérant leur transmettre l'envie de raconter des histoires et d'en écouter.



**Charlotte MOLLET** : auteur et illustratrice jeunesse

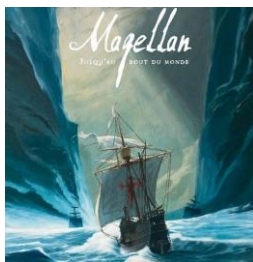
Elle grave, dessine, colle depuis un peu plus de vingt ans en accompagnement des textes qu'elle écrit ou choisit principalement pour l'édition jeunesse. Sa technique de découpage, notamment avec des radios, des magazines, permet aux élèves une appropriation rapide de l'illustration de leurs récits.



**Anne BOUTIN-PIED** : auteure, conteuse, musicienne  
Anne a plusieurs cordes à son arc. « Cœur battant », est l'histoire d'une fille qui va sauver son amour envers et contre tout », une histoire avec des personnages féminins aux caractères forts et marqués récompensé du Coup de cœur jeune public.

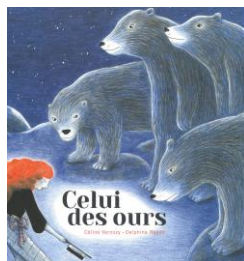


**Armelle MERCAT** : illustratrice, réalisatrice film d'animation  
Elle manie d'une façon évidente le crayon qui délimite, circonscrit, révèle et quelques touches d'aquarelle nuancées qui ajoutent un relief simple et intuitif. Son premier titre : « Le sapin qui aimait les couleurs ».



**Bastien ORENGE** : illustrateur BD et agent de la médiathèque d'Orléans.

Il aborde plutôt les scènes historiques. Dans Magellan les planches font la part belle aux bateaux, les caravelles et les armures. Il s'attaque en 2019 à de nouvelles pages de l'histoire de France.



**Céline VERNOZY** : auteure. Elle fait la part belle aux animaux et à la nature. Elle s'inspire des fables et des contes de fées. Elle aime les histoires légères qui parlent de courage et de bonté, les situations cocasses, les coups de théâtre, les personnages tendres et les descriptions ciselées.



**Anne SORIN** : illustratrice. Les ouvrages qu'elle illustre abordent les thèmes de l'enfance, la mémoire, l'absence, l'écologie, et mettent en avant des valeurs qui lui sont chères comme l'altruisme et l'empathie. Elle est fascinée par la couleur et le végétal.

Depuis 3 ans déjà, la Cie MATULU accompagne les classes dans la présentation des histoires sur scène. En effet, à la fin du travail d'écriture, un comédien partage son expérience deux fois 1h. Il permet aux élèves de s'approprier les mots et l'histoire afin de la raconter de manière ludique, corporelle, musicale et différente.

Le festival permet aux élèves de restituer leur album sur scène, face à leurs parents et à leurs pairs. Cet événement est le moment pour les élèves d'**acquérir de l'assurance dans leurs interventions orales** et d'approprier un lieu culturel de renom (théâtre d'Orléans).



**Aurélie CARRE**  
**Discipline présentée :** Chant  
**Biographie :** Chanteuse lyrique et comédienne.



**Florie DUFOUR**  
**Discipline présentée :** Théâtre  
**Biographie :** Chanteuse lyrique, comédienne et metteuse en scène.



**Fred PEZET**  
**Discipline présentée :** Musique, percussions corporelles, danses traditionnelles  
**Biographie :** Musicien poly-instrumentiste



**Jean-Christophe CORNIER**  
**Discipline présentée :** Musique  
**Biographie :** Musicien multi-instrumentiste et comédien.



**Mathieu JOUANNEAU**  
**Discipline présentée :** Théâtre  
**Biographie :** Comédien, metteur en scène.



**Virginie DONNART**  
**Discipline présentée :** Musique, chant, percussions corporelles  
**Biographie :** Musicienne poly-instrumentiste (chant, guitare, ukulélé, piano).

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre les soussignés :

La Mairie d'Orléans, représentée par Monsieur Florent MONTILLOT, Maire-Adjoint pour l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative agissant au nom du Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2018, dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, a accusé réception, le ci-après dénommée : « la Mairie », d'une part,

et

(*Nom de la compagnie*), située (*adresse*), représentée par, son Président ou sa Présidente (*Nom Prénom*),  
numéro de siret :  
RIB :  
ci-après dénommée « la compagnie », d'autre part,

### Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre des actions d'éducation artistique, la Mairie pilote le dispositif « Un artiste dans ma classe », et la mise en œuvre est confiée à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret.

A travers ces actions, la Mairie propose aux classes de cycle 3 des options visant à développer la pratique artistique des élèves sur le temps scolaire grâce à l'intervention d'un artiste.

Les ateliers ont lieu au sein de l'école mais peuvent également se dérouler dans un musée, un atelier d'artiste, un théâtre ou la scène nationale d'Orléans.

(*Nom de la compagnie*) de par son statut, répond aux objectifs poursuivis par la collectivité. Une collaboration est donc fixée par la présente convention.

### ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention de (*Nom de l'intervenant ou artiste*) dans le cadre de l'Action d'Education Artistique « Un artiste dans ma classe » coordonnée par la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Loiret pour encadrer l'option « *Nom de l'option artistique* » pour l'année 2017.

### ARTICLE 2 – Déroulement des interventions

#### 2-1 Lieux d'interventions

(*Nom de l'intervenant ou artiste*) interviendra, au cours de l'année 2016, dans la classe de :

- (*Nom et prénom de l'enseignant(e) – Nom de l'école – Adresse de l'école*).

#### **2-2 Heures et dates d'interventions**

Pour chaque classe précitée, **(Nom de l'intervenant ou artiste)** interviendra **(Nombre d'heures total)** dont **(Nombre d'heures avec les élèves)** et **une heure** pour la valorisation de l'option. Les dates et heures d'intervention, dans les classes, seront définies en concertation entre l'enseignant précité, l'artiste et la Ligue de l'enseignement.

#### **2-3 Matériel**

**(Nom de l'intervenant ou artiste)** se chargera d'informer la Direction de l'Education – Missions Educatives de sa demande en matériel par un devis. Ce matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des séances sera mis à disposition de l'enseignante.

#### **ARTICLE 3 – Présentation au public**

La valorisation de l'action aura lieu **(lieux retenus)**. Les dates seront précisées par la Ligue de l'Enseignement.

#### **ARTICLE 4 - Bilan**

Chaque année pour le **15 juin**, **(Nom de la compagnie)** transmettra à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret, un bilan de l'action réalisée.

#### **ARTICLE 5 - Obligations de la Ligue de l'enseignement**

La Ligue de l'Enseignement s'engage à assurer l'organisation générale des interventions de l'artiste dans le cadre de l'Action d'Education Artistique de la Mairie d'Orléans.

#### **ARTICLE 6 - Conditions financières**

La Mairie d'Orléans s'engage à verser à **(la compagnie)** la somme nette de toute retenue de \_\_\_ € **T.T.C. (chiffres en lettres). Bon de Commande n°.....**

- La prestation sera versée en juillet sur présentation de la facture, établie en lien avec le nombre exact de séances réalisées sur la période et visée par la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret ;

Ou

-La prestation sera versée en quatre fois, répartie sur les mois suivants : fin mars, fin avril, fin mai, fin juin.

Le règlement des sommes dues par la Mairie d'Orléans se fera dans un délai de deux mois après réception de la facture et d'un RIB, par mandat administratif à l'ordre de **(la compagnie)**.

**(la compagnie)** s'engage à financer tous les frais engagés par ses intervenants (déplacement, préparation...).



*(la compagnie)* s'engage à ne demander aucune participation aux élèves bénéficiaires de ces actions.

**ARTICLE 7 - Litiges**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Orléans, le  
(en trois exemplaires)

Pour la Mairie d'Orléans,  
Florent MONTILLOT  
Maire-Adjoint  
Pour l'éducation et les connaissances,  
La prévention et la réussite éducative.

Pour la compagnie « \_\_\_\_\_ »  
Le Président,  
XXXXX.

N° 20 – **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2018-2019. Participation financière de la Mairie.**

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Mairie et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loiret (DSDEN45) définissent ensemble les projets soumis à la validation.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour 2019, le montant global est de 95 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les projets 2019 de classes et journées découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe pour un montant total de 95 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2019 ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur le crédit à inscrire au budget de la Mairie, fonction 255, article 6042, service gestionnaire EDU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

Annexe						
CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2019 Ecoles élémentaires publiques d'Orléans						
NOM	CLASSE	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
<b>Circonscription ORLEANS EST</b>						
MDL FOURNIERE	CE1/CE2/CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	découverte du milieu	6
GUTENBERG	CM1 B	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Caillettes	éducation à l'image	6
PEGUY	CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	voile	6
<b>Circonscription SARAN</b>						
Les AYDES	CM1/CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	découverte du milieu	6
MERMOZ	CM2	2	SEJOUR DECOUVERTE	Marcilly en Vilette	Equitation	5
MOLIERE	CM2 des 2 classes de CM1/CM2 de l'école	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Saint-Palais-sur-Mer	Mer et char à voile	5
<b>Circonscription SUD</b>						
CADOU	CM1	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Caillettes	Argile	5
GALLOUX	CM2	2	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Denis en Val	Equitation	4
POINCARÉ	CM2 + ULIS	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq	Montagne et nature	6
<b>Circonscription ORLEANS VAL DE LOIRE</b>						
CORMIER	CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	découverte du milieu	6
DUCERCEAU	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne	découverte du milieu	6
GUILLOUX	CM1/CM2 CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Cap Auvergne La Bourboule	Volcanisme et ski de fond	5
JARDIN DES PLANTES	CM1/CM2 CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin OU Damgan	découverte du milieu	6
JARDIN DES PLANTES	CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	découverte du milieu	6
La CIGOGNE	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Caillettes	Les métiers de la forêt...	6
La MADELEINE	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne	découverte du milieu	6
PENSEE	CM1/CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin OU Damgan OU Sables d'Olonne	découverte du milieu	6
PERRARD	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq	découverte du milieu équitation	6
PROUST	CM2 et ULIS	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Noirmoutier Centre des Fauvettes	Char à voile, pêche à pied...	5
SEGELLE	CM1/CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Murat le Quaire	Neige à la montagne	5
ZAY	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin	découverte du milieu	6

N° 21 – **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2018-2019. Participation financière de la Mairie.**

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour 2019, le montant global est de 13 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les projets 2019 de classes et séjours découverte des écoles privées figurant en annexe pour un montant total de 13 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2019 ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur le crédit à inscrire au budget de la Mairie, fonction 255, article 6042, service gestionnaire EDU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2019  
 Ecoles élémentaires privées d'Orléans

NOM	CLASSE	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
SAINT MARCEAU	CM1 A&B	2	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Jean de Braye	Cirque	4
NOTRE DAME DE CONSOLATION	CE2/CM1 CM2 CM1	3	CLASSE DE DECOUVERTE	Nouan le Fuzellier	La Forêt	5
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Aubin sur Mer	Mer	5
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pléneuf-Val-André	découverte de l'environnement Breton en Anglais	5
ASSOMPTION ST MARC ST AIGNAN	CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Quiberon	classe de mer découverte milieu marin	5

**M. le Maire** – *Je vais laisser la parole, si tout le monde en est d'accord, à Mme LOEILLET qui doit nous quitter. Cela me laisse l'occasion de proposer à M. LANGLOIS d'être le nouveau secrétaire de séance, qu'il n'en soit pas étonné. Etes-vous d'accord ? Il est donc nommé à l'unanimité. (rires).*

N° 27 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

*Mme LOEILLET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 57 503,75 € pour l'exercice 2018.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. SANKHON**

**Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
I - Soutien aux manifestations sportives		
Perche Élite Tour E.C.O. C.J.F.	E.C.O. C.J.F. Samedi 12 janvier 2019 Palais des Sports  Cette compétition de saut à la perche rassemble des athlètes féminins et masculins de tous niveaux et de toutes les régions françaises tout au long de la journée. En soirée, cette étape se clôture par le concours Elite sous la forme d'un show son et lumière avec les meilleurs perchistes nationaux et internationaux.	5 000
U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu	Open international de Jujitsu 12 & 13 janvier 2019 Complexe sportif de la Source  Cette compétition regroupe les meilleurs spécialistes français de la discipline mais aussi étrangers (Allemands, Belges). Le programme de la journée permettra de voir des combats de Jujitsu fighting, de Duo-système et de Ne waza. Cette épreuve est qualificative pour les championnats de France de la discipline. C'est l'une des compétitions les plus importantes de France.	2 500
U.S. Orléans Patinage de vitesse	Open National de patinage de vitesse 12 & 13 janvier 2019 Patinoire d'Orléans  Une nouvelle fois le club est retenu pour organiser la Coupe de France de la discipline, ouverte à l'ensemble des catégories féminines et masculines. Plus de 200 courses seront organisées au cours du week-end opposant près de 200 patineurs originaires de 10 clubs.	500

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
S. M. O. Gymnastique	Demi-finale du top 12 15 décembre 2018 Gymnase des Murlins  Suite aux résultats obtenus tout au long de la saison, le club se qualifie dans le dernier carré du top 12 et a été désigné comme organisateur des 2 dernières journées de compétition qualificative pour la finale nationale.	1 000
Sous-total		9 000
<b>II – Soutien à titre exceptionnel</b>		
Deportivo Espagnol d'Orléans	Soutien à l'installation dans Les nouvelles structures de L'Ile Arrault  Suite au transfert de ses activités et de ses installations du stade de la Vallée au stade de l'Ile Arrault, mais aussi suite à l'augmentation du nombre de ses jeunes licenciés, le club a dû faire face à des dépenses non inscrites à son budget prévisionnel de la saison.	4 500
Monzon Clay Boxing	Soutien au développement des activités du club à la Source Saison 2018  L'arrivée d'un éducateur ancien champion d'Europe au club va permettre la mise en place de nouvelles activités encadrées en direction des habitants de La Source (adultes et jeunes) par la pratique loisir ou sportive de la boxe. De nouveaux créneaux seront proposés tout au long de la journée.	2 000
Sous-total		6 500
<b>TOTAL</b>		<b>15 500</b>

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonctions 30 et 338, article 65748, opération SB2H008, services gestionnaires SPO et JEU.

**- Mme KERRIEN**

**Art et économie créative**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Association culturelle Mag Centre	Subvention de fonctionnement.	700
<b>TOTAL</b>		<b>700</b>

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 001013, service gestionnaire AEC.

**- Mme LOEILLET**

**Vie associative**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Jeunes sapeurs pompiers C.SP Orléans Nord Fleury-les-Aubrais	Attribution d'une subvention pour la prise en charge du matériel pédagogique, du renouvellement d'effets sportifs, des coûts d'entretien des matériels et du financement d'activités diverses de 4 jeunes sapeurs-pompiers résidant à Orléans.	720
Association française pour les enfants précoces (A.F.E.P.)	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque sur le thème « les enfants à haut potentiel intellectuel, de la clinique aux neurosciences » à l'amphithéâtre Pothier de la faculté de droit, économie et gestion d'Orléans La Source le 13 octobre 2018.	400
<b>TOTAL</b>		<b>1 120</b>

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)  
Imputation : fonction 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire REP.

**- M. MOITTIE**

**Mémoire**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
France Etats-Unis	Attribution d'une subvention pour l'organisation de diverses manifestations dans le cadre du fonctionnement habituel de l'association (expositions, conférences, accueil d'un groupe franco-américain, etc.).	1 000
Association départementale des déportés et internés résistants et patriotes du Loiret	Attribution d'une subvention pour la mise en place d'interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à la mémoire de la déportation et le message des déportés.	500
<b>TOTAL</b>		<b>1 500</b>

(avis de la Commission Proximité et Cadre de vie)  
Imputation : fonction 025, nature 6574, opération 0000501, service gestionnaire REP.

**- Mme LECLERC**

**Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Club Amical des Retraités	Subvention de fonctionnement.	650
Parentèle	Subvention de fonctionnement.	800
Mouvement du Nid	Subvention de fonctionnement.	2 600
Gynécologie Sans Frontières	Subvention de fonctionnement pour le colloque de sensibilisation sur le rôle des professionnels de santé et de l'action sociale vis-à-vis des femmes victimes de violences.	1 000
Les P'tits Mouflets	Subvention exceptionnelle, pour le rafraichissement des locaux.	2 000
Banque Alimentaire	Subvention exceptionnelle.	2 000



Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
La Halte	Subvention exceptionnelle.	1 413
Maison Saint Euverte	Subvention exceptionnelle.	500
Croix Rouge	Subvention exceptionnelle.	2 100
Relais Orléanais	Subvention exceptionnelle.	2 100
Restaurants du Cœur	Subvention exceptionnelle.	2 100
Secours Populaire	Subvention exceptionnelle.	2 100
Planning Familial	Subvention exceptionnelle.	750
C.I.D.F.F.	Subvention exceptionnelle.	750
<b>TOTAL</b>		<b>20 863</b>

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)  
Imputation : fonction 420, article 65748, service gestionnaire CAS.

**- M. NOUMI KOMGUEM** **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie	Subvention de fonctionnement.	1000
Maison Médicale d'Orléans la Source	Subvention de fonctionnement.	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>11 000</b>

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)  
Imputation : fonction 412, article 65748, service gestionnaire SAN.

**- Mme ARSAC** **Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Fédération des Aveugles Val de Loire	Subvention exceptionnelle.	400
Le Renard et la Rose	Subvention exceptionnelle.	500
Etienne de Fay	Subvention de fonctionnement.	916
<b>TOTAL</b>		<b>1 816</b>

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)  
Imputation : fonction 521, article 6574, service gestionnaire HAN.

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- M. MONTILLOT**

**Education**

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Elémentaire Nécotin	Slam de poésie : ateliers et scènes ouvertes.	507,25
	Cinéma de Noël - Film d'animation au cinéma des Carmes.	550
Elémentaire Les Aydes	Concert JMF à la Passerelle.	26
Elémentaire Madeleine	Ecole et Cinéma : 3 films.	144
	JMF - 6 spectacles salle de l'Institut.	500
Elémentaire Charles Péguy	Cinéma de Noël - Film d'animation au cinéma Pathé.	580
Elémentaire Jean Zay	Projet sur le "Bonheur".	1 375
Maternelle Roger Secrétain	Cinématernelles : film d'animation « Gruffalo ».	13
	Spectacle vivant par la troupe de théâtre Toc Toc Toc.	150
Maternelle Jolibois	Projet artistique et musical.	472
	Spectacle de Noël "Loup y es-tu ?".	300
Maternelle Bastie Boucher	Cinématernelles - 2 séances.	130
Maternelle Gaston Galloux	Ecole et Cinéma : film d'animation « La chasse à l'ours ».	57,50
Maternelle Louise Michel	Spectacle de marionnettes Compagnie « Bille en Bois ».	200
<b>TOTAL</b>		<b>5004,75</b>

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)  
Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 52 499 €
- Subventions aux autres organismes : 5004,75 €

**Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 57 503,75 € pour l'exercice 2018 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 28 – Stratégie biodiversité. Appel à Projets « Cultivons notre ville » 2ème édition. Délibération du jury. Projets financés. Approbation de conventions à passer avec les lauréats.

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un powerpoint par Mme ANTON.*

\*  
\* \*  
\*



## Objectifs de l'appel à projets

Cette 2<sup>ème</sup> édition de « Cultivons notre ville » s'inscrit dans la Stratégie Biodiversité, avec pour objectif d'accompagner des **projets novateurs, inventifs, connectés, ludiques et culturels** pour investir l'espace public et développer la nature en ville

### MODALITES DE FINANCEMENT :

3 profils pour max. 6 projets retenus par le jury, composé de 6 élus et de 2 paysagistes

- **Initiatives citoyennes**, d'une ou plusieurs familles, d'une copro, d'habitants, d'établissement scolaire : aide financière à hauteur de **100 % des dépenses, plafonné à 10k€ TTC par projet**
- Porteurs de projets structurés en **associations, collectifs, bailleurs** : aide financière à hauteur de **80 % des dépenses, plafonné à 10k€ TTC par projet**
- Porteurs de projets de type **entreprises, startup ou commerçants**, souhaitant développer, sur le domaine public, un projet innovant et expérimental : **mise à disposition du domaine public**



**Mme ANTON** – Je suis très heureuse de vous présenter les lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets « Cultivons notre ville » qui, pour rappel, s'inscrit dans la continuité de notre plan biodiversité, la nouvelle dynamique engagée en 2016 qui vise à renforcer la participation citoyenne et rendre les Orléanais acteurs de leur quartier.

*Cela vise bien entendu à accompagner des projets qui soient novateurs, inventifs, connectés, ludiques et culturels pour investir l'espace public et développer toujours plus la nature en ville.*

*Je tiens vraiment à remercier tous les porteurs de projets. Cette année, 6 dossiers d'une grande qualité ont été déposés et 4 ont été retenus répartis sur l'ensemble des quartiers. L'année dernière, nous en avons eu 10 et nous en avons retenu seulement 3.*

*Je tiens également à remercier tous les membres du jury : Mme de QUATREBARBES, Mme CARRE, M. HOEL, Mme CHERADAME et tous les adjoints de quartier, ainsi que M. VINCOT et les deux paysagistes architectes qui nous accompagnent : MM. STRIBLEN et CHEVALIER.*

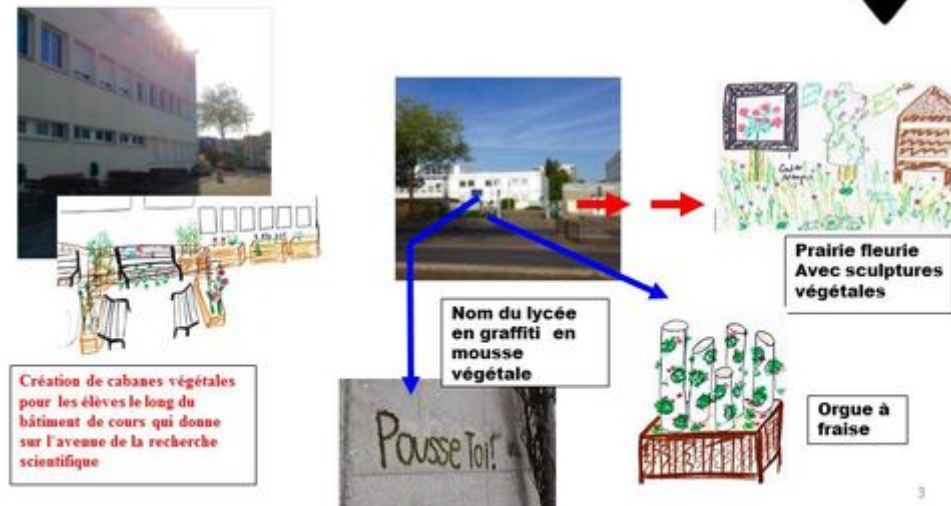
*Pour rappel, les modalités d'accompagnement. Une enveloppe de 50 000 € est allouée à ces projets participatifs. Il y a 3 types de profils :*

- les initiatives citoyennes comme les établissements scolaires que l'on accompagne jusqu'à 100 % de leurs dépenses plafonnées à 10 000 € ;
- les associations, les collectifs et les bailleurs que l'on accompagne à hauteur de 80 % de leurs dépenses plafonnées à 10 000 € ;
- les entreprises, les startups ou les commerçants qui voudraient développer des expérimentations sur le domaine public et là on met à disposition le domaine public.

*Comme je vous le disais, cela a été très représentatif au niveau de l'ensemble des 3 types de projets possibles. On a eu à la fois des établissements scolaires, un particulier et également des associations.*

## Lauréat #1 : Lycée des Métiers P. Gauguin

- Projet intergénérationnel et multi-acteurs « Végétalisation partagée »
- Montant du projet : 8 627€
- Montant de l'aide validée par le jury : 8 627€



**Mme ANTON** – Le premier lauréat est le lycée des métiers Paul Gauguin situé à La Source. Il souhaite mettre en place et développer un projet intergénérationnel et multi-acteurs appelé « Végétalisation partagée ».

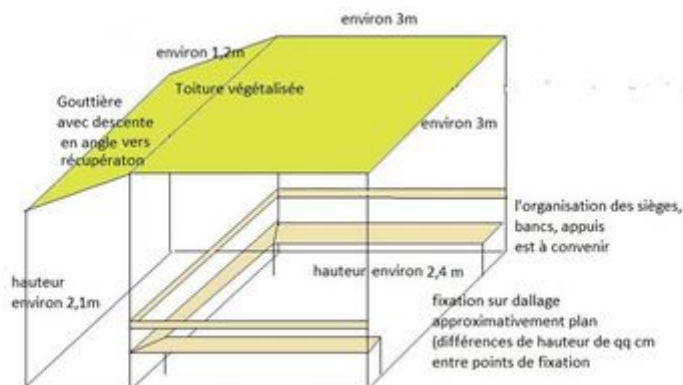
Cela comprend la végétalisation d'éléments de mobilier, la création de cabanes végétales dans l'enceinte de l'établissement, mais qui sont visibles depuis l'espace public.

C'est donc un projet multi partenaires, intergénérationnel avec en plus une forte mixité sociale qui va allier l'art et le jardinage. C'est planifié dans le temps et dans l'espace. Le montant est estimé à 8 627 € et donc nous avons validé à l'unanimité notre aide à ce projet.

Vous avez là une petite simulation de ce qu'ils comptent faire avec également le nom du lycée qui sera repris en graffiti avec de la mousse végétale.

## Lauréat #2 : Jean Gilbert AINCY

- « OAZIS » : module pour offrir ombre et rafraîchissement sur l'espace public
- Particulier engagé en partenariat avec Société PLUS NATURE et une entreprise spécialisée de la construction bois
- Montant du projet : 17 600€
- Montant de l'aide validée par le jury : 10 000€



**Mme ANTON** – Le deuxième projet est porté par un particulier, M. Jean Gilbert AINCY que certaines personnes connaissent déjà puisqu'il est le président de l'association SCEVE du quartier Madeleine.

Ce projet nommé « OAZIS » est en fait un abri en bois qui va être végétalisé et qui sera modulable. Ainsi, il pourra apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux habitants. Il faut savoir qu'avec cette période d'accentuation de phénomènes caniculaires, on a quand même besoin d'espaces pour se rafraîchir et c'est vraiment ce que propose cet abri en bois végétalisé.

Il sera co-construit avec la société PLUS NATURE et une entreprise spécialisée dans le travail du bois.

Vous avez là un dessin schématique et géométrique du projet pour visualiser ce que comprendra exactement cet abri. Le montant du projet est estimé à 17 600 € et nous l'accompagnerons à hauteur de 10 000 €. Le lieu est encore à définir mais M. AINCY pensait plutôt à la place du Martroi ou potentiellement au niveau de la cathédrale. Ce sera donc à voir avec les contraintes de l'architecte des bâtiments de France et celles au niveau de la gestion de l'espace public.

### Lauréat #3 : lycée horticole de la Mouillère

- Projet « une ruche à ciel ouvert » : un espace jardiné de convivialité, attractif et pédagogique
- Montant du projet : 10 955€
- Montant de l'aide validée par le jury : 10 000€



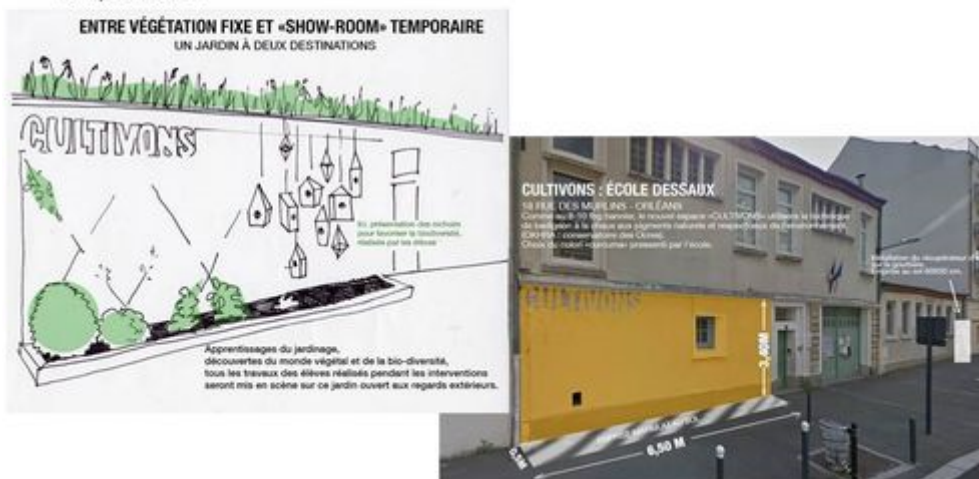
**Mme ANTON** – Le troisième porteur de projet est le lycée horticole de la Mouillère. Il s'agit d'un projet de « ruche à ciel ouvert » qui consiste à aménager un espace où l'espèce humaine et les abeilles pourraient cohabiter, donc un espace de convivialité, attractif et pédagogique.

Vous pouvez voir ici ce que cela donnerait avec les fameuses alvéoles qui figureraient la ruche et une véritable intégration paysagère. Il s'agira d'un aménagement sur l'espace public devant le lycée de la Mouillère qui est actuellement utilisé comme un parking sauvage. Des animations sont également prévues sur les plantes, sur la nature, avec une biblio-ruche et puis peut-être une vraie ruche.

Le montant du projet est estimé à 10 955 € et notre aide sera de 10 000 €.

### Lauréat #4 : association J'ai descendu dans mon jardin

- Projet: 2<sup>ème</sup> action de «CULTIVONS! », pour poursuivre la végétalisation participative du quartier et aménager un jardin artistique et vertical avec les élèves de l'école Dessaux
- Montant du projet : 14 620€
- Montant de l'aide validée par le jury : 8 500€, hors prise en charge de la création de la « jardinière »



**Mme ANTON** – Le quatrième projet est porté par l'association « J'ai descendu dans mon jardin » dont vous avez déjà entendu parler car elle était lauréate de l'appel à projet lors de la 1<sup>ère</sup> édition.

Cette fois-ci, il est prévu la continuité de ce projet global « Cultivons ! » avec la végétalisation de la façade de l'école Dessaux sous forme d'un jardin suspendu. Cette opération se fera en lien avec l'école et la participation des élèves.

Le montant total est estimé à 14 620 € avec une aide validée à hauteur de 8 500 € puisqu'on prend également en charge la création de la jardinière, donc le décaissement que l'on fait dans le cadre de l'opération « Embellissons nos rues ».

Voilà la présentation des 4 projets retenus et je tiens encore à remercier les membres du jury et les lauréats, ainsi que tous les porteurs de projet car en effet, chacun contribue à sa manière à améliorer la qualité de vie, à développer la nature en ville et la Ville seule ne peut pas tout faire. Donc, on a besoin de tout le tissu associatif, des particuliers et aussi des entreprises qui doivent se mobiliser ensemble dans le cadre de la transition écologique et environnementale.

**M. le Maire** – Y a-t-il des remarques ? Je vais juste apporter un tout petit bémol sur ce que vous disiez à la fin Mme ANTON. Ce n'est pas parce que la Ville ne peut pas tout faire, c'est l'inverse, il faut laisser faire nos concitoyens et les inciter à prendre la main sur la ville. Ensuite que nous derrière, nous facilitons les choses et que l'on mette un peu d'ordre dans tout cela, c'est notre rôle et là où il y a un manque patent, on se substitue à ce qui devrait être fait. C'est justement cet esprit que j'appelle l'esprit jardinier dans la Ville d'Orléans. Je voulais rappeler quand même ici que la Ville d'Orléans a été récompensée d'une 4<sup>ème</sup> fleur par un jury qui regarde l'ensemble de ce que l'on fait. Il y a certes les massifs, l'excellence botanique, etc, mais pas uniquement cela. Ils sont très attentifs à tout ce que l'on fait dans les jardins partagés, dans les écoles, cet état d'esprit du végétal à l'intérieur de la ville. J'ai d'ailleurs été interrogé sur la question de la biodiversité et la façon dont on l'a met en œuvre. On avait parlé par exemple de mettre du trèfle mellifère sur les parcours enherbés du tram pour faciliter l'arrivée des abeilles sur notre ville car cela représente des hectares de pelouse. Ce sont tous ces éléments-là que vous avez rappelés et même si parfois ce sont de petites choses, au final ils forment un tout. C'est tout cela qui a été remarqué et qui est remarquable.



*Je me permets d'insister là-dessus pour dire que ce n'est pas du tout mineur.*

**Mme ANTON** – *Je me suis mal exprimée. Ce n'est pas qu'on ne peut pas tout faire tout seul mais l'objectif est vraiment de rendre chacun acteur de son territoire, de sa ville et de favoriser les projets qui émergent des citoyens.*

**M. le Maire** – *On est tout à fait d'accord. Je vous consulte sur les subventions à attribuer.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa stratégie Biodiversité, la Mairie a lancé, en mars 2018, la deuxième édition de l'Appel à Projets (A.A.P.) « Cultivons notre Ville », pour accompagner financièrement les acteurs orléanais dans la réalisation de projets de végétalisation et d'animation de l'espace public, en lien avec la nature en ville et l'agriculture urbaine de demain.

L'objectif est ici de poursuivre le développement de la nature en Mairie, pour un cadre de vie toujours plus durable, agréable et résilient, de concrétiser des projets novateurs et de renforcer la participation des citoyens.

En 2018, une enveloppe de 50 000 € a été dédiée. 3 « profils » étaient ouverts pour l'A.A.P. :

- 1<sup>er</sup> profil : pour les initiatives citoyennes, d'une ou plusieurs familles, d'habitants d'une même rue ou d'un quartier d'Orléans, d'un établissement scolaire (tous niveaux) ;
- 2<sup>ème</sup> profil : pour les porteurs de projets, structurés en associations loi 1901, qui souhaitent monter des projets avec une logique d'opération pilote et d'innovation ;
- 3<sup>ème</sup> profil : pour les porteurs de projets de type entreprises ou commerçants, qui souhaitent développer, sur le domaine public, un projet innovant et expérimental (type démonstrateur durable).

Six dossiers de candidatures ont été déposés par 3 établissements d'enseignement, 2 particuliers et 1 association. Ils ont été analysés techniquement et communiqués aux élus adjoints de quartier concernés par les projets.

Comme acté en Conseil Municipal, le jury, composé de membres du Conseil Municipal et de 2 experts locaux (les paysagistes M. CHEVALIER et M. STRIBLEN) s'est réuni le 22 octobre dernier pour sélectionner les projets lauréats et proposer le montant du financement accordé (cf. annexe). Les projets les plus pérennes, innovants, inventifs, ludiques, esthétiques ou artistiques ont retenu l'attention du jury, selon les critères de sélection posés au règlement.

Une convention sera signée entre la Mairie et chaque lauréat pour acter les modalités de financement et de versement des aides, de durée, de communication et de mise en œuvre technique des projets.

Une communication des projets lauréats sera organisée via les médias de la collectivité. Une évaluation annuelle et un suivi seront effectués pendant toute la durée du projet. L'évaluation sera basée sur les critères d'attribution et conditionnera la poursuite de la mise à disposition de l'espace public.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la sélection des projets lauréats et le montant du financement présentés en annexe de la délibération pour un total de 37 127 €, dans le cadre de l'appel à projets « Cultivons notre ville 2018 » destiné à accompagner la réalisation de projets « nature en ville » durables et innovants ;**

**2°) approuver les conventions à passer avec le Lycée des Métiers Paul Gauguin, l'école d'horticulture de la Mouillère, l'association « J'ai descendu dans mon jardin » et M. Jean-Gilbert AINCY ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie clé d'imputation 1D5700378, fonction 71, chapitre 20421, service gestionnaire ENV. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANNEXE

Lauréats 2018	Projet	Montant du projet	Montant de l'aide accordée par le jury
Le lycée des Métiers Paul Gauguin	Projet de « végétalisation partagée » multi-acteur, intergénérationnel, alliant art et jardinage	8 627 €	8 627 €
M. J.-G. Aincy	Projet « OAZÏS » : un module pour offrir ombre et rafraîchissement sur l'espace public	17 600 €	10 000 €
L'école d'horticulture de la Mouillère	Projet « une ruche à ciel ouvert » : un espace jardiné de convivialité, attractif et pédagogique	10 955 €	10 000 €
L'association « J'ai descendu dans mon jardin »	2 <sup>ème</sup> action de « CULTIVONS » : un jardin artistique en façade de l'école Dessaux, créé avec les élèves	14 620 €	8 500 €
<b>Montant total des aides accordées par le jury</b>			<b>37 127 €</b>

**M. le Maire** – *Nous allons donc maintenant reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal. Pardon M. MOITTIE.*

**M. MOITTIE** – *Merci M. le Maire. Cela fait trois fois que je lève le doigt mais avec une telle discrétion. Je voulais intervenir en marge de la délibération sur les subventions où j'avais des subventions de mémoire pour évoquer rapidement la célébration de l'Armistice le 11 novembre prochain.*

*Ce que j'aimerais évoquer, c'est la signification, le sens qui peut être donné aujourd'hui à la célébration de cet Armistice. Je pense que la question à un siècle de distance se pose réellement et d'ailleurs, on le voit bien dans le débat public, dans le débat politique ici ou là. En ce jour du 11 novembre 2018, célèbre-t-on la victoire de la guerre ou la victoire de la paix ? C'est le débat qu'on peut voir apparaître actuellement. S'agit-il de glorifier en fanfare une victoire militaire contre le totalitarisme, la victoire de la démocratie, la victoire des poilus, la victoire de l'esprit de résistance, de la nation en armes, de la nation en guerre, la guerre étant l'expression suprême de la volonté d'un peuple de ne pas mourir, selon les mots d'André Maginot ? Ou bien s'agira-t-il, ingénument j'allais dire, peut-être de magnifier la paix, une paix dont le XX<sup>ème</sup> siècle a montré la fragilité, une paix qui est toujours tributaire de la volonté ou de l'absence de volonté des hommes lorsqu'elle n'est pas adossée à cette intransigeance que confère finalement la certitude d'avoir des valeurs essentielles voire existentielles à défendre : l'indépendance, la liberté, le bien commun ?*

*Moi, je pose simplement la question. Ce 11 novembre 2018, victoire de la guerre ou victoire de la paix ? Et d'un cœur unanime bien-sûr, vous allez me répondre : les deux mon Général et vous aurez raison car oui, c'est la victoire de la guerre, parce que la première guerre mondiale est bien la mère de toutes les guerres. Elle incarne la brutalité, la bestialité, la stupidité de la guerre lorsqu'elle conduit à son paroxysme, lorsqu'elle est extrémiste. Elle est le côté obscur de la force, elle est le côté inhumain de la force lorsqu'elle remplace une absence de vision politique. Mais c'est aussi la victoire de la paix parce que c'est le terreau de l'esprit de paix dont il faut faire mémoire et dont c'est notre rôle, je crois de faire mémoire pour renforcer la démocratie notamment auprès de la jeunesse française et européenne, pour l'éduquer dans les valeurs pour lesquelles nos aînés se sont battus et sont morts, et pour proclamer que ces mêmes valeurs aujourd'hui encore sont toujours réelles, vivantes, qu'elles existent et qu'elles méritent d'être rappelées, protégées et défendues. Et c'est ce sens éducatif que j'aimerais retenir et je sais qu'ici tous, nous partageons ces principes d'éducation, de transmission, de respect pour ceux qui ont écrit notre histoire commune. Alors dimanche, la France et les Français leur rendront hommage, rendront hommage*

*aux poilus et à travers eux rendront hommage à tous ceux qui depuis un siècle ont servi et servent encore son idéal démocratique et républicain, ce que nous faisons ici tous chacun à notre place et à notre niveau.*

*C'est pourquoi, chers collègues, et j'en arrive au sens de ma diatribe, je vous invite à venir nombreux au pied du monument de la Victoire entouré M. le Maire qui exceptionnellement s'exprimera le 11 novembre 2018 et puis à le suivre et à nous suivre après pour partager un verre et plus, si vous le souhaitez partager un repas avec le monde combattant, et si une fois dans votre vie d'élu, vous devez avoir ce geste d'hommage et de reconnaissance pour le monde combattant, c'est dimanche prochain. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous attends dimanche. Merci.*

*(applaudissements dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *Merci pour tout ce que vous avez fait. Merci pour votre engagement sans faille sur ces sujets et merci aussi à tous les services d'avoir coordonné cette magnifique action des bleuets qui a soulevé un grand enthousiasme chez les Orléanaises et les Orléanais et qui a fait qu'on est aujourd'hui sur un vrai succès populaire de soutien justement à cette manifestation et à ce moment de mémoire qui est tout à fait remarquable. Il y aura aussi beaucoup d'enfants, M. MONTILLOT.*

*Avec toutes mes excuses pour ne pas avoir honoré votre discrétion.*

**M. MOITTIE** – *J'ajoute simplement qu'aujourd'hui nous sommes 5 – j'ai les noms – 5 sur 55, c'est moins de 10 % !*

**M. le Maire** – *D'autres viendront, ne vous inquiétez pas. Je donne enfin la parole à M. SANKHON.*

## VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

### N° 22 – **Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses.**

**M. SANKHON** – *C'est difficile de passer après Abel MOITTIE et cette déclaration. Je suis le petit soldat Soufiane SANKHON qui n'a fait qu'une semaine de classe au bataillon de Joinville, mon colonel ou mon général, je ne sais plus !*

*Je vais me permettre une petite transition mais très brève, M. le Maire, si vous me le permettez concernant le mouvement Movember qui a été lancé place du Martroi ce samedi à Orléans avec mon collègue Valmy NOUMI KOMGUEM. C'est une démarche pour laquelle on a signé une convention en partenariat avec la Fondation mondiale Movember qui a vocation à défendre l'intérêt de l'homme, parce qu'il y a Octobre Rose, mais il ne faut pas que les femmes oublient qu'il y a aussi les hommes. Nous aussi, parfois on souffre de maladies masculines telles que le cancer des testicules, de la thyroïde, du pancréas ou des maladies diverses et variées, des maladies incurables. Movember est une organisation mondiale qui vient d'Australie. On a donc lancé ce mois de collecte place du Martroi samedi dernier qui a vocation à récolter de l'argent au travers de ventes caritatives, des tombolas, des stands et beaucoup d'actions dans les clubs sportifs qui sont partie prenante dans cette démarche. Je vous invite donc à participer. Il y a une vingtaine d'activités sportives proposées par semaine à Orléans pour répondre à cette récolte de fonds. Et comme on n'est jamais prophète dans son pays, je voudrais préciser également que le réseau français des villes santé de l'O.M.S. soutient Orléans Movember. Ce réseau inclue des villes comme Strasbourg, Paris, Reims, Nantes, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux qui sont de petites villes comme on le sait ici. On fait partie de ceux qui sont mis en avant comme étant une ville avant-gardiste sur cette démarche de lutte pour la santé masculine.*

*J'en viens désormais à ma délibération et je vous propose de bien vouloir accorder des bourses pour les sportifs de haut niveau Orléanais qui préparent soit des championnats d'Europe, des championnats du Monde ou encore les jeux olympiques notamment des athlètes de l'E.C.O.C.J.F. et de l'U.S.O. judo pour un montant total de 6 000 €, soit 1 000 € chacun.*

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution des bourses aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les différents projets ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une bourse aux sportifs de haut niveau pour un montant total de 6 000 € détaillé en annexe ;**

**2°) approuver les conventions à passer avec les sportifs de haut niveau ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65131, opération SA2H004 service gestionnaire SPO. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ANNEXE**

<b>Porteur du projet</b>	<b>OBJET</b>	<b>Type du projet</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Montant de la bourse</b>
<b>BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</b>				
Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	<p>Préparation Olympique Saison 2018</p> <p>Sélectionné aux J.O. de Rio en 2016, ce perchiste rentre dans une phase de préparation intense nécessaire pour lui permettre de rentrer dans les quotas olympiques en vue des jeux de Tokyo en 2020. Celle-ci passe par l'acquisition régulière de nouvelles perches, ainsi qu'à la participation à des stages d'entraînement au sein du collectif France.</p>	Projet sportif	12 000 €	1 000 € (8,3 %)
Licencié à l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	<p>Soutien au parcours sportif Saison 2018</p> <p>Ce jeune judoka a intégré l'équipe senior de 1ère division de l'USO judo et s'est classé 3ème aux derniers championnats de France par équipes. Inscrit dans le collectif national cet ancien champion de France cadet et médaillé junior, s'entraîne quotidiennement à l'INSEP.</p>	Projet sportif	5 577 €	1 000 € (17 %)
Licencié à l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	<p>Soutien au parcours sportif Saison 2018</p> <p>Inscrit sur les listes ministérielles du collectif judo, cet athlète s'entraîne actuellement à l'INSEP suite à ses résultats sportifs et ses différentes sélections pour les championnats d'Europe et du Monde en catégorie juniore. Ce dernier souhaite s'imposer maintenant chez les seniors.</p>	Projet sportif	6 637 €	1 000 € (15 %)
Licenciée à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	<p>Soutien au parcours sportif Saison 2018</p> <p>Cette sprinteuse sur 200 m, plusieurs fois médaillée aux championnats de France Indoor et Outdoor, se lance à partir de cette année sur la distance du 400 m. Avec cette double spécialité, elle souhaite obtenir sa sélection au sein des relais 4 x 200 et 400 m pour les Championnats du Monde à venir.</p>	Projet sportif	4 900 €	1 000 € (20 %)

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	Soutien au projet sportif et de formation Saison 2018  Ce décathlonien, médaille de bronze au championnat de France espoir et finaliste en élite, est inscrit en licence STAPS au pôle sportif de Montpellier, lui permettant également de suivre un entraînement nécessaire à sa progression en évoluant au côté des leaders français de la discipline. Il souhaite intégrer l'équipe de France pour les prochains championnats du Monde et d'Europe espoirs pour la prochaine saison.	Projet sportif & formation	13 762 €	1 000 € (7 %)
Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	Soutien au parcours sportif Saison 2018  Sa performance réalisée sur 100 m le classe dans le top 5 des meilleurs sprinteurs français de tous les temps. Il a participé aux Championnats d'Europe de Berlin au mois d'août 2018 en individuel et sur le relais 4 x 100 m. Pensionnaire à l'INSEP Paris, il peut poursuivre ses études et s'entraîner en vue des championnats du Monde d'Athlétisme en 2019 au Qatar.	Projet sportif	20 965 €	1 000 € (5 %)
<b>Total</b>				<b>6 000 €</b>

N° 23 – **Sport. E.C.O. C.J.F. Accompagnement des sportifs de haut niveau. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération en date du 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs 2017-2020 avec l'association E.C.O. C.J.F.

L'E.C.O. C.J.F. a sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau. En effet, plusieurs d'entre eux ont obtenu des sélections dans les différents collectifs nationaux (deux athlètes ont participé aux Championnats d'Europe d'athlétisme à Berlin au mois d'août dernier), engendrant des coûts de plus en plus lourds pour cette structure, notamment au niveau des frais de déplacements pour honorer ces nombreux rendez-vous internationaux.

Dans un même temps, le club poursuit son accompagnement vers le haut niveau de jeunes licenciés, en soutenant ses espoirs dans leur formation ainsi que dans leur prise en charge des frais de déplacement nécessaires au développement de leur potentiel.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2017-2020 à passer avec l'association l'E.C.O. C.J.F. ;

2°) attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € au titre de l'année 2018 à l'E.C.O. C.J.F. pour le soutien à la présentation d'athlètes aux événements sportifs mondiaux ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 6574, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Sport. Soutien aux pôles sportifs et aux centres de formation. Attribution d'une subvention.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du soutien au sport de haut niveau, la Mairie accompagne depuis de longues années les Pôles France de judo et de sabre, les Pôles espoir de judo, gymnastique, athlétisme, handball et basketball, ainsi que les Centres de formation Fédéraux Espoir de taekwondo et gymnastique.

Ces structures d'entraînement à destination des sportifs de haut niveau sont mises en place par les fédérations françaises concernées. Des athlètes orléanais, mais aussi métropolitains, départementaux, régionaux ainsi que nationaux, bénéficient de conditions d'entraînement et de scolarité particulièrement adaptées à leur double parcours sportif et scolaire.

Il est proposé de soutenir ces Pôles France et espoirs ainsi que les Centres de Formation espoir par le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien, détaillée dans le tableau annexé, pour un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2018.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) attribuer les subventions aux associations œuvrant en faveur des jeunes dont le détail figure dans le tableau annexé pour un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2018 ;

2°) imputer les dépenses correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 6574, opération SA2H004, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



**ANNEXE**

Type de structures	Discipline	Soutien	Subvention Attribuée
Pôle France	Judo	Aide au sport de haut niveau	2 000 €
Pôle France	Sabre	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Pôle espoir	Judo	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Pôle espoir	Gymnastique rythmique	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Pôle espoir	Athlétisme	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Pôle espoir féminin	Handball	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Pôle Espoir de Basketball	Basketball	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Centre de formation	Gymnastique	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
Centre Fédéral Espoir du Comité Régional	Taekwondo	Aide au sport de haut niveau	1 000 €
<b>Total</b>			<b>10 000 €</b>

N° 25 – **Sport - jeunesse. Événements sportifs et de jeunesse. Approbation d'une convention de partenariat 2018-2019 à passer avec TIROLI - MC DONALD'S.**

**M. SANKHON** – *La société TIROLI - MC DONALD'S nous accompagne pour un montant total et annuel de 15 000 € dans le cadre de la soirée Jeunes Talents qui doit avoir lieu ce mois-ci au Théâtre d'Orléans avec l'artiste Kévin RAZI, soirée au cours de laquelle des lauréats en danse, art de la scène, chants et musiques seront mis à l'honneur, mais aussi le Hip Hop International et la course des 3 ponts.*

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de sa politique d'animation sportive et de jeunesse, la Mairie organise ou soutient de nombreuses manifestations sur le territoire orléanais.

La société TIROLI - MC DONALD'S propose depuis de nombreuses années de soutenir plusieurs de ces événements en apportant son concours financier.

Ainsi, il est proposé de contractualiser ce partenariat par le biais d'une convention d'une durée d'un an. L'accompagnement financier par la prise en charge directe de prestations liées aux événements s'élève à hauteur de 15 000 €.

En contrepartie la Mairie s'engage à rendre visible le partenaire sur les différents supports de communication pouvant être réalisés dans le cadre de la promotion du Concours Jeunes Talents, de la Soirée Jeunes Talents, du Hip Hop International et de la Course des 3 ponts, manifestations pilotées par la Mairie.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat 2018-2019 à passer avec la société TIROLI - MC DONALD'S ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »**

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 1.  
IL Y A 1 ABSTENTION.

**N° 26 – Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes 2018.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de 3 types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

De plus, la finale du concours jeunes talents 2018 a eu lieu le 13 septembre 2018, au centre régional d'information jeunesse Centre-Val de Loire. Au regard des critères définis dans les règlements des bourses projets jeunes, il est proposé d'attribuer une bourse projets jeunes aux trois lauréats des catégories « Musique », « Arts de la scène » et « Danse ».

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une bourse projets jeunes création d'entreprise présentée en annexe pour un montant de 1 300 €, au titre de l'année 2018 ;**

**2°) attribuer 3 bourses projets jeunes « concours jeunes talents » pour un montant de 1 000 € chacune, au titre de l'année 2018 ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, natures 65131 et 65132, service gestionnaire JEU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type B.P.J.	Budget global du projet en €	Montant de la bourse en €
	Le projet consiste en la création d'une société de généalogie successorale. Le généalogiste a pour mission principale de rechercher les héritiers lorsqu'ils ne sont pas connus du notaire en charge du règlement de la succession. De même, le généalogiste travaille en collaboration avec d'autres professionnels tels que les assurances (recherches de bénéficiaires d'assurance-vie en déshérence), les agences immobilières (recherches de propriétaire d'un bien vacant), les syndicats de copropriété (rechercher les héritiers d'un propriétaire décédé sans famille connu dont les charges de copropriété s'accumulent). L'objectif est d'apporter ce service à ces professionnels, service qui n'est que faiblement développé sur Orléans.	Création d'entreprise : LD Généalogie	10 000	1 300 (13 %)
	Concours jeunes talents : Catégorie danse			1 000
	Concours jeunes talents : Catégorie arts de la Scène			1 000
	Concours jeunes talents : Catégorie musique			1 000
<b>Total</b>				<b>4 300</b>

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### N° 29 – Aménagement. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Approbation d'un avenant n°5 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O.

**Mme CHERADAME** – *Comme je le disais tout à l'heure, l'essentiel des projets d'urbanisme se font en Z.A.C. Aujourd'hui, il s'agit de modifier par avenant le traité de concession que nous avons avec la S.E.M.D.O. sur la Z.A.C. des Carmes. Dans un premier temps, il consiste à faire en sorte d'accompagner la S.E.M.D.O. et donc de verser cette année un montant de subventions supérieur à ce qui était attendu parce que les projets avancent plus vite sur la Z.A.C. et d'autre part à modifier le montant de la concession étant donné que la S.E.M.D.O. va prendre en charge la réalisation de la M.S.P. sur l'ancien site de l'hôpital Porte Madeleine.*

**M. le Maire** – *Merci et donc une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire. On continue le déploiement par quartier et on vise aussi pour 2021 une ouverture dans le quartier des Blossières.*

**M. NOUMI KOMGUEN** – *Un maillage sur tout le territoire.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *J'ai une petite question concernant la Z.A.C. Mme CHERADAME, vous dites que les projets avancent plus vite sur la Z.A.C. et c'est la raison pour laquelle il faut accélérer le versement à la S.E.M.D.O. On a eu une réunion et moi, je voulais savoir ce qu'il en était par rapport au projet de déménagement de la faculté de droit et si ce projet avait été remis en cause ou si on est toujours sur l'ancienne version. Si vous voulez que je sois plus explicite, je peux l'être.*

**M. le Maire** – *Oui car pour avoir eu M. le Doyen, il n'y a pas longtemps, je crois que vous avez d'anciennes informations.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Elles remontent à deux semaines.*

**M. le Maire** – *C'est ce que je dis !*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Comme il est question d'accélérer ce projet de Z.A.C., je voulais m'assurer qu'il n'y avait pas eu de transformation du contenu du projet présenté en mai 2018 aux membres de la faculté de droit et que l'on était bien sur le projet initial sans aucune reconfiguration entre-temps.*

**Mme CHERADAME** – *Aujourd'hui, le principe est d'être en ordre de marche notamment de façon à pouvoir accueillir bien évidemment la faculté de droit, économie, gestion sur le site de l'hôpital Porte Madeleine. Les travaux de démolition ont commencé et c'est dans ce cadre-là qu'on anticipe effectivement le paiement à la S.E.M.D.O., tout comme les travaux sur la rue des Carmes. Il n'y a donc pas de modifications de projet dans son contenu en ce qui concerne l'accueil de la faculté.*

**M. le Maire** – *Non seulement ça, mais puisque vous voulez rendre publics des débats qui ont eu lieu dans une enceinte privée et où vous avez manifesté un certain nombre de doutes sur ce projet – et vous étiez bien seule, je crois, au travers du compte-rendu que j'ai pu avoir – ensuite vous pouvez insinuer ce que vous voulez auprès des journalistes ...*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je n'insinue rien, j'ai posé une question.*

**M. le Maire** – *C'est moi qui aie la parole Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Non, vous avez insinué et dit : « Le projet est-il remis en cause ? » C'est comme tout à l'heure à propos du développement durable, vous avez lu un paragraphe sur les neuf paragraphes correspondants à ce sujet. Or, vous auriez pu vous apercevoir assez facilement, au regard des huit autres, qu'on était plus sur des millions d'euros que sur l'appréciation d'une action tout-à-fait utile à destination de scolaires.*

*Là c'est pareil, vous faites du détournement d'informations. C'est tout-à-fait votre droit, vous êtes dans l'opposition systématique à ces projets, et cela vous regarde. Cependant, j'ai pu effectivement confirmer au Doyen qu'un travail était engagé à propos de l'entrée de la faculté – parce que c'était ça le sujet, ce n'était pas que la faculté devait se remettre en cause – et sur le fait qu'il y ait bien une entrée sur la rue Porte Madeleine comme je l'avais dit dans une réunion interne devant le Préfet, le Président de Région, le Président du Conseil Départemental, le Doyen, le Président de l'Université, etc, qui tous soutiennent ce projet. Donc il y a unanimité des partenaires sur ce projet, y compris d'ailleurs le Rectorat, que l'entrée se ferait bien sur la rue Porte Madeleine. C'était la Chapelle qui était dévolue à faire l'entrée avec une connexion directe là où se situeraient les lieux sur lesquels se fera la vie étudiante. Après, cela n'empêche pas qu'une grande partie du site va être également dévolue à la vie étudiante, mais pour l'instant c'était ce point qui était en questionnement. La question très technique était de savoir, pour être totalement transparent, si c'était dans le coût global de cette partie de la faculté, c'est-à-dire 52 millions d'euros ou si jamais c'était en plus puisque cela fait partie d'éléments qui ont été provisionnés dans la Z.A.C. mais qui ne sont pas dans cet avenant-là. Aujourd'hui il faut qu'on sache exactement combien va coûter la restauration de la Chapelle en fonction de sa destination. Ce n'est pas plus compliqué que cela.*

*Mais de là à expliquer qu'il y a une remise en cause de l'ensemble du projet, je suis désolé, ce n'est pas très honnête. Merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Ce qui n'est pas très honnête, c'est de faire voter une composante sur un projet et ensuite de travailler sur un autre projet. Et je suis désolée, mais je n'ai rien insinué.*

**M. le Maire** – *Il n'y a aucun autre projet.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Et par ailleurs, vous savez très bien ce dont je veux parler, ce*

*n'est pas qu'un problème d'entrée de la faculté sur la rue Porte Madeleine, c'est un problème d'occupation des locaux de l'Hôtel Dieu. Au départ la faculté de droit devait occuper l'intégralité de l'Hôtel Dieu et dans le projet dont nous avons été informés, il y a deux semaines, ce n'était plus cela dont il était question. Donc ma question est très claire et je n'insinue rien.*

**Mme CHERADAME** – *Je crois qu'aujourd'hui on est quand même sur une implantation qui n'a pas changé de lieu, sur un programme qui est travaillé en étroite collaboration avec les unités et avec un programmiste. Donc on n'a pas aujourd'hui de débat à avoir sur la pièce dans laquelle aura lieu tel enseignement. Je crois que c'est vraiment soit prématuré, soit insignifiant, mais je ne vois pas l'intérêt d'en parler dans cette enceinte.*

**M. le Maire** – *Vous portez dans l'enceinte municipale des débats qui ont lieu en interne au Conseil de l'U.F.R., et encore quand je dis débats, entre nous ce n'en sont même pas.*

*(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).*

**M. le Maire** – *L'essentiel et c'est peut-être là qu'on va se retrouver, c'est que l'ensemble du projet avance. Aujourd'hui, on a fait le tour de table pour le financer, ce qui est quand même une bonne nouvelle. Et cela permet effectivement à l'Université d'Orléans, et notamment sur sa composante de droit à gestion, d'être ambitieuse sur ces projets. C'est ce qui me paraît important pour l'avenir de l'Université et pour l'avenir d'Orléans. Je le crois et j'espère que là-dessus on va se retrouver, je n'en doute pas une seconde.*

*Si vous parlez du projet auquel on a pensé il y a 5 ou 6 ans, vous avez raison. Mais entre-temps, il y a des gens qui travaillent, qui font des modifications, qui cherchent aussi à comment optimiser un certain nombre de choses. Depuis, du foncier s'est libéré puisqu'il était prévu à cet endroit la cité musicale, mais cela ne fera pas là. Et donc, il y a des possibilités pour faire évoluer le foncier comme il a été demandé d'ailleurs à l'époque par un certain nombre de programmistes qui travaillent avec des équipes d'enseignements et non pas d'étudiants, puisqu'ils sont venus après. C'est la maturité d'un projet, qui me paraît tout-à-fait logique quand on est sur un temps aussi long. Ce n'est pas le projet d'origine et les choses ont évolué, mais il y a 70 % du projet d'origine quand même, que je sache. On est là aujourd'hui dans des discussions qui franchement sont des discussions internes. Alors, je comprends la manœuvre qui consiste à les mettre sur la place publique, mais c'est là où je dis ... je suis désolé, c'est comme ça que je le vois et je ne trouve pas cela très heureux.*

*M. MONTILLOT, vous avez la parole.*

**M. MONTILLOT** – *J'avoue que j'ai été un peu surpris par le ton de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA pour une raison simple. Si je m'en souviens bien et je suis sûr que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a une très bonne mémoire, nous sommes allés tous les deux à une réunion, il y a maintenant 5 ou 6 mois, qui était animée à la fois par des étudiants d'Orléans avec M. ALLORANT dans l'amphithéâtre Pothier, et à cette occasion-là, vous êtes intervenue pour dire : « Je regrette que sur ce projet-là, on mette les étudiants sur un certain nombre de bâtiments et pas dans le cadre de l'Hôtel Dieu. » Aussi, je suis très surpris de la polémique que j'entends aujourd'hui, alors même que vous interveniez il y a 6 mois pour dire cela, non pas pour être surprise qu'il y ait une modification, mais juste pour dire de façon très factuelle : « J'aurai préféré que ».*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Attendez, on ne parle pas du tout de la même chose là.*

**M. MONTILLOT** – *On parle bien de la faculté de droit.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Oui, mais on parle d'autre chose. On parle d'un vote qui a été formulé au mois de mai 2018 sur un projet qui a rassemblé, je crois, un très large assentiment de la communauté université et puis, il y a 2 semaines, on nous a présenté un autre projet qui pour le coup, ce n'était pas moi qui étais en désaccord, c'était le Doyen de la faculté de droit. Je suis désolée, je veux bien être le Doyen, mais dans l'opération, on était quelques-uns à s'exprimer et on était très surpris de la manière dont les choses se sont passées. Je voudrais simplement que les choses soient claires et qu'on*

*comprenne bien, car ce sont des enjeux importants, qu'il n'y a pas eu de transformation substantielle du projet sur lequel les universitaires et la communauté en général se sont prononcés. C'est juste ma question. Après, si vous pensez que j'insinue quoi que ce soit, je n'insinue rien. Je trouve que c'est encore une fois un des projets les plus importants pour l'Université et pour la Ville d'Orléans, et qu'on a tous intérêt à ce que ce projet-là aboutisse et qu'il réussisse. C'est pour cela que je m'inquiète d'éventuelles transformations du projet de départ, c'est tout ! Mais si vous me rassurez et que vous me dites qu'il n'y a rien de changé, c'est très bien.*

**M. le Maire** – *Franchement, on joue sur les mots. On est toujours sur l'arrivée de plus de 4 000 étudiants à l'intérieur de Madeleine, sur le fait que l'unité de droit, économie et gestion vient sur Madeleine et sur des programmes nouveaux d'ailleurs de développement de la partie du DEG.*

*Sur la partie universitaire à La Source doivent être « rapatriées » les deux ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) implantées actuellement dans les faubourgs Madeleine et Bourgogne. De plus, un ensemble va collaborer avec les écoles d'enseignement supérieur qui vont venir s'installer dans l'Orléanais puisque Polytech est concerné, une partie de l'Université également ainsi que la partie gestion. On est donc sur un développement global de l'enseignement supérieur à Orléans, y compris sur la partie de Madeleine.*

*Maintenant sur les bâtiments, qu'en 6 ans, il y ait eu des évolutions liées aux programmistes, à toute une série d'éléments qui sont tout-à-fait ordinaires dans ce genre de débat, et que ce soit des éléments qui attiraient l'attention du Doyen sur sa connexion avec la rue Porte Madeleine, je l'avais tout à fait entendu - je ne l'ai pas entendu récemment, mais il y a plusieurs semaines - et on travaille juste aux corrections comme je l'ai dit de la façon la plus transparente possible. Et je suis désolé d'amener au Conseil Municipal des débats qui ont lieu normalement dans des ateliers de travail. Mais c'était pour être particulièrement clair et précis, il n'y a pas à ma connaissance de remise en cause à ce stade du choix qui a été fait par l'U.F.R. de droit et de gestion d'aller à 85 % dans ce projet. Après, il y a une autre étape qui est importante, qui est l'étape de validation par le Conseil d'Université et vis-à-vis duquel il faut être le plus clair possible et notamment les questions économiques, de gestion, etc du site rentrent en plein là-dedans. Cela fait partie aussi des éléments qui avaient fait adapter à la marge le projet. C'est logique dans toute évolution de projet à ce stade.*

*Je vous consulte donc sur cet avenant.*

*Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La S.E.M.D.O. est chargée par la Mairie, par voie d'un traité de concession, de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) Carmes-Madeleine. Il est proposé de passer avec la S.E.M.D.O. un avenant n° 5 au traité de concession, afin de modifier l'échéancier du bilan de l'opération et d'intégrer la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire (M.S.P.).

Il est premièrement apparu nécessaire de prévoir une accélération du versement par la Mairie de ses contributions financières à la Z.A.C. En effet, la Z.A.C. est dans sa troisième phase opérationnelle correspondant aux démolitions et curetages nécessaires sur le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine. Pour mémoire, ont été menés en 2016-2017 les travaux préparatoires sur la partie sud de la rue des Carmes et les premières interventions archéologiques. En outre, ont été engagés en 2017 les travaux de construction du premier îlot sur la rue des Carmes. La Mairie souhaite accélérer cette mise en œuvre dans la perspective de la future implantation universitaire et des consultations prochainement lancées pour les premiers îlots de logements neufs sur l'ancien site de l'hôpital.

Par ailleurs, la Mairie souhaite confier à l'aménageur la maîtrise d'ouvrage d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine. Cette maîtrise d'ouvrage assurée par l'aménageur répond à la complexité de la transformation engagée de l'Hôtel Dieu, permet une optimisation des coûts de l'opération et de son calendrier. En outre, la M.S.P., qui n'est pas un équipement public car occupé par des praticiens en statut libéral, permettra de répondre à une forte attente et aux besoins exprimés lors de la concertation liée à la procédure de Z.A.C. et à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.). Cette M.S.P. située dans une partie de l'Hôtel Dieu aura une superficie

d'environ 700 m<sup>2</sup> de surface utile (pour environ 1 000 m<sup>2</sup> de bâti). Aussi, il s'avère nécessaire d'intégrer ce nouveau programme par modification du traité de concession.

Il est donc proposé de modifier l'échéancier de versement de l'année 2018 en portant la somme à verser par la Mairie à la Z.A.C. de 2 650 000 € T.T.C. à 4 050 000 € T.T.C. Par ailleurs, il est proposé de modifier le bilan financier de la Z.A.C. en augmentant la participation de la Mairie à hauteur du financement nécessaire pour la réalisation de la M.S.P., soit 1 992 000 € T.T.C. portant la participation totale de la Mairie de 32 910 000 € H.T. à 34 901 492 € H.T., soit 36 482 561 € T.T.C.

Il est précisé qu'au terme des travaux, l'aménageur pourrait proposer ce bien à la S.E.M.P.A.T., outil de gestion immobilière dont la procédure d'augmentation de capital est menée actuellement, en prévoyant des clauses d'affectation, de maîtrise des loyers et d'éventuels compléments de prix.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Carmes Madeleine, à passer avec la S.E.M.D.O. établissant un nouvel échéancier de trésorerie pour le versement de la participation de la Mairie et confiant la maîtrise d'ouvrage d'une maison de santé pluridisciplinaire à la S.E.M.D.O. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**N° 30 – Urbanisme. Opération de requalification du centre-ville. Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain du quartier Carmes à Orléans. Approbation d'une convention à passer avec l'Anah et Orléans Métropole.**

**Mme CHERADAME** – *C'est une délibération très importante. En effet, on a passé dans cette enceinte une délibération concernant une opération de restauration immobilière (O.R.I.) qui a notifié 11 logements pour être requalifiés complètement. En fait là, il s'agit d'aider les propriétaires, au travers de subventions et d'une aide qui sera apportée à la fois par la Métropole et l'Anah, à faire les travaux.*

*Cette convention a une durée de 5 ans et on va travailler sur environ 140 adresses de façon à pouvoir rénover complètement ces habitations. Il est important de dire qu'aujourd'hui on s'intéresse notamment à des logements qui sont parfois trop petits, parfois insalubres et sur lesquels on a des problématiques de location. Les propriétaires agissent comme des marchands de sommeil et donc louent très cher à des gens qui n'ont pas d'autres possibilités que de louer ces appartements dans des conditions de vétusté incroyables.*

*Ainsi, on va pouvoir aider les propriétaires qui voudront rentrer dans le jeu, notamment en les accompagnant, et par la suite pouvoir en faire des logements conventionnés. Lorsque ces logements en plein cœur de ville seront reconfigurés, des familles modestes pourront en profiter et seront donc correctement logés.*

*C'est un investissement important de l'ordre de 7 millions qui sera apporté pour la rénovation de ces appartements. Ces budgets sont métropolitains et proviennent également de l'Anah. Ils sont essentiels pour que notre ville soit décente.*

**M. le Maire** – *On est sur la lutte de l'habitat indigne. Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Deux questions. Je suppose que cela fait suite à la réussite de l'appel à projet de 2009 où il y avait eu une proposition d'accompagnement en ingénierie. Ma question est la suivante : Envisagez-vous à terme que le même type d'opération soit menée aussi sur le quartier Bourgogne qui présente un peu les mêmes caractéristiques à la fois en terme d'habitat et malheureusement aussi de logements loués et pas toujours en très bon état ?

**Mme CHERADAME** – Tout à fait. Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.) a été défini uniquement sur le quartier des Carmes, ce qui a permis notamment d'avoir l'ingénierie. Il n'y avait pas de détermination du P.N.R.Q.A.D. sur le quartier Bourgogne, mais cependant cela fait partie des sujets qui nous intéressent et sur lesquels même à l'adresse, on envisage de pouvoir travailler.

**M. le Maire** – Je vous consulte.

Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis 7 ans, la Mairie et la Métropole ont engagé la transformation du secteur ouest du centre-ville avec :

- l'arrivée de la seconde ligne de tramway, qui a permis la requalification et la piétonisation de la rue des Carmes ;
- la requalification des rues du quartier, couplée à la campagne de ravalement des façades ;
- la création en 2010 de la Z.A.C. Carmes-Madeleine qui se développe sur 11 HA, incluant le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine.

Pour compléter les actions menées par la Ville, Orléans Métropole a décidé, par délibération du 11 juillet 2017, la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain » (OPAH-RU) sur le secteur Carmes avec opération de restauration immobilière (O.R.I.) pour une durée de 5 ans.

Ce quartier a été retenu en 2009, au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.), au regard notamment de la forte déqualification du bâti. Le périmètre de cette OPAH correspond à celui du P.N.R.Q.A.D. délimité au nord par les rues Charles Coudière et d'Illiers, à l'ouest par les rues des Minimes, place du Général De Gaulle et de l'Écu d'Or, au sud par le quai Barentin et à l'est par le boulevard Jean Jaurès.

En effet, le diagnostic préalable démontre que ce quartier est marqué par un habitat vétuste, inconfortable et énergivore, proposant une offre très spécialisée de petits, voire très petits, logements locatifs. Il concentre un nombre important de signalements en matière d'insalubrité, d'infractions aux règles d'habitabilité, mais aussi un taux de vacance élevé.

Ce parc locatif privé accueille un public très modeste, fragile, lui conférant un rôle de parc social de fait.

Une partie du parc est détenue par des propriétaires bailleurs privés, à la recherche d'une rentabilité forte induisant des niveaux de loyers relativement élevés pour peu d'investissement, notamment dans l'entretien ou la réhabilitation du bâti.

Cela entraîne également une fragilisation des copropriétés, nombreuses dans ce secteur, dont la désorganisation ne permet pas de prise de décision.

Ainsi, les éventuels travaux réalisés, souvent partiels et non pérennes, ne répondent pas aux besoins de requalification des immeubles.

Il apparaît donc nécessaire d'initier une dynamique de requalification en couplant :

- des mesures incitatives fortes grâce à la mobilisation d'aides financières pertinentes et ciblées de l'Anah et d'Orléans-Métropole liées à l'amélioration de l'habitat privé ;



- des obligations de travaux complets dans le cadre d'opération de restauration immobilière pour agir plus fortement sur les noyaux durs d'habitat dégradé.

Ces dispositifs reposent sur un accompagnement des propriétaires par une équipe d'experts dédiée.

Les objectifs qualitatifs de l'opération sont :

- accompagner les évolutions profondes du quartier et rétablir son image au sein de la centralité ;
- améliorer la qualité de vie des habitants et restaurer une mixité sociale ;
- renforcer l'attractivité du parc en favorisant une dynamique de réinvestissement sur le secteur ;
- transformer l'offre de logements et améliorer les conditions d'habitabilité et les performances thermiques du parc privé.

Les objectifs quantitatifs visés sont de 180 logements et 46 copropriétés réhabilités, répartis en :

- 40 logements pour les propriétaires occupants dont :
  - 24 réhabilitations énergétiques
  - 8 adaptations à la perte d'autonomie
  - 8 travaux lourds
- 140 logements pour les propriétaires bailleurs dont :
  - 10 réhabilitations énergétiques
  - 10 dégradations moyennes
  - 120 travaux lourds
- 46 immeubles en copropriétés dont :
  - 5 réhabilitations énergétiques
  - 15 mesures prescrites (ou sous DUP d'ORI)
  - 1 dossier de mise accessibilité
  - 25 améliorations des parties communes

Le programme d'actions est décliné en 8 volets :

- immobilier et foncier
- lutte contre l'habitat indigne:
- lutte contre la précarité et l'amélioration énergétique
- autonomie de la personne
- social
- accompagnement des copropriétés
- économique
- patrimonial

Le dispositif d'aides aux travaux repose sur :

- des aides de l'Agence nationale de l'habitat, majorées dans le cadre de l'opération pour les projets de réhabilitation lourde,
- des aides d'Orléans Métropole complémentaires à celles de l'Anah pour les projets de réhabilitation lourde, de rénovation thermique,
- des aides spécifiques d'Orléans Métropole : prime au regroupement de logements, prime à l'accession à la propriété, aide à l'amélioration des parties communes des copropriétés.

En parallèle, l'opération prévoit le recours à des opérations de restauration immobilière (O.R.I.) qui permet, dans le cadre d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.),

d'imposer la réalisation de travaux aux propriétaires des immeubles visés, sous peine d'expropriation. Ces opérations peuvent déboucher sur le recyclage immobilier des immeubles.

La réalisation du programme d'action repose sur un suivi-animation dynamique proposant :

- un accompagnement des propriétaires tout au long de leur projet, sur le plan technique, administratif, financier, social, du diagnostic préalable au paiement des aides, en passant par la définition du projet ;
- une information - communication dynamique à destination de l'ensemble des propriétaires et habitants du quartier, pouvant aller jusqu'à une animation prospective visant à repérer les situations à traiter dans le périmètre, et plus particulièrement en secteur prioritaire.

La mise en œuvre de l'opération repose sur un concessionnaire à désigner par la Métropole, qui aura pour mission à partir de début 2019 d'assurer :

- l'animation de l'OPAH-RU et des O.R.I. : accueil, communication et information du public, repérage des immeubles et situations sociales à enjeu, assistance à maîtrise d'ouvrage des porteurs de projet, accompagnement renforcé des situations problématiques, mise en œuvre d'actions d'accompagnement pour la remise en ordre des copropriétés désorganisées, animation renforcée des immeubles sous DUP d'O.R.I. ;
- le recyclage immobilier : mener les procédures d'O.R.I., assurer le recyclage des immeubles sous DUP d'O.R.I., définir et mettre en œuvre à minima 2 autres dossiers de DUP d'O.R.I. ;
- la conduite et la gestion de l'opération.

Engagements financiers des partenaires :

- l'engagement financier de l'Anah sur la durée de l'opération est estimé à 6 millions d'euros pour les aides aux travaux et les aides à l'ingénierie.
- le montant de l'engagement financier d'Orléans Métropole est estimé à 7 millions d'euros, dont :
  - 2 millions pour les aides aux travaux
  - 5 millions au titre de la concession (montant qui sera précisé selon l'offre qui sera retenue à l'issue de la consultation).
- la Mairie s'engage à accompagner l'opération au travers du déploiement du programme de requalification de l'espace public en lien avec la Z.A.C. Carmes Madeleine (outre les parties transférées en compétence métropolitaine) et de la campagne de ravalement de façades sur le périmètre. Par ailleurs, elle contribue à la réalisation des objectifs par la mobilisation de ses services (Sécurité et Accessibilité, Police Municipale, etc.) et de son C.C.A.S.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants, L301-5-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'agence nationale de l'habitat ;

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002 ;

Vu le décret n° 2009-1780 du 31 décembre 2009 fixant la liste des quartiers bénéficiaires du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la signature de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain » (OPAH RU) du quartier Carmes à Orléans, relative aux objectifs, modalités et engagements financiers des partenaires, à passer avec l'Anah et Orléans Métropole pour une durée de 5 ans ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer la convention au nom de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 31 – Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

*Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 42 133 € ;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.**

ADOPTE PAR 50 VOIX.  
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ANNEXE

**PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
7 Bis route d'Olivet		34 408		34 408
28 rue Notre Dame de Recouvrance		7 725		7 725
<b>TOTAL</b>				<b>42 133</b>

N° 32 – Urbanisme Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Modification du périmètre éligible. Approbation des nouvelles notifications d'obligation de ravalement.

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un powerpoint par Mme CHERADAME.*

\*  
\* \*  
\*

Conseil municipal

**Campagne de ravalement**  
Proposition notification 2018

5 novembre 2018

CAMPAGNE DE RAVALEMENT

## Façades rénovées rue du Bœuf Sainte-Croix



2



**Mme CHERADAME** – Je vous propose une présentation très intéressante, même si je comprends que l'on ne va pas pouvoir y passer des heures. Cependant cela vous montre l'ampleur de la campagne de ravalement sur la ville, puisque cette année, nous sommes arrivés à plus de la millième façade.

Au travers des subventions accordées par la Ville, ce sont des budgets parfois très attendus. Le subventionnement est toujours de l'ordre 30 %, mais il peut atteindre 40 voire 50 % lorsqu'on est sur des projets d'intérêts patrimoniaux importants.

Aujourd'hui, ce sont plus de 1 000 subventions qui ont été attribuées et cela représente aussi 41 millions d'activités générées pour les entreprises. Cela permet à la fois d'embellir la ville, en complément des travaux de voirie et c'est ce qui va justifier le fait de pouvoir élargir ce périmètre d'intervention, mais également de maintenir des savoir-faire pour les entreprises qui, sans ces opérations de ravalement, perdraient ses connaissances du travail.

Vous avez là divers exemples de façades rénovées. Ces façades ne sont pas forcément retravaillées dans leur état initial, mais elles sont reprises au niveau du ravalement dans le meilleur état de cohérence qui peut se faire en lien avec l'architecte des bâtiments de France. De plus, je tiens à saluer l'implication des propriétaires qui jouent le jeu, alors certes avec de l'accompagnement, mais c'est notre rôle et c'est la raison pour laquelle on a dédié MM. MOREAU et MAZUY pour ces opérations qui aujourd'hui font tout l'attrait de la ville.

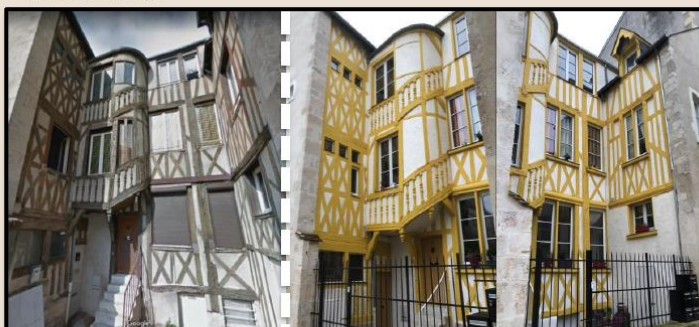
CAMPAGNE DE RAVALEMENT

## Façades rénovées en pan de bois/enduit et parement pierre

❖ 15 rue Notre Dame de Recouvrance



❖ 1 rue Saint Eloi



❖ 8 rue Croix de Bois (1000<sup>ème</sup> façade rénovée)



❖ 1 et 7 rue de la République



3

**Mme CHERADAME** – D'autres façades rénovées du XV<sup>ème</sup> siècle, XVII<sup>ème</sup> siècle et puis celles du XX<sup>ème</sup> siècle de la rue de la République.

CAMPAGNE DE RAVALEMENT

## Rappel du cadre et quelques chiffres

### Conseil municipal du 27 janvier 2012:

- Elargissement du périmètre à l'ensemble des deux ZPPAUP (appelées Site Patrimonial Remarquable depuis 2016): Centre-Ville et Rivière du Loiret,
- Mise en place d'un Règlement d'attribution,
- Maintien de la subvention de 30% du montant H.T des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris,
- Subvention et accompagnement équivalents pour les démarches volontaires,
- Notification de 100 immeubles par an (ravalement datant de plus de 10 ans)

### Aujourd'hui cela représente:

- 1 100 façades,
- 949 subventions versées,
- Plus de 12 millions de subvention versées,
- 41 millions d'activité générée non délocalisable.



4

Orléans  
Mairie

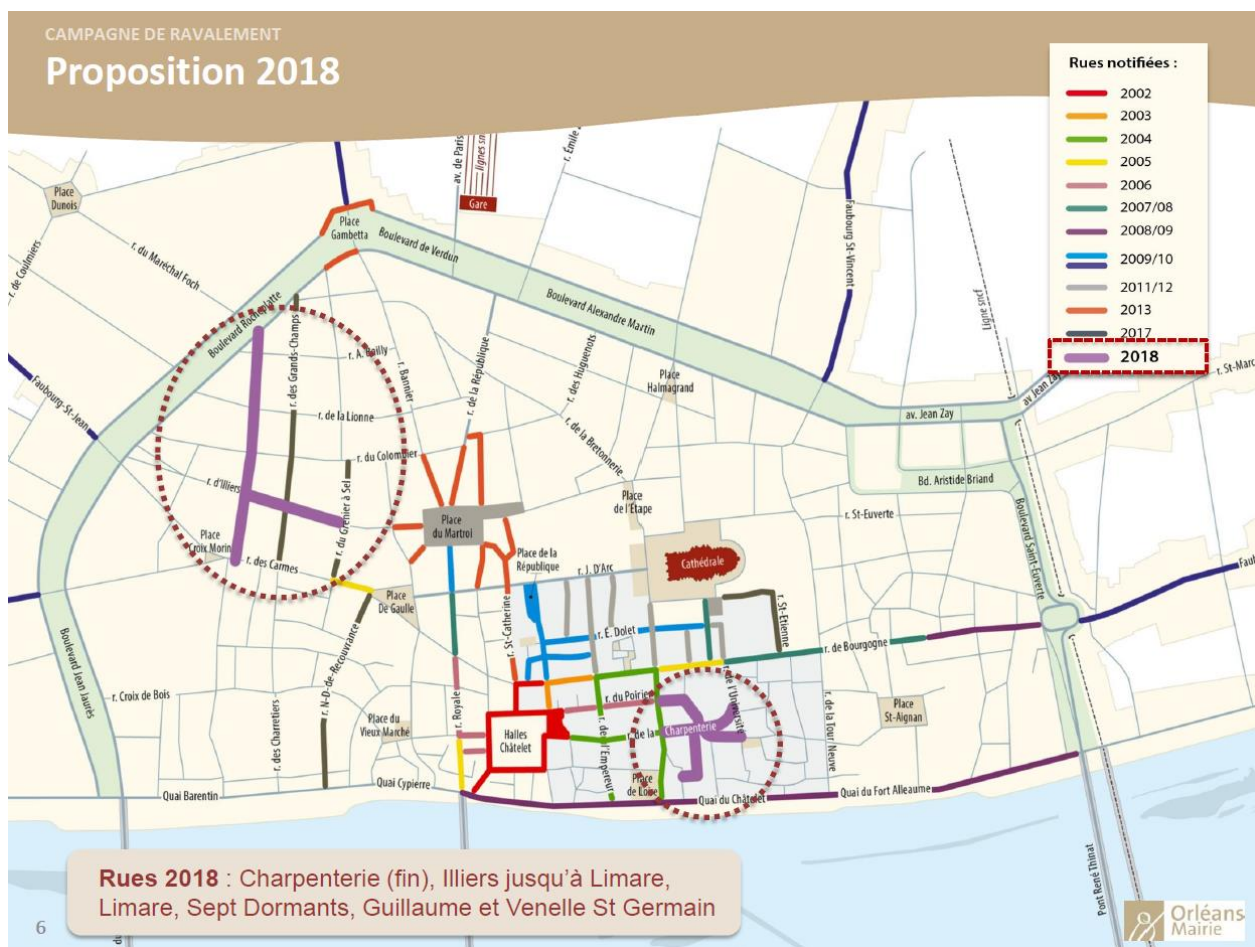
CAMPAGNE DE RAVALEMENT

## Rues notifiées 2002-2017



5

Orléans  
Mairie



**Mme CHERADAME** – Après avoir travaillé sur tout le centre ancien, vous savez que des subventions peuvent être octroyées en périmètre diffus, mais cependant on continue à notifier les voiries qui sont refaites par la Ville. Dans ce cadre-là, il vous est proposé de notifier la rue de Limare, une partie de la rue d'Illiers, la dernière partie de la rue de la Charpenterie, la rue des Sept Dormants, la rue Guillaume et la venelle Saint-Germain.

Quant au faubourg Saint-Vincent, qui lui aussi a fait l'objet d'une réfection totale, il est compris dans ce périmètre d'intervention de subventions depuis sa première partie jusqu'au boulevard Pierre Ségelle.

Enfin, je tiens à rappeler toutefois que toutes les opérations de ravalement qui sont dans la zone de protection du patrimoine historique sont aujourd'hui concernées par les subventions. Merci.

**M. le Maire** – Y a-t-il des remarques ? Mme TRIPET.

**Mme TRIPET** – Juste une explication de vote. Nous voterons pour les délibérations 32 et 33, et je tiens juste à expliquer de nouveau pourquoi nous nous abstenons à chaque fois sur les attributions de subventions. Nous pensons en effet que certains propriétaires ont plus les moyens que d'autres et qu'il faudrait peut-être moduler les aides. Merci.

**M. le Maire** – Mais à la revente, ils n'encaissent pas moins sur leur bien.



*Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« A ce jour, la Mairie a accompagné le ravalement de plus de 1 100 façades, dont deux tiers suite aux notifications d'obligation et un tiers dans le cadre d'une démarche spontanée du propriétaire. Cela représente plus de 12 millions d'euros de subventions versées par la Mairie, et près de 41 millions d'euros d'activité économique locale générée.

En 2017, la Mairie a engagé une nouvelle campagne d'obligation de ravalement dans le quartier Carmes-Madeleine, en accompagnement de la transformation engagée de ce secteur.

Il est proposé de poursuivre cette démarche à l'Ouest de l'intra-mail et de retenir les rues dont l'espace public a déjà été requalifié :

- rue de Limare ;
- une partie de la rue d'Illiers (entre la rue des Minimes et la rue de Limare).

De même, il est nécessaire de maintenir la dynamique dans le secteur Bourgogne. En effet, certaines rues pavées et touristiques ne bénéficient pas encore d'un embellissement complet. C'est pourquoi il est proposé de notifier pour cette année :

- la dernière partie de la rue de la Charpenterie (entre la rue de la Poterne et la rue de l'Université) ;
- rue des Sept Dormants ;
- rue Guillaume ;
- venelle Saint Germain.

Par ailleurs, considérant la requalification de l'espace public récemment réalisée de la rue du Faubourg Saint Vincent, il est rappelé que le périmètre éligible aux subventions de ravalement de façades a été étendu pour inclure l'ensemble de cette partie refaite allant du boulevard Pierre Ségelle jusqu'à la rue de Bel Air, conformément au périmètre de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) devenue site patrimonial remarquable (S.P.R.)

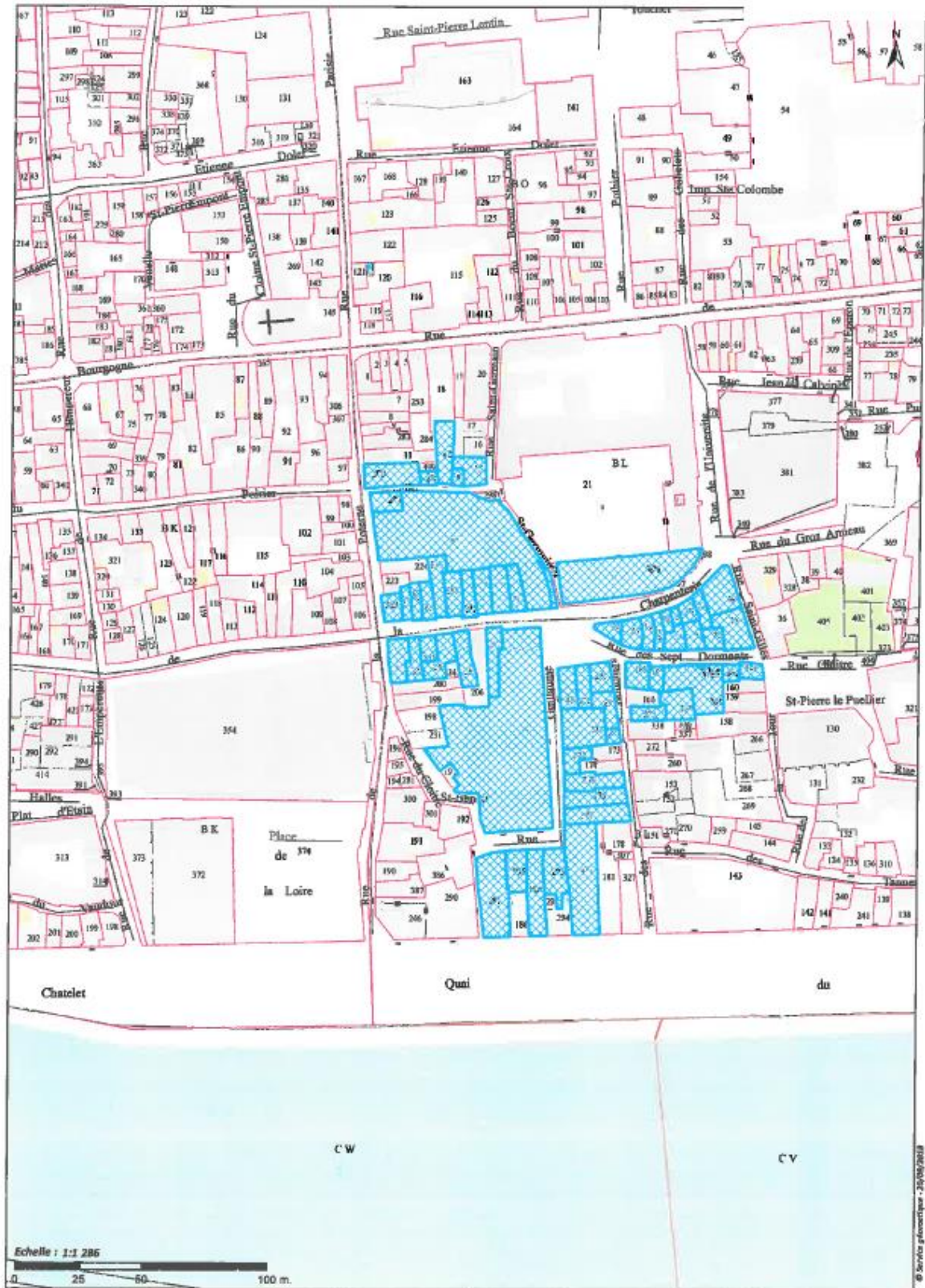
Cette extension permet aux propriétaires volontaires d'engager les ravalements de leurs biens en bénéficiant d'une subvention de la Mairie.

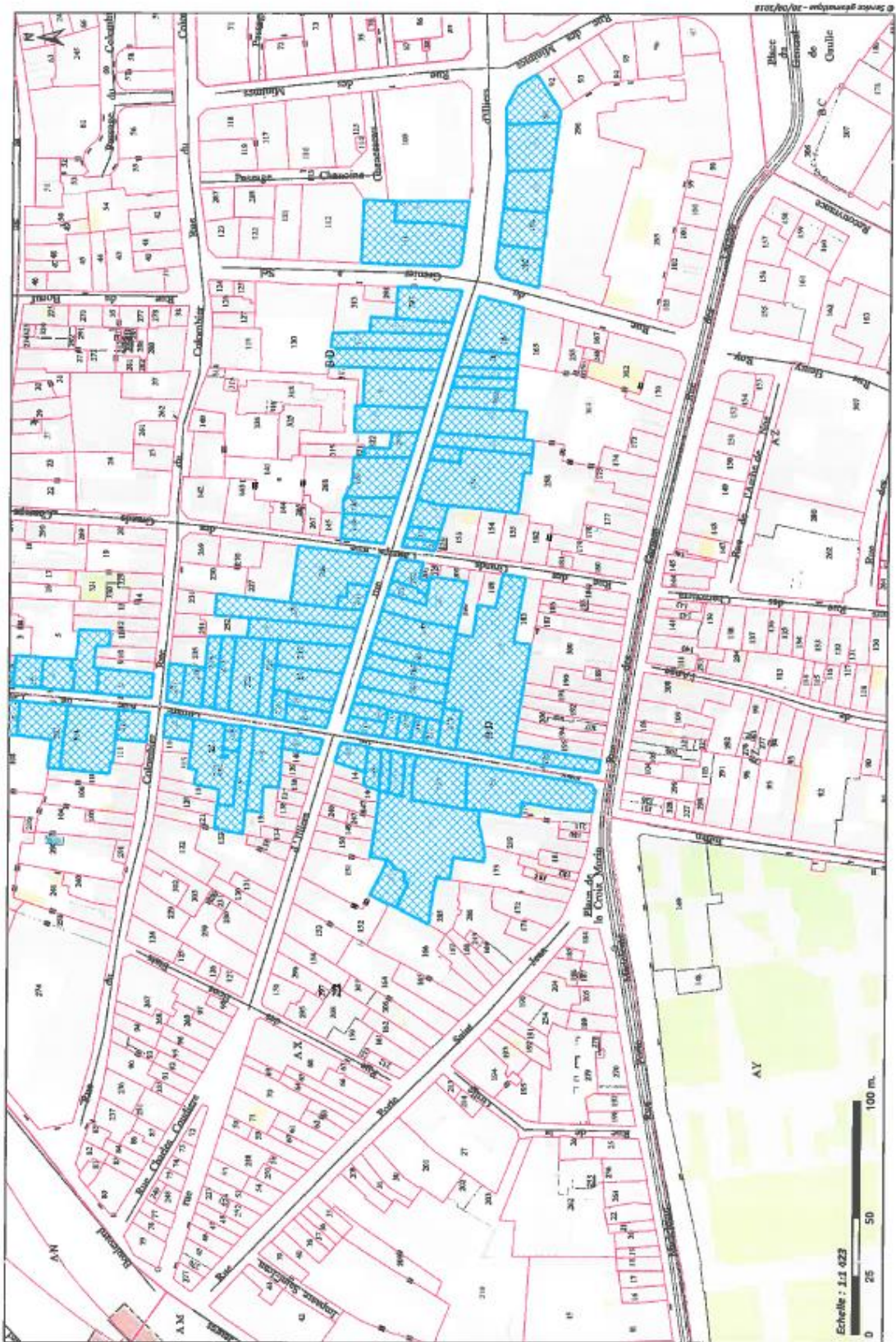
**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les nouvelles notifications d'obligation de ravalement exposées ci-dessus ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**





N° 33 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation du Patrimoine.**

**Mme CHERADAME** – *Cette délibération va justement permettre de pouvoir aider mieux les personnes qui s'engagent avec la Fondation du Patrimoine.*

*Il s'agit de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine avec qui nous avons déjà conventionné et finalement devant le peu de façades qui avaient été rénovées au travers de cette convention, on ne l'avait pas réactivée. Cependant, il s'avère que cela peut toutefois être intéressant pour les propriétaires qui souhaitent faire labelliser leur habitation d'une façon à pouvoir avoir une petite subvention de la Fondation du Patrimoine, mais également une déductibilité fiscale de leurs travaux. Ainsi, cela majore bien évidemment le taux de subvention car ils peuvent bénéficier à la fois de la subvention de la Ville, de la subvention de la Fondation du Patrimoine et d'une déduction fiscale.*

*Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et d'octroyer à la Fondation du Patrimoine une subvention de 5 000 €.*

*Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Créée par le Ministre de la Culture en février 1996, la Fondation du Patrimoine est une personne morale de droit privé. Elle a pour objectif la protection et la mise en valeur du patrimoine non protégé au terme de la loi de 1913.

Reconnue d'utilité publique par un décret en 1997, elle possède une autonomie financière et juridique. Les pouvoirs publics en assurent la tutelle. La Fondation est un organisme à but non lucratif.

Parmi ses différentes actions, la Fondation du Patrimoine soutient les communes disposants d'un Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.). A la demande volontaire des propriétaires, et après accord de l'Architecte des Bâtiments de France, la Fondation du Patrimoine peut leur attribuer un label dans le cadre de travaux de restauration extérieure sur des bâtiments non protégés, au titre des monuments historiques, présentant un intérêt patrimonial architectural ou urbain dans le périmètre du S.P.R.

Le nombre de labels accordés est conditionné par les fonds propres de la Fondation du Patrimoine, principalement constitués par les subventions des collectivités territoriales et des mécénats divers.

Les propriétaires ayant reçu le label bénéficient, de la part de la Fondation du Patrimoine, d'une subvention minimum de 1 % du montant T.T.C. des travaux de restauration extérieure. L'octroi de cette subvention leur ouvre aussi la possibilité de déduire de leurs revenus imposables tout ou partie des coûts des travaux de façades et de toitures dans les conditions suivantes :

- Les propriétaires occupants peuvent déduire de leurs revenus globaux imposables :
  - 100 % du montant T.T.C. des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20 % de subventions publiques (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre). C'est le cas pour les immeubles situés dans le secteur de ravalement obligatoire ;
  - 50 % du montant T.T.C. des travaux de restauration, (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre), lorsque la subvention publique est inférieure à 20 %. Il s'agit donc du régime applicable en secteur diffus.
- Les propriétaires bailleurs peuvent déduire de leurs revenus fonciers si l'immeuble est loué nu : 100 % du montant T.T.C. des travaux sans application de seuils pendant 5 ans.

Les propriétaires payant peu ou pas d'impôt peuvent obtenir un label non-fiscal ouvrant droit à une subvention plus importante dans la limite des budgets annuels de la Fondation du Patrimoine.

En 2008, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine afin de soutenir son action, de permettre au plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des avantages fiscaux du label, et de lui octroyer une subvention de 10 000 €. Celle-ci est aujourd'hui caduque et a permis la délivrance de 34 labels.

Afin d'accompagner les nouvelles notifications annuelles de la campagne de ravalement et de maintenir les avantages fiscaux du label aux propriétaires concernés, il est proposé de signer une nouvelle convention avec la Fondation et de lui octroyer une subvention de 5 000 € pour la durée globale de la convention.

Les modalités et la mise en œuvre de l'utilisation de cette subvention sont stipulées dans la convention, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à épuisement de la subvention allouée et pour une durée totale de trois ans.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec la Fondation du Patrimoine fixant les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des avantages fiscaux du label ;**

**2°) décider d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Fondation du Patrimoine ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrit au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Politique de la ville. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Approbation d'avenants aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

*Mme CHERADAME, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Au terme de l'article 1388 bis du code général des impôts, les bailleurs sociaux gestionnaires de logements sociaux situés en géographie prioritaire (hors logements PLI) bénéficient d'un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) de ces logements. Cet abattement est compensé aux collectivités par l'Etat à hauteur de 40 %.

Cet abattement doit faire l'objet de contreparties formalisées de la part des bailleurs dans des conventions signées (renforcement des moyens de gestion de droit commun et mise en œuvre d'actions spécifiques dans les quartiers en lien direct avec le patrimoine des bailleurs).

Sur le territoire de la Métropole, 13 conventions de ce type ont été signées dans le courant de l'année 2016.

En début d'année 2017, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ont acquis plusieurs ensembles auprès de Nouveau Logis Centre Limousin :

- Ensemble du Fil Soie de 40 logements dans le quartier prioritaire de l'Argonne à Orléans ;
- Ensemble André Gide de 161 logements dans le quartier prioritaire de La Source à Orléans.

Afin que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais bénéficient de l'abattement en 2019 et 2020 pour ces nouveaux logements, il convient d'approuver un avenant à la convention d'abattement. Cet avenant détaille le plan d'action mis en œuvre en 2017 et 2018 et donne à voir la manière dont le bailleur entend utiliser l'abattement pour les années 2019 et 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention d'abattement T.F.P.B. passée avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, l'Etat et Orléans Métropole ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 35 – Art et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Scène Nationale d'Orléans. Attribution d'une subvention.

**M. MOITTIE** – *Il s'agit d'une subvention de 50 000 € pour la Scène Nationale en accompagnement des travaux de requalification du parvis et du théâtre en général, notamment le hall et l'acquisition de mobilier pour le bar « L'entracte ».*

**M. le Maire** – *Un espace de convivialité. Je vous consulte.*

*M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

« Suite à la requalification du parvis du théâtre et de ses entrées, la Scène Nationale d'Orléans souhaite pouvoir réaménager le hall et les espaces de bar afin de renforcer l'attractivité et la convivialité du lieu.

Dans le cadre du réaménagement de ces espaces intérieurs, la Scène Nationale d'Orléans a sollicité la Mairie pour obtenir un soutien financier pour l'achat de mobilier à hauteur de 50 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans au titre de l'année 2018 pour l'acquisition de mobiliers intérieurs ;

2°) attribuer, en application de cette convention, une subvention à la Scène Nationale d'Orléans d'un montant de 50 000 € ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 20421, opération 05A3016, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Évènementiel. Animation des quais. Actions liées au bateau "Yangzhou". Fixation de tarifs et des modalités d'encaissement des recettes. Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

*Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie, propriétaire du bateau « Yangzhou », souhaite organiser des balades touristiques à destination notamment des groupes. A ce titre, il est envisagé de confier à la S.P.L.

ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME le soin de vendre pour le compte de la Mairie les produits touristiques liés à ce bateau, les recettes restant propriété de la Mairie.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L.1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, et après avis conforme du Trésorier de la collectivité en date du 26 septembre 2018, une convention d'encaissement / reversement des recettes entre la Mairie et la S.P.L. est proposée. Elle est établie pour une durée d'un an à compter de la notification de la convention et renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit une durée maximum de deux ans.

La commercialisation et les réservations des balades du bateau « Yangzhou » en direction du public seront assurées par la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. Elle encaissera ainsi directement sur son compte bancaire et reversera au trimestre sur la base d'un titre de recettes émis par la Mairie à l'appui d'un état de versement récapitulatif.

Pour ces balades, il est envisagé d'appliquer la tarification suivante :

- 5 € pour les adultes,
- 2,50 € pour les enfants (jusqu'à 10 ans).

Dans le cadre de certains événements organisés par la Mairie, des gratuités à destination du public pourront être mises en place. La Mairie en informera préalablement la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les tarifs des balades en bateau « YANGZHOU » fixés à 5 € pour les adultes et 2,50 € pour les enfants (jusqu'à 10 ans) qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, ainsi que le principe de la gratuité pour certains événements organisés par la Mairie ;**

**2°) approuver la convention d'encaissement/reversement des recettes à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter de la notification de la convention et renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit une durée maximum de deux ans ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 7336, opération XA1H001, service gestionnaire EVE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Événementiel. Marché de Noël 2018. Approbation de conventions de partenariat.**

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2018, plusieurs entreprises ou commerçants ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien logistique afin d'en améliorer l'attractivité. La manifestation se déroulera du vendredi 30 novembre au dimanche 30 décembre 2018.

Les partenariats envisagés pour le marché de Noël 2018 sont les suivants :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (C.M.A.) du Loiret : prise en charge d'une animation déambulatoire à hauteur de 1 000 € T.T.C. maximum et soutien dans la recherche d'artisans d'art qui seront accueillis dans les chalets gérés par la Mairie ;

- Cinéma PATHE - Place de Loire : mise à disposition de 50 places gratuites pour des séances de films pour enfants et 10 places pour la retransmission des ballets du Bolchoï à l'affiche pendant la période des fêtes de fin d'année à gagner tous les mercredis par l'intermédiaire des réseaux sociaux de la Mairie, pour une valeur totale de 860 € T.T.C. ;
- FRANCE BLEU ORLEANS : organisation d'émissions en direct du marché de Noël tous les jours du 30 novembre au 24 décembre 2018 et réalisation de jeux concours pendant toute la durée du marché pour faire gagner aux auditeurs des places aux animations présentes sur la manifestation. Ces billets d'accès aux animations, d'une valeur totale de 800 € T.T.C., seront pris en charge par la Mairie.

FRANCE BLEU ORLEANS bénéficiera gratuitement d'un chalet de 4x2m sur la place du Martroi du 30 novembre au 24 décembre 2018 dont la valeur est de 2 900 € nets de T.V.A. sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

En outre, FRANCE BLEU ORLEANS mettra gratuitement en place un plan de diffusion de messages de promotion mettant en avant la présence de France Bleu sur le Marché de Noël ainsi que les éléments forts de la manifestation sur la base de 75 spots du 30 novembre au 23 décembre.

- LA S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME : Présence hebdomadaire d'au moins un agent d'accueil dans le chalet pour promouvoir la ville auprès des touristes et renseigner les visiteurs sur les exposants et les animations du marché de Noël. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME bénéficiera gratuitement d'un chalet 3x2m sur la place du Martroi du 30 novembre au 24 décembre 2018 dont la valeur est de 2 600 € nets de T.V.A. sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

En contrepartie de ces partenariats, la Mairie s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés.

Des conventions de partenariat sont proposées pour définir les engagements de chacune des parties.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, les cinémas PATHE, FRANCE BLEU ORLEANS et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, définissant les engagements des parties dans le cadre du marché de Noël 2018 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, natures 6228, 6231, 6232 et 6238, opération XC1H001, services gestionnaires EVE et DIC. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° 38 – **Développement commercial. Interruption de la circulation avenue de la Bolière pendant les travaux de démolition de la passerelle. Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la S.A.R.L. ABS. Attribution d'une indemnité.**

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans la poursuite des actions menées pour la rénovation urbaine du quartier de La Source, la passerelle piétonne reliant la dalle au secteur Troyat / Lugoï et située au-dessus de l'avenue de la Bolière a été démolie au cours de l'été 2018.

En effet, l'utilisation de cette passerelle engendrait de nombreuses nuisances perturbant la tranquillité des riverains. Sa démolition va permettre par ailleurs de concentrer les flux piétons au plus près des commerces et de créer une nouvelle perspective visuelle améliorant l'attractivité de cette rue commerçante.

Les travaux de démolition de la passerelle se sont déroulés sur 16 semaines consécutives entre mai et août 2018. Une gestion du chantier très fine a permis de réduire les nuisances pour les commerces situés avenue de la Bolière et de maintenir l'accès piéton pendant la durée des travaux sauf pour le restaurant « Crousti's », situé 7 avenue de la Bolière, géré par la S.A.R.L. A.B.S. En effet, cet établissement au droit d'un des piliers de l'ancienne passerelle se situait au cœur de l'emprise du chantier.

Compte tenu des fortes contraintes techniques liées à la déconstruction de la passerelle, il a été demandé au gérant du restaurant « Crousti's » de fermer temporairement son établissement pour les contraintes de sécurité du chantier entre le 23 juillet et le 17 août 2018, soit une durée de trois semaines.

La S.A.R.L. A.B.S. a déposé auprès de la Mairie une demande indemnitaire pour le trouble commercial subi.

Afin de maintenir la dynamique commerciale du quartier, il est proposé de prendre en charge en partie les pertes commerciales subies par ce restaurant qui a interrompu son exploitation pendant une durée de trois semaines.

Sur la base des pièces comptables soumise à un expert-comptable indépendant, la Mairie d'Orléans prévoit de verser une indemnisation correspondant aux pertes de marges brutes pour la période de troubles commerciales en référence à la même période d'exploitation au cours des trois dernières années comptables.

Il est proposé d'acter le montant de cette indemnisation entre la Mairie et la S.A.R.L. A.B.S. dans le cadre d'un protocole transactionnel.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le protocole transactionnel à passer avec la S.A.R.L. A.B.S. actant le versement d'une indemnisation à hauteur de 719 € correspondant au préjudice commercial lié à la fermeture temporaire du restaurant « Crousti's » situé avenue de la Bolière ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit protocole ainsi que tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cet effet au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 632, nature 65888, service gestionnaire COM. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## TERRITOIRES ET PROXIMITE

### N° 39 – Stationnement sur voirie. Tarification. Réduction des durées des plages horaires payantes. Approbation.

**M. POISSON** – *Simplement pour vous expliquer le pourquoi de cette délibération. Il y a eu un certain nombre de réunions avec les commerçants auxquelles participaient également mon collègue François FOUSSIER, qui souhaitaient que la Mairie fasse un effort ou un geste pour attirer ou conserver les clients en centre-ville de manière à ce que le commerce soit le plus prospère possible.*

*Il a donc été proposé de réduire le soir, sur l'intra-mails et également sur les mails, la plage de paiement du stationnement qui va aujourd'hui jusqu'à 19 heures, d'une heure soit jusqu'à 18 heures. Cela permet effectivement aux personnes qui sortent du travail ou qui sortent d'activités d'avoir cette heure supplémentaire de gratuité pour aller faire des courses ou ce qu'ils ont prévu.*

*Deuxième point, c'est également de rendre le stationnement gratuit les samedis après-midi et là uniquement sur les mails. Je vous rappelle que les mails, c'est environ 1 000 places sur l'ensemble des 3 000 places de l'intra-mails, là aussi pour faciliter l'accès au centre-ville et à ses commerces.*

*Il vous est donc proposé de réduire les plages horaires comme je viens de vous l'annoncer.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme MATET de RUFFRAY puis à Mme TRIPET.*

**Mme MATET de RUFFRAY** – *Merci. Plusieurs réflexions sur cette délibération. Vous expliquez que cela va permettre aux gens de faire leurs courses en stationnant gratuitement. C'est bien mais dans ce cas-là, ne pourrait-on pas envisager la gratuité pour les usagers des transports en commun afin qu'ils puissent se déplacer pour venir en ville entre 18 h et 19 h, et le week-end ?*

*Deuxième question. Si on supprime une heure de stationnement, cela va correspondre à un manque à gagner pour Orléans Gestion et donc l'a-t-on chiffré et comment le finance-t-on ?*

*Troisième question. Puisque le stationnement sera donc gratuit le samedi après-midi sur les mails, que fait-on pour les abonnements des résidents qui payent pour un usage alors qu'ils pourraient maintenant stationner gratuitement ? Pourquoi paieraient-ils un abonnement mensuel alors que le samedi, ils n'ont pas besoin de payer ? Tout cela me semble un peu confus. Merci.*

**Mme TRIPET** – *En préambule, je voulais juste remercier M. MOITTIE pour son intervention de tout à l'heure et le sens qu'il pose pour le prochain 11 novembre. Je ne serai pas là, je serai à Bilbao, mais vous avez tout mon soutien. Un siècle après cet Armistice, je voudrais qu'on pense à d'autres personnes, c'est-à-dire aux femmes qui ont fait tourner toute la machine pendant que les hommes étaient sur le front. Je suis désolée, l'industrie, les campagnes, etc, les femmes ont pris le relais, même si on les a renvoyées ensuite à la maison. Et puis une pensée également, parce que la guerre est une véritable horreur et c'est une stupidité, aux fusillés pour l'exemple. J'ai cela au cœur depuis très longtemps. Enfin puisque vous avez bien voulu nous interpeler, je voulais vous citer juste cette simple phrase de Jacques Prévert : « Quelle connerie la guerre. ».*

*J'en viens maintenant à mon intervention concernant la gratuité à partir d'une certaine heure et des places de parking. Vous le savez, on intervient tous les ans et là je vais intervenir sur les deux délibérations, sur la gratuité pour les personnes qui prennent les transports en commun au mois de décembre. Cette année, visiblement vient se greffer une heure de parking gratuit à partir de 18 h plutôt que 19 h. Là où je suis un peu surprise c'est qu'il y a 2 ans, on a étendu des zones pour faire payer et maintenant on revient en arrière pour rendre l'attractivité du commerce. Je l'entends et je partage cela avec vous, mais pour le coup, que cela signifie-t-il en réalité ? Que les personnes prenant leur voiture viennent plus faire leurs courses en ville que les personnes qui prennent les transports en commun ?*

*Pourquoi ne pas imaginer la gratuité des transports ainsi que celle des parcs-relais pour que toutes les personnes puissent aller en centre-ville ? En effet, l'heure de parking est à peu près à 2 €, alors*

que le ticket de transport est à 1,80 € dans les bus ou 1,70 € dans le tram si vous n'avez pas d'abonnement. Je pense qu'il n'y a pas que les personnes qui ont des voitures et qui viennent acheter en centre-ville, tous les autres sont concernés. Il n'y a qu'à regarder en ce moment les samedis et les mercredis, toutes les familles qui arrivent de tous les quartiers. Cette mesure-là pourrait être l'occasion de faire un test grandeur nature et de faire aussi une étude d'impact pour voir d'un côté ce que l'on « perd » en termes de recettes de parking et ce que certaines familles au complet pourraient gagner à venir en ville. De plus, on a parlé d'environnement et je pense que cette mesure est bonne également pour l'environnement. On est encore sur le tout voiture alors qu'on voit bien le sens de l'histoire ... Cela veut dire aussi qu'on privilégie plutôt les automobilistes que les autres et là pour le coup, je pose la question : Pourquoi ceux qui prennent les transports en commun paieraient-ils pour les automobilistes ? Il y a quelque chose qui ne va pas ! Il faut rééquilibrer les choses. Prenons ce temps-là, essayons de faire une étude d'impact afin de voir ce que cela coûte en réalité à la collectivité, car à mon avis, on perd une belle occasion.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Et pour la suivante, nous demandons la gratuité pour tous ceux qui vont prendre les transports publics les mêmes jours, c'est-à-dire le tram et le bus. Merci.

**M. le Maire** – Les commerçants apprécieront.

(réaction hors micro sur les bancs du Front de Gauche).

**M. le Maire** – La parole est à M. POISSON.

**M. POISSON** – Quelques réponses. S'agissant de la gratuité des bus, vous venez de relancer effectivement la chose, mais je veux quand même vous assurer que, comme l'année dernière et les années précédentes, il y aura des gratuités dans les transports en commun pour la fin de l'année, de manière à ce que les gens puissent venir en centre-ville.

Sur le chiffrage, les deux mesures confondues, c'est environ 95 000 € à l'année de pertes de recettes.

S'agissant des abonnements résidents ou des abonnements travail, cela ne porte que sur une demi-journée par mois, c'est quand même relativement minime pour envisager un dégrèvement.

Sur le fait d'avoir étendu le stationnement il y a 2 ans, tout cela amène à avoir vu une certaine amélioration de la rotation et c'est également pour cela qu'on souhaite quelque part donner cet élément supplémentaire.

Le sujet des voitures plutôt que les bus, non pas forcément, c'est équilibré et on le souhaite pour l'ensemble des déplacements en centre-ville.

**M. le Maire** – La parole est à M. MOITTIE.

**M. MOITTIE** – Simplement pour dire deux mots de réponse à Mme TRIPET sur mon intervention. Le rôle des femmes, on ne l'a pas oublié, il a été traité dans la première exposition consacrée au cycle mémoriel « Orléans pendant la Grande Guerre », on a mis en relief le rôle des femmes très important à l'arrière. Et puis le Centre Charles Péguy a aussi traité ce sujet.

Enfin, j'ai la même affection que vous pour Prévert, à cette nuance près que c'est quand même dans les situations de guerre, dans les situations de crise, dans les situations extrêmes que se révèlent à la fois les côtés les plus bas et les plus nobles de l'Humanité. J'ai été personnellement le témoin d'actions très honorables et très héroïques dans ces conditions-là. Voilà, tout est dans tout.

**M. le Maire** – Je vous consulte.

*M. POISSON, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Après deux ans de retour d'expérience sur l'extension du stationnement sur voirie qui a permis de faciliter la rotation des véhicules et d'augmenter la fréquentation du centre-ville, la Mairie a pour objectif de poursuivre cette dynamique d'attractivité par de nouvelles dispositions sur la base des usages et besoins constatés. Il est ainsi proposé, dans le cadre de la concertation régulière avec les commerçants et après une enquête auprès des usagers, de réduire les plages horaires payantes du stationnement sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 en supprimant le stationnement payant sur voirie pour l'ensemble du centre-ville tous les jours de 18h à 19h, et sur les mails le samedi après-midi.

Les nouvelles plages horaires payantes seraient les suivantes :

- pour l'intra-mails, du lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h ;
- pour les mails, du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h et le samedi de 9h - 12h.

L'intégralité des tarifs, horaires et abonnements, applicables sur voirie, ainsi que leurs conditions d'utilisation par zones définies par l'arrêté municipal en vigueur, figurent pour mémoire dans la grille jointe en annexe 1 de la délibération.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les réductions des plages horaires payantes du stationnement sur voirie dans l'intra-mails et sur les mails définis dans les annexes 1 et 2 de la délibération ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 2.  
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

Mairie d'Orléans  
- Séance du lundi 5 novembre 2018 -



**ANNEXE 1 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE**  
Tarifs (T.T.C.) applicables à compter du 1er décembre 2018

**1 - TARIFS "HORAIRE"**  
Zone orange, du lundi au samedi (9h-12h - 14h-18h)  
Zone verte, du lundi au samedi (9h-12h - 14h-18h)  
Zone boulevards, du lundi au vendredi (9h-12h - 14h-18h) et le samedi (9h-12h)

	Conditions	TARIF horaire
Zone orange	2 h maximum	0,50 € / 15 min
Zone verte	4 h maximum	
Zone "boulevards"		

**2 - TARIFS ABONNEMENTS "RESIDENT"**

	Conditions	TARIF annuel	TARIF mensuel	TARIF journée
Zone orange	18h-10h	240,00 € (20€ /mois)	20,00 €	2,00 €
Zone verte	Permanent			
Zone "boulevards"				

**3 - TARIFS ABONNEMENTS "ETUDIANT"**

	Conditions	TARIF annuel	TARIF mensuel	TARIF journée
Zone "boulevards"	Permanent	240,00 € (20€ /mois)	20,00 €	2,00 €

**4 - TARIF ABONNEMENT "TRAVAIL"**

	Conditions	TARIF annuel	TARIF mensuel	TARIF journée
Zone "boulevards"	7h - 20 h	360,00 € (30€ /mois)	30,00 €	3,00 €

**5 - TARIFS FORFAITS "PROFESSIONNEL"**

	Conditions	TARIF
1 h	Pré-paiement par l'entreprise	2,00 €
2 h		4,00 €
4 h		8,00 €
24 h		12,00 €
ANNUUEL		750,00 €

**6 - TARIFS "VEHICULE PROPRE"**

	Conditions	TARIF horaire
Zone orange	2 h maximum	1h30 gratuit puis 0,50 € / 15 min
Zone verte	4 h maximum	
Zone "boulevards"		

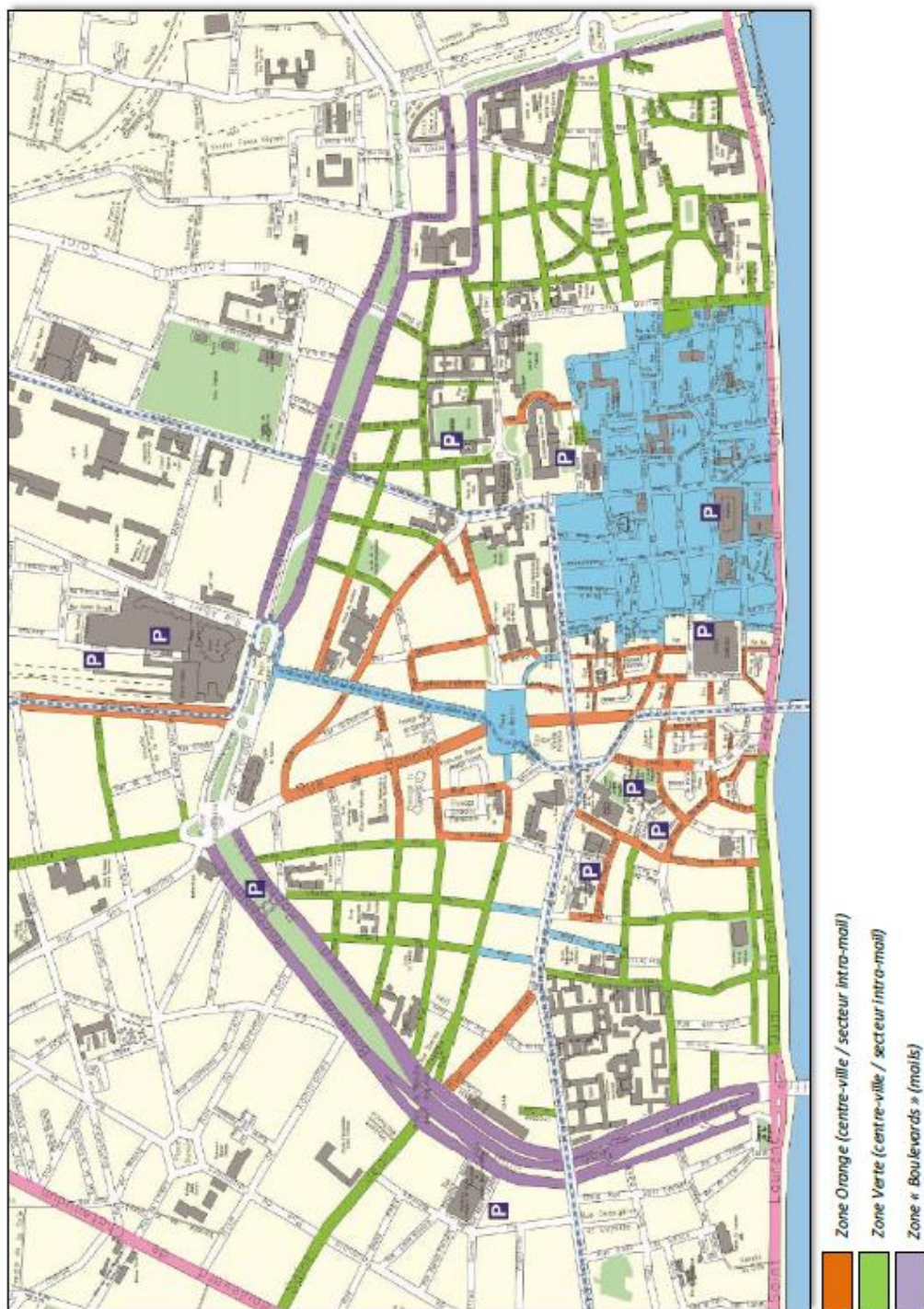
**7 - TARIFS FORFAITS "SHOPPING"**

	Conditions	TARIF journalier
Zone orange	non existant	
Zone verte		
Zone "boulevards"	valable entre 9h et 18h du lundi au vendredi et entre 9h à 12h le samedi	6€ / jour

**8 - TARIFS DE RESERVATION DE PLACES**

	Conditions	TARIF
Zone orange	Sans limite de durée valable entre 9h et 18h du lundi au vendredi	0,50 € le 14 d'heure
Zone verte		
Zone "boulevards"	Sans limite de durée valable entre 9h et 18h du lundi au vendredi et entre 9h et 12h le samedi	1,70 € pour 1/2 journée et 3,40 € pour 1 journée

Annexe 2 – Zones de stationnement payant



N° 40 – **Stationnement sur voirie. Tarification spéciale fêtes de fin d'année. Approbation.**

*M. POISSON, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

« Afin de favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Mairie et les différents acteurs concernés, dont les Vitrites d'Orléans, est mené depuis plusieurs années, dont l'une des actions consiste à faciliter et encourager l'accès en centre-ville.

Dans ce cadre, il est proposé, pour les samedis 8, 15 et 22 décembre 2018 inclus, de laisser le stationnement sur voirie sur les zones « boulevards » gratuit durant toute la journée.

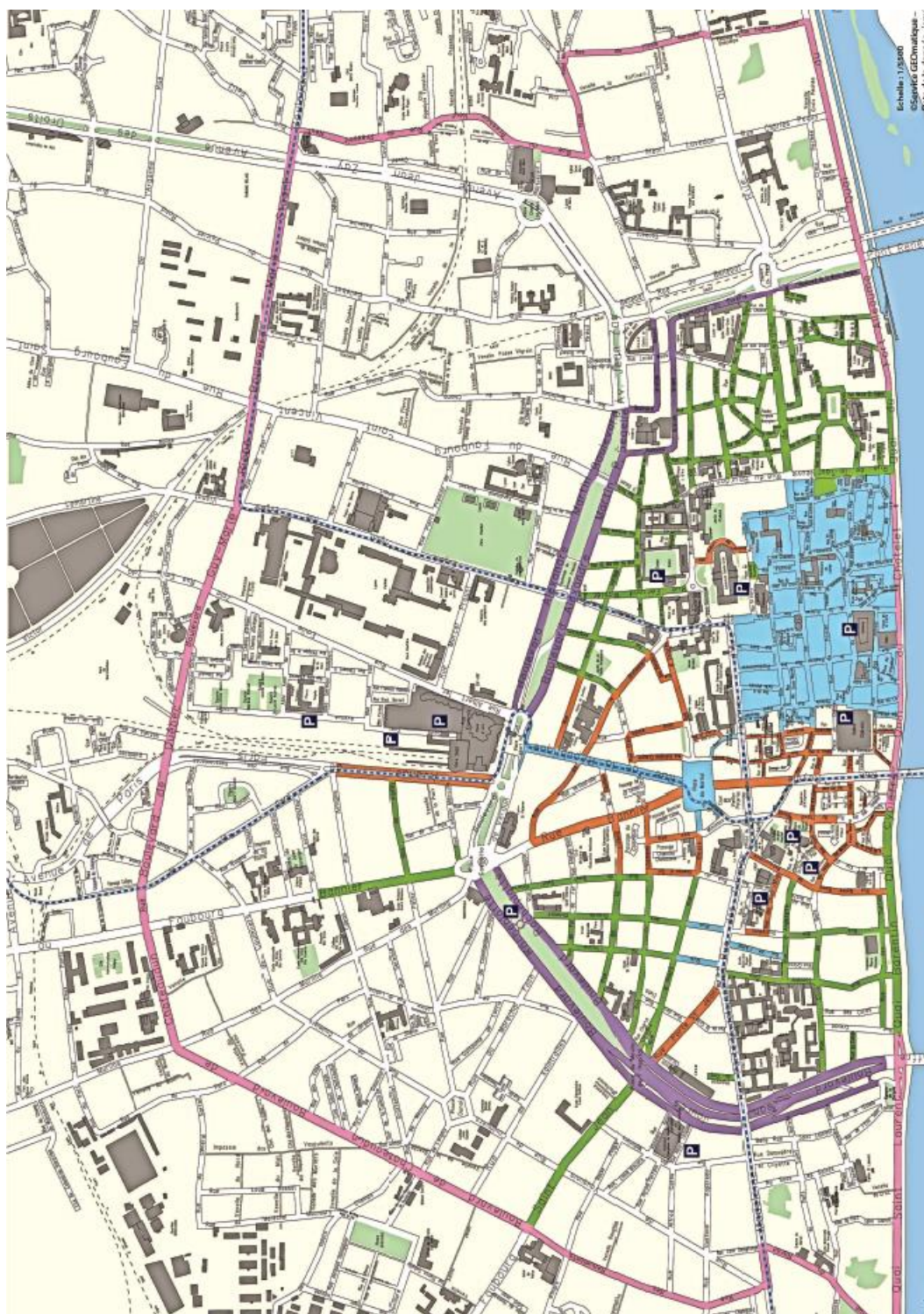
**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la gratuité du stationnement dans les zones « boulevards » de manière dérogatoire aux tarifs votés par le Conseil Municipal ;**

**2°) décider que ces gratuités seront applicables les samedis 8, 15 et 22 décembre 2018 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires au nom de la Mairie. »**

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 2.



**M. le Maire** – *L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée et je vous remercie.*

\*\*\*\*

*La séance est levée à 18 h 20.*

\*\*\*\*